

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique

Mardi 24 octobre 2017

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Daele.....	1
<i>Reprise de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi.....	1
<i>Auditions</i>	2
<i>Orientations budgétaires de la Région pour l'année 2018</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Lecomte, Tillieux.....	2
<i>Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, MM. Daele, Martin, Mmes Tillieux, Lecomte, Nicaise, Durenne, Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	8
<i>Reprise de la séance</i>	31
<i>Orientations budgétaires de la Région pour l'année 2018</i>	31
<i>Échange de vues (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Warzée-Caverenne, Vandorpe, M. Daele, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	31
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	40

<i>Rapport sur l'habitat permanent réalisé par M. Dodrimont, Député wallon, à la demande de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....</i>	40
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Salvi, Warzée-Caverenne.....	40
<i>Audition de M. Dodrimont, auteur du rapport</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont.....	40
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Dodrimont, Mmes Salvi, Lecomte, MM. Dermagne, Daele, Mme Nicaise, Baltus-Môres.....	50
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	59
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	59
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le suivi de la qualité des soins dans les services en autorisation de prise en charge (APC) pour personnes handicapées » ;</i>	
<i>Question orale de M. Daele à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la qualité de prise en charge et des conditions de travail dans les institutions d'autorisation de prise en charge (APC) » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la qualité de la prise en charge des personnes handicapées dans les institutions d'autorisation de prise en charge (APC) du territoire wallon » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les services en autorisation de prise en charge (APC) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, M. Daele, Mmes Nicaise, Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	59
<i>Question orale de Mme Salvi à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté en Région wallonne » ;</i>	
<i>Question orale de M. Daele à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'automaticité des droits »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Salvi, M. Daele, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	63

Question orale de M. Prévot à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les nouvelles formes de prostitution »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 65

Question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la relance de nouveaux projets liés à l'action sociale en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 67

Question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le renforcement du parcours d'intégration » ;

Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la réduction du délai d'inscription au parcours d'intégration »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Nicaise, Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 68

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le nombre d'interprètes en langue des signes en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 70

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les subventions « article 18 » du Plan de cohésion sociale »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....71

Interpellation de M. Henry à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les conséquences du contingentement de l'offre médicale sur les compétences wallonnes en matière de santé »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, Mmes Vandorpe, Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....72

Question orale de M. Prévot à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la psychiatrie citoyenne comme alternative aux hôpitaux psychiatriques »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 78

Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'e-santé »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 79

Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le secteur des assuétudes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 81

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'état d'avancement du projet de petites cités administratives de proximité »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....82

Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le maintien et les perspectives du télétravail dans la fonction publique wallonne »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative..... 84

Organisation des travaux (Suite)..... 85

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 85

Interpellations et questions orales retirées..... 85

Liste des intervenants..... 87

Abréviations courantes..... 88

Présidence de Mme Durenne, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 33 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Chers collègues, nous ne sommes pas en nombre, mais je voulais d'abord vous souhaiter la bienvenue dans cette commission.

Bienvenue à Mme la Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - Nous ne sommes pas en nombre. Je voulais vous demander si vous acceptiez d'examiner le premier point qui est : l'organisation des travaux avec l'examen de l'arriéré.

La majorité des membres – je tiens à la souligner – est présente.

Je me tourne donc vers mes collègues pour voir s'ils acceptent de procéder à l'examen de l'arriéré.

Mme Pécriaux (PS). - Après l'examen de l'arriéré, que proposez-vous, Madame la Présidente ? On va suspendre après l'examen de l'arriéré ?

Mme la Présidente. - Non, après l'examen de l'arriéré, nous serons en nombre.

Mme Pécriaux (PS). - Ah bon, nous serons en nombre. Vous avez un timing.

Mme la Présidente. - Oui, j'ai une boule de cristal.

Mme Pécriaux (PS). - Une sorcière à la présidence, cela me fait peur... Bien qu'à la veille d'Halloween, on est dans le thème.

(Rires)

M. Daele (Ecolo). - Si vous me demandez ce que j'en pense, vous savez, n'étant pas membre de la commission, je ne compte absolument pour rien dans cette commission, je le regrette. Que je sois présent ou pas présent, cela ne change rien au quorum. Je serai ravi de pouvoir compter plus au sein de ce Parlement, je le revendique régulièrement d'ailleurs. Si vous voulez, je peux faire la liste des choses que je souhaite. Je pense

que ce n'est pas tout à fait le moment. Je vous laisse à vos discussions.

Mme Pécriaux (PS). - Je me souviens, Madame la Présidente, quand nous étions dans la majorité, M. Daele parfois s'exprimait, en disant : « Ils ne sont pas en nombre, et cetera ». Je vais vous proposer d'attendre.

Mme la Présidente. - Il n'y a pas de souci, j'ai essayé. C'était pour dire de débiter, de commencer. Il n'y a pas de souci, je respecte les parlementaires. Nous attendrons donc d'être en nombre.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 9 heures 35 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 9 heures 42 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Avant toute chose, je voudrais excuser Mme Gérardon, Présidente, retenue pour raisons familiales.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Présidente, je souhaiterais faire remonter de l'arriéré la proposition de décret insérant dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé des dispositions relatives à l'hébergement et à l'encadrement à durée indéterminée de personnes en difficultés sociales prolongées, déposée par M. Drèze, Mmes Salvi, Leal Lopez et Moynet (Doc. 866 (2016-2017) N° 1). De façon plus réduite, c'est la proposition relative aux maisons dites « pirates », à la demande de mon collègue, M. Drèze.

Mme la Présidente. - Il n'y a aucun problème, ce sera bien à l'ordre du jour de notre prochaine commission.

La commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de décret insérant dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé des dispositions relatives à l'hébergement et à l'encadrement à durée indéterminée de personnes en difficultés sociales prolongées, déposée par M. Drèze, Mmes Salvi, Leal Lopez et Moinnet (Doc. 866 (2016-2017) N° 1).

Y a-t-il une autre intervention pour ce premier point de l'ordre du jour ? Non, nous pouvons dès lors passer au deuxième point.

AUDITIONS

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2018

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur les orientations budgétaires de la Région pour l'année 2018.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je propose Mme Warzée-Caverenne comme rapporteuse.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je propose M. Martin comme corapporteur.

Mme la Présidente. - Mme Warzée et M. Martin sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique

et de la Simplification administrative. - Mesdames et Messieurs les commissaires, je vous propose en complément de la note que vous avez pu examiner, de vous la présenter au travers d'un PowerPoint qui mettra évidemment l'accent sur une série de priorités.

Cela ne veut pas dire que d'autres sujets ne sont pas importants, mais il est évident que, dans le cadre de cette note d'orientation, je n'ai pas repris tous les détails, sachant que, par ailleurs, vous aurez certainement l'occasion de revenir sur une série de ces détails ou de ces choses importantes dans le cadre des débats budgétaires plus approfondis.

Par ailleurs, pour ne priver personne, surtout ceux qui l'ont déjà annoncé, urbi et orbi, de la qualité et de la réponse à leurs questions lorsque, dans le cadre de mon exposé, il y a des sujets qui font l'objet de questions de parlementaires, je propose, Madame la Présidente, de revenir là-dessus dans la réponse spécifique aux parlementaires, ce qui leur permettra de ne pas être privés de cette réponse. Autrement, j'aurais pu quasiment répondre à toutes les questions au cours de mon exposé, mais je sais bien que ce ne serait pas tout à fait sympathique à votre égard. Comme je tiens à être sympathique à votre égard, je ne le propose pas comme cela.

Je vais donc aborder, suivant la même structure que ma note, un certain nombre de dossiers. Les premiers sont relatifs à la santé. Il est donc évident que, dans le cadre de l'année 2018, l'un des chantiers prioritaires en santé sera d'avancer dans l'accueil des compétences, avec un certain nombre de dossiers supplémentaires relatifs à la sixième réforme de l'État. Dans ce cadre-là, je me permets d'insister sur le fait qu'il y a différents travaux.

Le décret de l'AViQ organisait la maison d'accueil. Ce qui est important maintenant, c'est, à l'intérieur de cette maison, de savoir qui est responsable de quoi, comment on organise les flux, comment on organise pratiquement l'accueil des compétences. Je viendrai, en cours d'année, avec des décrets importants.

Le premier, que j'ose appeler « de la protection sociale wallonne », devra évidemment – et c'est aussi quelque chose qui est revenu dans la note – organiser la reconnaissance des organismes assureurs, donc la déclinaison wallonne de la reconnaissance des organismes assureurs, avec leurs devoirs, leurs responsabilités et leurs compétences en Wallonie. Elle devra aussi organiser les règles qui seront applicables pour l'ensemble des calculs de prix. Pour rappel, vous avez finalisé, en juillet 2017, le nouveau prix pour tout ce qui concerne les infrastructures hospitalières. Il s'agira de le faire pour les maisons de repos, la construction des maisons de repos et d'autres prix essentiels, mais aussi tout ce qui sera de la compétence des organismes assureurs sur le remboursement de

prestations et la couverture de prestations en maisons de repos, par exemple.

Un deuxième chantier essentiel en santé : la mise en place et le parcours législatif de l'assurance autonomie. Mon objectif est que le décret soit finalisé en 2018, sachant qu'il sera donc organisé de manière à être complémentaire à un certain nombre de dispositifs existants. Je viens de parler de la couverture des interventions en maisons de repos au travers de presque 1 milliard d'euros, transférés par la sixième réforme de l'État, mais il est également question des personnes âgées en général et des personnes porteuses de handicaps. Deuxième gros chantier : l'assurance autonomie avec un décret qui fera son parcours sur l'année 2018.

Le meilleur moyen de ne pas augmenter les dépenses en santé, c'est de privilégier la prévention et la promotion. Je ne ferai pas de commentaire sur le fait que, à titre personnel, je continue et je suis plus que jamais persuadée que la meilleure prévention santé est encore d'investir dans la culture et dans l'enseignement, mais dans les compétences qui sont les nôtres, il y a effectivement des mesures à prendre. Vous en avez eu connaissance. Je m'inscrirai dans le prolongement d'un certain nombre d'initiatives prises par mon prédécesseur, M. Prévot.

Actuellement, une série importante de groupes de travail sont en cours au sein de l'AViQ pour préparer un plan d'action, en vue de l'élaboration d'une réelle politique de prévention et de promotion. Je parle d'une réelle politique de prévention et de promotion ; je voudrais rappeler que, en matière de prévention et de promotion de la santé, il est essentiel de se donner du temps, parce que ce n'est pas en une législature de cinq ans et, encore moins en une législature de moins de cinq ans, que les effets des politiques de prévention se marquent sur la population. Pour rappel, elles sont essentielles et généralement transversales d'ailleurs, puisque les indicateurs de bien-être et de santé sont largement au-delà des seules politiques de santé, elles sont transversales. Il s'agit donc de se donner, à moyen et long termes, les lignes directrices d'une politique de prévention et de promotion en vue d'améliorer globalement l'état de santé de notre population wallonne.

Au cours du premier semestre, je viendrai avec le résultat de l'ensemble de ces groupes de travail actuellement à l'œuvre – ils nous présenteront les synthèses de leurs travaux et ce qui remplacera donc le plan quinquennal de promotion de la santé que nous avons hérité de la Fédération Wallonie-Bruxelles – et, par ailleurs, avec un projet de décret qui permettra d'organiser le secteur de la promotion de la santé, que nous en avons également hérité. Il est important, afin que ce secteur accompagne correctement l'ensemble des mesures à prendre en matière de prévention et de promotion, de pouvoir l'organiser.

Autre secteur essentiel en matière de santé : la première ligne de soins. De nouveau, mon prédécesseur avait pris toute une série d'initiatives que je vais poursuivre. Je n'ai pas besoin, ici, de vous faire un long plaidoyer sur l'importance de la première ligne de soins ni un long plaidoyer pour vous rappeler que nous sommes, dans quasiment un quart des communes wallonnes, en pénurie de médecins généralistes.

La manière dont nous pouvons aider à l'installation des médecins généralistes partout sur le territoire est importante. Sur les dispositifs mis en place ou à finaliser, il y a le dispositif, hérité du Fédéral, Impulseo, sur le lequel mon prédécesseur a travaillé, mais aussi la nouvelle alliance entre les infirmiers et les médecins généralistes. Dans ce cadre-là, les discussions avec le Fédéral, y compris sur la délégation des tâches, jouent un rôle important de notre côté. Il est important de préparer l'intensification du tandem médecin-infirmier.

Par ailleurs, il y a aussi, en particulier dans les zones rurales, le soutien aux maisons médicales, ce que l'on appelle les ASI en abrégé, et un secteur dont on ne parle sans doute pas assez, à savoir l'évolution du secteur palliatif. Je rappelle qu'il est aussi transféré et que, dans ce cadre-là, aujourd'hui, ce secteur bénéficie majoritairement de subventions facultatives. Je souhaite pouvoir pérenniser ce secteur et le faire évoluer. On sait qu'en termes d'accompagnement des familles et d'accompagnement des soins et du bien-être, dans des moments les plus cruciaux de la vie ou du passage vers la mort, il joue un rôle essentiel.

En ce qui concerne la santé mentale et les assuétudes, ils doivent faire l'objet – et vous pouvez compter sur moi pour qu'il en soit ainsi – vraiment d'une coordination au sein de la CIM Santé, qui est une coordination importante. On est là avec, y compris dans le dialogue avec le Fédéral, un développement – et c'est très bien ainsi – de plateformes en santé mentale. Il est essentiel de pouvoir continuer à articuler les choses. Je voudrais vraiment mettre, dans ce cadre-là, un accent sur quelque chose qui a bien avancé ces derniers mois, dans une collaboration entre l'AViQ et l'Aide à la jeunesse, à savoir la coordination autour du patient en santé mentale, lorsqu'il s'agit d'enfants et d'adolescents. Ces plateformes qui permettent cette collaboration entre l'AViQ et l'Aide à la jeunesse sont importantes.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de prévention et de promotion de la santé, il y a tout un axe développé autour de la santé mentale, en particulier de la santé mentale des enfants et des adolescents.

En outre, parce que ce secteur est complexe et, surtout, ramifié entre, souvent, de petites associations de terrain, entre des associations sociales ou des acteurs sociaux et des acteurs de santé en tant que tels, il importe pour moi – surtout autour des situations complexes – d'avancer vers des réponses importantes. D'ailleurs, cela fera aussi l'objet de discussions, puisque

vous avez accepté de remonter la proposition de décret de M. Drèze. Ce sera certainement aussi l'objet des discussions que nous aurons sur ces milieux d'accueil, en fait, inclassables aujourd'hui, qui sont souvent amenés à accueillir des situations assez complexes. Je ne vais pas vous faire un cours sur les lignes d'évolution de l'âge moyen de notre population et des enjeux de l'accompagnement des personnes âgées. C'est un sujet qui se trouve sur nos tables depuis très longtemps.

Dans ce cadre, il y a deux choses essentielles en termes d'accueil. J'ai tout à l'heure parlé de l'assurance autonomie et de son volet « domicile ». Dans ce qui a trait à l'accueil des personnes âgées, il importe de réinsuffler un dynamisme afin de mieux répondre aux besoins. Quand je dis « mieux répondre aux besoins », c'est suivant deux axes essentiels :

- celui du nombre de places ;
- celui de l'accessibilité financière.

Quand je parle du nombre de places, il y a, derrière cela, la capacité d'encourager par des moyens suffisants – et nous y reviendrons dans le cadre budgétaire – en termes de programmation et de financement des infrastructures. Il s'agit aussi de simplifier administrativement, tout en garantissant la qualité et l'accessibilité à des promoteurs de projets pour développer des places nouvelles.

Par ailleurs, il s'agit aussi, pour une question d'accessibilité financière, de mieux encadrer les prix et, surtout, de les rendre bien plus transparents qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il est donc important de mettre en œuvre ce qui permettra à toute personne de savoir, préalablement et au moment de la facturation, exactement sur quoi porte le prix et, sans doute, de pouvoir intégrer dorénavant un certain nombre de choses qui paraissent évidentes dans le prix de la journée, y compris dans la partie à charge des résidents. Par ailleurs, il y aura, évidemment, en milieu d'accueil des personnes âgées, une articulation avec l'assurance autonomie.

Il y aura donc, dans ce cadre, une réalisation d'un plan de construction de maisons de repos, mais aussi, puisque l'on en est aux infrastructures d'accueil, dans les prochains mois, je viendrai avec l'arrêté qui permettra l'appel à projets pour un nouveau plan de construction hospitalière. Vous avez finalisé le 20 juillet le nouveau prix de journée. Cela nous permettra de lancer cet appel à projets et donc d'avoir un plan quinquennal de construction des hôpitaux.

En ce qui concerne un deuxième grand secteur, l'action sociale, là aussi, il s'agit de poursuivre un certain nombre de travaux qui ont été entamés et qui sont consécutifs à la sixième réforme de l'État. Le premier d'entre eux est évidemment : le transfert de la compétence des allocations familiales. Le modèle a été arrêté sur le nouveau modèle des allocations familiales.

Le décret est passé en deuxième lecture au Gouvernement, la semaine dernière.

Par ailleurs, celui-ci prévoit aussi la création d'une caisse publique d'allocations familiales pour accueillir les personnes qui sont aujourd'hui assurées au travers de FAMIFED. Je rappelle pour ceux qui ne le savent pas que c'est 33 % de notre population. FAMIFED est la caisse d'allocations familiales principale. Elle est résiduaire, mais principale. Il s'agit de créer une caisse publique en Région wallonne, afin de garantir aussi la différenciation entre opérateur et régulateur. Il s'agit aussi d'agréer les caisses exactement comme les organismes assureurs. Les caisses d'allocations familiales ont un agrément au niveau fédéral. Donc, exactement comme les organismes assureurs, il s'agit de reprendre les dispositions nécessaires afin que les caisses d'allocations familiales puissent être agréées en Région wallonne.

Par ailleurs, même si nous avons déjà bien avancé sur toute une série d'accords de coopération avec les autres entités fédérées, puisqu'il s'agit, par exemple, dans ce cadre, de pouvoir identifier avec certitude, pour tout enfant, de quelle région il ressort et de s'assurer, lorsqu'il circule, qu'il n'y ait pas de rupture dans la couverture des allocations familiales. Lorsque des familles sont recomposées ou décomposées sur des Régions ou des Communautés différentes, il faut assurer que le droit soit bien continu. Il y a là toute une série d'accords de coopération qui ont déjà avancé, mais il y en a d'autres qui devront être pris une fois que les décrets sur la reconnaissance des caisses d'allocations familiales seront adoptés. Tout doit être fait pour qu'il y ait une sécurité totale au moment de la reprise, qui est prévue le 1er janvier 2019. Je vous avoue déjà que, même s'il n'est pas question de remettre cette date en cause, en ce qui me concerne – je suppose que vous ne m'en voudrez pas – je ne prendrai aucun risque sur un retard, ne fût-ce que de quelques jours, du paiement des allocations familiales. Je ne pense pas qu'un ministre dans ce pays prendra ce risque.

Derrière « action sociale », il est inscrit « handicap ». Je ne sais pas pourquoi, il y a un petit saut sur cette diapositive.

En ce qui concerne le secteur de l'accompagnement des personnes porteuses de handicaps, il y a, premièrement, la suite de la mise en œuvre du plan Accessibilité. Ce plan a été approuvé en mai 2017. Aujourd'hui, dans l'ensemble des cabinets ministériels, de nouvelles personnes ont été identifiées et désignées pour poursuivre, en fonction des responsabilités des uns et des autres, la mise en œuvre du plan. Il n'y a eu aucune remise en cause de ce plan. Pour moi, il est vraiment important.

Deuxième aspect, mais j'y reviendrai puisque j'ai cinq questions groupées en matière de services en autorisation de prise en charge. Madame la Présidente,

je reviendrai sur les services en autorisation de prise en charge, tout à l'heure, dans le cadre des questions orales.

Par ailleurs, en matière de personnes handicapées et d'emploi des personnes handicapées, il y a là plusieurs axes, de nouveau, aussi, d'actions. La première, et là je mets aussi la double casquette, à la fois de ministre de l'Action sociale de ministre de la Fonction publique, sur le fait d'encourager, et j'y reviendrai, l'engagement de personnes porteuses de handicaps dans l'administration, afin de pouvoir rencontrer, au minimum, les objectifs assignés aux autorités publiques, mais aussi d'avoir une discussion aussi avec le secteur des ETA et le ministre de l'Emploi sur l'accessibilité, pour les ETA, à un certain nombre de soutiens à l'emploi.

Les services en autorisation de prise en charge, j'y reviendrai.

Je souhaite la pérennisation d'un certain nombre de projets pilotes :

- les cellules mobiles d'intervention, qui sont vraiment essentielles, en particulier dans le cas d'enfants porteurs d'un handicap très lourd et souvent associé à des troubles importants ;

- le dispositif « petite enfance », qui permet l'inclusion d'enfants porteurs de handicaps dans les milieux d'accueil – là, de nouveau, un certain nombre de mes casquettes me permettent d'entrer en dialogue avec moi-même sans trop de difficultés ;

- la référence, évidemment, avec la matière du handicap et l'accompagnement du vieillissement, non seulement dans le cadre de l'assurance autonomie, mais aussi par l'amplification de cette vigilance dans le cadre des accueils en général.

Par ailleurs, je vous rappelle que nous devons aussi à inclure dans notre travail, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, les aides à la mobilité. Le Gouvernement wallon sera prochainement saisi d'une note-cadre pour intégrer les aides à la mobilité, avec une volonté de ma part de simplifier aujourd'hui le modèle, particulièrement complexe au niveau fédéral. Quand je dis « particulièrement complexe », je pense que c'est une belle lasagne. D'ailleurs, généralement, il y a énormément de lasagnes dans ce type de secteur, dans les dispositifs fédéraux. Par ailleurs, un accent doit aussi être mis, dans le cadre d'un développement plus durable, sur la réutilisation et la récupération du matériel.

En ce qui concerne – décidément, l'action sociale veut cacher des priorités – l'égalité des chances, il y a trois dossiers sur lesquels je voudrais mettre l'accent, en rappelant, d'abord, que la philosophie générale est évidemment et en particulier la lutte contre l'ensemble des violences, en particulier les violences sexistes et entre partenaires.

Dans ce cadre-là, la pérennisation des services ambulatoires spécialisés dans l'accompagnement des

victimes et des auteurs est importante. Je rappelle que, à ce jour, 14 services existent sur le territoire wallon. Mon objectif, au terme de la législature, est de les porter à 18. Aujourd'hui, ils perçoivent des subsides facultatifs et mon objectif est aussi de passer à une pérennisation de ce secteur.

Le deuxième aspect de l'égalité des chances que je mets ici en évidence, sans nier tous les autres – par exemple, tout ce qui a trait à l'accompagnement des LGBT – c'est le plan Gender Mainstreaming. Ce plan a été approuvé par le Gouvernement précédent et est repris par le Gouvernement actuel. Des formations de collaborateurs ont déjà été mises en place, puisque c'est un sujet parfois un peu complexe et qu'il faut donc, pour en ressentir toutes les nuances, un certain nombre de formations, qui sont en cours et qui ont été suivies.

Par ailleurs, je mets en exergue un point d'attention : vous vous rappelez que M. le Ministre Prévot avait demandé une étude universitaire relative aux familles monoparentales et aux difficultés de celles-ci et à la mise en évidence des législations qui entravaient le bien-être des familles monoparentales. Je vais donc pouvoir, maintenant que le rapport universitaire est arrivé, me pencher dessus et venir avec des propositions et éclairer les autres niveaux de pouvoir aussi concernés par ces discriminations.

Le dernier aspect : le parcours d'intégration. J'y reviendrai en détail tout à l'heure, puisque j'ai deux questions dans ce cadre de Mmes Nicaise et Tillieux. Je voudrais vraiment dire que, pour moi, il est important de se rendre compte que ce parcours d'intégration est une chance. Il est généralement, d'ailleurs, vécu comme une chance. On voit, dans les statistiques de personnes qui le suivent, que plus d'un tiers des personnes le fait sur base volontaire, mais que, par contre, avec des moyens supplémentaires, il est peut-être possible d'allonger le temps d'apprentissage du français langue étrangère et le parcours de sensibilisation sociale, entre autres, à l'égalité des chances.

En ce qui concerne l'action sociale, au sens encore plus strict, la lutte contre le surendettement reste importante. Il y a une question parlementaire de Mme Trotta, donc j'y reviendrai tout à l'heure.

Il importe, par ailleurs, d'avancer dans le décret sur l'accueil des gens du voyage. Pour rappel, Maxime Prévot avait déposé une proposition de décret qui a fait l'objet de demandes d'avis à la fois de l'Union des villes et communes de Wallonie, à la fois de l'Association des provinces wallonnes. Unia s'est saisi d'un avis, d'autorité ou d'opportunité, sur base des droits qui sont les siens.

De ces avis, il ressort que si les provinces se réjouissent de se voir confier une mission, en même temps, elles nous rappellent qu'elles ont peu d'autorité directe sur les communes, et donc que la mise en œuvre

est assez compliquée. Dans le cadre de l'évolution du rôle des provinces, l'Union des villes et communes de Wallonie nous dit aussi qu'il est assez compliqué de voir comment on répartit les choses.

Vous m'en excuserez, mais ce n'est pas parce que les choses sont compliquées que je vais me résoudre à les abandonner, au contraire, sans doute, diront certains. Pour moi, il est important d'avancer dans cet accueil des gens du voyage et de voir comment, en tissant à la fois des incitants et, sans doute, des obligations, l'on peut aboutir. Il en va aussi du respect de la dignité de l'ensemble de la population, même quand elle fait partie de gens qui ne s'installeront pas longtemps chez nous. C'est donc un dossier qui sera travaillé.

Par ailleurs – mais nous aurons tout à l'heure le rapport de M. le Député Dodrिमont –, nous allons aussi avancer sur le plan Habitat permanent. Nous aurons, tout à l'heure, l'occasion d'y revenir, maintenant que le rapport est déposé.

De manière transversale, les 10 millions d'euros consacrés à l'élaboration d'un nouvel accord non marchand à partir de 2018 sont confirmés.

Le Gouvernement a accepté la méthodologie de travail que je lui ai proposée et qui demande aux partenaires sociaux, sur base du budget que nous avons mis dans le cadre de cet accord non marchand, à savoir 10 millions d'euros en 2018, 20 millions d'euros en 2019, de nous faire des propositions – après concertation entre eux sur cette utilisation – sachant que cette utilisation ne peut pas non plus faire l'objet de dépenses qui n'auraient pas été conclues dans le cadre de l'accord.

Je veux dire par là que cet accord ne peut conduire à des effets cliquets sur d'autres types de dépenses. L'ensemble de l'accord doit tenir dans le budget mis pour cet accord non marchand.

Par ailleurs, c'est sans doute un mot-clé de l'ensemble des priorités pour moi et aussi, surtout, une colonne vertébrale. Il y aura, dans l'ensemble de mes compétences l'application pleine et entière de la Charte associative dans ce qu'elle enduit de simplification administrative, d'égalité de traitement entre les secteurs publics et associatifs et aussi, de la capacité de pouvoir justifier, au travers d'une transparence totale, de l'attribution des subsides fussent-ils facultatifs.

En ce qui concerne la fonction publique, d'abord, vous me permettrez quelques lignes directrices. La première – c'est essentiel pour moi et elles font partie des trois axes qui doivent être la base de toute politique dans ce cadre-là – est de garantir la qualité de l'offre de services à l'ensemble des citoyens. La deuxième, encourager à l'intérieur de l'administration, le développement de carrière et l'épanouissement professionnel des membres du personnel – je vais y

revenir plus en détail, y compris pour le personnel contractuel – et, par ailleurs, la troisième, maintenir un dialogue social constructif et respectueux. Cela me paraît aussi une évidence, mais il est toujours important de les redire.

Comme cela, elles sont claires.

Trois types de dossiers sur la table aujourd'hui en lien, entre autres, justement avec ce dialogue social.

Premièrement, ce sont les engagements pris par le Gouvernement précédent et les attentes générées à partir de là dans l'administration.

Je vais y revenir plus dans le détail avec la diapositive suivante. Je ne vais donc pas le dire maintenant, car je le dirai dans trois minutes.

Deuxièmement, les dossiers existants qui, à mon avis, nécessitent une impulsion pour avancer. Dans ce cadre-là, à la fois dans la simplification administrative, dans la numérisation d'un certain nombre de documents, et cetera, il y a vraiment des avancées à faire et, par ailleurs, de nouvelles dynamiques.

Il est évident que tout le monde doit comprendre que tout cela doit se faire dans le cadre de contraintes légales et budgétaires et de la bonne organisation du service. C'est pour cela que je fais le lien entre le premier tiret sur les engagements et les contraintes légales pour revenir sur certains chantiers liés à la convention sectorielle.

Le premier est celui de l'article 119^{quater}. Dans ce cadre – mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors d'une question écrite posée par M. Hazée – s'il est vraiment important de permettre aux contractuels de développer leur carrière de manière beaucoup plus facile que ce n'est le cas aujourd'hui, le Conseil d'État, par rapport aux projets qui lui avaient été remis, a en fait remis fortement en cause ceux-ci.

Je me dois donc de réécrire un projet pour l'application de l'article 119^{quater} qui permette d'être avalisé par le Conseil d'État et de mettre en œuvre l'esprit de la convention qui a été signée et, de cette manière, faciliter la vie des contractuels, en particulier.

De la même manière, en ce qui concerne la réduction du temps de travail aussi proposée dans cette convention sectorielle et pour laquelle j'ai répondu à une question écrite de M. Onkelinx, là aussi, il y a vraiment une volonté de mettre cette disposition en œuvre, mais une série de travaux techniques ont été réalisés par différents groupes de travail, à la fois au sein de l'administration, du comité stratégique, de l'autorité et ont fait apparaître des difficultés d'opérationnalisation assez importantes, y compris dans les embauches compensatoires.

Soyons clairs, je ne remets en rien cette disposition sur la table, mais, par ailleurs, il est évident que nous devons encore avancer. J'ai, car cette disposition a des conséquences financières pour le personnel en termes de pensions, écrit au ministre des Pensions pour avoir la sécurité juridique que les personnes qui seront concernées par cette disposition... Je rappelle qu'une fois qu'ils ont accepté la réduction de leur temps de travail et que nous avons procédé à l'embauche compensatoire, ils ne peuvent pas revenir en arrière. Donc, je veux d'abord aussi l'assurance du ministre des Pensions qu'il n'y aura pas de conséquences financières sur leur pension.

Une fois que j'aurai donc l'ensemble de ces assurances, nous pourrons avancer. Je suppose que tout le monde comprendra l'importance de pouvoir garantir à ces personnes que l'on ne les fragilise pas, en mettant en œuvre cette disposition.

En ce qui concerne le reclassement professionnel et la réduction de l'absentéisme, dans le cadre des travaux lancés dans le cadre du plan Bien-être dans l'administration, nous avons demandé une étude complémentaire sur les analyses médicales de l'absentéisme et sur la manière dont on pouvait, y compris dans le cadre du plan Bien-être, améliorer les choses pour viser une diminution de l'absentéisme chez les travailleurs.

Le plan Bien-être poursuit son chemin et nous avons, dans le cadre de l'année 2017, toute une série – je ne vais pas dire un catalogue, mais quand je dis cela, ce n'est pas péjoratif du tout – de mesures qui ont été discutées avec les ressources humaines de l'administration. Ma volonté est de le poursuivre et d'être un soutien des dirigeants de l'administration pour pouvoir le faire avancer.

Quant au télétravail, il fait l'objet d'une question de Mme Tillieux. Je me permettrai d'y répondre tout à l'heure en même temps que je répondrai à l'ensemble des questions orales.

Pour ce qui concerne les impulsions à donner à l'orientation des usagers puisque, là, il y a aussi un enjeu important, l'on se rend compte que jusqu'à présent, même si la volonté de la qualité du service existe dans l'ensemble de l'administration, il est parfois difficile pour un usager lambda de savoir où s'adresser et comment s'adresser à l'administration.

La stratégie multicanal doit vraiment poursuivre ses effets.

Hier, j'ai eu une réunion de travail à ce sujet et ma volonté de voir à la fois la transversalité, à la fois les évolutions sur une forme de guichet unique, que ce soit au travers du web ou au travers d'une redirection des personnes est, pour moi, une priorité de la même manière que la proximité, car nous nous rendons compte qu'aujourd'hui, à peu près 5 % des personnes se

déplacent vers les bureaux administratifs décentralisés. On sait que la fracture sociale est importante. Demain, il est important de pouvoir, y compris au travers de maisons du citoyen, permettre une information quel que soit le canal choisi par les personnes. L'objectif est aussi d'augmenter la fréquentation des maisons du citoyen.

Je l'ai tout à l'heure indiqué, mais la simplification des démarches, pour l'ensemble des publics, qu'ils soient citoyens, entreprises, associations, pouvoirs locaux, doit rester l'objectif numéro un. Par ailleurs, c'est encore plus important aujourd'hui qu'hier, la banque Carrefour de partage des données est aussi essentielle.

Pourquoi est-elle essentielle ? Elle est essentielle en simplification administrative, parce qu'elle permet le préremplissage de toute une série de documents, donc une facilitation de la vie des citoyens, des entreprises, des associations ou des pouvoirs locaux. De la même manière aussi, elle permet de recroiser toute une série de données qui permettent aux personnes de ne pas raconter 25 fois la même histoire pour pouvoir être accompagnées et épaulées dans le cadre de leurs démarches.

Dans le cadre de la régionalisation, de la communautarisation d'un certain nombre de matières – je pense en particulier aux matières de santé, mais pas seulement, en matière d'emploi aussi – le dialogue renforcé avec le Fédéral, les échanges de données joueront aussi un rôle important, si l'on ne veut pas perdre les droits des personnes, des entreprises, des employés, et cetera.

En ce qui concerne les nouvelles dynamiques à développer, je l'ai dit tout à l'heure avec le suivi de l'application du 119^{quater}, aujourd'hui, il reste encore trop de freins au développement des carrières du personnel contractuel. Il est important d'avancer dans ce cadre.

Au regard du pool des *managers* disponibles – mais aussi il y a une relance du certificat de *management* public à opérer rapidement –, les procédures d'engagement sont encore très longues.

(Réactions dans l'assemblée)

Il est très autonome en fait.

(Réactions dans l'assemblée)

En fait, il avait envie de me parler.

(Réactions dans l'assemblée)

À mon avis, il commence à avoir faim.

Plus sérieusement, les procédures d'engagement sont aujourd'hui encore très longues. J'ai demandé que l'on puisse travailler pour répondre plus rapidement à des besoins qui voient le jour dans le secteur de

l'administration. Un *masterplan* immobilier est aussi à finaliser, puisqu'il y a des projets inscrits dans le contrat d'administration qui visent à développer une stratégie cohérente, favorisant une adéquation entre les ressources immobilières et financières et les besoins en la matière.

Tout à l'heure, on a évoqué des besoins nouveaux liés au transfert de compétences. Il y a là, entre autres, des réponses à donner, sachant qu'en plus il y a toute une partie de l'administration qui a aussi voyagé entre différents endroits, comme Namur et Charleroi.

Voilà brossée cette note d'orientation budgétaire.

Je le rappelle, je n'ai pas repris ligne pour ligne et je n'ai pas lu, j'ai mis simplement en avant un certain nombre de priorités, tout en – je l'espère – ayant éclairé déjà un certain nombre de vos questions.

Je suis évidemment à votre disposition.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Qui souhaite prendre la parole, de façon à ce que je puisse vous inscrire dans le débat ?

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Au niveau de l'organisation de la discussion, vous faites par thématique ? C'est-à-dire, comme il y a clairement un axe action sociale-santé, puis un axe fonction publique, je voulais juste voir si l'on pouvait éventuellement du coup faire un tour sur les thématiques spécifiques.

Mme la Présidente. - Tout à fait, une remarque très pertinente.

Je propose de travailler par volet santé-action sociale peut-être, scinder en deux et ensuite entamer alors le volet fonction publique. Je crois que ce sera plus constructif de travailler de la sorte.

Qui veut s'inscrire dans le volet santé-action sociale ? M. Martin, Mmes Tillieux, Lecomte, Nicaise et moi-même.

La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente, de me passer la parole.

Merci, Madame la Ministre, pour votre présentation.

Vous avez indiqué une série de dossiers qui vous semblaient importants, je vais faire de même.

Dans ces dossiers « santé et action sociale », vous savez que nous sommes nombreux à être passionnés par

ce type de dossiers, mais nous sommes aussi nombreux à avoir des questions par rapport à ceux-ci.

Vous nous indiquez qu'en matière des personnes âgées, vous veillerez à mieux encadrer les prix. C'est une chose particulièrement importante en Wallonie. On connaît les difficultés déjà pour toute une série de personnes âgées à trouver un lieu d'hébergement et, d'autre part, à le payer.

Pour répondre à ces enjeux, la réponse de votre prédécesseur, Maxime Prévot, a été de dire que le secteur est cadenassé par une série de quotas publics, associatifs et privés. Je veux faire sauter ces quotas, parce que cela permettra d'avoir plus de places. On va dire d'accord à l'objectif de plus de places, mais à quel prix ? On sait que les places dans le public sont moins chères et les places dans le privé plus chères. C'est un constat qui n'est remis en cause par personne. La grande crainte, en faisant sauter ces plafonds, est d'avoir plus de places, mais des places plus chères qui soient réservées uniquement à certaines personnes, à celles qui peuvent se le permettre. Vous ne faites pas mention de ces quotas dans votre note, Madame la Ministre. Je voulais savoir si là votre intention était toujours de travailler sur ces quotas.

Je vous entends « à mieux encadrer les prix ». Quelle est votre stratégie, parce que j'ai entendu votre prédécesseur, Maxime Prévot, nous dire qu'il veut travailler sur les quotas, mais rassurez-vous, il trouvera une technique, de manière à ce que les prix n'augmentent pas. Par contre, je n'ai toujours pas compris comment.

Ici, je vous lis, en disant que vous allez veiller à mieux encadrer les prix. Quelle est la stratégie que vous allez mettre en œuvre ? Quelle est votre formule magique pour faire en sorte qu'il y aura plus de places privées, mais elles ne coûteront pas plus cher ?

Un deuxième dossier d'importance. Pour le moment, on a l'impression que c'est un peu le monstre du Loch Ness, on en parle beaucoup, mais on ne voit pas encore grand-chose, c'est le dossier de l'assurance autonomie. C'est un dossier que j'estime important. Mon parti a toujours dit qu'il était absolument nécessaire de pouvoir avancer sur une assurance autonomie en Wallonie. On le revendiquait au niveau fédéral avant. Cela n'a pas été possible de le mettre au niveau fédéral. Avançons en Wallonie pour pouvoir disposer de cette assurance autonomie. La Flandre l'a déjà fait ; il faut qu'en Wallonie nous puissions disposer de cet outil qui permettra de compenser les pertes d'autonomie, que ce soit pour les personnes âgées ou pour les personnes qui, en cours de vie, sont confrontées à un handicap ou à toute perte d'autonomie, quelle qu'elle soit.

Dire qu'il faut une assurance autonomie, ce n'est qu'un point de départ, parce que l'assurance autonomie peut prendre diverses formes : il y a l'assurance

autonomie pour laquelle je plaide, c'est une assurance pour laquelle chacun cotiserait à hauteur de ses moyens, c'est-à-dire qu'il faudrait qu'Albert Frère paie plus et que ma voisine qui travaille à mi-temps au Delhaize paie moins et cote moins.

On nous a annoncé jusqu'ici une cotisation forfaitaire, équivalente pour un ménage à la redevance télévision. Celle-ci, tout le monde est bien d'accord pour dire que c'est une taxe injuste parce qu'elle est appliquée à tous les Wallons, de manière strictement identique. Donc Albert Frère ou ma voisine, qui travaille à mi-temps dans un supermarché comme caissière et qui ne gagne pas beaucoup d'argent, paieront exactement la même chose.

Or, il y a un autre outil qui a fait ses preuves depuis très longtemps, en Belgique, qui n'est pas mis en place par des gens d'extrême gauche ou des écologistes ou des gens complètement à côté de leurs pompes, c'est l'impôt sur les personnes physiques. Il est progressif. Je plaide donc pour que la manière de cotiser pour l'assurance autonomie se fasse également de manière progressive. C'est pour la perception.

Maintenant, pour l'offre, c'est également, à l'heure où l'on se parle, toujours assez flou. Le projet de votre prédécesseur, M. Prévot, était de pouvoir se dire : maintien à domicile. Le but est de financer des services qui permettent de compenser la perte d'autonomie à domicile et uniquement à domicile.

D'accord, c'est important le maintien à domicile. On le conçoit tous de manière très claire et il y a d'énormes besoins de maintien à domicile, mais est-ce que la réponse à la perte d'autonomie doit être toujours automatiquement le domicile ? Là, on n'est pas d'accord parce que compenser une perte d'autonomie, cela se fait oui bien à domicile, cela peut également se faire dans un lieu d'hébergement. La question, vous avez ouvert la porte lors de ma dernière interpellation, Madame la Ministre, en disant : « On réfléchit aussi à l'ouverture pour aider à l'accès aux maisons de repos pour les personnes âgées ». Par contre, je n'ai encore rien entendu pour l'hébergement ou les centres de jour pour les personnes handicapées. C'est une perte d'autonomie et donc, si l'on veut que les Wallons et les Wallonnes en perte d'autonomie puissent garder le maximum d'autonomie, c'est également l'autonomie dans le choix qui permet de compenser cette perte d'autonomie.

Si je suis face à une perte d'autonomie, c'est aussi à moi-même de décider de la meilleure réponse, la réponse la plus efficace pour moi : le domicile, un centre de jour, un hébergement, en hébergement pour personne handicapée, personne âgée. Ce choix doit également se faire de manière autonome et pas uniquement dans le carcan donné par le Gouvernement wallon.

J'ai donc envie d'avoir plus de précisions. Vous nous dites qu'un décret verra le jour sous cette législature, le cadre décrétoal verra le jour sous cette législature. Après, je vois la prudence. Maxime Prévot avait pris le risque de donner une date de mise en œuvre qui était le 1er janvier 2017 ; je vois que vous ne vous risquez pas au même exercice. Vous dites : « En tout cas, le cadre décrétoal se fera tant que je suis ministre », c'est-à-dire probablement d'ici la fin de la législature. On n'est jamais sûr de rien, mais a priori, on peut se dire que vous allez encore durer l'année et demie qui vient et que c'est donc sous votre règne – si je puis dire ainsi – que ce cadre décrétoal verra le jour, mais probablement pas la mise en application en tout cas. Votre prudence fait que vous ne donnez pas de date à ce niveau.

Le troisième dossier que je voulais aborder avec vous dans ce champ de la santé et de l'action sociale, ce sont les allocations familiales. Vous avez indiqué que vous alliez maintenir le modèle préalablement prévu. Là, ce n'est pas la même chose que pour l'assurance autonomie. L'assurance autonomie, on revoit, cela sera-t-il de fond en comble ou légèrement ? On n'en sait rien à l'heure actuelle. En tout cas, pour l'assurance autonomie, on garde les rails mis par le Gouvernement précédent.

Pour les allocations familiales, c'est un montant de 155 euros par enfant et quelques suppléments sociaux. Autant on est bien d'accord sur la continuité et sur le fait que tout ce qui est dû doit être évidemment reçu par les personnes qui en bénéficient, sans qu'il y ait de rupture de charge ; personne ne doit absolument pas sentir que cela passe entre le Fédéral et les Régions, je pense que personne ne comprendrait. Là, on est complètement raccord sur cet élément, en se disant : « Peu importe l'institution qui paye, peu importe le niveau de pouvoir qui décide, les personnes ne doivent pas sentir la différence ».

Par contre, des personnes qui sentiront la différence, ce sont les personnes les plus fragilisées. On met en lumière chaque année le fait qu'il y a un enfant sur quatre qui vit sous le seuil de la pauvreté en Wallonie. Un enfant sur quatre, ce n'est pas rien. On a un outil qui pourrait lutter fortement contre cette pauvreté infantile, ce sont les allocations familiales. Or, avec un montant fort identique pour tous, le même pour les enfants d'Albert Frère que pour les enfants de ma voisine qui travaille à mi-temps au supermarché, c'est 155 euros et quelques suppléments sociaux. Maintenant, le modèle que vous prévoyez, la part destinée aux suppléments sociaux n'est pas suffisante pour pouvoir remplir cet objectif de lutte contre la pauvreté.

Là, je plaide vraiment parce que je vois, chaque année, cette opération Viva for Life, qui demande à tous les Wallons et les Bruxellois de verser pour lutter contre la pauvreté infantile. Il y a aussi une autre manière de lutter, c'est avec un modèle fort qui permet de lutter contre la pauvreté infantile à travers les allocations

familiales. Là, il n'y aurait plus besoin d'avoir de la charité, mais ce serait le public, c'est-à-dire les institutions, la solidarité de tout le monde envers tout le monde et pas la solidarité uniquement de certains envers certains.

Là, je plaide pour un modèle revisité et un modèle aussi qui évite les effets de palier. C'est un élément que j'ai pu voir dans le modèle annoncé bruxellois avec plus de paliers qu'en Wallonie. En Wallonie, les suppléments sociaux sont accordés avec un palier de 30 000 euros de revenus et puis de 50 000 euros de revenus. Ce qui fait que quand on est à 29 999 ou à 30 001, ou à 49 999 ou 50 001 euros de revenus par an, on peut avoir des différences qui peuvent aller jusqu'à près de 2 000 euros par an. C'est énorme, entre 1 000 et 2 000 euros par an, c'est énorme pour des ménages. Quand on a 30 000 euros de revenu, ce n'est pas 2 000 euros nets par mois.

Enfin, j'entendais, il y a quelques années, M. Lutgen vanter un modèle unique pour tous les francophones, le modèle Fépros. C'était quelque chose de très important pour le cdH de dire : « Il faut un modèle unique, il faut que les familles, qu'elles soient à Bastogne ou à Bruxelles, que ce soit la même chose » et je constate que ce n'est pas le cas. Or, on a des ministres cdH à la manœuvre des deux côtés.

Madame la Ministre, qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, on a la Wallonie qui a avancé avant Bruxelles et à Bruxelles, l'on voit quelque chose d'autre qui se met en œuvre ?

Quelle concertation met-on pour faire en sorte que les modèles soient, si pas identiques, le plus proche possibles ?

Si l'on prend des chemins différents, des familles qui déménagent de Bruxelles vers la Wallonie ou l'inverse, cela existe et même des familles qui sont à cheval sur les deux côtés, que met-on pour leur faciliter la vie plutôt que leur compliquer, pour faire en sorte que quand on déménage de Charleroi vers Bruxelles, on ne sente pas une différence et inversement ? C'est déjà très compliqué de faire tous ces changements, si en plus, après, il y a des changements dans les montants versés pour autant. Là, on est tout à fait d'accord qu'en cas de changement, il faut mettre tout en place pour qu'il n'y ait pas de paperasse administrative pour de tels changements et que la continuité soit assurée.

En plus, je plaide pour que l'on ne soit pas face à des modèles complètement différents qui amènent à des montants versés complètement différents.

Par ailleurs, aussi la question – et cela c'est le dernier élément d'attention – par rapport au modèle d'allocations familiales, ce sont les familles qui seront à cheval sur les deux modèles. Avoir des enfants qui naissent dans l'ancien modèle, puis avoir d'autres

enfants qui naissent dans le nouveau modèle, l'on risque d'avoir des familles qui y « gagnent » et d'autres familles qui y « perdent ». Le troisième enfant qui naît dans le nouveau modèle, alors que l'on en a deux autres qui sont dans le premier, cela amène beaucoup de changements. Parfois, un enfant, à quelques jours d'intervalle, pourrait faire en sorte que ses parents perçoivent des montants très différents. Des familles avec des compositions identiques, qui reçoivent des montants différents, je pense que ce serait aussi incompréhensible pour tous les bénéficiaires des allocations familiales et pour tous les Wallons et les Wallonnes.

Voilà les différents points d'attention que je souhaitais attirer par rapport aux éléments que vous nous avez donnés, Madame la Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Madame la Ministre, on a pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre note. Ma collègue, Éliane Tillieux, interviendra après moi pour ce qui concerne une série de départements.

Je me concentrerai plus particulièrement sur l'assurance autonomie, sur le plan de prévention, la santé mentale, la première ligne de soins et les questions liées à la communauté LGBT. Tout d'abord un sentiment global quant à la lecture de votre note, qui était un sentiment un peu particulier. En la découvrant, c'est finalement une note assez similaire à celle que l'on a pu découvrir l'année dernière, qui avait été présentée, ici même, par votre prédécesseur.

On a un peu ce sentiment d'un statu quo et d'un non-avancement des dossiers qui revient avec force. C'est un sentiment qui nous préoccupe parce que, vous le savez, vous représentez, sur le plan budgétaire, une part non négligeable du budget wallon : 40 % de celui-ci. Vous gérez des compétences essentielles pour la Wallonie, pour les Wallons, qui sont notamment issues de la sixième réforme de l'État. On entend votre grande prudence sur la manière dont la Wallonie mettra en œuvre cette réforme, notamment sur le plan des allocations familiales. On entend maintenant un discours nettement moins affirmatif dans cette mise en œuvre que celui que l'on pouvait entendre, il y a encore quelques semaines. Vous portez, à vous seule, toute la dimension sociale de ce Gouvernement. Nous avons donc un sentiment d'inquiétude par rapport à ce que nous avons lu.

Vous êtes une nouvelle ministre en charge de ces compétences. On a, en tout cas, l'espoir que vous pourrez concrétiser, de manière plus concrète, les notes d'intention, les notes-cadres qui ont été la marque de fabrique de votre prédécesseur durant les trois premières années de cette législature. Il y a des dossiers importants. Le souhait de mon groupe, c'est de veiller à

ce que cette année qui s'annonce soit une année de concrétisation et non plus une année de réflexion.

Pour ce qui concerne l'assurance autonomie – M. Daele en a déjà largement parlé. C'était censé être l'une des mesures phares de M. le Ministre Prévot durant cette année 2017 ; c'était en tout cas annoncé comme tel dans sa note de l'année dernière, on voit finalement qu'il n'en a rien été.

On le sait, des discussions ont déjà eu lieu, nombreuses, dans cette commission à ce sujet. On a eu l'occasion, même sous l'ancienne majorité, de faire entendre nos différents points de vue en la matière. Nous avons des différences sur le sujet. Cela nous a d'ailleurs été assez reproché par votre formation politique. Parmi ces inquiétudes figurait effectivement le fait que la mise en place de cette assurance autonomie représenterait, à nos yeux et selon le modèle défendu par M. le Ministre Prévot, un retour finalement assez faible en termes de services rendus, notamment pour les revenus les plus bas et pour les cas les plus lourds. On sait que, notamment, le modèle proposé ne permettait pas la prise en charge d'une garde de nuit, pour ne citer que cet exemple. On attirait l'attention sur le fait que pour les très bas revenus, ceux-ci payent une quote-part déjà très basse, notamment pour les aides à domicile, et que donc la plus-value de l'assurance pour ces personnes s'avérait quasiment nulle.

Deuxième élément qui nous posait problème, c'était celui évidemment de la progressivité de l'intervention financière, de la quote-part financière. Nous avons toujours défendu un modèle progressif également, et ce depuis l'origine des discussions en commission. On voit que la proposition sur la table, malheureusement, n'allait pas dans ce sens.

Troisième aspect, le coût du système dans sa globalité et sa pérennité. On sait que – et cela a été dit par M. le Ministre Prévot, à l'époque – le fonctionnement du système n'était pas pérenne sans l'ajout de moyens financiers issus du budget de la Région wallonne en plus du produit des différentes cotisations. Il nous avait d'ailleurs annoncé que, si l'assurance autonomie rentrait en vigueur en 2017, le montant de la cotisation devait augmenter de 5 euros dès 2020. Par rapport à la capacité de la Wallonie à pérenniser ce système, nous avons toute une série d'interrogations tout comme, d'ailleurs, quant au maintien de l'APA. On sait que dans le modèle précédent, proposé par votre prédécesseur, une suppression pure et simple de l'APA était envisagée, à l'époque. Ma formation politique s'était élevée contre cette suppression, parce que l'on sait que l'APA est extrêmement utile pour les ménages à faibles revenus, notamment dans la prise en charge de leurs frais médicaux. On sait qu'elle représente un complément pouvant atteindre jusqu'à 560 euros par mois pour ces ménages les plus précaires. Par ailleurs, pour rappel, 20 à 30 % des résidents qui séjournent en maison de repos

ou en maison de repos et de soins sont autonomes financièrement, grâce à l'apport de l'APA. On voit d'ailleurs que l'APA a été maintenue en Flandre, en dehors de l'assurance. Pour nous, il était nécessaire, indispensable, de pouvoir la conserver pour préserver les conditions de vie de nos concitoyens les plus précarisés.

Aujourd'hui, on nous annonce une note au Gouvernement, cette semaine, dans laquelle vous pourriez revoir la position exprimée par votre formation politique jusqu'à ce jour en la matière. Ce sera intéressant de vous entendre quant aux compensations financières que vous pourriez mettre en œuvre en la matière.

En lien avec l'assurance autonomie, se pose également la question du refinancement du secteur de l'aide à domicile. Dans la note de votre prédécesseur, celle qu'on a lue l'année dernière, la question du devenir du secteur des aides et soins à domicile n'était pas clairement reprise. Pourtant, dans la note de l'année précédente, c'est à dire de l'année 2015-2016, M. le Ministre Prévot s'était engagé à finaliser, début 2016, la négociation relative au barème de la part contributive des bénéficiaires. On constate qu'à ce jour rien n'a été conclu en la matière.

Nous avons eu, Madame la Ministre, l'occasion d'entendre, ici même, en commission, les acteurs du secteur de l'aide à domicile. Ils ont été auditionnés, en novembre 2016, et ils nous ont fait part de toute une série de revendications claires et fortes qui passaient par la revalorisation du secteur, la révision des barèmes, la révision du contingent, et ce, comme préalable à l'ouverture de tout débat à la mise en œuvre et à l'installation de l'assurance autonomie.

Aujourd'hui, quand on lit votre note, je vous confie avoir été un peu étonné sur le calendrier que vous annoncez en matière d'assurance autonomie. Étonné, quoique... Je vous avais dit, lors de notre dernière commission, que sur base des déclarations de votre Gouvernement en matière de conclave budgétaire pour l'année 2018 et quant au fait que l'on ne retrouvait rien dans le projet de budget annoncé par le ministre-président pour 2018, concernant la mise en œuvre de l'assurance autonomie, je vous annonçais un enterrement de première classe.

Vous avez trouvé une technique qui, je le reconnais, est plus habile – je vous reconnais bien là – puisque vous nous annoncez aujourd'hui travailler sur la mise en œuvre du dispositif législatif, sans doute pour essayer de respecter la parole de votre Gouvernement, disant qu'il n'y aura pas de prélèvement financier complémentaire sur les Wallons, parallèlement à la suppression de la redevance télévision. On voit que, finalement, vous espérez passer la patate chaude au prochain Gouvernement, puisque, a priori, et si l'on suit votre logique et ce qui est repris dans votre note, il n'y aura

pas un euro qui sera décaissé durant cette législature. Vous allez mettre en place tout le travail logistique et à partir de 2019, la note tombera et les Wallons seront appelés à contribuer financièrement sur base d'un hypothétique futur accord du Gouvernement.

Ce n'est certes pas encore un enterrement de première classe. Cela pourrait y ressembler, mais tout cela dépendra, évidemment, uniquement du sort que les Wallons et les Wallonnes réserveront à votre Gouvernement, lors des prochaines élections. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la technique semble habile, mais pose de vraies questions sur votre réelle capacité à mettre en œuvre ce projet.

Quelques questions très pratiques. Madame la Ministre, vous nous avez annoncé que les principes de l'assurance seraient revus, c'était ici en commission, qu'une nouvelle note d'orientation serait présentée au Gouvernement.

Vous nous parlez donc maintenant d'une mise en œuvre légale d'ici la fin de la législature, donc de l'adoption de ces textes d'ici la fin de la législature.

Mes questions sont les suivantes. Faut-il en déduire tout d'abord qu'il y a un problème au sein du Gouvernement entre les deux partenaires de majorité quant à la mise en œuvre du projet, tel qu'il avait été imaginé par votre prédécesseur ?

De nouveaux éléments expliquent-ils ce report puisque, je le répète, M. le Ministre Prévot pensait mettre en œuvre cette réforme cette année ? Ou est-ce simplement une question d'opportunité politique afin d'éviter, à quelques mois des élections communales et provinciales, qu'un nouveau prélèvement ne soit opéré sur les Wallonnes et les Wallons, rompant ainsi l'engagement de votre Gouvernement ?

L'assurance autonomie inclura-t-elle les budgets de l'APA ou ceux-ci seront-ils isolés ?

La progressivité de la cotisation pourra-t-elle être revue ?

Par ailleurs, M. le Ministre Prévot prévoyait une mise en œuvre à la fois pour les personnes en maisons de repos, mais aussi pour les personnes au domicile. Qu'en sera-t-il ? Pouvez-vous nous indiquer vos intentions en la matière ?

Les résidents des maisons de repos bénéficieront-ils de l'assurance ? Si oui, dès le départ ou non ?

Concernant le paiement du bénéfice, de l'avantage que représenterait cette assurance, nous avons prôné ensemble, durant la première partie de cette législature, sous le Gouvernement Maignette-Prévot, un accord pour faire en sorte que le bénéfice de cette assurance, pour la personne qui allait en bénéficier, cette contrepartie se fasse en services, alors que le MR plaidait, à l'époque

dans l'opposition, pour un paiement en argent liquide, comme c'est d'ailleurs le cas en Flandre. Ce débat a-t-il été entre-temps tranché au sein du Gouvernement ?

Le deuxième sujet ayant retenu notre attention est celui de la prévention santé.

Vous me dites dans votre présentation qu'il faut se donner du temps. Le moins que l'on puisse dire, Madame la Ministre, c'est que, là, vous mettez en œuvre votre engagement – en tout cas votre prédécesseur et vous-même le mettez en œuvre – puisque c'est une matière éminemment importante, la prévention. On a eu l'occasion, durant les dernières années, de revenir à bien des égards sur différentes thématiques et la nécessité de développer une politique globale et cohérente de prévention au niveau wallon.

On regrette qu'aujourd'hui la Wallonie n'ait toujours pas sa politique de prévention de manière bien définie. On travaille toujours sur le plan quinquennal défini par la Communauté française, entre 2004 et 2009. Là aussi, M. le Ministre Prévot s'était montré optimiste, puisque cela fait maintenant deux ans qu'il nous annonce la mise en œuvre de ce Plan wallon de prévention et de promotion de la santé. On ne voit rien venir, si ce n'est peut-être qu'une avancée que l'on doit mettre à votre crédit, je ne sais pas.

Des groupes de travail se réunissent à présent, là où l'on nous disait, sous votre prédécesseur, que ceci n'était pas indispensable. Et une première approche théorique a déjà été développée. Qu'en sera-t-il au niveau du passage dans la pratique ? Quand pourra-t-on disposer d'un Plan global wallon de prévention et de promotion de la santé ? Vous nous annoncez qu'un plan sera disponible pour le premier semestre qui suit l'examen de cette note d'orientation ; c'est exactement ce que votre prédécesseur nous avait annoncé l'année dernière. Pourra-t-on vous faire plus confiance cette fois qu'à votre prédécesseur ? J'imagine que vous nous direz que ce sera le cas, mais je voudrais l'entendre de votre voix pour que cela soit acté au compte rendu et que, l'année prochaine, nous puissions nous retrouver, je l'espère, en célébrant la mise en œuvre de ce plan tant attendu.

Un autre aspect important qui a retenu notre attention : la santé mentale et la lutte contre le suicide.

Là, Madame la Ministre, nous voudrions saluer votre volonté, affichée en tout cas, de vouloir prendre à bras-le-corps cette problématique, de vraiment vouloir développer une politique en la matière. On sait que la Wallonie connaît un taux de suicide extrêmement élevé par rapport aux autres pays européens, que ce soit d'ailleurs chez les jeunes ou chez les personnes âgées. Le fait qu'il y ait des réflexions en lien avec le secteur de la santé mentale sur les personnes âgées est très positif. Nous accueillons cette démarche avec satisfaction, mais nous aimerions obtenir des précisions

complémentaires, notamment sur le réseau pour les personnes âgées que vous nous annoncez.

Un autre domaine extrêmement important, qui a fait l'actualité ces dernières semaines, notamment dans une autre assemblée, celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la question de la première ligne de soins.

Vous nous indiquez, dans votre introduction, que vous mettrez l'accent sur l'aide à l'installation de médecins généralistes. C'est évidemment quelque chose de positif ; je pense qu'aucun territoire, particulièrement les territoires ruraux, ne doit être oublié en la matière. Mais quand on regarde la carte de la Wallonie, l'on se rend compte que la problématique de l'accès à la première ligne de soins, en tout cas des médecins généralistes – vous nous parlez du support des infirmiers, mais je reste focalisé sur les médecins généralistes – pose problème, y compris dans les communes d'ailleurs urbanisées.

J'évoquais la question de la ruralité, mais elle n'a malheureusement pas le monopole de cette difficulté. Je pense, notamment à des régions comme le Borinage, et cetera, où l'on voit des communes extrêmement paupérisées ne disposant pas de médecins en suffisance.

Ma question est simple : on n'a pas eu beaucoup l'occasion de vous entendre ni d'entendre le Gouvernement wallon dans la question qui anime le secteur actuellement, qui est celle du débat sur les numéros INAMI et la politique fédérale développée en la matière.

On a lancé, au niveau de la Cocof, une procédure en conflits d'intérêts ; on a essayé de le faire la semaine dernière au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Que dit la ministre wallonne de la Santé ? Que dit le Gouvernement wallon en la matière ? On sait que les intérêts wallons ont été particulièrement spoliés par le Gouvernement fédéral dans ce domaine. La Commission de planification qui n'est pourtant pas suspecte d'être favorable aux francophones ou aux Wallons avait déterminé un taux de numéros INAMI beaucoup plus avantageux pour la partie francophone du pays que le taux qui a finalement été arrêté arbitrairement par le Gouvernement fédéral à une clé 60-40. Quelle est votre approche, quelles sont vos intentions en la matière ? Interpellerez-vous vos collègues en Conférence interministérielle sur le sujet ? Disposerez-vous d'un mandat du Gouvernement ? Le Gouvernement wallon, qui a quand même cette matière dans ses prérogatives, en termes de prévention santé et de première ligne, prendra-t-il une position sur le sujet ? Ou alors, allez-vous vous taire dans toutes les langues, compte tenu de la position pour le moins particulière du MR sur le sujet ?

Je me souviens encore des propos de M. Brotchi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la

semaine dernière, qui m'ont laissé vraiment pantois, puisqu'il a littéralement nié la problématique de la raréfaction du nombre de médecins généralistes ou spécialistes. J'aimerais vraiment pouvoir vous entendre en la matière.

Dernier aspect sur lequel je voudrais intervenir, c'est la politique à l'égard de la communauté LGBT. Vous y avez fait allusion dans votre introduction, je m'en réjouis.

Néanmoins je voulais vous interroger sur vos ambitions en la matière. On sait que votre collègue, ministre bruxelloise, qui appartient au CD&V, a développé un plan contre les discriminations à l'égard des personnes homosexuelles et transgenres, notamment face à un manque d'actions du Gouvernement fédéral en la matière, Gouvernement qui tarde à implémenter un nouveau plan.

Vingt-trois pistes d'actions ont été développées à Bruxelles. Sachant que votre collègue a annoncé qu'elle souhaitait mettre en œuvre ce plan de manière transversale dans les trois Régions du pays, des contacts ont-ils été pris avec elle ? Avez-vous des intentions plus précises en la matière ? Tout comme – c'est d'ailleurs un manque dans la note – l'on ne retrouve pas grand-chose concernant la lutte contre le racisme et les discriminations, en général, dans la note d'orientation. Cela reflète-t-il un manque d'ambition de votre part ? Ou simplement est-ce un oubli qui trahirait une volonté, qui masquerait une volonté bien réelle de votre part d'avancer sur le sujet ? Si oui, quelles initiatives comptez-vous développer en la matière ? Voilà pour cette première salve de questions en ce qui me concerne.

Mais Mme Tillieux va évidemment prendre le relais sur les autres aspects de vos compétences.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Madame la Ministre, merci pour votre exposé. Je dirais que d'emblée vous annoncez poursuivre le travail entamé par votre prédécesseur ; c'est effectivement bien le cas. En tout cas, lorsqu'on lit la note que vous présentez, une majorité de points repris dans celle-ci avaient déjà été annoncés par votre prédécesseur et avaient fait l'objet de notes-cadres, d'ailleurs adoptées, pour certaines d'entre elles, par le Gouvernement Magnette. On n'a pas peur de le citer ; j'ai vu tout à l'heure « par un gouvernement » et j'ai trouvé l'expression assez inélégante.

Bref, une priorité est avancée : l'accueil des nouvelles compétences « santé » héritées des systèmes fédéraux de sécurité sociale. En lisant ce point, on ne peut que faire écho aux remarques certes fortes, avouons-le, de Solidarités ou de la FGTB en juin dernier, pour lesquelles votre prédécesseur s'était fortement emporté en niant tout problème. Dans cette interview croisée, MM. Bodson et Labille affirmaient que la

Wallonie n'était pas prête pour l'accueil de compétences. Aujourd'hui, vous signalez que le Gouvernement négociera aussi avec l'État fédéral des moyens de fonctionnement des organismes assureurs pour les matières fédérées.

Rappelons que, lors des négociations sur la sixième réforme de l'État, votre parti, le cdH, n'avait pas souhaité que les frais administratifs pour les matières transférées soient transmis aux entités fédérées, sous prétexte que cela serait mettre le doigt dans une défédéralisation de la sécu. Dommage qu'aujourd'hui l'on puisse se rendre compte que c'était là une erreur.

Vous pouvez rire.

(Réactions dans l'assemblée)

Je voudrais aborder la question des maisons de repos et maisons de soins. Vous avez précisé en commission qu'une implication du privé était nécessaire. Vous n'êtes pas la seule, d'ailleurs votre prédécesseur également. Derrière le privé, on entend le privé commercial, mais aussi le privé associatif. Vous aviez conclu votre intervention au Parlement, en parlant d'une nouvelle note qui serait présentée au Gouvernement dans les prochaines semaines. D'ailleurs, Ecolo avait déduit que la note de votre prédécesseur était littéralement morte.

À la lecture de la note d'orientation, il y a un certain paradoxe, car si, dans un premier temps, vous confirmez une refonte avec la présentation d'une nouvelle note stratégique, à la fin du point relatif à l'accueil des personnes âgées, vous annoncez clairement que : « C'est avec cette vision arrêtée par mon prédécesseur que j'entends mener à bien les réformes dans le domaine ».

En termes de prix, un encadrement des prix est à nouveau annoncé, ce qui n'était pas le cas dans la nouvelle Déclaration de politique régionale. Ce point est extrêmement important pour nous les socialistes. Nous avons défendu, sous le Gouvernement Magnette, la mise en place d'un prix complet, d'un prix *all-in*, pour éviter les mauvaises surprises des suppléments, lors de la réception de la facture, ce que nombre de familles connaissent encore aujourd'hui. Nous défendions également la mise en œuvre d'une grille tarifaire pour permettre de comparer les prix et de mieux les encadrer.

Une modernisation du financement des maisons de repos est également annoncée. La question est de savoir s'il est évoqué, ici, l'ensemble des financements ou simplement les financements liés aux infrastructures. Notons que, lorsque vous annoncez que le financement des infrastructures des institutions pour personnes âgées a été transféré à la Wallonie, lors de la sixième réforme de l'État, ce n'est pas le cas, puisque nous sommes compétents depuis les Accords de la Saint-Quentin. Ceci étant une remarque de forme par rapport à votre note.

Sur les maisons de repos toujours, nous ne saluerons jamais assez le fait que le Gouvernement Magnette a permis de libérer 187 millions d'euros pour ouvrir de nouvelles places. Nous en avons largement besoin, puisque le nombre de nos aînés va croissant.

En ce qui concerne l'AViQ, à de nombreuses reprises, différents acteurs ont dénoncé un fonctionnement pas toujours optimal de cette nouvelle agence. Votre prédécesseur parlait de maladie de jeunesse. Vous-même, début septembre, dans les colonnes d'un quotidien, disiez que « il était normal qu'une nouvelle structure connaisse des ratés », pour reprendre vos termes.

Pourriez-vous dès lors nous éclairer sur l'évaluation qui figure d'ailleurs dans le décret qui crée l'AViQ ? Quand cette évaluation sera-t-elle menée ? Elle nous semble de la plus grande importance.

Des modifications au sein de la structure ou du fonctionnement de l'agence sont-elles, d'ores et déjà, envisagées ? Si oui, pouvez-vous déjà maintenant les évoquer avec nous, puisque l'on est dans une note stratégique ? Disposez-vous d'un échéancier des travaux dans ce domaine ?

En ce qui concerne les allocations familiales, nous prenons acte de votre engagement relatif à la continuité du paiement ; de l'examen qui sera effectué, d'ici la fin du premier trimestre 2018, de l'état d'avancement de l'accueil de cette nouvelle compétence pour, le cas échéant, enclencher la clause de préavis prévue dans la loi spéciale des réformes institutionnelles.

Nous constatons cependant une relative prudence dans votre chef, qui contraste avec les déclarations de votre prédécesseur en juillet dernier, qui lui s'était montré beaucoup plus vindicatif face aux craintes émises par Solidaris et la FGTB concernant la capacité de notre Région à mettre en œuvre correctement les nouvelles compétences. On constate, ici, un changement de ton.

En ce qui concerne, un peu plus loin, les aides à la mobilité, vous évoquez une note stratégique qui permettrait d'intégrer les aides à la mobilité avec les aides matérielles. C'est la piste évoquée dans votre note stratégique. Comment appliquerez-vous cette politique en la matière ? Allez-vous transposer le modèle actuellement appliqué et faire en sorte qu'il y ait un seul acteur qui gère ces aides ? Puisque l'on sait qu'aujourd'hui les aides à la mobilité sont gérées par les mutualités, alors que les aides matérielles sont gérées par l'AViQ et, en particulier, par les bureaux régionaux. Prévoyez-vous une simplification du système ? La simplification est-elle un modèle d'organisation ou est-ce une simplification administrative à l'ordre du jour ?

En ce qui concerne la question des violences intrafamiliales, nous accueillons tout à fait

favorablement votre promesse de renforcer le secteur, l'annonce d'un décret pour pérenniser les services ambulatoires. Le PS a déposé une proposition de décret qui va dans ce sens, donc on serait mal à l'aise de dire l'inverse. Mme Morreale a d'ailleurs défendu cette proposition au sein de notre commission. Malheureusement, cette proposition n'était pas accueillie favorablement par votre prédécesseur qui, à l'époque, avait promis un projet de décret plus vaste pour le début de l'année 2017.

Nous serons donc extrêmement attentifs, dans les prochaines semaines, à ce dossier, puisque le secteur réclame ce financement depuis plusieurs mois pour assurer la stabilité des services qui effectuent, il faut bien le dire, un travail essentiel et qui, comme beaucoup, connaissent un manque de moyens important face aux demandes sans cesse croissantes.

Soulignons également l'importance de développer l'accompagnement à destination des hommes. On parle souvent de la violence à l'égard des femmes, mais elles existent aussi à l'égard des hommes. Ces derniers jours, un éclairage sur les questions du harcèlement a mis un coup de projecteur sur ces difficultés, pour voir l'augmentation du nombre d'hommes touchés par ce type de violences et notamment aussi dans les couples homosexuels qui, aujourd'hui, de plus en plus, sortent de l'ombre et c'est heureux.

Sur le parcours d'intégration, je ne sais pas si je reviendrai, tout à l'heure, ou si j'inclus ma question maintenant par rapport à la réduction du délai d'inscription de 10 à 18 mois ; en tout cas, cela me semble assez évident. Madame la Présidente, sort-on la question maintenant ? Dans d'autres commissions, les questions étaient liées avec le débat. Ici, je vois que ce n'est pas le cas. Je ne veux pas désobéir à la Conférence des présidents, mais je trouve que c'est étrange par rapport à d'autres situations.

Que faisons-nous ?

Mme la Présidente. - Madame la Députée, vous permettez, je me retourne vers M. le Secrétaire, n'étant pas à la Conférence des présidents.

Les questions n'ont pas été intégrées dans le débat, donc vous la poserez effectivement tout à l'heure.

Mme Tillieux (PS). - Nous la poserons alors tout à l'heure, nous ne faisons que reculer pour mieux sauter. Je reviendrai avec cette question tout à l'heure. Je trouve cela étrange, mais bon...

Une approche transversale relative à l'intégration de MENA, donc les mineurs non accompagnés, est annoncée également, ceux-ci relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles également. Avez-vous enclenché une concertation qui me semble assez facile dans votre chef ? Qu'envisagez-vous pour ce public ?

Un gros morceau : les accords du non-marchand. Les accords du non-marchand, c'était une attente forte du secteur et une attente forte également de notre part. Nous accueillons positivement le respect des engagements pris par le Gouvernement Magnette pour refinancer le secteur. C'est un secteur essentiel face aux nombreux besoins de société qui se font jour, en rapport avec l'allongement de l'espérance de vie, en matière de santé. Énormément de besoins ne sont pas rencontrés, à ce jour, et pourraient l'être grâce à ce secteur extrêmement important.

Le modèle social porté par les socialistes est fondé sur le renforcement de l'activité non marchande, qu'elle soit publique ou privée. Il importe que les organisations sans but lucratif publiques ou non marchandes ou avec un but de lucre limité – je pense particulièrement aux sociétés à finalité sociale – soient soutenues pour garantir que ces services soient accessibles à tous. La qualité des services serait également garantie par le contrôle de l'État. Certains le trouvent un peu lourd et nous pensons qu'il est extrêmement nécessaire. Il ne me semble pas avoir entendu autre chose dans votre bouche tout à l'heure.

Le Gouvernement vient d'adopter une note relative à la méthodologie de travail pour les négociations qui seront relancées dans le domaine du secteur non marchand. Pourriez-vous nous en dire plus et préciser le contenu de la note ? Quelle méthodologie avez-vous retenue ? Quel est le calendrier des rencontres programmées ?

Enfin, en matière de politique de lutte contre le racisme ou contre toutes les formes de discrimination en général, je sais que vous avez dit d'emblée que vous n'alliez pas nécessairement aborder l'ensemble des politiques en détail. Néanmoins, il me semble que c'est quand même un pan conséquent de votre politique. Des acteurs du secteur ou des études récentes montrent une montée du rejet de la différence et de l'autre, suite aux nombreux attentats que nous avons malheureusement connus un peu partout en Europe, le rejet de l'autre revient, c'est une réalité. Je pense important d'avoir dans une note stratégique un éclairage sur vos intentions quant à la politique de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination.

Au sujet de la santé mentale – mon collègue vient de l'évoquer – j'ajouterai mon intérêt et celui de mon groupe de développer une logique de réseau pour le secteur des aînés, en lien avec la santé mentale. Aujourd'hui, on rencontre énormément de soignants, par exemple en maisons de repos ou même parfois à domicile, qui sont dépourvus face à une certaine catégorie de patients qui présentent des troubles psychiques avec l'avancée en âge.

Pour nous, il est donc essentiel de développer des collaborations plus structurelles pour éviter que ce type de personnes se retrouvent à errer dans les couloirs de

nos hôpitaux où, par ailleurs, les séjours sont toujours de plus en plus courts. On sait que certaines maisons de repos ne peuvent plus assumer ces personnes plus fragiles, à la personnalité devenue plus complexe. Or, la réforme du secteur de la santé mentale, à l'article 107, ne prévoit pas d'action spécifique par rapport au public des aînés. C'était un point d'attention que je voulais évoquer avec vous.

Enfin, lors d'un précédent Gouvernement, un plan global Égalité avait été lancé en 2012. Depuis lors, plus grand-chose n'a été effectué sur ce plan global Égalité. L'importance de ce plan est qu'il était tout à fait transversal, il voulait impliquer l'ensemble des compétences du Gouvernement. Vous ne pouvez pas, à vous seule, faire bouger les lignes. Il vous faut évidemment impacter vos collègues. J'aimerais vous entendre sur votre appréhension de la question. Pourriez-vous, le cas échéant, relancer ce plan global Égalité plutôt que de vous battre seule sur cette compétence ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Madame la Ministre, merci pour cet exposé très clair. J'ai juste quelques points d'attention à vous soumettre. Ma collègue, Mme Durenne, interviendra sur des matières qu'elle maîtrise mieux que moi, puisque j'ai intégré cette commission depuis peu.

Quelques inflexions me plaisent bien dans cette note de politique générale. J'aime bien l'accent que vous mettez sur la pérennisation du fonctionnement du secteur palliatif. Pour connaître beaucoup d'acteurs qui en font partie, c'est un secteur capital. Vous l'avez dit, il bénéficie jusqu'ici de subventions facultatives. Le rendre pérenne est même une vertu cardinale.

Dans votre exposé, par rapport aux personnes âgées, les volets « mieux répondre aux besoins » et « mettre l'accent sur l'accessibilité financière » me plaisent aussi. C'est vrai qu'il n'est pas uniquement question d'augmenter le nombre de places, encore faut-il que les gens puissent payer la place qu'ils occuperont dans ces maisons de repos. Mieux encadrer les prix, mais surtout faire montre de transparence par rapport à tous les suppléments qui grossissent lourdement l'addition pour les personnes âgées.

Vous parlez d'un plan de construction de maisons de repos. J'aurais bien aimé savoir un peu de quoi il s'agissait.

Comme Mme Tillieux, j'aime également ce décret sur les services ambulatoires. Je trouve cela important. Pour avoir eu connaissance, comme beaucoup, de situations difficiles, de situations de violences intrafamiliales, c'est un décret extrêmement ambitieux et

capital ; une fois de plus, une réponse à des situations dramatiques générées par la violence intrafamiliale.

Voilà dressé un tableau positif de cette note d'orientation politique !

Un point d'attention, mais je ne vous demanderai pas de répondre aujourd'hui, c'est juste un point d'attention pour vous rappeler, par rapport à l'assurance autonomie – j'habite une région frontalière –, que les travailleurs frontaliers qui travaillent au Grand-Duché de Luxembourg cotisent ce que l'on appelle une « assurance dépendance », et ce, depuis longtemps – je pense que c'est en 1996 et j'avais d'ailleurs à l'époque déposé un texte au Fédéral. Le pourcentage que l'on prélève sur leur rémunération est nettement supérieur à celui que l'assurance autonomie coûtera ou coûterait. Elle donne droit aussi à des prestations en nature.

Je vous demanderai d'être attentive au fait que ces travailleurs frontaliers ont parfois une carrière mixte, ce qui complique encore les choses. Quand ils ont travaillé – et qu'ils sont pensionnés – au Grand-Duché de Luxembourg, même pour l'essentiel de leur carrière, mais un tout petit peu en Belgique – et par le passé, le service militaire constituait à lui seul une assimilation à une période de travail –, ils perdent tous les avantages de cette « assurance dépendance ». Par conséquent, cela veut dire que s'ils ont besoin de prestations en nature, en raison d'une perte d'autonomie, ils devront à leur tour sans doute souscrire à cette assurance autonomie, alors qu'ils auront payé beaucoup au Grand-Duché de Luxembourg et pour rien.

Votre prédécesseur a déjà été interrogé sur cette situation particulière et c'est un point d'attention, je ne vous demande pas de réponse aujourd'hui. Je me demandais simplement où en était la conclusion d'une convention bilatérale entre les Gouvernements wallon et luxembourgeois, afin de définir des principes de fonctionnement entre les deux systèmes d'assurance, dépendance et autonomie, si cela avait avancé, si l'on pouvait rassurer ces travailleurs frontaliers qui ne savent pas très bien à quelle sauce ils seront mangés. Cela, c'est pour l'assurance autonomie.

Ma collègue interviendra sur le fond par rapport à cette matière.

Concernant le Plan d'accessibilité pour les personnes handicapées, vous dites que la réglementation en matière de services d'accompagnement des personnes en situation de handicap sera révisée, en ce compris les services de prise en charge. J'avais interrogé votre prédécesseur, cela me tient vraiment à cœur, sur l'avenir du BAP, le budget d'assistance personnel, parce qu'il est parfois, pour des personnes de région comme celle de la Province de Luxembourg, la solution idoine.

Je ne reviendrai pas sur les spécificités du Luxembourg, mais compte tenu chose de l'étendue de la

province, du manque de structures, et cetera, ce dispositif est important.

Il faut peut-être quand même rappeler à d'aucuns qu'il y a une liste d'attente de 315 personnes pour obtenir ce BAP, que celles-ci sont classées en priorité 2, ce qui fait qu'elles ne pourront pas bénéficier de ce dispositif.

Je voulais donc savoir, si ce dispositif serait revu. Je pense que c'est important. On ne peut pas laisser autant de personnes sans aides, en tout cas, sans tenir compte de leur situation, en ce y compris leur situation géographique.

Vous avez aussi parlé du plan d'investissement en matière hospitalière. Simplement, il y avait ce lancement d'un appel à projets. Est-ce toujours, comme votre prédécesseur l'expliquait, en vue d'établir un cadastre des besoins d'investissement en matière hospitalière aux quatre coins de la Wallonie et ainsi estimer la portée des arbitrages à effectuer pour la première programmation quinquennale de 240 millions d'euros ?

La question est simple : cet appel à projets sera-t-il encore lancé en 2017 ? Une sélection est-elle envisageable en 2018 ? Si tous les projets – parce que c'était cela qui était un petit peu interpellant – visent la rationalisation de l'offre sur le long terme – ce qui est évidemment la volonté du Gouvernement –, pourrez-vous garantir leur financement autant qu'ils sont ? Une priorisation s'effectuera-t-elle ? Si oui, sur base de quels critères ?

Enfin, un dernier point d'attention aussi, Madame la Ministre, sur le transport – vous l'avez dit – des enfants et des étudiants handicapés. On se rend bien compte que les principes généraux qui président à l'ouverture du droit au transport scolaire doivent être revus. C'est inimaginable. Il y a des tas d'enfants handicapés qui sont laissés sur le carreau. Je pense qu'il y a vraiment là matière à travailler.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, tout d'abord un grand merci pour cet exposé très complet. On sent, à travers votre ton et votre détermination à avancer et à avancer vite.

Je voudrais revenir sur deux points. Un premier point concerne le parcours d'intégration. Effectivement, vous l'avez souligné dans votre exposé oral, considérons déjà comme une chance que ce parcours d'intégration existe sur une base volontaire. Vous savez que le MR, depuis de nombreuses années, s'est toujours prononcé en faveur d'un parcours d'intégration obligatoire. Je me réjouis de savoir que ce parcours sera renforcé et complété et que des moyens complémentaires seront dégagés pour élargir le nombre

de bénéficiaires pouvant y être accueillis, de même que seront renforcés les modules du parcours.

Nous savons que des sanctions seront systématiquement prises. J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous donner plus d'informations à cet égard. Qui sera chargé des contrôles ? De quelle manière ?

Vous avez également parlé d'une approche transversale de l'intégration des primo-arrivants et nous savons effectivement que la Belgique n'est pas première de classe en ce qui concerne le fait d'encourager le travail des demandeurs d'asile à l'égard, par exemple, d'autres pays européens, comme l'Allemagne qui a mis en place le système de minijobs permettant l'intégration des migrants sur le marché du travail.

L'OCDE a d'ailleurs reproché le manque d'insertion des immigrés en Belgique sur ce marché. Vous avez évoqué cette intégration, j'aurais donc voulu savoir si vous pouviez nous en dire un peu plus.

Dernière question sur le sujet – j'en ai d'autres, mais qui viendront au moment des questions d'actualité – : en Flandre, le parcours est également obligatoire pour les Belges qui sont belges, mais qui ne sont pas nés en Belgique et dont aucun des parents n'est né en Belgique. Ils sont intégrés dans le groupe cible. Le seront-ils également en Wallonie ?

Deuxième point sur lequel je voulais porter mon attention, c'est effectivement cet avant-projet de décret qui a été approuvé en première lecture à propos des gens du voyage. Jusqu'à présent, la politique d'accueil dans ce domaine se faisait sur une base volontaire, mais nous sommes tous ici dans nos communes et nous savons combien ce sujet est *touchy*. En règle générale, nous avons les retours des voisins, des riverains de ces aires qui doivent accueillir les gens du voyage avec des plaintes fondées ou non par rapport à leurs agissements et, en tout cas, une crainte presque viscérale et une image préconnotée de l'arrivée de ces personnes.

Aujourd'hui, on sait que deux communes – Namur et Ath – organisent le séjour temporaire en proposant des aires d'infrastructures permanentes et équipées. Neuf autres mettent – ou mettront bientôt – une aire temporaire à leur disposition : les Communes d'Amay, Bastogne, Charleroi, Hotton, Mons, Ottignies, Sambreville, Wasseiges et Verviers.

L'avant-projet approuvé en première lecture par le Gouvernement prévoit que chaque province devra, d'ici 2020, proposer au moins une aire aménagée et trois aires temporaires pour les gens du voyage. Des subventions seront octroyées pour l'acquisition et l'aménagement des terrains par les pouvoirs locaux. J'aurais voulu savoir comment s'organiserait et se mettrait en place ce projet. Une feuille de route dans votre avant-projet a-t-elle été donnée aux provinces pour installer cette collaboration entre les provinces et

les communes qui sont au premier poste pour l'accueil et pour faire accepter et intégrer cet accueil par les habitants de ces communes qui pratiqueront cet accueil ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Ministre, avant d'entamer mon intervention sur le fond, je voulais encore une fois revenir sur la forme de l'exercice. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de le dire au sein de cette commission, on est toujours un peu frustré de cet exercice sur la note d'orientation, parce que dans moins d'un mois ou dans un petit mois, on aura le budget. On recommencera in fine l'exercice et, cette fois, à la lumière des chiffres, ce qui est toujours beaucoup plus parlant. Par ailleurs, on a tous l'occasion, à travers cette commission, d'intervenir avec nos questions et interpellations. On est encore un peu plus frustrés du fait qu'au sein même de cette note d'orientation générale, on n'intègre pas nos questions. Par ailleurs, certaines questions posées par certains de nos parlementaires auront des réponses après. Je trouve un peu schizophrénique cette matinée, voire cette journée de travail sur la note d'orientation générale. Je regarde mes collègues. On le dit tous les ans ; on n'a pas encore trouvé de solution au niveau de la Conférence des présidents. Je le regrette un peu.

Pour revenir sur le fond, j'aurais envie de résumer cette présentation, Madame la Ministre, en deux termes : continuité et confiance par rapport au travail réalisé en matière d'action sociale et de santé. Je l'avoue, à titre personnel et au nom de mon groupe, aucun doute sur le fait que vous poursuivrez et approfondirez les chantiers entamés par M. le Ministre Prévot en retenant une double logique : la logique d'amélioration de la couverture sociale et solidaire de l'ensemble de nos concitoyens, mais toujours dans une logique de responsabilisation. C'est la conjonction des deux qui nous permettra d'avancer sereinement – et vous l'avez appelé – sur toute une série de dossiers importants.

Madame la Ministre, j'espère que vous poursuivrez non seulement ces chantiers, mais, cette fois, j'espère qu'avec ce Gouvernement Borsus-Greoli, vous irez jusqu'au bout de la logique politique, en concrétisant réellement des dossiers attendus par l'ensemble des Wallons et des Wallonnes, reprenant l'expression d'autres de mes collègues.

C'est pourquoi j'ai envie de dire que l'année et demie qui se profile s'annonce décisive, car elle permettra d'apporter des bases solides à l'avenir social des Wallons et Wallonnes.

L'assurance autonomie est un dossier important. On a déjà passé, dans cette commission, de nombreuses heures autour de la question de l'assurance autonomie. On a eu également, il y a un peu moins d'un an, la chance de pouvoir auditionner préalablement avant

même qu'un quelconque texte ne soit sur la table. C'était à souligner parce que cela permettait aussi de construire ensemble une réflexion sur l'assurance autonomie, qui est quelque chose de complètement nouveau qui ne doit pas se faire dans la précipitation et doit permettre, aux uns et aux autres, de trouver des apaisements et une voie qui, demain, permettra de réussir au mieux cette transition démographique. On doit pouvoir anticiper.

Je ne suis pas inquiète quant au fait que sur des dossiers comme ceux-là, il faut laisser le temps au temps de la concertation, de l'organisation, de la structuration, de la modélisation de quelque chose qui sera éminemment important pour l'ensemble de la population.

Comme vous l'avez souvent rappelé, cette assurance autonomie interviendra quel que soit le motif de perte d'autonomie, mais aussi l'âge auquel surviendra cette perte d'autonomie, avant ou après 65 ans, en raison de l'âge, d'un handicap ou d'un accident.

Vous l'avez dit, vous voulez utiliser cette année 2018 à faire cheminer les décrets et les arrêtés nécessaires, mais ce ne sont pas simplement le décret et les arrêtés nécessaires à l'assurance autonomie, mais aussi à toutes les conséquences connexes et donc, à toute l'organisation que demandera cette assurance autonomie, avec toute une série d'autres opérationnalisations que ce soit avec le secteur du handicap ou avec le secteur de la personne âgée.

Je reste plus que jamais convaincue – et c'est vraiment un leitmotiv depuis de nombreuses années au niveau de mon groupe – que c'est justement pour rendre possible le maintien à domicile de personnes dépendantes que l'assurance autonomie doit s'imposer dans les prochains mois, voire les prochaines années. Je n'ai donc pas du tout le sentiment que c'est un enterrement de première classe, au contraire. Je pense simplement qu'aujourd'hui, on a posé les jalons, qu'il y a une volonté politique d'aller de l'avant.

Je ne veux pas polémiquer, mais je trouve parfois un peu culotté de dire que l'on est surpris du statu quo dans un dossier comme celui-là, alors que l'on sait combien le « à gauche toute » du partenaire socialiste a empêché, à un moment, d'avancer sur ce dossier de l'assurance autonomie. Or, on sait combien sa philosophie est attendue par l'ensemble des Wallons et des Wallonnes. Je ferme tout aussi vite la polémique, mais je trouve qu'à un certain moment, il faut aussi donner droit à la raison et à l'historicité du pourquoi aujourd'hui l'on est effectivement peut-être un peu en retard sur ce dossier.

Concernant le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé, vous l'avez dit vous-même, il y a aujourd'hui différents groupes de travail en place au niveau de l'AViQ et, là aussi, la notion de transversalité, pour moi, est fondamentale, parce que l'on ne décrète pas, un jour, qu'un ministre fait de la prévention de

santé. La prévention de santé ne peut se construire et se réfléchir qu'en transversalité avec une série d'autres secteurs, vous l'avez dit vous-même. Vous liez aussi cela à la dynamique des assuétudes, parce que je lis « prévention santé et ses conséquences directes » qui sont les assuétudes, si effectivement on n'a pas suffisamment fait de prévention.

Vous utilisez vos autres casquettes – et c'est tant mieux – notamment sur la jeunesse et sur la petite enfance. J'ai envie de vous dire, Madame la Ministre, n'oubliez pas non plus ces personnes les plus fragilisées que sont les détenus. Vous savez que c'est un de mes dadas depuis quelques années, tout simplement parce que je me suis rendu compte que, si la question de santé mentale et d'assuétudes n'est pas aussi prise en considération dans les prisons, quand ces personnes sortent et recommencent à fonctionner dans notre société il y a d'énormes dégâts. Très bien sur la transversalité et vous l'avez mis en évidence. Le fait que la CIM « santé » soit aujourd'hui de nouveau sur les rails, c'est tant mieux. J'avais eu l'occasion d'interpeller M. le Ministre Madrane pas plus tard que la semaine passée en Fédération Wallonie-Bruxelles ; je pense que c'est à travers ce type d'organe avec une concertation et un dépassement des clivages politiques que l'on pourra parvenir, me semble-t-il, à mettre aussi bien de véritables plans de prévention santé en fonctionnement, mais aussi à régler des problématiques d'assuétudes.

La question du suicide faisait évidemment partie des priorités et cela doit évidemment le rester.

Concernant la question de la première ligne de soins et de son accessibilité, là aussi un dossier transversal – mon collègue, M. Martin, y faisait référence tout à l'heure. Pas plus tard que la semaine passée aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Cocof, une motion en conflit d'intérêts a été déposée pour forcer, je l'espère, la concertation avec le niveau fédéral, parce que l'on ne peut évidemment pas isoler la question de la première ligne de soins et de l'accessibilité avec la question de la pénurie des médecins, les numéros INAMI, le cursus médical. Tout cela fait partie d'un tout.

On a eu l'occasion de vous interpeller à diverses reprises sur la question. Je sais que pas plus tard que cet après-midi, M. Henry doit aussi intervenir – ma collègue, Mme Vandorpe, s'y joindra – pour répondre à cette question de la vision de la ministre de la Santé sur cette problématique de la pénurie où les chiffres sont toujours affolants. En 2016, ce sont 121 communes en pénurie de médecins généralistes et parmi ces 120 communes, déjà 50 sont en pénurie dite grave, avec moins d'un médecin par 100 000 habitants. Vous avez raison de ne pas uniquement focaliser sur les zones rurales, puisque dans les zones urbaines, voire très urbaines, dans les grosses villes, dans les régions de Mons-Borinage, de Charleroi, de Liège, de Mouscron, bref partout, l'on souffre de cette pénurie de médecins. Là aussi, je pense que ce sera important d'avoir une

vision concertée avec la Région wallonne, même si M. le Ministre Collin a déjà également entrepris des mesures dans ses compétences.

Concernant vos compétences, je voulais évidemment relever encore une fois le soutien aux ASI qui permettent un accès plus aisé aux soins, notamment dans les milieux ruraux, ainsi que le futur appel à projets pour le nouveau plan de construction hospitalière ; la fameuse première programmation quinquennale d'investissements, c'est évidemment important. On a eu l'occasion d'en discuter largement avec M. le Ministre Prévot, à l'époque, et on sait combien c'est largement attendu par l'ensemble du secteur.

Concernant plus spécifiquement l'action sociale, je voulais souligner vos efforts pour rendre opérationnel au plus tôt, le 1er janvier 2019, le tout nouveau modèle pour les allocations familiales. Vous avez raison d'être prudente parce qu'il ne faudrait pas qu'un problème informatique fasse que toute cette opération tombe à l'eau et soit mal accueillie par notre population. Je vous engage à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour qu'au moment où le *shift* informatique se fera, l'on soit assurés et rassurés de son opérationnalisation. Vous avez souligné une nécessité de collaboration avec les autres entités, notamment pour la gestion de la période transitoire parce qu'il faut éviter au maximum les couacs.

Notre Gouvernement est tout à fait conscient des enjeux et respectera, vous l'avez dit, les différents timings ; il poursuivra les travaux suivant les lignes claires établies lors de la première lecture par le Gouvernement précédent et c'est évidemment tant mieux.

Le secteur du non-marchand, je sais que c'est un secteur particulièrement cher à votre cœur. Là aussi, l'on constate un soutien important puisqu'une première tranche de 10 millions d'euros sera inscrite au budget 2018. Pas plus tard qu'hier, il y avait encore des revendications sur le terrain par rapport au secteur non marchand, à l'ensemble du milieu associatif. Je n'ai absolument aucun doute que vous aurez une attention toute particulière pour ce secteur.

Concernant la matière du handicap, ma collègue Mme Vandorpe reviendra cet après-midi, et avec toute une série d'autres collègues, sur les services APC ; donc je ne serai pas plus longue sur le sujet.

Je voulais simplement terminer sur le parcours d'intégration pour les primo-arrivants. C'est évidemment un dossier auquel je tiens tout particulièrement. J'aurais souhaité vous entendre sur la notion du renforcement. On a pu lire, ça et là, une volonté de renforcer. Je pense que c'est important, même pour le secteur, d'être clairs sur cette notion de renforcement. À titre personnel, je suis sceptique quand on dit vouloir aller plus vite. Il faut

laisser à cette population du temps. Pouvoir entrer dans un programme de citoyenneté, ce n'est pas évident quand l'on est dans une situation de précarité. À titre personnel, je trouve que raccourcir le parcours d'intégration ne serait pas heureux.

Par contre, je suis évidemment favorable à le renforcer au niveau de ses moyens. Renforcer les moyens pour le FLE est bien sûr important. On voit que les premières évaluations sont globalement satisfaisantes. Sur les trois derniers trimestres de 2016 et le premier trimestre de 2017, pas moins de 2 552 personnes se sont inscrites dans le processus de parcours, avec 1 548 de celles-ci qui sont soumises à l'obligation.

Il y a évidemment la question du dispositif de sanctions. Vous confirmiez devoir finaliser l'opérationnalisation d'un outil informatisé de gestion. Où en est cette opérationnalisation ? Y a-t-il une échéance ?

Enfin, j'avais déjà tiré un peu la sonnette d'alarme à l'époque : ce parcours d'intégration ne peut fonctionner que si les communes sont parties prenantes de l'action. Aujourd'hui, malheureusement – en tout cas, dans l'arrondissement que je connais le mieux, qui est Charleroi –, on se rend compte que toutes les communes ne jouent pas le jeu de la même manière.

Quand on sait qu'aujourd'hui les subventions du parcours d'intégration sont aussi liées aux résultats quantitatifs, notamment des CRI, il ne faudrait pas, demain, que les CRI soient pénalisés parce que certaines communes ne jouent pas le jeu de pouvoir identifier les personnes qui devraient, demain, entrer dans un parcours d'intégration. Si, en plus, la logique de demain est d'élargir le nombre de personnes qui y auraient droit, elles risqueraient une double pénalité.

Madame la Ministre, cette question des communes me paraît aussi devoir être prise en considération.

(Mme Lecomte, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Comme mes collègues, Madame la Ministre, je voulais vous remercier pour cet exposé très clair.

Je vais faire une intervention plus globale au niveau de la santé ; j'interviendrai ensuite au niveau de l'action sociale pour les allocations familiales.

J'aime rappeler que la sixième réforme de l'État a doté la Wallonie d'un certain nombre de compétences. On le sait tous ici, mais il est toujours important de le rappeler parce que ce sont des compétences très importantes pour l'avenir des Wallons et des Wallonnes.

Je pense, par exemple, à la première ligne de soins, la promotion de la santé, les infrastructures hospitalières ou encore, bien sûr, les institutions de santé mentale.

Madame la Ministre, on sait que l'accès à des soins de santé de qualité est vraiment un droit fondamental. On sait que certaines modifications seront nécessaires et dues, entre autres, au vieillissement de la population. Pourquoi ? Pour garantir le bon fonctionnement, d'en assurer le financement et permettre l'accès à des traitements innovants.

Il est vraiment essentiel aujourd'hui d'assurer une offre médicale variée et de qualité. Pour ce faire, les dépenses en la matière doivent être analysées afin d'agir de manière cohérente et maîtrisée.

Il est essentiel d'être proactifs et d'anticiper l'évolution de notre société, et plus particulièrement de se préparer à cette transition démographique à laquelle nous devons faire face dans les prochaines années.

Quand je pense à l'assurance autonomie – je rejoins ma collègue, Mme Salvi, c'est un dossier qui a mobilisé notre attention et notre énergie durant de nombreuses heures en commission –, je suis contente de constater, Madame la Ministre, que ce dossier reste pour vous – je n'en doutais pas – une priorité. Sa mise en œuvre doit se concrétiser pour assurer l'avenir toujours meilleur à notre population, comme nous l'avons maintes fois répété en commission.

Concernant les aînés, on soutient également l'amélioration de leur prise en charge en maisons de repos et en maisons de repos et de soins pour répondre le plus efficacement possible à leurs besoins.

Nous devons aussi nous pencher, selon mon groupe, sur l'émergence d'outils cohérents de maintien, de promotion de la santé, tout en adoptant bien sûr une vision intégrée des soins de santé pour permettre une réelle influence sur l'ensemble de la population.

L'accessibilité à des soins de santé de qualité est également un élément important et mon groupe, en 2015, avait déjà démontré son intérêt envers les médecins, et plus particulièrement ceux des zones rurales, pour permettre une prise en charge de l'ensemble de la population.

Comme le souligne d'ailleurs la Déclaration de politique régionale, le rôle du médecin généraliste doit être intégré dans les politiques de prévention et de promotion de la santé.

Mon groupe est également ravi de constater le soutien à la mise en place de réseaux de santé mentale tant pour les personnes âgées que pour les adolescents. Il est important aussi de se pencher tout particulièrement sur le mal-être chez les jeunes et d'y apporter des réponses cohérentes pour permettre leur épanouissement. On le sait, ce sont eux qui construiront

l'avenir ; il faut donc se pencher sur ces différents dispositifs qui seront mis en œuvre.

Je voulais aussi revenir sur les campagnes de prévention, des programmes de réinsertion sociale, de promotion de bonnes pratiques. Je voulais attirer également votre attention sur ce dossier.

Concernant le volet « action sociale » et les allocations familiales, je peux reprendre le même discours que pour l'assurance autonomie : c'est un dossier qui a mobilisé toute notre attention des heures durant en commission. Je vous dirai, Madame la Ministre, que cette année 2018 représente la dernière ligne droite pour ce dossier éminemment important. Je vous l'ai dit il y a encore quelques semaines, mais j'aime me répéter, tellement il est important pour les Wallons et les Wallonnes.

Les enjeux de cette réforme des allocations sont énormes et à plus d'un titre. J'aimerais en rappeler quelques éléments. Premièrement, en raison de la part très importante du budget du ménage que constituent les allocations familiales pour de nombreuses familles, mais aussi compte tenu du volume tellement important des flux financiers concernés : plus ou moins 2,173 milliards d'euros par an pour la Région wallonne. J'aime bien comparer : cela vaut deux fois le budget annuel du plan Marshall. Ce sont parfois des petits éléments qui peuvent attirer notre attention, parce que l'on ne maîtrise pas toujours l'impact que cela peut avoir. Sur un total de combien ? De 6,676 milliards d'euros, donc un budget de plus de 15 % du budget global de la Région wallonne, qui seront versés sous forme d'allocations familiales ou de primes de naissance ou de primes d'adoption pour plus ou moins 1 million d'enfants. La garantie de ce paiement reste vraiment la priorité du nouveau Gouvernement. Je tiens vraiment à le souligner.

Deux dates sont pour moi excessivement importantes : le 31 mars 2018 et le 1er janvier 2019. Je vous dirai que le compte à rebours est ainsi entamé. La Wallonie – je vous le demande, mais je sais que vous allez me rassurer – sera-t-elle prête dans un peu plus d'un an ? Le parcours législatif est encore très long, même si nos choix, pour le MR, auraient été différents. Je le répète, nous ne ferons absolument pas barrage à la solution trouvée sous l'ancien Gouvernement, donc sous la coalition PS-cdH, parce que l'enjeu pour le public est énorme et la Wallonie ne peut pas rater ce rendez-vous avec un de ces dossiers majeurs – si pas le plus important – de la sixième réforme de l'État.

Il faut donc réussir l'implémentation de cette politique au niveau wallon, nous en avons déjà parlé à maintes reprises : le transfert des agents, la création de la Caisse publique d'allocations familiales, l'informatisation, la simplification administrative. Mon groupe ne doute pas que le nouvel Exécutif en place

travaillera assidûment à la réussite de cette nouvelle politique wallonne.

J'aimerais également juste revenir sur un petit point dans les objectifs du nouvel Exécutif wallon : la dynamique de lutte contre la pauvreté, qui sera renforcée en tant qu'objectif transversal. J'aime le souligner parce que je suis intervenue à plusieurs reprises dans la commission du ministre-président Magnette, à l'époque, où j'ai souligné, à chaque fois que j'intervenais, que c'est une matière transversale et qu'il y a des publics cibles et des thématiques qui ont été oubliés.

Madame la Ministre, vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez plusieurs casquettes ; je pense donc à votre casquette au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et je compte sur vous.

Mon intervention a été aujourd'hui de nature à pouvoir nous rassurer, parce que les besoins sont là, les délais sont là.

Mme la Présidente. - Au vu de l'heure qui avance, ne consentiriez-vous pas à aborder le volet « fonction publique » cet après-midi et que Mme la Ministre puisse répondre à la masse de questions qui lui a été posée sur les volets « santé » et « action sociale » ? Tout le monde est-il d'accord avec cette proposition ? Parfait.

M. Martin (PS). - L'opposition se montre constructive, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Je n'en doute pas un seul instant, Monsieur Martin.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - J'ai une demande de précision. Ce qui est prévu maintenant, à midi, c'est que la ministre réponde, que l'on fasse éventuellement les répliques puis l'on arrête et on reprend l'après-midi avec les questions sur la partie « fonction publique » ?

Mme la Présidente. - Vous avez tout compris, Madame Warzée-Caverenne.

La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je remercie l'ensemble des parlementaires et des groupes pour leurs différentes remarques, propositions, mises en valeur et, par ailleurs, pour le côté assez chassé-croisé d'un certain nombre d'interventions.

Si vous me le permettez, je répondrai de manière transversale, tout en essayant d'identifier à nouveau les différents intervenants. L'autre possibilité était de vous reprendre chacun à votre tour et de vous entendre dire : « Je viens de le faire pour quelqu'un d'autre ». Si vous préférez l'un ou l'autre, pour moi je m'adapte.

(Réactions dans l'assemblée)

Pour moi, c'est plutôt une qualité, Monsieur Daele, je dois bien vous l'avouer. Quand je vois à quel point tout le monde essaie de venir manger au centre, je me dis que je ne suis pas la seule à le trouver comme qualité.

(Rires)

Revenons à vos questions avant de faire des considérations d'analyse de politique générale.

Puis-je d'abord rappeler deux principes qui animent fondamentalement les principes de sécurité sociale ? En sécurité sociale, soit vous fondez votre sécurité sociale sur une perception progressive basée sur un pourcentage au travers des cotisations sociales et progressives au travers de l'impôt ; vous redistribuez la masse ainsi récoltée de manière forfaitaire et linéaire à l'ensemble de la population, quels que soient ses revenus. Soit vous avez une perception forfaitaire et vous redistribuez en fonction des besoins et de la capacité contributive de chacun.

Le pire des systèmes en sécurité sociale, c'est quand l'on perçoit sur base progressive et que l'on redistribue sur base progressive, parce que cela conduit généralement à pénaliser deux fois une certaine partie de la population et en particulier la classe moyenne. L'ensemble de la sécurité sociale est donc basé, jusqu'à présent, au niveau fédéral et de la manière la plus prépondérante, sur une progressivité dans la perception et sur une redistribution non identifiée en fonction de revenus. On voit bien qu'un certain nombre de mécanismes ont conduit à des dérives parce que l'on a à la fois voulu combiner une perception progressive et une redistribution progressive. Dans ces cas-là, c'est toujours la classe moyenne qui en paie les pots cassés.

Lorsque je vois les interventions d'un certain nombre d'entre vous et en particulier celle de M. Daele, sur les allocations familiales et, en parallèle, sur l'assurance autonomie, vous préconisez l'inverse dans les deux cas. Dans un cas, vous me demandez de faire une perception progressive de l'assurance autonomie ; dans l'autre, vous me demandez de faire une distribution progressive des allocations familiales plus importante que celle que nous avons prévue. Sachant que, comme elle est prévue dans le modèle, il y a déjà une part plus importante du budget qui sera consacré aux suppléments sociaux que ce n'est le cas, aujourd'hui, dans le modèle fédéral.

Aujourd'hui, en allocations familiales, le modèle fédéral consacre 8 % à des suppléments sociaux. Demain, le modèle, tel qu'il a été mis en place, il y a quelques mois et qu'il est conforté par le Gouvernement actuel, consacrerait 16 % aux suppléments sociaux. Le modèle, tel qu'il est proposé, consacre une masse budgétaire plus importante aux suppléments sociaux qu'auparavant.

Je trouve beaucoup plus cohérent soit d'avoir une perception progressive et une redistribution sans aucun supplément social ou sans aucune différence, soit d'avoir une perception forfaitaire et une redistribution en fonction des revenus.

Pour revenir à l'assurance autonomie, le modèle sera proposé au Gouvernement cette semaine. Vous comprendrez que je ne rentre pas, pour l'instant, dans les détails, même si vous allez m'exprimer votre frustration, mais je l'assume.

À la fois, il n'y aura pas une cotisation unique, mais une cotisation, à mon avis, au moins suivant deux barèmes et en fonction de revenus ou d'un état de santé. Par ailleurs, il y aura une redistribution qui veillera à deux choses : une qualité de services couverts et offerts à la population et une lutte à la fois contre la pauvreté et une partie qui servira à l'accessibilité tant au domicile, qu'en maison de repos, qu'en institution pour personnes porteuses de handicaps.

Concernant cette assurance autonomie, j'entends bien que certains voudraient y voir des enterrements de première classe. Je peux rassurer ceux qui auraient des doutes : depuis 1990, à titre personnel, j'ai toujours fait de ce combat un combat essentiel, parce qu'il vient compléter les dispositifs de sécurité sociale d'aides à l'accompagnement des personnes porteuses de handicaps, des personnes âgées ou des personnes qui, de manière momentanée, souffrent d'une perte d'autonomie importante. Sachez que ce n'est pas maintenant que j'ai la responsabilité de cette compétence que je vais baisser en détermination.

Monsieur Martin, en disant qu'il y aura à la fois un développement de services et à la fois une lutte contre la pauvreté et une vérification de l'accessibilité à la fois des maisons de repos et des institutions pour personnes handicapées, je pense avoir déjà donné une réponse plus que partielle à votre questionnement sur l'APA et sur le devenir de cette partie.

Madame Lecomte, je le comprends bien, la question des travailleurs frontaliers ne se pose pas que pour l'assurance autonomie. Elle se pose pour l'entièreté des soins de santé en général, y compris pour les autres types de soins de santé. C'est une question essentielle qui se pose d'ailleurs aussi dans l'ouverture des droits en allocations familiales puisqu'il y a, là aussi, un certain nombre de conventions bilatérales avec des pays limitrophes qu'il faudra pérenniser et conforter. L'attention aux travailleurs frontaliers est transversale en matière d'action sociale et, en particulier, en matière de santé.

Sur l'assurance autonomie, il y avait une question « dérivée » de celle-là de plusieurs d'entre vous, dont M. Martin, sur le financement des SAFA. En boutade, je vous rappelle que même s'ils s'occupent de soins, les soins ne sont pas transférés. En ce qui concerne l'aide,

donc tous les facteurs d'aide liés aux SAFA, vous me demandiez si des choses étaient faites en matière de renforcement des SAFA. La trajectoire financière des SAFA n'a pas été remise en cause, on y reviendra au débat budgétaire.

Parallèlement, en ce qui concerne le fait de savoir s'il fallait avant ou après s'occuper des barèmes, de la partie contributive, de la refonte du système et du contingent, vous comprendrez que pour moi, en même temps et non pas avant ou après, je ne peux pas imaginer la mise en place d'une assurance autonomie si nous n'avons pas résolu, dans le cadre de la préparation de celle-ci, les questions de la simplification du barème.

Pour ceux qui seraient intéressés, je rappelle qu'aujourd'hui, les barèmes en place dans les SAFA conduisent à 484 combinaisons possibles de barèmes différents. Cela veut dire qu'en termes de transparence, de lisibilité d'une facture et demain en termes de développement informatique des flux financiers entre les organismes assureurs et les SAFA, il est vraiment plus que nécessaire – et je dis bien d'abord en termes de lisibilité démocratique d'une facture et donc d'accessibilité à ses droits sociaux – de simplifier largement les barèmes.

Sur la date de mise en œuvre, je ne suis pas la femme la plus connue pour sa prudence, mais plutôt pour sa détermination. Par contre, je suis déterminée – et c'est un clin d'œil – à rester prudente parce qu'il est essentiel que le parcours législatif soit terminé rapidement. Je suis aussi consciente que dans ce dossier, comme d'ailleurs dans les dossiers des transferts de compétences de manière transversale, il y a derrière cela des développements informatiques, des circuits financiers dont il faut être certains de la sécurité pour pouvoir avancer.

Deuxième gros dossier que vous avez abordé et qui est en lien avec les transferts de compétences, c'est celui des allocations familiales. Cela a été soit posé en question, soit redit en affirmation : le projet de décret poursuit le modèle tel qu'il avait été arrêté sur proposition de mon excellent ancien collègue, M. Prévot ; il est passé en deuxième lecture suite au premier passage.

Il y aura bien un taux important, au départ 155 euros, avec des suppléments sociaux, comme je l'ai dit tout à l'heure, beaucoup plus importants en termes de masse budgétaire allouée que ce n'est le cas aujourd'hui dans le modèle fédéral – même si le modèle fédéral conduit, de mémoire, à plus de 780 possibilités différentes de combinaisons de calcul des allocations familiales. De nouveau, en termes de démocratie sociale, mais aussi de lisibilité et de se faciliter le transfert du modèle pour être à temps, le nouveau modèle qui a été arrêté et qui poursuit son chemin législatif permet de simplifier les développements informatiques nécessaires.

Je refais le tour des questions en allocations familiales pour voir si j'ai oublié quelque chose dans ce cadre-là. Quant au fait du 1er janvier 2019, je vous rappelle qu'il est inscrit dans toute la loi de transfert ; c'est donc une date qui n'est pas une date à prendre à la légère. Tout doit donc être fait pour que les garanties de paiement soient mises en œuvre.

Quant au fait de savoir si le modèle développé par Bruxelles est le même ou pas le même que la Wallonie, je suis la première à regretter que le modèle bruxellois ne soit pas exactement le même que celui développé en Région wallonne. Ce n'est d'ailleurs pas le cas non plus – pour rappel – pour la Communauté germanophone et ce n'est pas non plus le cas pour la Flandre. L'ensemble de notre population circule sur l'ensemble du territoire. Je rappelle aussi, pour l'avoir dit, que cela veut dire que toute une série – indépendamment du modèle différent – d'accords de coopération doivent être pris et mis en œuvre, que nous sommes et qu'il y a encore, au CODECO de cette semaine, des accords de coopération qui sont finalisés.

Dans ce cadre-là, je voudrais dire à quel point je souligne l'investissement de l'ensemble des collaborateurs de FAMIFED et, en particulier, des dirigeants de FAMIFED, afin de garantir Régions et Communautés puissent bénéficier, en temps utile, des aides nécessaires à ce transfert.

Je dois aussi vous dire qu'entre l'AViQ, FAMIFED et mon cabinet, les réunions se déroulent plus d'une fois par semaine pour essayer de résoudre l'ensemble des questions encore à régler. Par ailleurs, la reconnaissance des caisses d'allocations familiales permettra aussi rapidement d'avancer pour être dans la sécurité au 1er janvier 2019.

En ce qui concerne les familles qui seraient à cheval sur des modèles, je rappelle qu'il y a un accord de coopération permettant d'identifier, à partir du droit des enfants, quelles sont les Régions ou Communautés compétentes, que cet accord de coopération est finalisé et qu'il permet donc d'avoir le droit certain ouvert à partir des enfants.

Je poursuis avec l'autre dossier important abordé par la plupart d'entre vous : le dossier de l'accueil des personnes âgées en maisons de repos et en maisons de repos et de soins. Effectivement, je ne vais pas ici refaire une contextualisation, mais tout le monde est bien conscient – vous l'avez d'ailleurs tous dit – de l'évolution en âge des personnes peuplant la Wallonie et tout le monde a aussi insisté sur la nécessité à la fois d'augmenter l'offre et à la fois de garantir l'accessibilité.

Lorsque je parle d'augmenter l'offre, il y a – Madame Tillieux, vous l'avez rappelé – dans le cadre d'un plan d'investissements, 187 millions d'euros pour l'ouverture de nouvelles places – qui avait été réclamée

et obtenue par M. Maxime Prévot. Dans ce cadre-là, il est important – faut-il le rappeler ? – que si des montants sont accordés pour la construction de maisons de repos, une fois la maison de repos construite, il est nécessaire d'assurer la trajectoire budgétaire de ce qui couvre le fonctionnement des maisons de repos et qui est un principe assurantiel de sécurité sociale couvert, pour l'instant, par les budgets transférés du Fédéral, qui équivalent à peu près à 1 milliard d'euros. L'ouverture de nouveaux lits doit donc se conjuguer avec la pérennisation d'un système de couverture.

C'est donc la raison pour laquelle à la fois je veux absolument avancer dans la possibilité d'ouverture de nouveaux lits, en principal dans des lits qui permettent de garantir que le public et l'associatif non marchand puissent poursuivre le développement et garantir l'accessibilité universelle. Par ailleurs, dans le cadre de l'ensemble des lits, il me semble important de cadrer beaucoup plus que cela ne l'est aujourd'hui la transparence et l'encadrement des prix.

Lorsque je dis cela, je dis simplement qu'il est évident qu'aujourd'hui, un certain nombre de services ne sont pas identifiés comme faisant partie du prix annoncé à la personne hébergée. Je vais prendre des exemples : le wifi dans certaines maisons de repos n'est pas prévu, le frigo ou l'eau dans certaines maisons de repos ne sont pas prévus. Ensuite, ils font l'objet de suppléments. Ce que je souhaite, c'est clairement encadrer les prix pour que la facturation soit la même partout et permette ainsi une lisibilité réelle de la part contributive. Par ailleurs, comme je l'ai dit, par rapport à la part contributive, l'assurance autonomie pourra jouer son rôle.

Je regarde... Tu as raté de grands moments, tu sais... Non je rigole.

(Réaction d'un intervenant)

Pour ce qui concerne maintenant la première ligne de soins sur laquelle plusieurs d'entre vous sont intervenus, j'avoue que c'est certainement un passé mutualiste qui fait que j'y suis d'autant plus sensible. Je voudrais vraiment que ce dossier soit pris en compte comme autre chose qu'un dossier communautaire.

Je pense que la ministre de la Santé est elle-même parfois un peu coincée par son partenaire N-VA qui veut absolument en faire un dossier communautaire. Il s'agit ici de la qualité des soins de première ligne à l'ensemble d'une population.

Ma colère politique est très importante quand qu'il s'agit de ce soit en fait un dossier communautaire. Ayons aussi le courage, chacun, là où l'on se trouve, de balayer devant notre porte. Oui, il y a un problème de dossier devenu communautaire au Fédéral. Les quotas 60-40 dans les numéros INAMI n'ont aucun sens au regard des besoins de la population.

Oui, il y a une part de responsabilité que nous avons rencontrée au niveau du Gouvernement de la Communauté française. Nous avons organisé un examen d'entrée. Je ne dis pas qu'il est parfait et nous devons le retravailler, sans aucun doute, mais nous l'avons organisé. Il nous reste une responsabilité en Communauté française, celle des sous-quotas.

Il est donc aussi important qu'en Communauté française on avance sur les sous-quotas. Je rappelle qu'il y a un problème de médecine générale et que nous sommes responsables des sous-quotas. Oui, il y a une question à régler en Région wallonne, celle de l'aide au fait de s'installer comme médecin et comme médecin généraliste en particulier.

Je ne dis pas qu'ici, tout est rose. Mais, lorsqu'on a avancé sur le principe de reprendre Impulseo, lorsqu'on avance sur le principe de mettre en place Assisteo avec une collaboration entre le médecin généraliste et l'infirmier, lorsqu'on avance sur l'installation de maisons médicales en Région wallonne, avec un soutien important de M. le Ministre Collin et important en matière de subventions européennes dans les maisons médicales, l'on prend aussi notre part du travail.

Je suis bien consciente que ce n'est pas encore suffisant. Je suis bien consciente de cela, mais, franchement, il y a des sujets sur lesquels je fais des colères politiques. Ce dossier n'est pas un dossier communautaire. Que chacun prenne donc ses responsabilités. Qu'on arrête de se renvoyer la balle.

En ce qui me concerne, les responsabilités Impulseo, Assisteo, le financement de l'installation des maisons médicales, avancer dans le dialogue avec le Fédéral sur la répartition des tâches. Il n'est pas possible que nous soyons quasiment le dernier pays où les infirmiers n'ont pas des tâches déléguées suffisantes en termes de quoi, quand vous arrivez chez le médecin généraliste, il n'y a pas toute une série de tâches qui ne puissent pas être prises par des infirmiers. Dans le cadre de ce dossier, je vous avoue que je me fous de savoir si l'on est dans l'opposition ou dans la majorité. Il s'agit de l'état de santé de notre population. C'est vraiment important pour moi. Je pense comme cela avoir non seulement donné des convictions, mais en plus répondu à l'ensemble des interpellations que vous m'avez adressées sur ce sujet.

En ce qui concerne maintenant les hôpitaux, vous avez été plusieurs à m'interroger sur le plan et timing de financement et la manière dont nous allions pouvoir avancer. Je rappelle la première chose : le 20 juillet, vous avez, au niveau du Parlement, finalisé le parcours du décret relatif à la détermination d'un nouveau prix de journée qui vient intégrer le prix de journée général des hôpitaux et qui permet de couvrir, suivant un nouveau modèle, les investissements dans les bâtiments.

À partir de là, pour l'instant, le cadastre est en cours. Celui-ci sera un des aspects dont on tiendra compte, lors

de l'appel à projets, pour déterminer le calendrier de construction et les projets qui pourront s'inscrire dans le premier plan quinquennal qui sera arrêté dans les tout prochains mois et, je l'espère, dans le premier trimestre de l'année 2018.

Par rapport aux autres facteurs, ce sont les facteurs de vétusté, de prise en compte d'une refonte des besoins réels. Je rappelle qu'avec le calcul du nouveau prix, la motivation à faire des lits qui ne seraient pas utiles est assez faible, puisque la liquidation de la couverture des investissements se fait sur base de lits réellement occupés, au travers de la facture du patient, présentée aux organismes assureurs. Pour rappel, il n'y a pas de supplément potentiel du patient dans ce cadre-là.

Fondamental – et j'aurai dû commencer par là en termes de politique de santé – les plans de prévention de la santé et de promotion de la santé. Madame Salvi, je ne peux qu'appuyer ce que vous avez fait comme remarques ou réflexions par rapport à cela. C'est évidemment l'aspect de la transversalité, en se basant sur les impacts en termes de bien-être de la population au centre de l'OMS qui sont essentiels ; à la fois, on est dans des politiques de prévention primaire et secondaire et de promotion, en particulier. Il est nécessaire, d'où le travail des groupes de travail actuellement, d'avoir vraiment une appréhension de l'entièreté des actions qui peuvent peser sur cette amélioration de la santé.

Je vais prendre un exemple de la manière dont on tiendra compte d'indicateurs. Vous m'excuserez, mais je trouve aussi très important de se définir des indicateurs dans l'amélioration de l'état de santé d'une population en matière de prévention et de promotion. Une manière de lire ces indicateurs. J'ai déjà pris cet exemple, mais pour moi, il est révélateur.

En matière de prévention des soins de santé ou de prévention en faveur de la population, on a mis en place, au niveau fédéral, parfois, des plans de gratuité, en particulier par rapport aux enfants. Je pense, par exemple, à la gratuité en matière de soins dentaires préventifs. En dessous de 18 ans, les soins dentaires préventifs, chez un dentiste conventionné, sont gratuits. Quand l'on regarde un graphique au regard de la réduction des inégalités en santé, le graphique, aujourd'hui, semble nous dire qu'il y a plus d'inégalités en santé qu'hier.

Pourquoi ? Parce que l'on a une consommation plus importante des enfants de la classe moyenne et des enfants des classes supérieures et que l'on n'a pas d'évolution, dans la même proportion, des enfants des familles les plus fragilisées. On a une évolution, mais pas dans la même proportion ; ce qui veut dire que les écarts de qualité de la santé, si on lit froidement le graphique, semblent avoir augmenté. Or, je ne suis pas, ici, en train de remettre en cause la gratuité des soins de santé préventifs en matière de soins dentaires. Je veux dire que la manière dont on permet d'accéder aux

populations les plus fragilisées aux politiques de prévention doit vraiment être travaillée. Je n'ai pas de difficulté comme vous l'avez dit, Madame Salvi. Que les groupes de travail prennent le temps nécessaire un peu plus long, mais établissent ensemble les bonnes procédures pour permettre de réelles réductions de l'écart ou de la fragilité en termes de soins de santé.

Croire que ce sont des flyers et des pages web qui feront que, demain, les publics les plus fragilisés auront un impact positif en termes d'état de santé des politiques de prévention, c'est sans aucun doute être très fiers des flyers que l'on distribue, mais vous m'en excuserez, ce qui m'intéresse, c'est que dans 10 ans, dans 15 ou dans 20 ans, on se foutra bien du ministre qui aura mis cela en place, mais que par contre, on verra une réelle amélioration de l'état de santé de la population. On en a déjà parlé, pour un certain nombre d'entre vous, dans les politiques en particulier de l'enfance et de la petite enfance en Communauté française ; vous ne m'en voudrez pas de vouloir agir avec la même philosophie en prévention santé dans les politiques de la Région Wallonne.

Donc, oui, je pense que les acteurs du terrain en lien avec les universités sont en train de faire un travail extraordinaire très concret ; à la fois se donner des lignes, à la fois se définir des indicateurs parce qu'il n'y a pas de politique de prévention sans indicateur ; il n'en faut pas 10, il n'en faut pas 20. Pour ceux qui se sont un peu penchés sur ce secteur, avec 5 ou 6 indicateurs maximum, vous pouvez réellement évaluer votre politique. Vouloir évaluer une politique d'amélioration de l'état de santé d'une population en quelques années, c'est impossible. Pour ceux qui vont aussi voir les exemples à l'étranger, le Canada et, en particulier, le Québec, se sont donné une ligne de temps à 20 ans. Non pas parce qu'ils ne voulaient rien faire tout de suite, mais parce que l'on sait que c'est sur 15 ou 20 ans que l'on infléchit les lignes dans le cadre de l'état de santé d'une population.

Autres sujets que vous avez tous abordés, les uns et les autres, en fonction aussi de vos points d'attention, je pense à la prévention du suicide pour certains, à l'état de la santé mentale pour Mme Salvi, et cetera. Il y a là, effectivement, des politiques que j'appellerais plus ciblées et de prévention de deuxième ligne en matière de prévention santé et qui nécessitent, à elles seules, des attentions particulières.

En ce qui concerne la lutte contre le suicide, je suis vraiment attentive à cela et à pérenniser le secteur parce qu'il y a, pour l'instant, la procédure qui va se finaliser sur la reconnaissance, puisqu'elle venait à échéance du centre de référence. C'est aussi un dossier qui se finalisera dans les tout prochains mois, avec la reconduction ou la conduction d'un nouveau ou pas organisme de référence. Ne voyez pas dans la terminologie de ma phrase la volonté d'en changer ; je veux dire une nouvelle convention très claire.

En ce qui concerne toutes les politiques de soutien à tout ce secteur associatif qui intervient dans la prévention de la santé, aux côtés des détenus, l'on sait aussi que c'est important. C'est important en socialisation, mais c'est aussi important dans le rapport à soi et dans les politiques de prévention d'assuétudes.

Vous m'avez interrogée dans les politiques sociales, sur, en particulier, Monsieur Martin, les LGBT. Je vous l'ai dit, le fait de ne pas avoir insisté, tout à l'heure, ne change rien à l'attention que j'ai pour le respect et, surtout, la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Je rappelle qu'en ce qui concerne les LGBT, il y a aussi la mise en œuvre de l'arrêt du Gouvernement qui permet la reconnaissance des sept Maisons arc-en-ciel. J'ai le souhait d'élargir le décret pour permettre aussi de protéger les témoins, les soutiens et ceux qui exercent un conseil par rapport à toute personne victime de discrimination parce qu'il y a là, me semble-t-il, un enjeu à rencontrer.

En ce qui concerne les questions plus particulières de Mme Tillieux sur l'AViQ et les ratés ou la jeunesse d'une institution de sécurité sociale, en tout cas en partie, et une administration de l'autre – puisque je rappelle que le décret prévoit qu'une partie est gérée sur les principes de la sécurité sociale, c'est-à-dire paritaire, mais qu'en même temps, l'on combine, comme c'est le cas dans l'ONE, une partie de type de gestion administrative – l'évaluation du décret est en cours ; elle est passée au Conseil général de la semaine passée. J'espère donc recevoir l'évaluation à partir de l'AViQ prochainement ; à partir de là, on verra si des améliorations doivent être prévues dans le cadre du décret.

Pour ce qui concerne les aides à la mobilité, il y aura bien deux circuits. Nous n'avons pas le temps, d'ici la fin de la législature, de modifier les deux circuits. Donc, l'un passe par une intervention des mutuelles, par ailleurs, et l'autre passe aujourd'hui par une intervention de l'AViQ. Ma préoccupation est d'abord de garantir l'atterrissage sans dégâts des compétences transférées depuis la sixième réforme de l'État.

En ce qui concerne l'accord non marchand – puisque vous êtes aussi plusieurs à m'avoir interrogée sur l'accord non marchand – oui, Madame Salvi, je pense que vous allez partager avec moi l'importance des montants de ce secteur, mais surtout que tout le monde est préoccupé de l'atterrissage d'un accord non marchand.

Je ne voudrais pas refaire l'histoire, il a fallu très longtemps pour convaincre tout le monde de la nécessité d'avoir un véritable dialogue avec l'ensemble des bancs en négociation du non-marchand, c'est-à-dire autant le banc syndical que le banc patronal. La note passée au Gouvernement finalise ce modèle dans sa méthodologie

puisque, de la même manière qu'on le fait dans d'autres niveaux de pouvoir, le Gouvernement a défini une enveloppe fermée, une enveloppe qui ne peut être dépassée, pas même par des conséquences collatérales. Donc, une enveloppe de 10 millions d'euros pour 2018 et puis de 20 millions d'euros et de 30 millions d'euros pour 2019 et 2020. Je vais pouvoir lancer cette négociation du non-marchand, en demandant aux partenaires sociaux, c'est-à-dire à la fois au banc syndical et au banc patronal, de se mettre au travail – il est évident que nous veillerons à assurer le secrétariat – afin qu'ils reviennent vers moi et que je puisse présenter au Gouvernement les propositions que les partenaires sociaux me feront de l'affectation de ces moyens.

À partir des ces propositions, le Gouvernement, comme dans toute bonne négociation de ce type, prendra sa décision en temps utiles. Ce sera donc bien une négociation de type paritaire, encadrée par le Gouvernement. Nous avons donc finalisé l'entière du modèle de négociation sociale dans le secteur non marchand, comme c'est le cas dans tous les autres secteurs.

Pour ce qui est, Madame Tillieux, des MENA, je pense que vous avez mis le doigt sur quelque chose d'important, c'est-à-dire la concertation avec mon collègue de la Communauté française et, comme vous le savez, je n'ai pas de difficultés à me concerter avec lui dans le respect de la Charte associative.

Pour ce qui concerne la lutte contre le racisme, il y avait, tout à l'heure, deux questions parlementaires sur le parcours d'intégration. Comme vous le verrez, en ce qui me concerne, la lutte contre le racisme et surtout le parcours d'intégration ne doit pas se résumer à de la lutte contre le racisme. Je rappelle donc que, dans le cadre de l'intégration et de la lutte contre le racisme, les budgets ILI sont des budgets importants, qui ne sont pas remis en cause et qui continueront d'être affectés à toute une série d'acteurs qui, vraiment, jouent un rôle essentiel sur le terrain.

Pour ce qui est de la difficulté, que vous avez eu raison de pointer, sur les personnes âgées qui sont soit handicapées soit qui ont des problèmes de santé mentale, je rappelle que les cantons ont été reconnus. On sait bien que ce sont des politiques croisées et qu'il faut réfléchir entre les politiques d'accueil de personnes handicapées et les politiques d'accueil de personnes handicapées vieillissantes, sachant que ce n'est pas toujours pensé de cette manière-là ni en maisons de repos ni en institution de personnes handicapées. Je ne dirai pas que l'on aura tout fini sous cette législature...

(Réaction d'un intervenant)

Sur le plan global de l'égalité, aujourd'hui sont mis en œuvre à la fois le plan Gender et le plan Accessibilité, de manière transversale, les ministres du Gouvernement ayant repris, les uns et les autres, sous

leur responsabilité, l'application des axes de travail et des actions, décidés tant dans le plan Gender que dans le plan Accessibilité, mais je l'avais déjà dit.

Pour ce qui concerne l'avenir du BAP, premièrement, il n'est pas remis en cause. Cela dit, je tiens tout de même à dire qu'avec la mise en œuvre de l'assurance autonomie, clairement, les services se percutent, puisque le BAP était une microréponse de type non pas assurantiel, mais assistanciel, puisque c'est en fonction des budgets et dans l'ordre d'arrivée, avec des critères qui font que l'on peut dépasser les files. Le BAP était donc une miniréponse en attente d'une assurance autonomie. L'assurance autonomie reprendra sous son aile la partie « services » du BAP.

Il n'empêche que le BAP ne couvre pas que cela. Il couvre aussi l'insertion sociale et l'accès aux loisirs. C'est l'occasion pour moi de rappeler à quel point l'accès aux loisirs des personnes porteuses de handicaps est aussi important. On l'a vu – je ne vais pas mélanger les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne – le plan Accessibilité inclut l'accessibilité aux lieux de loisirs. Derrière cela, il y a également des enjeux de transport et des enjeux par rapport aux taxis sociaux, et cetera.

Derrière cela, il y a toute une série d'enjeux, mais soyons clairs, le BAP n'est pas remis en cause. La seule chose, c'est qu'il faudra, demain, en distinguer la partie « assurance autonomie » et la partie qui vient compléter les aides aux personnes porteuses de handicaps.

Les investissements hospitaliers, c'est fait.

Pour ce qui concerne le parcours d'intégration, j'ai eu deux questions, dont une de vous. Si vous me le permettez, je répondrai tout à l'heure.

Pour ce qui concerne les gens du voyage, comme je l'ai dit, le texte déposé par M. Maxime Prévot, qui a fait l'objet de concertations avec l'Association des provinces, avec l'Union des villes et communes, Unia a rendu un avis. Le texte fera l'objet d'un travail pour qu'il y ait des incitations positives à l'aménagement d'aires.

Pour moi, il s'agit également de la dignité avec laquelle l'on permet à des personnes de s'installer dans notre pays. En outre, je rappelle que le dispositif prévoyait un médiateur qui peut vraiment jouer un rôle dans ce cadre-là et apporter, parfois, par rapport à des préjugés, un certain nombre de réponses.

Madame Salvi, par rapport aux services APC, l'on y reviendra tout à l'heure.

Par rapport au parcours d'intégration – j'y reviendrai tout à l'heure aussi –, effectivement, je suis assez d'accord avec votre remarque. Il est terriblement difficile de pouvoir imaginer, sur le terrain, un raccourcissement important, car il y a un temps, et ce temps, il faut en tenir compte.

Par ailleurs, par rapport à la question de Mme Nicaise, je rappelle déjà maintenant qu'il est déjà obligatoire. La question du caractère obligatoire ne se pose donc pas. Pour ce qui concerne les sanctions, elles n'étaient pas possibles pour des raisons informatiques et les codes ont été obtenus la semaine dernière. J'espère donc que le développement du programme informatique pourra se faire rapidement.

Madame Durenne, en matière d'accessibilité, je pense que j'ai montré ma détermination, pour l'assurance autonomie également.

Pour les allocations familiales, vous avez rappelé les deux dates. Elles sont gravées dans nos têtes et on les a donc bien toutes en tête.

Par rapport à la dynamique de lutte contre la pauvreté, si les allocations familiales – nous le savons tous – jouent un rôle vraiment essentiel, surtout pour toute une partie des familles les plus fragilisées, d'où l'importance du droit et d'où l'importance aussi – je le rappelle – dans le cadre de la mise en place de la caisse publique, de lui donner un rôle de détection des enfants qui passent au travers des mailles du filet, car il y a vraiment, là, un accompagnement social important. Ce n'est pas un rôle qui est aujourd'hui dévolu comme tel, c'est un rôle que nous avons voulu inscrire dans la détermination des objectifs de la caisse publique.

De la même manière, les politiques transversales, en particulier, dans l'accueil de la petite enfance, sont aussi importantes. Je n'ai pas non plus insisté là-dessus tout à l'heure, mais il y a bien une confirmation des 48 millions d'euros nécessaires à l'ouverture et à l'évolution des places d'accueil de la petite enfance, prévus dans le budget wallon, qui seront en lien avec le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'accueil de la petite enfance.

Je pense, Mesdames et Messieurs, avoir fait le tour de vos questions et interpellations. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour tous les éléments que vous nous avez communiqués complémentaires à votre note écrite. Je reviendrai sur les trois thèmes principaux que j'ai abordés.

Maisons de repos et de soins : les craintes par rapport au coût pour les personnes restent. Vous me parlez d'encadrement et de transparence, avec, de ce que j'ai pu entendre, plus d'actions vis-à-vis de la transparence. Savoir que cela va coûter cher reste cher. J'attends donc de vous, dans les précisions que nous aurons, dans les semaines ou les mois qui viennent, de savoir quelles seront vos réelles actions en termes non pas simplement d'encadrement, mais aussi de maîtrise

des coûts. C'est là tout l'enjeu pour ce secteur, qu'il puisse tout simplement être accessible à tout un chacun.

Par rapport à l'assurance autonomie, là encore, vous aviez prédit que nous dirions que c'est flou. Vous avez raison, car c'est le cas. Vous ne vous en cachez pas au moins. Vous nous dites que vos réponses seront floues et vous nous demandez d'attendre un peu pour voir. Cela ne me satisfait pas comme réponse, car on voit d'après vos réponses que nous allons vers une cotisation forfaitaire ; par rapport aux dates, là, on n'a aucune donnée.

Maintenant, par rapport à l'offre, je pense que vous avez été un tout petit peu plus loin de ce que vous m'aviez répondu la dernière fois. Vous m'avez dit que vous réfléchissiez à ouvrir vers les maisons de repos et ici, vous nous dites que l'assurance autonomie pourra jouer son rôle pour aider les personnes à accéder aux maisons de repos. Ce n'est pas « pourrait », mais « pourra ». Je constate donc que l'on passe du conditionnel au futur simple.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est peut-être imparfait à vos yeux, mais c'est bien du futur simple.

M. Daele (Ecolo). - Je note que le « pourrait » devient « pourra ». C'est au moins une information que l'on aura pu avoir sur ce dossier aujourd'hui. En tout cas, je le note très précieusement.

Par rapport aux allocations familiales, c'est là que l'on voit le plus clair. Le modèle passé restera le modèle à venir. Il est soutenu par votre partenaire de majorité et ne sera pas remis en cause. Je ne peux que constater qu'il reste un effet négatif pour les personnes qui déménagent. Vous regrettez aussi de dire que ce n'est pas le même modèle entre francophones, que ce n'est pas le même modèle aussi avec les germanophones ou les néerlandophones. Par rapport au fait que ce ne soit pas le même modèle avec les germanophones et les néerlandophones, on dira qu'au moins, votre président de parti ne s'était pas engagé à avoir le même modèle. Or, ici, il y a eu un engagement du cdH d'aller vers un modèle francophone et je dois constater, malheureusement, que cet engagement n'est pas tenu.

Je constate ce que le cdH disait hier. Je constate ce que le cdH dit aujourd'hui et ce n'est pas la même chose. Je préférerais ce que le cdH disait hier. Au moins, j'étais d'accord avec le cdH d'avant, mais je suis en désaccord avec le cdH de maintenant.

Il reste également les deux effets pervers, malheureusement, qui pourraient être corrigés par rapport aux effets paliers et aux effets de basculement de l'ancien et nouveau modèle. Je le regrette, là plutôt le non-effet ou l'effet, en tout cas trop limité à mon goût. Sur la lutte contre la pauvreté infantile, vous dites que

vous avez fait un pas. Moi, je regrette que vous n'en ayez pas fait assez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Je remercie Mme la Ministre, pour l'ensemble des éléments qu'elle nous a communiqués en suite de nos questions.

Comme l'a dit Mme Salvi, je voudrais aussi rebondir sur les questions de méthodologie, je trouve aussi regrettable que l'on n'ait pas pu trouver un accord pour faire en sorte que ces notes d'orientation soient discutées en même temps que les prévisions budgétaires. Cela nous permet de garder quelques questions pour la suite du programme de nos activités parlementaires, mais on aurait bien aimé pouvoir se livrer totalement ce matin. Cela étant, je trouve vraiment déplorable que les questions programmées aujourd'hui ne puissent pas être posées dans le cadre de l'échange de vues. Cela n'a aucun sens, d'autant que chez certains ministres, c'est le cas. Je m'en remets à la Conférence des présidents et je fais entière confiance à notre secrétaire. N'ayez crainte, Madame la Présidente, je lui fais entièrement confiance, mais, en l'occurrence, je regrette fondamentalement cette approche.

Pour en revenir aux questions de fond, tout d'abord en référence à l'assurance autonomie, Madame la Ministre, vous avez évoqué vos principes, en tout cas les principes fondateurs que vous retenez en matière de sécurité sociale. Je dois bien vous avouer ne pas avoir tout à fait compris en la matière, parce que vous avez évoqué « une perception forfaitaire avec une redistribution progressive », si je cite vos propos tels que vous les avez évoqués. Je parle de sécurité sociale, du principe de sécurité sociale, c'est ce que vous avez dit. Vous avez dit qu'il y a deux principes en sécurité sociale, dont celui-là.

(Réaction de Mme la Ministre Greoli)

On est bien d'accord pour dire que c'est un principe de sécurité sociale, le prélèvement forfaitaire. Ici, en l'occurrence, vous innovez avec un principe qui n'est pas assimilable à celui de la sécurité sociale, ce que nous déplorons depuis le début, dans le cadre de ce dossier.

Quand je vous entends nous dire que la perception progressive en clair est pénalisante pour les classes moyennes, je vois qu'effectivement, il y a un clair virage à droite du cdH, parce que, pour nous, la perception progressive est la base d'une politique solidaire distributive. On a un désaccord fondamental sur le sujet, même si, en tous les cas, c'est toujours bien de ne plus vous entendre parler d'assistanat quand vous évoquez la sécurité sociale. On a, au moins, un progrès en la matière.

Mme Salvi nous disait : « À gauche toute ! » Oui, à gauche toute, quand il s'agit de faire en sorte d'avoir une progressivité dans les prélèvements, d'avoir une prise en

charge effective des cas les plus lourds, que l'APA puisse être consolidée et d'avoir une préservation des services rendus aux plus démunis. Nous assumons parfaitement cette approche.

En matière d'assurance autonomie toujours, vous avez fait état – je sais que l'on ne peut pas relancer les questions, tout de même je rebondis, parce que c'était un élément qui m'a interpellé – d'une cotisation en fonction d'un état de santé. Je dois vous dire que je ne vous ai pas comprise, quand vous avez dit cela, je ne vois pas à quoi vous faites référence. Je ne sais pas si la présidente autorisera un échange. Dans la négative, cela restera une question ouverte et l'on reviendra plus tard dans cette commission avec une question à ce sujet, à moins que le débat budgétaire nous permette d'y voir un petit peu plus clair. Je reste évidemment très prudent moi aussi en la matière.

Vous nous dites que vous allez rassurer tous ceux qui ont des doutes sur votre capacité à mener l'assurance autonomie. J'ai entendu aussi Mme Durenne qui nous a donné un scoop, puisqu'elle nous a dit que le MR soutenait effectivement la mise en œuvre de l'assurance autonomie. Cela veut dire que clairement au moins les choses sont affirmées sans détour aujourd'hui. Le Gouvernement procédera donc bien à un prélèvement complémentaire sur les ménages wallons de l'ordre de 100 euros par an, forfaitaire, en échange de la suppression de la redevance télévision qui a été annoncée, il y a quelques semaines.

Je vous remercie d'avoir fait cet exercice de clarification. Je pense que, maintenant, les choses sont tout à fait claires. J'avais encore quelques doutes parce que je vous voyais tâtonner dans la mise en œuvre de ce dossier. Vous nous avez évoqué le fait que vous allez vous attaquer aux 484 combinaisons possibles en matière de barème en ce qui concerne les SAFA. Je me disais : « Encore un argument pour reporter la mise en œuvre de l'assurance autonomie, alors que le secteur en avait fait un préalable dans ces auditions, ici, au mois de novembre 2016. » Je me disais que la ministre commence déjà à mettre en place des jalons pour reculer la mise en œuvre de sa réforme. Non, aujourd'hui, il y a un exercice de clarification. Vous affirmez que la réforme sera mise en œuvre, le MR aussi. En tout cas, vous en faites état oralement, même si, dans votre note, on sait que cela aura lieu lors de la prochaine législature. Cherchez l'erreur. On cherchera, à un moment donné, à réconcilier ces différentes prises de position. Il y a une approche assez jésuite dans ce dossier – c'est le moins que l'on puisse dire. On ne va pas le lâcher de si tôt.

En matière de première ligne de soins, je dois vous avouer que j'ai été assez surpris et stupéfait par votre colère. Vous avez une colère, en nous expliquant que ce n'est pas un dossier communautaire et qu'il y a un vrai problème.

Madame la Ministre, je vous le demande, agissez. Vous vous mettez en colère ici. Ce n'est pas, ici, que vous devez vous mettre en colère, c'est à la Conférence interministérielle, c'est d'abord au Gouvernement wallon. Demandez un mandat de votre Gouvernement pour saisir le Comité de concertation. Demandez un mandat de votre Gouvernement pour mettre le dossier sur la table et pour avoir une vraie négociation avec Mme la Ministre fédérale De Block et avec le Gouvernement fédéral. À ce moment-là, l'on verra que oui, cette colère est une colère saine, parce que vous pouvez la traduire concrètement en actes pour défendre l'intérêt de la Wallonie qui, dans ce dossier, que l'on veuille le qualifier de communautaire ou pas, moi, tout ce qui m'intéresse, c'est que sur le terrain les intérêts wallons sont spoliés.

Nous attendons en la matière des actes de votre part. Les Wallons, ce sont les citoyens. Jusqu'à preuve du contraire, ici, au Parlement wallon, c'est vrai pour les francophones de manière générale, mais, ici à Namur, je m'intéresse en particulier aux Wallonnes et aux Wallons dont les intérêts sont remis en cause. Vous évoquez l'examen d'entrée comme une solution évoquée au niveau de la Communauté française de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela ne résout en rien la problématique du quota global 40/60 qui est défavorable aux francophones. Je vous appelle donc à traduire cette colère pour faire en sorte qu'elle ne soit pas feinte, mais qu'elle soit une colère saine qui serve aux Wallons, avec un mandat clair du Gouvernement et une position claire du Gouvernement. Aujourd'hui, on n'a toujours pas de position du Gouvernement sur le sujet. On ne l'entend pas sur le sujet alors que c'est une matière qui concerne toutes les Wallonnes et tous les Wallons dans un domaine essentiel qui est celui de la santé.

Je souhaiterais que vous puissiez avancer en la matière, que l'on nie ou pas la dimension communautaire. À mon avis, nier la dimension communautaire du dossier, c'est de l'aveuglement. En l'occurrence, il faudrait avancer pour éviter que cette colère ne soit stérile et inutile, d'autant plus que votre formation politique s'agite beaucoup à la fois au Parlement fédéral et l'on vous entend également ici, mais on voit que, là où vous avez la main, quand vous êtes dans un gouvernement, on n'a pas de suivi concret.

En matière de prévention, vous nous dites qu'il faut donner du temps au temps. Moi, je veux bien, mais dans ce dossier-là comme dans d'autres, cela fait trois ans, plus de trois ans que la législature a débuté et l'on ne voit toujours rien venir. Je ne peux réunir tous les groupes d'experts possibles et imaginables, il y a quand même un enjeu de société essentiel en matière de prévention et l'on n'a toujours pas le moindre dossier global sur la table en matière de plan d'action. Je ne peux que vous inviter à accélérer la cadence parce que, si l'on continue à donner du temps au temps, là aussi, on passera une législature qui sera une législature blanche en matière de prévention à la santé et l'on aura perdu un

temps précieux en la matière, alors que l'on sait qu'il y a des enjeux dans toute une série de domaines – je ne vais pas les lister à nouveau ici, on a déjà eu l'occasion d'en parler avec votre prédécesseur, point par point – qui ne sont pas rencontrés.

Sur les discriminations et la question de la communauté LGBT, ma question était précise. Là aussi, vous nous dites que vous souhaitez avancer. Votre collègue bruxelloise a avancé avec 23 mesures très concrètes. Elle souhaite pouvoir faire en sorte que ces mesures soient reprises au niveau des trois Régions. Là aussi, j'aurais souhaité vous entendre sur cette position précise. Qu'en est-il de l'analyse de ces 23 mesures au niveau wallon ? Sont-elles transposables ? Allez-vous rencontrer votre collègue et faire en sorte que ce plan puisse être développé en Wallonie aussi ? Dans la négative, avez-vous une alternative dans des délais rapides ? Nous n'avons pas eu de réponse à cet égard.

Voilà pour les quelques répliques, mais je garde l'essentiel pour le débat budgétaire, bien entendu.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Après cet excellent plaidoyer de mon collègue, que dire encore ? Quelques petites choses sur les aînés. Je serai extrêmement attentive et mon groupe également sur la question de l'accessibilité. On a parlé régulièrement d'ouvrir les quotas réservés en termes d'infrastructures à des constructions d'origine privée. On a ensuite parlé de partenariat public-privé. On a parlé de beaucoup de choses. Je ne vois pas encore très clair sur vos objectifs en la matière. Surtout, la question sera, demain, d'assurer le financement, au-delà des infrastructures, du service, c'est-à-dire des ressources humaines à l'intérieur, pour faire fonctionner l'ensemble de ces services d'accueil et d'hébergement de nos aînés. Nous suivrons ce dossier avec une extrême attention.

En ce qui concerne le non-marchand et l'accord relatif à ces moyens supplémentaires qui avaient été octroyés par le Gouvernement Magnette, c'est le cas. J'entends que l'on identifie des personnes avec 187 millions qui appartiendraient uniquement à une personne, ce n'est pas tout à fait le cas. Ici, sur le non-marchand, c'est une décision du précédent Gouvernement. Vous en assurez maintenant une méthodologie peut-être un peu particulière, puisque vous allez assurer le secrétariat, laisser les partenaires en présence, les patrons, les syndicats de part et d'autre de la table. Vous allez donc assurer le secrétariat. Qu'allez-vous faire si cela capote ? Qu'allez-vous faire s'il n'y a pas d'accord demain entre les syndicats et les patrons ? J'aimerais savoir comment vous allez vous y prendre, parce que le temps presse, évidemment, pour mettre en œuvre ces accords, puisqu'il y a déjà des tranches dévolues en 2018.

Je n'ai rien entendu sur le calendrier. Il m'intéresserait de savoir comment vous mènerez ces concertations, à quel rythme et quand vous souhaitez aboutir. Sur les aînés, quand je vous parlais de rapprocher la question des aînés de celle de la santé mentale, c'était dans l'idée d'un réseau, et pas uniquement sur les questions d'accueil et d'hébergement, sur les institutions, mais vraiment dans l'idée d'un réseau des opérateurs. J'aimerais que vous ayez une vision bien plus large que ce que vous avez l'air de présenter, mais, peut-être, avons-nous mal compris évidemment. Ici, sur l'avenir du BAP, je reste extrêmement sceptique, mais nous aurons tout le loisir d'en parler par rapport aux questions budgétaires.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je remercie effectivement la ministre d'avoir répondu à des éléments extrêmement précis, alors que c'est une note de politique générale, notamment concernant le BAP, ce Budget d'assistance personnelle qui permet de maintenir à domicile les personnes handicapées. J'insiste tout de même sur le fait qu'il y a 315 personnes en attente d'une aide qu'ils ne peuvent finalement pas espérer obtenir parce qu'ils sont en priorité II. Je pense qu'il faut réfléchir aussi à leur avenir et, peut-être, les informer que l'on ne les abandonne pas et que l'assurance autonomie est appréhendée pour répondre à leur situation.

Vous ne m'avez pas répondu verbalement, mais vous avez opiné du chef concernant les conditions d'accès au transport scolaire pour les personnes handicapées et pour les enfants handicapés. Je sais que celles-ci sont aussi conditionnées par des mesures prises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc je vous demanderai de prendre langue avec votre homologue, la ministre de l'Éducation à ce sujet. Je pense notamment au protocole d'intégration permanente totale, dont on pourrait effectivement élargir le champ.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Très brièvement, je déplore que les sanctions aient été rendues impossibles pour des raisons informatiques en ce qui concerne le parcours d'intégration, mais j'apprends avec bonheur que le problème est résolu depuis la semaine dernière. Pour le reste, je pense que le débat reviendra au niveau des questions cet après-midi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je voulais, à mon tour, remercier la ministre pour l'ensemble de ses réponses. Tout d'abord, par rapport à la remise en perspective quant au principe du système de sécurité sociale, je pense que de temps en temps, c'est bien de pouvoir remettre aussi les choses à leur place et d'expliquer le pourquoi du comment. On est parfois trop souvent dans

des simplismes alors que l'on doit viser l'efficacité, la sérénité dans des dossiers comme ceux qui nous tiennent à cœur et comme ceux que l'on défend en l'occurrence ce matin, que ce soit l'assurance autonomie, les allocations familiales, la prévention santé et beaucoup d'autres.

Contrairement à mon collègue, M. Martin, j'ai, quant à moi, apprécié votre saine colère politique. Je pense qu'il en faudrait un peu plus. Vous avez raison de mettre en avant les axes et les actions menées par ce Gouvernement en matière d'accessibilité de premiers soins. Il y a des mesures aussi portées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'on devait aussi se projeter dans l'histoire à moyen et à long terme de ce que certains gouvernements fédéraux ont porté, à l'époque, je pense que d'autres, à certains moments, ont aussi eu de lourdes responsabilités – je ne nommerai personne, mais vous voyez à qui je veux faire référence – quand ils étaient ministres de la Santé au Fédéral, sur les situations chaotiques que l'on vit aujourd'hui. Du coup, je le déplore.

Enfin, je conclurai en félicitant M. le Ministre Prévot qui effectivement, à l'époque, est allé chercher ces 187 millions d'euros dans une structure et dans un climat budgétaire qui n'étaient pas simples. Je pense que là aussi, la vérité intellectuelle a ses droits. Chaque ministre doit aller défendre, dans les conclaves budgétaires, des deniers pour se donner les moyens de sa politique. Le ministre Prévot l'a fait à l'époque à hauteur de 187 millions d'euros. Pour cela, je voulais simplement rendre à César ce qui appartient à César.

Mme Tillieux (PS). - Dommage que ce n'était pas la même chose vis-à-vis du Gouvernement précédent. Ce n'était pas le cas. Maintenant, la règle a sans doute changé.

Mme Salvi (cdH). - On a toujours mis les 187 millions d'euros en évidence dans cette commission à laquelle vous ne participez pas à l'époque.

Mme Tillieux (PS). - Avant cela, il y avait eu 205 millions d'euros.

Mme la Présidente. - Nous ne sommes pas dans un échange, je vais vous demander d'arrêter, Mesdames Tillieux et Salvi.

(Réaction de Mme Tillieux)

Mme Salvi (cdH). - Continuez à jouer au bac à sable ! Cela ne m'intéresse pas, Madame Tillieux.

Mme la Présidente. - C'est tout ! Voilà, merci à toutes les deux pour le respect de vos collègues et de Mme la Ministre.

Pour la bonne organisation de nos travaux, il est 13 heures et 11 minutes, nous reprenons bien à 14 heures. Bon appétit à tous.

- La séance est suspendue à 13 heures et 11 minutes.

Reprise de la séance

- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2018

*Échange de vues
(Suite)*

Mme la Présidente. - Nous reprenons nos travaux avec comme annoncé ce matin, la fonction publique, en deuxième partie. Qui souhaite prendre la parole ?

Je repose la question, qui veut intervenir en fonction publique ? Mmes Warzée, Vandorpe, M. Daele.

La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Madame la Ministre, à l'instar de mes collègues, je vous remercie pour votre présentation concernant votre note de politique générale.

Pour nous, une gouvernance efficace nécessite une administration de qualité et des fonctionnaires motivés, impartiaux, bien formés et en nombre adéquats pour les missions et objectifs à atteindre. C'est pourquoi il faut investir dans la formation des fonctionnaires, que ce soit dans les administrations régionales, locales ou les pararégionales, pour améliorer les compétences des administrations publiques.

Il faut pouvoir fonder l'action publique sur des ressources humaines dynamiques et compétentes.

Je soulignerai également que pour le MR, permettre le recours au travail intérimaire au sein de la fonction publique wallonne est un des éléments pour garantir la continuité du service.

J'aborderai différentes thématiques. La première est la lutte contre l'absentéisme qui doit être une priorité, vous l'avez également soulignée. Le taux d'absentéisme pour le SPW en 2016 a été de 8,4 % alors qu'il était de 7,65 % en 2015. Il est temps de prendre le taureau par les cornes.

Il faut, en l'occurrence, se préoccuper des raisons qui poussent les agents à être absents, soit fréquemment ou pour une longue durée. Il faut également s'attaquer aux difficultés auxquelles l'agent est exposé lorsqu'il revient après une longue période d'absence.

Différentes mesures ont été mises en place, néanmoins, l'administration doit en outre élaborer un plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme lié à l'âge, comprenant des mesures de prévention et de contrôle dès l'âge de 45 ans.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces mesures et quelles mesures peut-être plus spécifiques comptez-vous prendre afin de lutter contre l'absentéisme de la fonction publique ?

Un élément qui n'est également pas souligné dans la note, mais que vous avez abordé en présentation sans le mentionner explicitement, c'est la mobilité des agents. Une plateforme a été mise en place pour permettre aux agents du SPW d'être informés des places vacantes et d'être alertés en temps réel des opportunités éventuelles. Cela participe à la motivation des agents ou peut-être à leur redonner un nouveau souffle au sein de la fonction publique, qu'en pensez-vous ?

Au niveau du bien-être au travail, dans la note d'orientation, il est question de donner un nouvel élan au plan Bien-être. Pouvez-vous nous dire un peu plus sur ce nouvel élan ?

Un troisième point, par rapport au télétravail qui connaît depuis 2011 une évolution positive. Selon le porte-parole du SPW, 13 % des fonctionnaires effectuent au minimum un jour de télétravail par semaine. Nous savons que cet élément est important, notamment pour permettre aux agents de concilier vie professionnelle et vie privée puisqu'il fait économiser un certain temps de trajet qui ne doit plus être effectué. De plus, au niveau mobilité pure et simple, l'objectif est aussi de libérer un peu nos routes. Avez-vous plus d'informations à nous donner sur les critères qui déterminent le nombre de jours dont un agent peut bénéficier pour télétravailler chaque semaine, ainsi que le pourcentage maximum de fonctionnaires qui peuvent en même temps souscrire au télétravail ? Quels sont les objectifs chiffrés en termes de télétravail que vous souhaitez atteindre d'ici la fin de la législature ? Si vous n'avez pas les chiffres, nous pouvons revenir sur différentes questions.

Concernant les expériences pilotes mentionnées dans la note en matière de *coworking*, disposez-vous de plus d'informations concernant les modalités de réalisation de ce projet ? Un échéancier a-t-il été fixé quant à la phase de concrétisation de cette expérience pilote ?

Quatrième point, concernant la fonction publique inclusive, la DPR 2017-2019 indique que des sanctions seront exécutées à l'encontre des pouvoirs publics qui ne respectent pas l'obligation d'emploi en leur sein de personnes porteuses d'un handicap. Quand lancerez-vous ce système de sanctions ? Pouvez-vous expliciter le système qui sera mis en place ?

Au niveau de la simplification administrative et l'accès aisé à l'information, il a été souligné que l'on doit s'aider des nouvelles technologies de l'information. Néanmoins, nous devons rester attentifs à ce qu'il n'y ait pas une fracture numérique pour une partie des citoyens. C'est pourquoi vous souhaitez – vous l'avez mentionné, Madame la Ministre – contribuer au déploiement de maisons du citoyen, développées sur base de regroupement thématique porté par la Région.

Votre prédécesseur avait envisagé de collaborer avec les différents niveaux de pouvoir, notamment pour un regroupement de services d'information au citoyen et dans des bâtiments qui seraient disponibles au sein de certains services communaux ou provinciaux. Qu'en est-il à présent ? Est-ce une piste que vous comptez aborder ?

Au niveau du secteur non marchand, celui-ci bénéficiera d'une interface d'échange d'informations permettant à terme, l'octroi de subsides d'agrément et d'autorisation. Avez-vous un calendrier à nous donner ?

Un troisième point concernant la simplification administrative eWBS, ensemblesimplifions.be. C'est un service de simplification administrative commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un plan s'étale en 2016-2020, avancez-vous aussi en parallèle ? Vous avez également fait allusion à ce site durant votre exposé.

Un petit point spécifique par rapport aux allocations familiales. Nous sommes la seule Région du pays à avoir un système, je ne vais pas dire un peu archaïque, mais lorsque vous avez un enfant de plus de 18 ans qui doit donner une attestation de fréquentation des cours, dans les deux autres Communautés - germanophone et flamande - du pays, cela se fait automatiquement via une interface. Est-ce un outil que vous envisagez de mettre en place ?

Un sixième point en matière de gestion immobilière, vous avez donné l'objectif de développer une stratégie favorisant les ressources immobilières et financières, et les besoins en la matière par la mise en place d'outils permettant de programmer l'occupation des bâtiments de manière efficiente.

Dans ce cas, pouvez-vous vous appuyer sur un cadastre des bâtiments existants ? Ce cadastre existe-t-il ou est-il prêt à être finalisé ?

Un élément concernant les postes à mandats pour les hauts fonctionnaires wallons et les contrats d'administration. Vous mentionnez qu'il convient de relancer très vite un nouveau cycle de certificats de management public. Là, à nouveau, votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles a envisagé de travailler avec des opérateurs de formation organisant des études similaires, c'est-à-dire les universités ou l'Union des

villes et communes. Envisagez-vous également, pour ces formations, de travailler avec ces partenaires ?

Vous avez évoqué de nouvelles perspectives d'évolution au niveau du personnel contractuel. Y a-t-il des éléments concrets que vous pouvez nous annoncer ?

Un huitième point, relatif aux dysfonctionnements internes à l'administration. Vous annoncez un processus de gestion de plaintes, ce qui est tout à fait pertinent, avec une faculté pour un médiateur de s'en autosaisir. Sachant que le service du médiateur gère un peu de plaintes, auriez-vous eu dans ce cadre un contact avec ce service pour bénéficier de son expertise ?

Je termine par le statut des receveurs régionaux, dont vous annoncez un nouveau statut car ils sont actuellement entre deux eaux. Pouvez-vous éventuellement nous en dire plus ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - La compétence de la fonction publique ne se limite pas à faire ronronner la machine administrative avec la force des habitudes. C'est une responsabilité qui doit être exercée avec une politique volontariste et avec un souci de modernisation puisque la fonction publique doit évoluer avec la société. L'on sait ce défi difficile à relever.

Vous mettez en tête de vos lignes directrices, la qualité de l'offre de services aux citoyens. C'est la vocation, la raison d'être de la fonction publique, c'est une évidence qu'il n'est pas toujours mauvais de rappeler.

Du reste, cette priorité n'est pas contradictoire avec vos deux autres lignes directrices, l'épanouissement professionnel des agents et le maintien d'un dialogue social de qualité.

Je ne veux pas passer en revue chacune des mesures annoncées puisque, comme on l'a déjà dit à plusieurs reprises, l'examen budgétaire nous offrira certainement l'occasion d'aller plus en profondeur.

Je préfère juste épinglez quelques points qui nous tiennent à cœur. S'agissant de la qualité du service, vous mentionnez les progrès pour tirer le meilleur parti des technologies de l'information et de la communication. C'est clair que la fonction publique doit s'inscrire dans cette culture numérique qui s'installe dans le quotidien de la population. Une attention particulière doit aussi être portée aux entreprises, puisque simplifier le rapport avec l'administration, c'est aussi leur simplifier la vie, stimuler leur développement et leur chance de prospérer et de contribuer au bien-être général. Mais, comme vous le disiez, il ne faudrait pas que le tout en ligne génère une fracture sociale. Je pense bien entendu aux publics plus vulnérables, aux personnes âgées, aux personnes qui sont les moins connectées.

J'avais aussi une autre fracture que l'on pourrait appeler la fracture géographique dont on parlait aussi tout à l'heure. Le contact direct avec les services administratifs restera toujours une nécessité. Dans un certain nombre de cas, les habitants des zones moins densément peuplées, éloignées des grands centres urbains, sont clairement désavantagés. La désertification ne fait que s'aggraver d'année en année.

Je me permets donc de rappeler la proposition de résolution déposée par le cdH l'année dernière et qui vise à la création de petites cités administratives de proximité. Elle avait à l'époque recueilli le plus vif intérêt et été même votée à l'unanimité de notre assemblée.

J'ai d'ailleurs inscrit une question relative à ce sujet à l'ordre du jour de cette commission. Je me réjouis de trouver dans vos projets, le déploiement des maisons de citoyens puisque le maillage du territoire serait pensé de telle sorte qu'aucun citoyen ne soit exclu.

Vous faites allusion au regroupement de thématiques portées par la Région. C'est bien sûr fort appréciable, mais notre proposition était plus ambitieuse, nous pensons que d'autres niveaux de pouvoir devraient pouvoir y être associés. Malgré l'évolution institutionnelle de notre pays au cours des dernières décennies, le service public doit pouvoir être un et indivisible pour les administrés.

Ma collègue le soulignait tout à l'heure, ce projet est aussi de nature à concourir à d'autres objectifs : la mobilité, une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle des agents, l'accès au service public, l'environnement, la relativisation des zones rurales, le bien-être et la convivialité. Ce serait vraiment un bénéfice pour ces maisons des citoyens.

Il y a donc des perspectives intéressantes pour progresser vers plusieurs enjeux de société. Je ne doute pas que vous nous livrez quelques éléments de votre vision en réponse à nos interventions, à la question que j'ai posée ou celle que je poserai tout à l'heure.

Concernant l'épanouissement personnel, vous proposez de donner un nouvel élan au plan Bien-être. Nous avons beaucoup parlé de ce plan en cours de législature, mais nous n'en mesurons pas encore très bien les réalisations concrètes. Là aussi, avez-vous des informations plus précises sur ce en quoi consiste ce nouvel élan ? On souscrit bien entendu à cette approche bien-être puisque c'est le meilleur moyen de prévenir l'absentéisme, indépendamment de l'aspect du contrôle qui est aussi indispensable.

Je voulais souligner, comme nous parlons d'absentéisme, cette inquiétude de constater des situations très contrastées en fonction des services ou des UAP. Le taux d'absentéisme, pour le FOREm est proche de 10 %, ce qui correspond à peu près au double

de celui de l'AViQ. Il faut vraiment une analyse sérieuse des risques psychosociaux ; c'est d'ailleurs une obligation au regard de la législation sur le bien-être au travail. Il y a vraiment quelque chose à faire de ce côté-là.

Un autre point qui nous est cher, c'est bien entendu l'intégration des personnes en situation de handicap. Là aussi, je vous avais interrogé il y a 15 jours et vous nous aviez rappelé les obligations des organismes publics. Le moment venu, nous serons heureux d'entendre que tous les organes de notre service public ont atteint et si possible, dépassé leurs obligations en ce domaine.

Enfin, la gestion immobilière qui est une facette importante et assez budgétivore de vos responsabilités. Le secteur public peut donc clairement contribuer à la dynamique alliance Emploi-Environnement en prenant une série d'actions qui visent à mieux garantir le respect de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et la création d'emploi principalement dans le secteur de la construction.

Deux actions concernent directement le patrimoine du service public – les actions 32 et 33 – sur la gestion énergétique dynamique des bâtiments publics, notamment en ce qui concerne les fameux compteurs intelligents et la rénovation énergétique des bâtiments publics régionaux. La programmation de travaux serait planifiée en fonction des objectifs déterminés par des audits énergétiques réalisés dans les différentes implantations concernées.

Là aussi, avez-vous des informations quant à l'état d'avancement de cette dynamique ? Nous voulions marquer notre intérêt pour cette facette de vos responsabilités et la contribution du SPW à l'alliance Emploi-Environnement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Madame la Ministre, j'ai deux questions.

Je peux vous en trouver d'autres, si vous voulez, mais par galanterie, je me limiterai à deux.

(Rires)

Je progresse.

Je cite votre note, Madame la Ministre : « Cette législature a consacré les postes à mandats pour les hauts fonctionnaires wallons et le contrat d'administration. Une évaluation des préceptes doit être menée dès lors que des difficultés sont rencontrées sans que les objectifs annoncés ne soient pour autant totalement remplis ».

Que signifie exactement ce passage ? De quelles difficultés faites-vous état ?

D'autre part, je vais maintenant citer la DPR – deuxième question. Les cycles de formation pour l'obtention du certificat de management public au sein de l'École d'administration publique seront relancés en partenariat avec les institutions académiques sans que la réussite de cette formation ne conditionne l'accès aux emplois pourvus par mandat. C'est la DPR et maintenant, je cite votre note : « Il convient de relancer très vite un nouveau cycle du certificat de management public revisité, et ce, afin d'alimenter le pool de candidats existants par de nouvelles ressources diversifiées. En outre, le processus d'évaluation des postes à mandats devra également être amendé ».

Madame la Ministre, ce certificat reste-t-il obligatoire pour postuler aux postes à mandat ou bien cela sera-t-il abandonné comme le prévoit la DPR ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je remercie M. le Député pour cette très pertinente question.

Madame la Ministre, votre note mentionne de manière très générale : « Le Gouvernement wallon a initié des projets pour lesquels il me semble indispensable de donner une impulsion additionnelle ». C'est pour le moins une affirmation générale qui manque de précision.

De quels projets parlez-vous ? Pouvez-vous nous en donner le détail ? Une évaluation de ces projets a-t-elle été effectuée ? Vous semblez vouloir dire qu'il manque une impulsion. Comment avez-vous retenu ces projets pour lesquels une impulsion additionnelle doit être lancée ?

Il est également mentionné « tenir compte des contraintes budgétaires ». Nous nous en doutons un peu, nous aurons un large débat dans quelques semaines, mais cela mériterait des précisions.

Très concrètement, allez-vous effectuer des coupes au niveau de la fonction publique ? Avez-vous défini une norme de remplacement ou de non-remplacement à respecter ? Qu'en est-il de la norme de remplacement au sein du SPW ?

Votre prédécesseur avait déjà consenti à des efforts, mais toujours en veillant à ne pas asphyxier les services. Quelle politique budgétaire allez-vous appliquer en matière de fonction publique ? Quelle mesure d'économie avez-vous prévue cette fois, dans les OIP ou les UAP ? Qu'en est-il des services continus ? Qu'en est-il des missions critiques ? Avec tous les cadeaux fiscaux annoncés, nous craignons en effet que la fonction publique ne subisse des coupes drastiques à l'instar d'une autre politique menée au niveau fédéral.

En ce qui concerne la convention sectorielle 2013-2016, nous constatons que vous souhaitez respecter les accords pris dans la convention sectorielle en évoquant

deux dossiers prioritaires de votre prédécesseur, à savoir le 119^{quater} et la RTT.

Je rappelle que des réponses très concrètes avaient déjà été proposées par M. Lacroix et à l'époque, le partenaire de gouvernement avait refusé d'avancer.

Aujourd'hui, quelles sont les questions qui doivent encore trouver réponse ? Mon groupe vous a interpellé. Nous avons déposé une motion pour respecter et mettre en œuvre cette convention sectorielle de 2016. Votre majorité a voté contre. C'est un constat. Allez-vous appliquer intégralement la convention sectorielle 2013-2016 qui s'ouvre sur le constat suivant : la qualité des relations entre les autorités et les organisations syndicales est la meilleure garantie de prévention des conflits sociaux ?

La convention sectorielle 2013-2016 concerne l'ensemble des services publics wallons, tant le SPW que les OIP. Elle a été signée le 16 septembre 2016 par les syndicats et le Gouvernement wallon. Elle portait sur plusieurs points et le front commun avait clairement pointé ces trois priorités, priorités acceptées par le Gouvernement de l'époque et qu'il s'était engagé à les concrétiser.

Premier point, l'élargissement des conditions de l'article 119^{quater} du Code de la fonction publique, que dit cet article ? Il veut permettre à un contractuel engagé à durée indéterminée qui est lauréat d'une épreuve Selor d'être nommé sur l'emploi qu'il occupe.

Deuxième point, la réduction du temps de travail, cette expérience pilote de passage de 38 à 30 heures semaines pour les personnes de plus de 60 ans qui exercent un métier lourd, pénible, insalubre.

Troisième priorité, la suppression du rang D4, rang le moins élevé de la fonction publique wallonne, ce qui signifie de facto le relèvement du salaire minimum de la fonction publique wallonne, mais cette dernière mesure, la suppression du rang D4 a été concrétisée dans un texte et c'est une réelle avancée qu'avait pu porter le ministre Lacroix.

La réduction du temps de travail était une autre priorité du ministre. Mon groupe vous a interpellé, vous a demandé de respecter les accords, de mettre en œuvre la disposition. Une motion a été déposée et à nouveau un vote contre.

Vous avez évoqué dans votre note des freins et votre volonté d'essayer de les lever. Espérons que c'est de bon augure.

Il est mentionné qu'un nouvel élan sera donné au plan Bien-être. Le ministre Lacroix avait déjà été très actif en la matière. Il nous semble ici que vous recyclez ce qui avait été fait. Je souhaiterais savoir si vous allez maintenir l'enveloppe bien-être ou si vous allez

effectuer une diminution à l'initial 2018. Allez-vous préserver les moyens ?

Ainsi, lorsque vous mentionnez : « J'ai tout récemment approuvé un cahier des charges relatif à un marché public destiné à mettre en place une analyse détaillée des risques psychosociaux au sein de la fonction publique, comme le prévoit la législation en matière de bien-être au travail » ; dans les faits, vous avez, bien sûr, signé un travail qui a été réalisé par M. Lacroix, votre prédécesseur. Il me semble à nouveau utile de le relever au cas où. Il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Télétravail et *coworking*, il est évoqué la volonté d'aller plus loin en matière de télétravail, nous en parlerons peut-être encore tout à l'heure dans les questions – à nouveau la même difficulté de ne pas aborder les questions en même temps que le débat, mais je pense que nous n'y reviendrons plus.

Le ministre Lacroix avait effectivement déjà initié cette matière du télétravail. Un arrêté du Gouvernement wallon avait été préparé pour améliorer et faciliter l'organisation du travail. À noter aussi qu'en matière de *coworking*, expérience pilote, notre groupe, via notre excellente collègue, Mme Kapompole, avait déposé une résolution votée par ce Parlement et le ministre avait commencé à la mettre en œuvre.

Sur la diversité au sein de l'administration, il est mentionné : « Représenter la diversité de la société wallonne dans la composition du personnel de l'administration est essentiel ». Évidemment, nous ne pouvons qu'être d'accord et vous encourager à appliquer cette mesure. Le ministre Lacroix souhaitait faire de 2018 l'année de la diversité. Peut-être pourriez-vous vous en inspirer. Quel budget allez-vous consacrer à cette politique ? Le cas échéant, allez-vous accroître le montant des budgets alloués ?

Quant aux maisons du citoyen, je reprends : « J'entends contribuer au déploiement des maisons du citoyen, développées sur la base d'un regroupement des thématiques portées par la Région ». À nouveau, votre prédécesseur avait initié la réforme. Il avait développé en long et en large cet aspect dans sa note de politique générale d'octobre 2016. Une note d'orientation avait été déposée et le travail est en cours. Cela ressemble à nouveau à du copier-coller, mais il semble que la situation soit celle-là. Espérons que les budgets suivront.

Concernant le renforcement de l'espace personnel et l'informatisation de l'administration, la note de 2016 de votre prédécesseur mentionnait, en complément de la mise en place des maisons du citoyen : « Le projet d'amélioration de l'espace personnel accessible sur Internet vise à moderniser, sécuriser, améliorer la palette de services administratifs accessibles via Internet. Le principe est de proposer par défaut un déplacement des

interactions sur le web en mode self-service à travers les guichets uniques et de positionner les autres canaux, « présents » et *call centers*, en compléments au canal web.

Dans une optique de mutualisation des moyens, d'efficacité, mais aussi pour fournir une solution homogène aux usagers, un seul guichet web par type d'usagers sera proposé : un guichet citoyen, un guichet unique entreprise, un guichet unique « pouvoirs locaux » et enfin un guichet unique « associations » – sous-entendu non marchand.

Au niveau informatique, les différentes couches techniques sont mises en place à travers les stratégies développées dans le cadre du plan Marshall 4.0 et la stratégie numérique. Le pilotage est assuré par eWBS et la réalisation technique incombe aux DTiC ».

Quand je relis votre note, je ne vois pas la plus-value. Disons que je retrouve tout à fait ce qui était prévu par votre prédécesseur, mais on ne voit pas le souffle nouveau. Peut-être que cette mesure n'était pas dans la phrase pour laquelle j'ai entamé mon intervention.

Sur ce projet de renforcement de l'espace personnel et d'informatisation de l'administration, nous souhaitons à nouveau savoir ce qu'il en est au niveau des masses budgétaires allouées de manière globale, mais sans entrer dans le détail que nous verrons lors de l'analyse du budget.

Sur les postes à mandat, il est notamment mentionné pour les hauts fonctionnaires wallons et le contrat d'administration : « Une évaluation des préceptes doit être menée dès lors que des difficultés sont rencontrées sans que les objectifs annoncés se soient totalement remplis ». Pourriez-vous dès lors nous préciser quelles difficultés ? Sauf erreur de ma part, lors des débats en commission avec votre prédécesseur, ces difficultés n'avaient pas été abordées, ni par l'opposition, ni par la majorité. Pouvez-vous nous donner plus de détails ? Quels seraient les objectifs qui ne seraient pas atteints ?

Par ailleurs, il y a très concrètement des postes à mandat à pourvoir, dont l'échéance est cette semaine, puisque les candidatures ont été rentrées pour le 31 juillet. Les candidats qui ont rentré leur candidature sont en attente de réponse. Que pouvez-vous répondre ? Comment allez-vous gérer ce dossier ? Peuvent-ils attendre une réponse dans les meilleurs délais, d'ici à la fin du mois d'octobre ?

En ce qui concerne le nouveau cycle des certificats de management, je souhaiterais là aussi avoir plus de précisions. Avez-vous dégagé un budget spécifique pour relancer ce certificat de management ? L'École d'administration publique et les universités seront-elles toujours impliquées de la même manière dans le

processus ? Rappelons que pour les premiers cycles, un budget de 1,5 million d'euros avait été dégagé.

Par ailleurs, vu que les mandataires doivent être renouvelés pour le 1er janvier 2020, sachant qu'un cycle a une durée totale minimum d'un an, il est bien sûr urgent, si l'objectif est d'étoffer le pool pour la prochaine législature, d'agir dès à présent et de proposer quelque chose. Dès lors, est-ce vraiment réaliste de vouloir changer le système et de prendre le risque qu'en 2019 il n'y ait pas de nouveau candidat dans le pool, qu'il n'y ait plus assez de personnes dans le pool pour combler tous les postes à mandat ?

Vous précisez que le processus d'évaluation des postes à mandat devra également être amendé. Cela semble pour le moins paradoxal de proposer d'amender un processus lorsqu'il n'a jamais été mis en œuvre. Le processus d'évaluation des mandataires était lancé, mais n'a pas pu aboutir sur la précédente législature. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est ? Comment annoncer son adaptation alors qu'il n'y a même pas le recul d'un exercice d'évaluation ?

La DPR précise que la réussite de cette formation ne conditionne pas l'accès aux emplois pourvus par mandat. S'agit-il dès lors d'une politisation en vue ?

À propos des contractuels, vous souhaitez offrir de nouvelles perspectives plus larges d'évolution au personnel contractuel. Que cela signifie-t-il exactement ? Que vous prévoyez des systèmes de promotion pour les contractuels ? Si c'est de cela qu'il s'agit, n'est-ce pas le premier pas vers la fin du statut ? Cela signifie de reprendre pour le compte de la Région, l'arrêté royal des principes généraux et, dès lors, de se repositionner sur l'ensemble des règles fondamentales de la fonction publique. Est-ce bien cela qui est souhaité ? La statutarisation constitue-t-elle toujours une priorité pour vous ?

En termes de procédures disciplinaires, vous dites : « Je m'attellerai à schématiser les procédures disciplinaires de licenciement et de suspension dans l'intérêt du service et mettrai en place un appui, un accompagnement de l'autorité hiérarchique qui prend l'initiative de ces procédures ». Je souhaiterais ici aussi avoir plus de précisions. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? S'agit-il d'un guide des pratiques ? S'agit-il d'un soutien à la hiérarchie ? Tout cela existe déjà ou du moins, en partie. Il est important de ne pas oublier ce qui existe et de permettre, par cette initiative, de valoriser les outils existants et, le cas échéant, de les compléter.

Par ailleurs, pourquoi se limiter à ces problématiques qui sont, avouons-le, extrêmement négatives ? Le management ne peut-il pas aussi avoir du soutien pour faire correctement son travail de manière positive, avec des agents qui fonctionnent bien, avec des évaluations, avec la question des formations, de leur

accès, avec la question des promotions ? Au travers de ce paragraphe, la vision « antifonctionnaire » de votre partenaire déteindrait-elle sur vous ? Nous regrettons en tout cas cette vision plutôt négative et nous souhaitons que le métier de fonctionnaire puisse être valorisé. Ces hommes et ces femmes qui contribuent au bon fonctionnement de notre service public.

En ce qui concerne la gestion des plaintes, qu'en est-il de la proposition du gouvernement précédent, de mettre en place des référents intégrités et une Commission de déontologie ? Est-il opportun que le médiateur soit chargé des plaintes internes à l'administration ? Je rappelle que le projet adopté en deux lectures par le gouvernement précédent visait à mettre en place ce comité de déontologie.

On ne retrouve pas non plus la possibilité d'introduire l'intérim dans la fonction publique qui, pourtant, figure bien dans la Déclaration de politique régionale. Nous nous réjouissons que cela ne figure pas dans votre note, bien entendu. Il serait intéressant que vous nous disiez ce qu'il en est.

De manière plus transversale, nous voulons rappeler notre volonté d'une fonction publique forte, parce que c'est le garant d'une plus grande équité envers les citoyens. Nous faisons nôtre l'expression : « Les services publics, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». C'est pour cette raison qu'il est primordial de préserver un service public de qualité, un service public moderne avec des emplois qui ne sont pas repris sous un statut précaire.

Voilà pour ma première intervention.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Nous allons tout de suite être tous d'accord, je pense. Une démocratie qui fonctionne correctement a un service public qui fonctionne correctement, fort, à disposition de la population, à l'écoute de la population et armé pour réaliser cet objectif. Nous allons aussi être tous d'accord sur le fait que, dans l'administration de la Région wallonne, la majeure partie – et même quasiment l'unanimité – des personnes tentent de fournir au quotidien un service de qualité. Qu'ils en soient remerciés.

Cela ne veut pas dire pour la cause qu'il n'y a rien à améliorer, cela ne veut pas dire pour la cause qu'il n'y a rien à fluidifier et cela ne veut pas dire pour la cause qu'il ne faut pas pouvoir les entendre sur un certain nombre de leurs préoccupations et, en particulier, des préoccupations du management.

Cela étant dit, et ce sur quoi nous étions tous d'accord – enfin, je crois – nous allons pouvoir passer

sur une série de vos questions. Je vais les reprendre, parce qu'elles sont toutes assez précises en termes d'actions et qu'elles sont souvent transversales, je vais commencer par revenir sur la question de Mme Tillieux qui portait sur les projets qui doivent évoluer.

Pour ce qui me concerne, il y a un certain nombre de projets qui doivent évoluer, en particulier dans le cadre de la convention paritaire ou de la convention sociale qui avait été signée en 2016 par les syndicats car elle pose un certain nombre de problèmes.

Je commence par le 119^{quater}. Je l'ai dit, aussi dans la réponse que j'ai faite à M. Hazée, il se fait que le Conseil d'État a, dans son avis référencé 61 592/4 du 10 juillet 2017, remis fondamentalement en cause le projet qui lui avait été déposé. En ce qui me concerne, c'est donc le Gouvernement qui lui avait transmis. Contrairement à vous, je ne vais pas commencer à dire : « Un tel a dit ceci. Un tel a dit cela ».

La haute juridiction administrative conclut que le dispositif proposé est anticonstitutionnel et que le texte adopté en première lecture par le Gouvernement doit être revu. Cet avis ne me semble pas souffrir la moindre équivoque et le dispositif adopté en première lecture par le Gouvernement fera naître dans le chef des bénéficiaires potentiels une insécurité juridique que, en ce qui me concerne, je ne peux pas cautionner. Vous comprendrez que si je suis évidemment totalement engagée à mettre en œuvre ce qui va permettre à des contractuels de pouvoir évoluer plus facilement dans des carrières, avoir des perspectives d'évolution – et je m'étonne que vous trouviez que cela remette en cause le statut car cela n'a rien à voir avec une remise en cause du statut, cela donne des perspectives à des personnes qui s'investissent aussi dans la fonction publique. D'ailleurs, je m'étonne que vous me demandiez dans une autre partie de votre question, si je vais mettre en œuvre cette partie-là de l'accord signé par mon prédécesseur, M. Lacroix pour ne pas le citer. Oui, je vais le mettre en œuvre, oui, mais uniquement dans le cadre d'un texte qui ne fera pas dire au Conseil d'État que le texte est inconstitutionnel.

En ce qui concerne la réduction du temps de travail, votre collègue M. Onkelinx, m'avait interrogé. Vous êtes revenue là-dessus, je l'ai dit tout à l'heure dans mon exposé : là aussi, tel qu'il a été rédigé pour l'instant par mon prédécesseur, cela pose des questions quant aux sécurités juridique et sociale, entre autres, en termes de droits à la pension des travailleurs. J'attends donc d'abord la réponse de mon collègue fédéral sur la sécurité juridique en termes de droits des pensions.

Concernant les risques psychosociaux et psychomédicaux, le texte a été rédigé par l'administration et va pouvoir évoluer puisque, dans ce cadre, il ne semble pas y avoir de difficulté juridique. Effectivement, il y a dans le cadre, y compris de la collaboration avec le Medex, une étude approfondie qui

doit être faite sur les causes de l'absentéisme et les meilleures manières de l'accompagner.

Je veux aussi être claire sur la philosophie des choses. L'absentéisme est multifactoriel et toujours révélateur d'un certain nombre de choses dont il faut prendre la dimension et la cause. Quand j'aborde, y compris dans le cadre du plan Bien-être au travail, la question de l'absentéisme, je ne l'aborde pas d'abord comme une question de sanctions. J'aborde l'absentéisme dans ce qu'il est révélateur d'un certain nombre soit de conditions de travail, soit de conditions de déplacement. On revient au télétravail, au *coworking* et aux projets pilotes qui ont été lancés. Dans ce cadre, des dynamiques d'équipes, des reconnaissances au fait que l'on a pu dans avec sa hiérarchie avoir des entretiens d'évaluation qui permettent, non pas d'abord de sanctionner, mais de reconnaître le travail qui a été effectué, de fixer les formations continuées nécessaires ou pas nécessaires, et cetera...

La lutte contre l'absentéisme n'est pas d'abord une question de sanction, c'est une question de prendre ses responsabilités dans la ligne hiérarchique pour voir comment on accompagne au mieux les personnes sur le lieu de travail. Si nécessaire, dans les rares cas où il y a abus, c'est de sanctionner lorsque cela s'avère nécessaire. Vous n'arriverez pas à me faire dire que ce qui est un indicateur de mal-être est strictement pris comme un processus de sanction, simplement parce que vous voudriez caricaturer les positions des uns et des autres de ce point de vue.

En ce qui concerne le plan Bien-être, le Gouvernement, en date du 21 juillet 2016, l'a adopté. Vous avez dit qu'il n'avait guère avancé, je vous laisse vos paroles. C'est vrai que j'ai pu clôturer et signer le marché public qui permet de faire avancer les choses. Par ailleurs, puisque je vais avoir le plaisir de passer l'après-midi avec vous, je n'aurais malheureusement pas le plaisir de rejoindre la deuxième journée d'étude sur la mise en place du plan Bien-être et qui portait en particulier sur le stress, les ennuis de santé, la démotivation et le burn-out, non pas à des fins de sanction, mais à des fins d'accompagnement.

Je le redis, pour moi, il est vraiment essentiel – et vous y êtes tous revenus – d'avoir une véritable politique de gestion des ressources humaines. Je pense qu'y compris dans la hiérarchie de l'administration, c'est quelque chose qui tient à cœur à nos managers.

Pour ce qui concerne le télétravail, vous y êtes tous revenus et avez posé des questions. Je suis désolée, je ne fais qu'appliquer la décision et me conformer à cela. J'y reviendrai dans le cadre de mes réponses.

Pour ce qui concerne la stratégie de multicanaux, je l'ai dit tout à l'heure, on se rend compte en voyant la manière dont le citoyen, les entreprises, les associations, les autorités locales sont en discussion avec

l'administration de la Région wallonne, il y a une prépondérance, très importante du dialogue par le courriel, le courrier et par les sites web. Sachant que les sites web ont généralement des réponses préformatées, ce n'est pas toujours très dynamique par rapport aux réponses à apporter.

J'ai eu une réunion de travail avec l'IWEPS pas plus tard qu'hier sur la simplification. La volonté est de porter une attention particulière pour une augmentation, notre objectif est de passer de 5 à 10 % au travers des points et des maisons de citoyens dont, je rappelle que nous avons beaucoup parlé. Ma volonté est de les mettre en place, puisqu'elles n'existent pas aujourd'hui, afin de vraiment répondre à ce que vous avez souligné pour un certain nombre d'entre vous – Mme Vandorpe en particulier – sur la fracture sociale, sur l'accessibilité de proximité de l'information et donc de ne pas accentuer – on en parlait tout à l'heure en prévention santé – les inégalités sur l'accès à l'information. Avec l'IWEPS, l'objectif est de passer de 5 à 10 % de la fréquentation des bureaux régionaux et des maisons citoyennes wallonnes.

En ce qui concerne le développement des sites web et de l'automatisation d'un certain nombre de formulaires, la volonté est là aussi de passer à quasiment 70 % afin de réduire le temps de travail considérable de la gestion des courriels et qui est vraiment mangeur d'énergie, comme celui de la gestion du téléphone.

Par ailleurs, puisque j'aurais tout à l'heure des questions sur les petites cités administratives, j'y reviendrai plus en détail.

Sur ce qui concerne les expériences pilotes de *coworking* comme de télétravail, il y a également des questions orales.

Pour ce qui concerne le cadastre des bâtiments, celui-ci n'existe pas de manière compilée pour l'instant. Aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité d'une gestion dynamique du patrimoine immobilier. C'est la raison pour laquelle je souhaite vraiment l'établissement d'un *masterplan*, qui aidera aussi à une gestion dynamique. Je rappelle qu'avec la transformation de toute une série d'administrations, c'est une chose particulièrement importante.

Pour ce qui est de la participation et de l'emploi des personnes porteuses de handicaps, il faut bien constater que si les chiffres s'améliorent – et même si je ne suis pas une fana des quotas, certains s'en souviendront – il y a encore du progrès à faire, parce que nous sommes vraiment très loin. Ce n'est pas seulement une question de diversité, c'est aussi une question d'égalité en termes de socialisation et d'insertion des personnes porteuses de handicaps.

En ce qui concerne une question transversale, je reviens aux questions de M. Daele comme de la plupart

d'entre vous sur les mandats, aujourd'hui, le certificat de management public a évidemment tout son intérêt – ce n'est pas cela la question –, mais il a montré ses limites. En quoi a-t-il montré ses limites ? On se rend compte qu'indépendamment de son coût, souvent, il n'y a qu'une ou deux personnes qui, au terme de la formation, ont réussi, voire sont candidats. S'il ne s'agit ni d'en laisser tomber la philosophie, ni de le remettre en cause, je souhaite travailler avec les universités pour avoir dans le cadre des procédures d'engagement, une ouverture plus large. Je ne mets pas en cause, puisqu'un certain nombre de décrets prévoient qu'il faut être détenteur d'un type de diplôme bien précis – ces choses sont décrétales, c'est clair –, mais je dois aussi remarquer qu'il reste encore beaucoup de chemin sur la simplification des procédures d'engagement. En Région wallonne, nous avons quand même la caractéristique lorsqu'il faut faire un engagement, d'avoir des procédures qui durent entre six et neuf mois. Par rapport à des besoins à rencontrer, je voudrais qu'une dynamique puisse s'installer pour que l'on ait un raccourcissement important et une simplification des procédures d'engagement, sans remettre en cause les décrets qui existent.

Sur les budgets consacrés à la fonction publique, dans le cadre de l'examen budgétaire, vous pourrez constater qu'il n'y a pas de modification.

Par rapport à la mise en œuvre de l'accord sectoriel, Madame Tillieux, je pense avoir dit et redit à de nombreuses reprises, qu'il sera mis en œuvre, mais qu'il le sera en garantissant la sécurité juridique des emplois et surtout des droits des personnes concernées.

En ce qui concerne les questions sur la gestion des plaintes, j'ai évidemment rencontré le médiateur depuis que je suis en place – ce serait malheureux si cela n'avait pas été le cas. Vous n'allez pas tarder à avoir son rapport et à pouvoir échanger avec lui sur son travail. Il doit sans doute être mieux connu car l'on se rend compte qu'il se saisit lui-même d'une série de difficultés – puisqu'il a le droit de le faire –, mais il y a là un travail complémentaire et supplémentaire qui doit être fait.

Sur l'installation de commissions de déontologie, vous m'en excuserez, mais sauf erreur de ma part, rien n'a été remis en cause.

Quant aux receveurs régionaux, je ne sais pas répondre à votre question. Je reviendrai donc vers vous. Quand je ne sais pas répondre à une question, je préfère le dire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. J'avais une petite question complémentaire au niveau de la fonction publique inclusive. Quel est le pourcentage de

personnes porteuses d'un handicap actuellement dans les services publics wallons ? Si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas grave.

J'avais également demandé des précisions au niveau des sanctions que vous envisagez.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - J'ai reçu un SMS ; cela me rassure que je ne sache pas répondre à la question sur les receveurs régionaux, cela ne dépend pas de moi, mais de ma collègue, Mme De Bue. C'est mis dans la note, mais cela dépend de collaborations.

C'est l'occasion pour dire qu'en termes de gestion des ressources humaines, de formation, et cetera, j'ai aussi convenu avec mon collègue de la Communauté française de nous rencontrer pour pouvoir travailler sur une série d'évolutions.

Pour le pourcentage, c'est en moyenne de 2,5 %

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Excusez-moi d'insister : les sanctions ne sont pas encore définies ? D'accord. Je reviendrai ultérieurement.

J'ai bien entendu concernant les receveurs régionaux, bien qu'ils soient quand même des agents faisant partie de la fonction publique wallonne, mais je m'adresserai à votre collègue.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour ces éléments de réponse. Comme je le disais tout à l'heure, on sait que le défi de la fonction publique est difficile à relever puisque l'on a un cadre rigide au niveau des contraintes budgétaires. Je constate que nous pouvons compter sur vous pour allier rigueur et inventivité dans l'exercice de cette matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Vous constatez, Madame la Ministre, qu'il y a des difficultés à trouver des gens suffisamment nombreux disposant du certificat de management public. Face à ce constat, il y a deux solutions : faire en sorte qu'il y ait plus de personnes qui disposent de ce certificat ou faire en sorte que les postes puissent être accessibles à des personnes qui n'en disposent pas.

Vous choisissez de faire en sorte que les personnes puissent ne pas en disposer. Moi, je vous encourage,

Madame la Ministre, à faire en sorte que plus de personnes puissent en disposer, de manière à avoir des personnes qui ont des compétences certifiées. Je pense que c'est vraiment le sens de la réforme ; c'est absolument nécessaire, parce que cette réforme a été faite dans le but d'objectiver les recrutements et d'éviter toute politisation. Tout retour en arrière fait prendre le risque de voir des hauts fonctionnaires politisés et cela, Madame la Ministre, vous savez que nous le combattons de toutes nos forces.

Mme la Présidente. - La parole et à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - J'appuierai évidemment les propos qui viennent d'être tenus. Je fais le constat qu'il n'y a qu'un ou deux candidats. Il me semble connaître des épreuves où il y en a plus que cela. Tant mieux s'il y a des personnes qui font l'effort aussi d'aller suivre ce cycle, ce n'est quand même pas nécessairement un cycle évident, d'une année complète, avec un sérieux – il faut aussi pouvoir se le dire. On a exigé de toute une série de personnes de passer par ces épreuves ; il serait déplorable de ne pas en tenir compte à l'avenir. C'est en tout cas c'est notre position.

Sur la convention sectorielle, j'ai bien entendu et j'avais lu aussi votre note. Nous verrons ce qu'il en adviendra, mais si votre volonté est, de l'appliquer, on se demande encore pourquoi vous avez voté contre la motion de notre groupe qui avait été déposée à cet égard. Cela reste les mystères de la politique.

Par ailleurs, nous n'avons pas toutes les réponses aux questions, mais c'est assez traditionnel que les ministres ne répondent pas toujours à toutes les questions.

Mme la Présidente. - S'il n'y a plus de questions concernant le volet « fonction publique », je vais clôturer ce débat.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

RAPPORT SUR L'HABITAT PERMANENT RÉALISÉ PAR M. DODRIMONT, DÉPUTÉ WALLON, À LA DEMANDE DE M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'exposé du Rapport sur l'habitat permanent réalisé par M. Dodrimont, Député wallon, à la demande de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je propose Mme Vandorpe comme rapporteuse.

Mme la Présidente. - Mme Vandorpe est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - On peut peut-être désigner un corapporteur ?

Je propose Mme Lecomte.

Mme la Présidente. - Mme Lecomte est désignée en qualité de corapporteuse.

Audition de M. Dodrimont, auteur du rapport

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je vous remercie de m'accueillir pour la présentation de ce rapport parlementaire à l'initiative à l'époque du ministre Prévot. Trois parlementaires ont été chargés d'établir un rapport sur la thématique de l'habitat permanent. Je vais essayer d'éviter de parler de problématique ; vous m'entendrez plus souvent évoquer le mot « thématique », parce que j'essaie de considérer, même s'il y a des difficultés sociales à travers ce sujet, qu'il ne s'agit pas d'un problème, mais d'une situation de vie pour laquelle il y a beaucoup de solutions.

Mes remerciements iront directement à M. le Ministre Prévot pour sa confiance à travers cette réalisation de rapport parlementaire, mais aussi mes collègues Mme Moucheron et M. Dermagne qui m'ont accompagné dans cette mission jusqu'à ce qu'ils soient conduits à embrasser d'autres fonctions. Je me suis donc retrouvé un peu seul à la manœuvre lorsqu'il a été question de finaliser ce rapport, mais je le dédie à mes deux collègues.

De quoi parle-t-on lorsque l'on évoque l'habitat permanent ? D'abord quelques chiffres. Il y a deux catégories de résidents permanents qui sont répertoriés : une catégorie de façon précise, une autre qui l'est moins, vous comprendrez pourquoi. La première catégorie concerne les résidents permanents qui vivent dans les communes qui ont adhéré au plan Habitat permanent.

En 2002, un plan Habitat permanent, avec une vocation très transversale au niveau du Gouvernement

wallon, a été mis sur pied. À cette époque, une série de communes ont décidé ou non, d'adhérer au plan Habitat permanent. Aujourd'hui, 28 communes sont actives dans ce plan et ont adhéré au premier principe de l'habitat permanent, qu'il est important de rappeler ici, toute commune qui adhère, accepte de ne pas organiser ce qui pourrait être qualifié de chasse aux résidents permanents. Le premier principe de ce plan est celui de dire que c'est sur base volontaire que les personnes sont amenées à quitter les équipements dans lesquels elles vivent. C'est extrêmement important de le dire.

C'est extrêmement important aussi de signaler que ce premier principe du plan Habitat permanent rebute certaines communes. De fait, on se retrouve avec des communes qui ne veulent pas adhérer à ce principe et qui n'adhèrent donc pas au plan Habitat permanent. Vous avez donc deux catégories de résidents permanents que nous allons répertorier suivant les équipements dans lesquels ils vivent.

Là aussi, une catégorisation intervient et elle est également importante, puisque le plan a été initié sur base de deux phases. La phase 1, je vais vous la décrire en quelques mots. Ce sont les personnes qui appartiennent à la plus grande situation de précarité, car elle concerne les personnes qui vivent dans des campings ou encore dans tout autre équipement, camping compris, situés en zone inondable. Quand le plan a été initié, on a bien évidemment considéré que ces situations étaient les plus préoccupantes.

Le plan Habitat permanent, comme beaucoup d'initiatives dans ce pays, a été pris à un moment où il y a eu de grosses difficultés liées aux inondations. On a donc connu des caravanes qui se retrouvaient dans les cours d'eau et des gens qui étaient privés de leurs situations de vie. Le plan Habitat permanent est donc un peu né dans l'émotivité. On a donc décidé de le mettre en place pour s'occuper prioritairement des personnes vivant en zone inondable et les personnes plus précarisées qui vivaient dans ces équipements pour la vie permanente que sont les campings.

Pour la phase 2, vous prenez pratiquement tout le reste, puisque l'on peut retrouver là toute une série de situations très différentes, hors campings et zones inondables. On voit là toute une série de situations, je vais vous en décrire quelques-unes à travers les diapositives suivantes. Vous voyez les chiffres : la phase 1 concerne plus ou moins 1 000 personnes dans 53 équipements. Environ 7 416 personnes sont concernées par la phase 2. J'ai indiqué qu'il y avait une priorisation à un moment donné, mais ce n'est pas pour cela qu'en phase 2 on ne se trouve pas face à des situations compliquées. Nous avons aussi 477 personnes qui vivent dans des équipements qui ne sont pas concernés par la zone de loisirs. C'est aussi une problématique supplémentaire, puisque là on a vu une forme d'habitat permanent se développer en dehors des zones à vocation touristique, parfois en zone agricole,

parfois en zone forestière, parfois même en zone d'habitat. On voit des situations qualifiées d'habitat permanent dans de la zone d'habitat. C'est toute une série de situations extrêmement compliquées, par exemple des gens du voyage sédentarisés. C'est aussi une catégorie de personnes qui pose beaucoup de difficultés, avec des principes de vie qui ne sont parfois pas en adéquation avec ce qu'il y a autour de chez eux. On a aussi des personnes qui, à défaut de trouver d'autres types de logement, se réfugient dans des abris précaires, quelle que soit la zone dans laquelle ils sont situés. Il faut donc bien évoquer les différences de situations quand on parle de l'habitat permanent.

La deuxième catégorie, ce sont toutes ces situations en dehors des communes qui ont adhéré au plan Habitat permanent ou encore des communes qui ont quitté le plan Habitat permanent. Je lance là un appel à Mme la Ministre par rapport à la situation telle que l'on a pu la prendre en compte, avec les chiffres que l'on nous a communiqués. Il y a vraiment nécessité de rédiger un nouvel état des lieux de cette situation. Il faut confier à la Direction interdépartementale de la cohésion sociale du Service public de Wallonie cette mission de mise à jour des chiffres et de les affiner par des contacts à prendre avec les communes qui ne sont plus adhérentes au plan Habitat permanent ou qui n'ont pas voulu l'être. Les contraintes du plan Habitat permanent sont-elles trop significatives pour que l'on n'y adhère pas ? Il faut alors s'interroger sur la pertinence de ces contraintes. Où y a-t-il des moyens d'incitation à l'adhésion qui se doivent d'être ajoutés au plan Habitat permanent, de manière telle à ce que l'on puisse rencontrer toute la situation ?

On reste donc vague sur les chiffres, puisque vous voyez que l'on parle de 2 000 à 3 000 personnes. Ce chiffre de 3 000 est peut-être d'ailleurs en dessous de la réalité par rapport aux contacts que nous avons eus avec les acteurs de terrain.

La deuxième diapositive donne aussi une répartition province par province. Au départ, toutes les provinces de Wallonie étaient touchées. Vous voyez malgré tout les chiffres province par province. La Province de Namur est celle qui est largement la plus touchée, avec 63 % des résidents permanents répertoriés – puisque les seuls chiffres que l'on utilise sont ceux des communes adhérentes. Pour les autres trois provinces que sont la Province de Hainaut, la Province de Liège et la Province de Luxembourg, on a quasi les mêmes chiffres, de 15 à 10 % de la totalité des situations de résidence permanente.

Par rapport à ce que je voulais vous commenter avec ce graphique et ces répartitions par province, la Province du Brabant wallon pourrait paraître comme n'étant pas touchée puisque l'on a un chiffre de 0 %. C'est en effet 0 % de situation dans les communes adhérentes. Par contre, il y a deux communes, Genappe et Ramillies, qui possèdent ces situations. Elles ne sont

pas répertoriées, mais elles connaissent malgré tout une difficulté : 120 à 130 personnes sont dans cette situation à Ramillies, donc il faut quand même en tenir compte.

Je voulais vous présenter ici, à travers quelques photos, les situations que l'on rencontre sur le terrain, celles que l'on a pu trouver en Wallonie lorsque nous avons fait notre périple, toutes ces visites dans ces communes concernées. J'ai pris quelques clichés avec les situations que l'on rencontre.

Vous avez ici une caravane en zone inondable hors d'un camping et d'un parc résidentiel. C'est une rue que l'on a qualifiée à vocation touristique, mais elle n'est pas concernée par un camping ou par un parc résidentiel. On s'y est installé, on y a développé certainement au départ une vie en seconde résidence et puis les gens s'y sont installés petit à petit ; maintenant, ils y vivent de façon permanente. C'est une caravane, ce n'est pas isolé, ce n'est pas nécessairement très confortable en hiver quand il fait très froid, c'est tout aussi inconfortable en été par forte chaleur.

Ce sont des situations de vie compliquées. Dans un élément comme celui-ci, c'est une situation que je connais bien, c'est une famille avec deux enfants qui vit dans cette caravane. Je peux vous dire que les situations de promiscuité entre les uns et les autres ne sont pas très positives pour l'ensemble de la famille et singulièrement pour les enfants. Je prends toujours l'exemple d'une petite fête de famille, quand les enfants invitent leurs petits copains dans un lieu de vie comme celui-là, c'est évidemment quelque chose de très compliqué, vous vous en doutez bien.

On peut voir ici une caravane. On n'est pas en zone inondable, mais on est dans un parc résidentiel et voilà ce que c'est devenu : au départ, c'était une caravane et puis on essaie d'améliorer un peu les conditions de vie. On met un premier abri, ensuite un petit auvent et puis on essaie d'avoir un peu plus de place de vie, on essaie d'avoir un peu plus de place de rangement et l'on essaie de faire tant bien que mal. Voici une situation tout à fait dans l'illégalité la plus criante au niveau des règles d'aménagement du territoire. C'est une situation que l'on rencontre souvent.

Qui dit parc résidentiel dit, au départ, un permis de lotir pour les différentes parcelles qui ont été dessinées dans ce parc : règlement d'urbanisme, cahier des charges, acte de base, tous ces documents sont complètement dépassés par la situation existante. Bon nombre de parcs résidentiels se retrouvent avec des situations comme celle-là qui, sur le plan juridique, sont assez intenable, mais cela l'est encore plus pour les conditions de vie, ce qui nous préoccupe au premier point. Vous vous rendez compte que l'on a des situations très difficiles dans bon nombre d'endroits.

Autre situation, voilà un chalet dans une zone inondable. On aurait tendance à dire que c'est de cette

situation dont il faut s'occuper en premier puisqu'on l'a classé dans la phase 1. C'est une situation dont on a pu faire connaissance avec M. Dermagne et Mme Moucheron. Les gens qui vivent dans ce chalet n'ont pas du tout de problèmes sociaux. Ils sont particulièrement bien installés et nous disent : « Vous vous rendez compte, j'ai tout, même petite salle de bains avec même un bain à bulles dans la baignoire. Je n'ai certainement pas besoin de la charité publique pour améliorer ma vie et je veux surtout bien rester là ».

C'est pour vous dire que l'on a parfois des antagonismes très frappants avec les situations où l'on se dit qu'il faut intervenir au plus vite parce que c'est en zone inondable, il y a un risque, il y a un danger. Quand vous allez chez ces gens, ils vous disent : « Non, on est très bien et l'on ne veut surtout pas quitter cet endroit. Ne vous occupez surtout pas de nous, laissez-nous bien vivre à l'endroit que l'on a choisi ». Il faut tenir compte aussi de cette situation.

Par contre, vous voyez sur cette photo que l'on est dans un parc résidentiel et vous voyez ce que c'est devenu. La zone n'est pas inondable, mais vous voyez dans quelle situation de vie se trouvent les gens. Je vous assure que l'on vit là-dedans. Vous voyez les poubelles devant ? Il y a des gens qui résident dans ce lieu, vous vous imaginez bien dans quelles conditions ils sont. Pourtant, là, nous sommes en phase 2 et l'on aurait tendance à dire que ce n'est pas prioritaire. J'estime que socialement, cela est bien évidemment prioritaire par rapport à la situation précédente.

Voilà ce que l'on trouve aussi. Tenez-vous bien, ceci est d'ailleurs réalisé sans permis. On se retrouve avec une rue en zone agricole et, du jour au lendemain, les gens ont commencé à construire. Les autorités ont fermé les yeux puis on a amélioré et l'on arrive à une situation telle que celle-là. Ce n'est pas pour faire de la publicité pour Jupiler les casiers qui se trouvent là, à gauche, mais cela fait partie aussi du quotidien de certaines personnes.

Je fais une petite parenthèse par rapport à cela, ce sont des endroits très conviviaux. Quand vous allez dans les lieux d'habitat permanent, vous êtes souvent accueilli avec un petit verre. Il faut parfois s'accrocher parce que les gens sont très accueillants, très heureux de vous voir, très heureux de partager leur situation de vie et très heureux de vous dire qu'ils ne veulent absolument pas bouger d'où ils sont, qu'ils sont tous très heureux et que vous pouvez trouver toutes les solutions que vous voulez, mais que dans certains cas, il n'y aura de leur part jamais la volonté de quitter l'endroit qu'ils ont choisi.

On peut trouver cela, on peut trouver ceci aussi. En zone inondable, assez confortable, pas de difficulté, mais la situation n'est juridiquement pas favorable.

On a aussi encore ce genre de maison dans un parc résidentiel. Plutôt que de faire un chalet en bois, on a fait une maison en dur. Cela a évolué au fil des ans. Vous voyez qu'à côté, il y a toujours une situation de vie plus difficile. Là, les gens sont bien, c'est leur petit bien, ils l'ont construit eux-mêmes et ils ne voudraient, là aussi, pas en partir pour tout l'or du monde.

On a aussi des caravanes en zone agricole, vous voyez les situations.

Vous voyez ici une maison précaire, comme je l'ai qualifiée. Il est difficile de mettre un autre nom pour ce lieu de vie, mais là aussi, il y avait quelqu'un qui y vivait. On est en zone forestière, c'est répertorié en zone d'habitat permanent. Autant vous dire qu'il n'y a aucun permis qui couvre cette situation, mais c'est une réalité.

On peut aussi trouver une caravane recouverte d'un parement. On est en zone inondable, vous voyez, on élève un peu la caravane avec des blocs en dessous pour, quand c'est inondé, rester malgré tout dans son bien. C'est quelque chose de compliqué.

On peut passer, après les situations telles que j'ai voulu les décrire, existants en Wallonie, à quelques solutions ou en tous les cas quelques pistes de solution que je veux évoquer avec vous.

Je voudrais citer le premier, non pas parce que cela se situe dans ma commune, mais parce que je trouve que c'est un bon projet. Autant le dire, je vais essayer de ne pas trop parler de ma commune dans cet exposé. Avec l'aide du Fonds wallon du logement et de la Province de Liège, qui s'était investie grandement, la commune a offert un terrain d'un hectare, un geste significatif en zone à bâtir car dans une commune comme la mienne, un terrain de ce type coûte évidemment beaucoup de sous. On a décidé de s'unir et de dire : « On parle d'habitat permanent, on essaie de trouver des solutions, on essaie de dire aux gens qu'il faut qu'ils quittent leur caravane, mais que leur offre-t-on en retour ? » On a pris l'initiative de construire ce projet, une aide vraiment conséquente du Fonds wallon du logement. Quatorze familles de résidents permanents ont été relogées dans ce projet. La photo ne l'illustre pas bien, mais c'est un projet qui est vraiment dans un écriin de verdure, dans un endroit très naturel.

C'est important de dire que l'on a construit ce projet avec les futurs habitants de l'endroit. On a réuni tous les résidents permanents des communes de l'Ourthe-Ambève, pas rien que la Commune d'Aywaille, mais aussi les communes avoisinantes. On leur a dit : « Vous êtes en situation d'habitat permanent. Seriez-vous prêts à imaginer votre futur lieu de vie ? » C'était assez interpellant pour ces personnes quand on leur évoquait cela, elles nous ont pris pour des dingues en disant : « Vous n'allez quand même pas nous proposer une maison où l'on va aller habiter alors que l'on vit en caravane ». « Si, on va essayer de vous proposer cela ».

S'en est suivi un processus fort long, trop long parce que c'est parfois décourageant pour ces personnes parce qu'une fois qu'elles ont adhéré au projet, elles s'imaginent que cela va se faire en six mois. Cela a pris un peu plus de temps que cela, mais malgré tout, on est arrivé au bout du processus.

Après des concertations, des visites sur terrain, des rencontres avec les architectes, des rencontres avec toute une série de spécialistes, de techniques spéciales, c'était fort important pour eux d'avoir des maisons qui ne seraient pas consommatrices d'énergie à outrance. On est donc même arrivé à construire ici un projet de maisons passives.

Bref, on a tenu compte de toutes ces indications données par les futurs résidents pour pouvoir leur offrir le logement que je ne vais pas qualifier de « leurs rêves », mais en tous les cas, un logement qu'ils n'avaient pas imaginé pouvoir être le leur un jour.

Ces logements sont gérés par l'agence immobilière sociale de la région. Ils sont dans les conditions de location du bien. On aurait aimé aller plus loin avec un processus acquisitif, mais cela n'a pas été possible, eu égard à la précarité des situations, également parce que je suis en train d'idéaliser ce projet – projet que Mme Tilieux connaît bien puisqu'elle l'a inauguré avec moi. Nous avons juste un hiatus, un problème par rapport à ce projet, et non des moindres : son coût.

On est allé très loin dans le processus, notamment, de passivité des immeubles. On est allé très loin dans la qualité de vie. On a voulu que ce soit un beau projet, un projet modèle, un projet pilote. Malheureusement, le coût est trop important, puisque l'on arrive à 270 000 euros par logement abords compris. Vous vous doutez bien que, pour du logement à caractère social, puisque l'on est dans un processus de logement public à vocation sociale – on est évidemment trop haut dans le coût.

C'est une bonne base de réflexion et de discussion. Cette réflexion est d'ailleurs reprise par la Commune de Durbuy, une commune aussi touchée, en province de Luxembourg, par l'habitat permanent. Ils sont partis sur le même principe, mais ils vont essayer – je ne parle pas du coût du terrain, parce que là, la commune l'offre également – de tourner plutôt aux alentours de 100 000 euros par logement. C'est presque trois fois moins que ce que cela a coûté ici à Aywaille.

Je pense qu'il y a des possibilités de diminuer le coût. Il faut être plus modeste dans les aspirations, notamment en terme de qualité d'habitat, mais diminuer d'autant, cela me semble quand même très compliqué. Mais, il y a une belle réflexion par rapport à ce projet.

J'ai rencontré encore dernièrement le bourgmestre, M. Bontemps, très motivé par une action en faveur des résidents permanents de sa commune. Il veut vraiment

trouver des solutions. Il a mis ce projet sur la table et j'espère qu'il a eu une source d'inspiration, que vous voyez ici, et qu'il pourra concrétiser son projet. Mais il faudra, évidemment, que ce soit moins onéreux que le projet pilote dont je voulais vous parler.

Alors, si l'on a parlé ici du projet un peu maximaliste à 270 000 euros, on peut aussi trouver des alternatives qui sont évidemment plus abordables, plus acceptables pour les deniers, qu'ils soient publics ou qu'ils soient ceux des personnes qui vont vivre à l'endroit.

On est allé voir une réalisation du côté d'Amay. C'est une entreprise de travail adapté, un centre d'orientation et de formation. Ils ont créé leur propre concept. Celui-ci s'appelle un COF cube : « COF » pour Centre d'orientation et de formation ; « cube » pour la forme du conteneur, que vous voyez ici.

C'est une idée assez géniale. Ce sont des conteneurs maritimes qui viennent généralement de Chine. Les Chinois nous amènent énormément de marchandises, vous le savez, mais le conteneur n'a pas tellement d'utilité pour eux parce qu'une fois qu'il est déchargé, ils s'en débarrassent à vil prix.

Ces personnes ont donc acheté des conteneurs et ont décidé, avec des jeunes qui sont en situation de remise au travail, de les transformer. Il y a des électriciens qui interviennent, il y a des chauffagistes, des spécialistes du sanitaire, des menuisiers. Bref, tous les corps de métier du bâtiment peuvent être concernés par ce projet.

On ouvre donc les parois, on en fait des parois vitrées, on en fait des portes, des fenêtres. Chaque fois, il y a des éléments intéressants pour le confort de vie. Il y a une cuisine, un coin salle de bain, une chambre à coucher et une pièce de vie.

Voilà, c'est sur 25 à 30 mètres carrés, on n'a donc évidemment pas un logement pour cinq personnes, mais on peut très bien vivre dans un projet de ce type-là – une personne isolée, voire un couple – de façon très confortable. C'est très cosy, bien aménagé, cela donne envie. C'est, je pense, un projet intermédiaire par rapport à ce que j'ai évoqué tout à l'heure qui peut très bien être pris en compte et qui me permet, ici, d'ouvrir une parenthèse extrêmement importante parce que si je vous présente ce type de logement potentiel pour les résidents permanents, c'est parce que je pense sincèrement que nous devons – je parle à titre personnel, mais je pense que je peux parler au nom de mes collègues de cette mission parlementaire – avoir une vision différente de ce qu'est le logement en Wallonie dans les années à venir.

Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes conditionnés par toute une série de logements, qu'ils soient publics ou privés. Le logement social public est construit dans de telles conditions et l'on n'en sort pas. Lorsque vous

allez vers le public des résidents permanents leur proposer des alternatives, vous leur parlez même d'un appartement somptuaire sur une grand-place publique, ils n'en veulent pas. Ce n'est pas ce qu'ils ont choisi, même si c'est confortable, même si cela correspond à standard de vie que l'on considère – pour certains d'entre nous – comme étant le standard qu'il faut adapter à tous les citoyens de Wallonie.

Ce n'est pas cela. Ces personnes veulent autre chose. Elles veulent quelque chose qui rencontre leurs aspirations et qui les a conduits à s'installer là où ils vivent aujourd'hui. Nous devons donc – c'est vraiment mon plaidoyer le plus fort au travers de cet exposé – entamer une réflexion sur un autre type de logement que celui que l'on a préconisé jusque maintenant. Nous devons pouvoir ouvrir quelque peu notre esprit sur des conditions de vie qui sont différentes.

Ce genre de réalisation, pour la faire admettre à un fonctionnaire délégué de l'urbanisme, voire à un collègue communal, il y a encore du travail, parce que l'on n'est pas prêt à accepter ce genre de réalisation partout.

C'est pour cela – on l'évoquera tout à l'heure – que nous préconisons aussi que des zones spécifiques puissent être instaurées en Wallonie de manière à pouvoir cet habitat que je vais qualifier d'alternatif. Je pense que le mot peut être employé parce que c'est peut-être une solution par rapport à une crise du logement qui est bien réelle aujourd'hui, mais qui ne fera que s'accroître.

Vous savez quand même, démographiquement, où notre évolution nous mènera d'ici quelques années. Les 300 ou 400 000 Wallons supplémentaires en 2040, il faudra bien les loger quelque part. Il n'y aura pas, dans ces personnes, uniquement des personnes qui pourront s'offrir un logement dit conventionnel. Pourquoi ne pas avoir une réflexion sur le logement alternatif ?

Je voulais vous en parler aujourd'hui comme point fort de mon exposé.

Voilà des réalisations qui sont faites avec ces conteneurs. Vous voyez que l'on peut aller très loin dans le design, on peut aller très loin dans une conception qui peut être plus agréable que ce que j'ai exposé avant. Vous allez à Amsterdam où l'on a eu l'occasion – parce qu'on a beaucoup voyagé – d'aller voir ce qui se faisait avec les conteneurs. Les Hollandais sont champions du monde. Vous le savez, ils ont trop peu de place et doivent installer des personnes, notamment les kots étudiants dans des conteneurs. On en a visité. Il n'y a aucun problème pour pouvoir vivre décemment dans ces lieux et l'on peut même les aménager de façon harmonieuse comme vous le voyez ici sur ces photos.

On a aussi vu autre chose, des maisons en carton. Je crois qu'il faudrait changer le nom parce que cela donne un peu un aspect conte des *Trois Petits Cochons*, mais

ce n'est pas du tout cela. C'est une maison tout à fait isolée et confortable. Son concept est modulable. Vous voyez que l'on peut ajouter autant de parties de maison qu'on le souhaite pour la faire évoluer en fonction des besoins.

Voilà un concept qui existe et qui rencontre mieux les budgets que j'évoquais tout à l'heure. Ce sont des choses qui peuvent, en termes d'habitation, pour 60 000 à 70 000 euros, accueillir dans des conditions de vie acceptables, un couple, voire même un couple et un enfant.

Le coût de cette réalisation, je pense, s'élève à 60 000 euros. Il y a évidemment une évolution parmi ces réalisations. On a de belles initiatives qui sont prises maintenant par pas mal de nos entreprises. Au niveau wallon, il y a de belles initiatives. Je pense que c'est une piste à exploiter.

Allons voir encore quelques images. Voilà une roulotte. Je peux vous assurer, pour avoir été dans cette roulotte, que c'est tout à fait confortable et agréable à vivre et que cela correspond aussi aux conditions qui sont nécessaires pour une bonne isolation, puisque ces lieux de vie sont agréés sur le plan de l'énergie et l'on a des réalisations qui peuvent être, malgré tout, intéressantes. On peut encore aller plus loin, avoir des maisons enterrées, comme vous en voyez une ici en photo. Pourquoi pas ? On peut aussi parler de constructions qui favorisent le tourisme alternatif. Je l'ai présenté comme cela au départ. Pour certaines personnes, cela peut être aussi des conditions de vie. Une cabane comme ceci ou un igloo en bois. Voilà quelque chose que j'ai visité. Au départ, vous vous demandez ce que c'est, mais c'est très confortable. C'est agréable. On imagine peut-être plutôt une situation de vacances dans un endroit comme celui-là, mais des gens y vivent.

J'ai eu l'occasion de visiter une yourte. J'ai rencontré un couple vraiment adorable dont la jeune dame était enceinte jusqu'aux oreilles. Je lui ai posé les questions qui s'imposent dans une situation comme celle-là : « Vous allez vivre ici avec votre enfant ? Comment cela va-t-il se passer ? » Elle m'a dit : « Oui, c'est le rêve de notre vie. Venez voir ». Elle m'a montré les endroits où elle pourrait mettre son bébé à dormir, ceux où elle va s'en occuper pour la toilette ou autre chose. J'ai vu que cela ne manquait de rien, finalement. Je n'avais jamais imaginé, avant d'entreprendre cette mission, que l'on pourrait vivre dans une yourte. Il a toujours été dit : « Attends, ce sont des marginaux qui imaginent cela ». Quand vous allez un peu plus à la rencontre des gens et que vous partagez un peu leurs conditions de vie, vous vous dites pourquoi pas.

Madame la Ministre, je veux ouvrir le débat sans tabou par rapport à cela. Je pense, puisqu'il y a quelques réflexions autour du Code du logement, que modestement, par rapport à la mission que nous nous

sommes employés de mener, qu'il doit y avoir une ouverture d'esprit par rapport aux normes du logement et aux conditions que l'on a voulu figer jusqu'à présent. Je crois qu'il faut ouvrir la réflexion et pouvoir parler sans tabou de logement alternatif.

Vous voyez, c'est une cabane dans les arbres. Je l'ai mise, car c'est notre ami M. Dermagne qui y était particulièrement attaché. Je voulais en parler, c'est une situation certainement plus récréative et plus liée à la détente et aux loisirs. Je voulais quand même – sans tabou – que l'on puisse en parler.

Le premier volet de cette présentation consistait à vous expliquer les situations rencontrées sur le terrain. Le second – vous l'avez compris – c'était de parler de logements alternatifs et de se dire qu'il importe d'ouvrir la réflexion par rapport à celui-ci. De façon concrète, Madame la Ministre, avec tout le respect voulu, vous vous en doutez bien, nous allons vous faire des recommandations. Nous allons venir dans le concret avec une vingtaine de points précis. Vous les retrouverez à travers ce rapport. Je vais en parcourir quelques-uns qui sont vraiment ce que l'on voudrait voir bouger et évoluer, les lignes qu'il faut un peu déplacer en Wallonie si l'on veut très clairement apporter des solutions dans cette thématique de l'habitat permanent.

La première de ces recommandations – il y en aura deux liées à l'aménagement du territoire – est essentielle. Elle découle de tout ce dont je vous ai parlé en termes de logement alternatif. Si l'on veut développer du logement alternatif, où peut-on le faire ? Dans des zones qui le prévoient. On en discutera d'ailleurs rapidement, puisque vous savez que l'on a déjà évoqué à quelques reprises cette évolution législative qui toucherait le CoDT.

Nous avons déjà ouvert une porte et les réflexions sont assez positives par rapport à cette proposition. Nous voudrions proposer qu'une nouvelle zone d'habitat soit créée au plan de secteur, à côté de la zone d'habitat et de la zone d'habitat à caractère rural. Une troisième zone d'habitat, qui s'appellerait zone d'habitat vert, pour correspondre un peu au côté naturel que ces zones se doivent évidemment de rencontrer.

Le plan de secteur pourrait évoluer principalement, nous le pensons, dans des communes où il y aurait une volonté de réaffecter des zones de loisirs qui n'ont pas été mises en œuvre. Il y en a beaucoup. Si vous regardez un plan de secteur au niveau wallon, vous verrez toute une série de zones de loisirs qui ont été imaginées dans les années 70, comme nos plans de secteur l'avaient prévu à ce moment. On voit qu'il y a des zones qui ne seront jamais des zones de loisirs, qui ne seront jamais employées comme telles ou qui l'ont été, qui ont été désertées par les équipements touristiques qui s'y trouvaient. Dans ces zones, le respect de toutes les règles en vigueur, à savoir le dépôt d'un schéma d'orientation locale, et une décision qui incombera à un

moment au Gouvernement, sera de mise. On ne va pas vendre des chats dans des sacs.

Il y aura évidemment la réflexion qui doit accompagner ce type de démarche. Ce n'est pas anodin de changer un plan de secteur. Il y a des réflexions, des études, des analyses et d'enquêtes qui devront se réaliser, mais nous pouvons imaginer que, pour répondre à cette volonté de développer du logement alternatif – j'espère que je me fais bien comprendre – il pourrait y avoir ces zones d'habitat vert qui seraient créées à la discrétion des communes, celles qui seront imaginatives, celles qui seront sensibles à une population présente sur leur territoire et pour laquelle les autorités veulent trouver des solutions. Elles pourront dire : « D'accord, nous trouvons des solutions. Vous ne vivez plus dans une caravane pourrie où vous avez chaud l'été et vous crevez de froid l'hiver. Non, on vous trouve une possibilité de logement alternatif et vous pouvez même en être propriétaire puisque l'on peut vous proposer des choses qui sont en correspondance avec le budget qui est le vôtre ».

On peut aussi trouver – j'en ai parlé à l'agence immobilière sociale de mon coin – via les sociétés de logement ou ces organismes qui s'occupent du logement social, pourquoi pas, des formules d'acquisition par les sociétés de logement et puis une mise à disposition, sur base locative, de ces lieux à des résidents permanents. La réflexion est bien lancée et beaucoup sont preneurs, pour ce que j'ai pu en discuter avec bon nombre des acteurs qui sont concernés.

Créer une zone pour promouvoir le logement alternatif nous semble intéressant. C'est à ce prix que l'on progressera dans la résolution des problématiques si l'on ne trouve pas d'endroits. On peut en parler jusqu'à demain, on peut revenir vers moi et me dire : « Quelles solutions pour l'habitat permanent ? », je ne saurai pas vous en trouver. Je ne pourrais jamais convaincre toute une catégorie de personnes d'aller vers des lieux de vie qui sont peut-être plus conventionnels pour nous. Donc, il faut développer le logement alternatif et des zones pour accueillir ce logement alternatif.

Deuxième aspect à travers cette recommandation, cette création de zones d'habitat vert, doit pouvoir concerner toute une série de situations – c'est très important de le dire parce que ce n'est pas toujours bien compris – qui existent et qui sont devenues, au départ c'était des zones concernées par la villégiature et des activités de vacances ou de courts séjours, ces zones sont devenues – pour la plupart, ce sont des parcs résidentiels de vacances – de vrais lieux de vie permanents. Il n'y a plus une seule situation de vacances dans ces lieux. C'est quand même la grande majorité des résidents permanents. Vous avez vu le chiffre que j'ai donné tout à l'heure : plus de 7 000 personnes sont concernées par cette situation. Toutes ne pourraient pas entrer dans le cadre d'une régularisation, mais une bonne partie, au moins 70 % à 80 %. Cela vous donne

déjà une idée des situations de vie qui pourraient être concernées par la régularisation via la zone d'habitat vert.

Que proposons-nous à travers la proposition de décret sur l'habitat vert ? Nous proposons que les autorités locales marquent leur accord pour que l'on puisse procéder à une régularisation, où les autorités locales avec l'aide de la Wallonie, apportent évidemment des solutions au niveau des infrastructures – je pense, évidemment, aux voiries, mais je pense aussi aux équipements de base parfois. Dans ces lieux, on a encore un système d'adduction d'eau alimentaire qui est commun pour l'ensemble d'un domaine, parfois 200 ou 250 personnes vivent avec l'alimentation commune, avec des tuyaux d'arrosage – on appelle cela des Socarex – qui partent dans tous les sens, qui après 25, 30 ou 40 ans – puisque l'on en est là – sont pour la plupart poreux et donc fuient de partout, avec supplément dans les factures de consommation d'eau invraisemblables parce qu'il y a toute cette eau qui est gaspillée. Cette situation, au niveau des infrastructures, est évidemment extrêmement compliquée, nous devons trouver des solutions.

Je le répète, pour pouvoir régulariser, on prend un parc résidentiel, on essaye d'améliorer les infrastructures, les voiries, l'alimentation en eau, on essaie aussi de trouver des solutions pour l'éclairage. Parfois, il n'y a pas d'éclairage public, c'est nécessaire. Il y a parfois des situations – un peu plus rares – où il y a une alimentation électrique avec une cabine à haute tension pour l'ensemble d'un domaine. Et là aussi, on a des situations qui, sur le plan de la sécurité, ne sont pas extrêmement rassurantes. Bref, une commune pourrait déposer un projet pour certains de ces parcs résidentiels qui serait de le transformer au plan de secteur en une zone d'habitat vert. Cela demanderait au départ une caution du Gouvernement, Madame la Ministre, cela demanderait au Gouvernement d'arrêter une liste des parcs résidentiels qui pourraient être éligibles à cette régularisation, à cette reconversion.

Dès lors que ces parcs seraient sur cette liste, il pourrait y avoir un travail. Mais s'il n'y a pas de volonté communale, on peut oublier évidemment le résultat positif. Donc je crois que pour les résidents permanents qui sont concernés, il faut aussi être attentifs à la volonté locale qui se manifesterait par rapport à cette régularisation possible. Dès lors, on peut avancer concrètement et imaginer que ces zones soient régularisées via cette idée de zone d'habitat vert.

Cela a une importance pour l'équipement et le confort de vie. Cela a une importance aussi pour la situation juridique.

Les gens qui vivent dans ces zones aujourd'hui sont en totale illégalité. Quand les permis ont été délivrés pour un chalet en zone de loisirs, il était délivré pour une seconde résidence, pas pour une résidence

principale. Les autorités ont fermé les yeux. C'est clair qu'aujourd'hui personne, je pense, ne va prendre l'initiative de dire que c'est illégal et que l'on va raser ces équipements. On n'en est pas là, mais il y a toujours une épée de Damoclès au-dessus du résident permanent parce qu'il n'est pas dans un bien qui a été construit pour l'objet qui est le sien aujourd'hui.

Il y a cette insécurité juridique qui existe.

Il y en a une seconde qui est apparue depuis qu'au niveau fédéral on a induit dans des procédures de domiciliation la domiciliation provisoire. Depuis le premier janvier 2016, les communes, lorsque vous demandez un domicile dans une zone de loisirs, sont tenues de vous délivrer un domicile à titre provisoire. Cela ne change pas grand-chose dans la réalité des faits si ce n'est une très forte stigmatisation pour les personnes qui en sont, quelque part, victimes.

Si vous allez avec un certificat de bonne vie et mœurs vers un employeur en disant qu'il est indiqué sur celui-ci « domicile provisoire », je peux vous assurer que, très vite, des questions se poseront : par exemple, pourquoi es-tu en domicile provisoire ?

Quand on en parle avec ces personnes concernées par la domiciliation provisoire, on a souvent un mot « on se sent vraiment sous citoyen de sa commune ». C'est quelque chose qui est très difficile à vivre. On a, par exemple, des situations où un enfant vient à naître dans un ménage où les parents sont domiciliés depuis parfois dix ans et le petit bout qui naît, on l'affuble de domicile provisoire. Je ne sais pas si l'on imagine la situation, je peux vous assurer que cela frappe beaucoup l'esprit des personnes concernées.

Si l'on pouvait régulariser là aussi, via cette nouvelle zone au plan de secteur, on arriverait aussi à une solution par rapport à cette problématique de la domiciliation provisoire.

Rassurez-vous, c'était la recommandation sur laquelle je souhaitais m'étendre le plus parce que je pense qu'elle est importante.

Les autres, je vais les passer un peu plus vite, comme celle qui concerne la procédure SAR que nous voudrions appliquer aux zones HP. C'est simplement un petit changement dans le CoDT qui prévoit expressément que, par exemple, un camping désaffecté où il y a eu du logement puisse être éligible aux procédures SAR. Ce sont quand même des procédures importantes et intéressantes en termes de subsidiarité.

On ne peut pas le faire, comme c'est le cas aujourd'hui, parce que dès que le logement est concerné par la procédure SAR les situations sont exclues de l'éligibilité aux subsides. Donc nous demandons qu'il y ait une petite modification législative. Là aussi, il y a un projet de décret modificatif qui est déposé.

La maîtrise des entrées va évoquer des solutions pour une problématique et laisser s'en créer de nouvelles au quotidien comme c'est un petit peu le cas maintenant, cela doit évidemment être bien compris par les autorités. Donc nous évoquons qu'il faut imposer la maîtrise des entrées notamment dans ces équipements qui ne pourront pas être reconvertis, comme je viens de l'évoquer.

Et il faut aussi des mécanismes de sanctions, on y est très attachés. On a d'ailleurs eu quelques rencontres avec des représentants du collège des procureurs généraux, le procureur général de Liège et celui du Hainaut étaient représentés. Ils nous ont d'ailleurs fait part de leur volonté de prioriser quelques actions judiciaires à l'égard de ces marchands de sommeil, qui sont quand même très nombreux dans l'habitat permanent. Il y a quand même des gens qui profitent lamentablement de situations avec des locations de caravanes, d'accord, 400 euros, c'est un loyer bon, marché, mais quand on vous le demande pour une caravane dans un état déplorable... C'est souvent ce que l'on voit dans certaines situations, et je vous passe la location de terrain à 100 euros, 150 ou 200 euros, parfois rien que pour le terrain avec un petit équipement à l'eau. On a vu des situations particulièrement interpellantes. Nous voulons évidemment qu'il y ait une attention. Je crois qu'il ne faut pas commencer à s'en prendre à ces petites gens qui sont concernées par le problème, bien évidemment, mais ceux qui les exploitent, je pense qu'il faut sanctionner au maximum.

Une petite demande particulière à votre égard, Madame la Ministre. Il y a des conventions de partenariat qui existent aujourd'hui. Elles sont prévues jusqu'à la fin de l'année 2019, mais je pense qu'il faudrait les réviser dès maintenant.

Je pense qu'il y a un appel, notamment du côté de la DiCS par rapport à cela, si l'on veut imposer une meilleure maîtrise des entrées, surtout à l'égard des communes, il faut que les conventions qui lient la Région aux communes puissent être révisées et que l'on puisse être plus coercitifs en matière de maîtrise des entrées et que l'on puisse apporter réellement des solutions également à la situation.

Cela doit être une des priorités par rapport au plan Habitat permanent. On gère la situation qui existe, on maîtrise, on essaie de maîtriser au maximum les 12 000 ou 13 000 personnes concernées, mais si l'on accueille de nouvelles situations, surtout quand elles sont générées par des marchands de sommeil, je pense que l'on passe à côté de la mission des uns et des autres. Donc les conventions devraient pouvoir être adaptées au plus vite. C'est en tous les cas une de nos demandes.

Faciliter l'extension des réseaux de distribution d'eau en zone à reconvertir, c'est quelque chose d'assez compliqué, j'ai pu compter d'ailleurs sur le soutien de Mme Tillieux lorsque j'ai été confronté à un problème

dans ma région. On a dû batailler auprès de la société de distribution d'eau pour faire comprendre que le mécanisme qui est prévu aujourd'hui, à travers un décret qui prévoyait antérieurement – aujourd'hui, on parle d'un forfait – que 50 mètres d'extension du réseau de distribution d'eau étaient pris en charge par le public, puisse être une mesure cumulable pour un parc résidentiel.

Vous avez, par exemple, une centaine d'habitations dans un parc résidentiel, il n'y a pas de réseau de distribution d'eau, on sollicite la SWDE et l'on dit : « Voilà, on a trois kilomètres de conduits à poser, si l'on multiplie 100 raccordements potentiels par 50 mètres, on a cinq kilomètres ». On a donc bien plus que ce que le décret prévoit, mais le mécanisme du décret est un peu flou à l'égard de cette disposition. On est donc incertains. En tous les cas, nos interlocuteurs, ces sociétés de distribution d'eau – qui font leur travail, j'en suis conscient – essaient d'éviter des investissements auxquels ils n'ont pas nécessairement eu la prévisibilité voulue. On doit donc batailler avec eux et on doit convaincre qu'il faut appliquer cette règle de gratuité des 50 mètres et que l'on puisse les cumuler. Là aussi, faciliter cette extension passe par une adaptation du décret pour lequel il y aura également une proposition.

Je ne dis pas que l'on peut tout faire, à tout moment, chaque fois qu'il y a une demande, mais je crois qu'il faut prévoir que cela puisse être un des mécanismes à employer pour améliorer les conditions de vie des personnes.

Une disposition wallonne, depuis quelques années, a remplacé ce que l'on appelait les fameux plans triennaux. On avait un programme de travaux qui était un peu laissé à la discrétion du Gouvernement, qui était accepté ou pas dans les communes. C'était l'ancienne méthode. J'ai toujours salué ici la nouvelle façon de procéder qui parle aujourd'hui de plan d'investissement dans les communes et qui prévoit un montant calculé en fonction de critères dans les communes. Une commune sait alors qu'elle a x centaines de milliers d'euros pour faire des travaux sur son territoire, qu'elle doit mettre 50 %, c'est la règle qui est convenue. Ce mécanisme est bon, je l'ai souligné, même lorsque j'étais dans l'opposition. Je continue à penser que c'est une bonne mesure.

Je voudrais que le pic, c'est ce que nous demandons à travers notre mission parlementaire, puisse être utilisé pour également améliorer les infrastructures dans les communes qui en font la demande, simplement pouvoir faire jouer un critère supplémentaire pour les communes qui ont adhéré au plan Habitat permanent. Si une commune reçoit 500 000 euros – j'aime bien parler avec des exemples – de la Région wallonne pour son pic, les communes HP pourraient peut-être avoir un montant de 100 000 euros qui ne pourrait être utilisé que pour améliorer la situation des zones concernées par l'habitat permanent. On aurait quelque chose de concret. Ce

serait un bel encouragement pour les communes. Elles devraient toujours faire l'effort de 50 %, je crois qu'elles sont prêtes à le faire, mais au moins elles auraient quelque chose de concret venant de la Wallonie et qui serait un peu spécifique. Cela pourrait être très incitatif à l'égard des communes qui hésitent parfois de se lancer dans des opérations qui sont coûteuses. Quand il y a un petit coup de main de la Wallonie, c'est intéressant et il faut pouvoir en tenir compte via le pic. Cet objectif serait une bonne formule, il n'y aurait pas besoin de pondre 10 règlements, il suffit d'inclure un critère et l'on pourrait avancer très concrètement.

Toujours en pouvoirs locaux, on parle souvent – qui serai-je pour dire le contraire dans ma formation politique – de l'utilité ou non des provinces. J'ai mon avis personnel là-dessus, mais je ne vais pas passer l'après-midi à vous le décliner. J'ai été 20 ans conseiller provincial, cela marque quand même l'esprit, je connais bien l'institution provinciale. Je connais aussi, plus à Liège qu'ailleurs, les métiers que ces provinces pourraient éventuellement exécuter. Certains services techniques, certains critères de travaux sont intéressants dans les provinces. Ils pourraient être utilisés pour les communes. Je sais que l'on est un peu à l'ère des partenariats, que les provinces se sont lancées dans certaines opérations de transcommunalité grâce à une partie du Fonds des provinces que la Wallonie leur a demandé d'utiliser à ces fins. Pourquoi ne pas imaginer que les provinces – je pense surtout à leurs services techniques qui sont intéressants – puissent aider ? Une commune qui veut reconstruire un site, si elle a un service technique qui lui étudie les voiries avec les travaux qu'il faut faire pour les améliorer, cela peut être une aide intéressante. On a donc voulu détailler un peu le partenariat qui pourrait intervenir entre la Région, les communes et les provinces dans le cadre de l'habitat permanent.

Les alternatives au logement, je n'y reviens pas, c'est le plaidoyer que j'ai voulu faire d'entrée de jeu. Un logement alternatif en fonction des réalités du terrain semble vraiment indispensable. Vous trouverez trois recommandations à cet égard.

En matière de tourisme, on est un peu en dehors des compétences de Mme la Ministre. Vous savez que c'est une matière particulièrement transversale. Nous avons le sentiment que, lorsqu'un site ne répond plus du tout aux critères touristiques en Wallonie, que ce site est laissé à l'abandon par le Commissariat général au tourisme. J'ai eu franchement l'occasion de leur dire. Quand un site n'a plus d'agrément, par exemple, quand il n'est plus reconnu comme un camping ou comme un lieu de caravaning, il y a un abandon total des mesures de surveillance et d'accompagnement du CGT. Je crois que le CGT devrait rester responsable de ces lieux touristiques, même quand il y a une infraction, surtout quand il y a une infraction. Il devrait continuer à accompagner les communes, qui se trouvent démunies. Comment cela se passe-t-il ? Le bourgmestre de la

commune reçoit une belle lettre en disant : « Tel camping n'est plus du tout aux normes donc nous ne le reconnaissons plus. Nous ne nous en occupons plus, vous devez dénoncer la situation, vous devez le faire fermer. » Puis, quand vous adhérez au plan HP et que la première règle du plan HP est de ne surtout pas mettre à la porte des résidents permanents, on vous dit de le faire fermer. Si vous le faites fermer, de facto vous empêchez les gens de vivre à cet endroit. On est donc dans un cercle vicieux qui n'est pas facile à gérer par les communes. Nous demandons donc, modestement, que le CGT puisse continuer à accompagner les communes dans le cadre de cette situation d'abandon de l'activité touristique sur les lieux.

Une demande importante du secteur, je demande à Mme la Ministre d'être encore plus particulièrement attentive, je sais qu'elle l'est beaucoup et que je capte beaucoup de son attention par rapport à cela. Les travailleurs sociaux, qui sont nombreux, concernés dans les 28 communes par l'habitat permanent, sont dans une forme d'insécurité, de précarité aussi pour eux, pendant cette période. Les réponses qu'on leur apporte en plus, c'est de dire, par exemple : « Un monsieur – qui n'a pas beaucoup de cheveux – s'occupe d'un rapport. Quand il aura terminé son rapport, on pourra peut-être statuer sur votre situation, avec les réponses qui sont données. » Je me sens parfois un peu coupable, même si j'ai essayé d'être le plus rapide possible pour pouvoir en arriver à ces recommandations.

On sait qu'il y a eu les aléas aussi de la vie politique, je les ai évoqués tout à l'heure à l'égard de mes collègues ; puis la situation d'un gouvernement qui change. Bref, les travailleurs sociaux n'en peuvent rien. Vous avez beau leur dire cela, ils se disent : « Quel est notre sort après le 1er janvier 2018 ? », car aujourd'hui, leurs contrats sont à échéance à cette date. Il y a donc urgence par rapport à une situation dont je n'ose imaginer que l'on pourrait dire, du jour au lendemain, que l'on n'a plus besoin des travailleurs sociaux et que l'on ne renouvelle pas leur contrat.

Nous pensons vraiment qu'il faut pouvoir prendre une disposition de reconduction à l'égard des travailleurs sociaux. Ce que nous pouvons plaider suite à nos différents contacts, c'est que parfois ces travailleurs sociaux ne sont pas toujours utilisés dans la fonction pour laquelle ils ont été désignés dans les communes. Pourquoi ? Parce que les situations changent, parce qu'il y a, à un moment donné, des problématiques plus liées à l'emploi, à la formation, au logement ou encore les problèmes juridiques que j'évoquais tout à l'heure. Les travailleurs sociaux sont parfois un peu mal à l'aise face aux situations qu'on leur propose de tenter de résoudre au fil du développement de leur travail. La réalisation d'un pool de travailleurs qui pourrait être mieux dispatché, les compétences sont réunies, mais si elles étaient regroupées et, à travers ce pool, pouvoir mieux utiliser les compétences. Quand on a besoin d'un juriste quelque part, on n'a pas besoin d'un

assistant social et vice versa. Il y aurait là une réflexion intéressante à mener. Au sein de la DiCS, vous possédez vraiment le personnel dirigeant capable de pouvoir établir, à mon avis, très finement la répartition des travailleurs suivant les problèmes dans les communes.

On a aujourd'hui des communes qui n'ont travaillé que sur la problématique sociale, parce que la population le nécessitait. Aujourd'hui, ils sont plus liés à des problématiques juridiques, parce qu'il y a une obligation de sortir d'imbroglios qui existent notamment avec des propriétaires véreux et des marchands de sommeil. Ils sont démunis, ils n'ont pas l'apport juridique dont ils ont besoin. Il serait intéressant de procéder de la sorte, avec plus de polyvalence pour le personnel, sans avoir nécessairement du personnel attaché à une commune, mais du personnel peut-être plus mobile pour ces actions dans les lieux concernés.

Au niveau des aides, vous savez que l'on a un mécanisme d'aides lorsque l'on se doit d'apporter des solutions. On demande peut-être plus de facilitation pour l'accès à ces aides régionales. On demande aussi, s'il y a des situations où l'on a une modification au plan de secteur, une régularisation qui intervient. Ce n'est pas pour cela que les problématiques sociales s'arrêtent du jour au lendemain parce que l'on est régularisé, on a toujours les mêmes difficultés.

Nous demandons que l'on puisse accompagner encore pendant trois ans les communes qui voudraient modifier juridiquement la situation de leurs équipements et qui voudraient régulariser ceux-ci. On plaide pour qu'il puisse y avoir une poursuite pendant trois ans de ces aides. Je crois qu'il ne faut pas dire du jour au lendemain : « Maintenant, vous êtes régularisés. On n'a plus besoin de vous donner un petit coup de main, vous vous débrouillez tout seul », ce serait une mauvaise formule.

Je crois que j'en termine plus ou moins avec ceci. C'est quand même quelque chose d'important. Il y a une demande, elle est concrète et elle a une incidence budgétaire. Nous demandons qu'il puisse y avoir pour la phase 1, donc les situations les plus compliquées que l'on évoquait notamment pour des lieux inondables, un doublement de façon très concrète des primes qui sont aujourd'hui accordées en cas de relogement, en cas de départ des lieux.

Aujourd'hui, les personnes perçoivent, suivant les situations, jusqu'à 10 000 euros pour quitter le bien qu'elles occupent. Nous demandons que l'on puisse être, pour la phase 1 en tous les cas, plus incitatif parce que nous arrivons aujourd'hui à une action qui ne fonctionne plus. Toutes les situations les plus faciles ont été résolues. Aujourd'hui, quand on propose 10 000 euros pour un bien qui en représente peut-être le double ou le triple en termes de valeur, même s'il est dans une zone incertaine, même s'il est peut-être construit illégalement. Nous pensons que pour ces personnes, avec la prime actuelle, nous n'arriverons pas à convaincre.

La demande est de lancer une opération très concrète pour la phase 1 et de dire que, pendant trois ans, nous doublons les primes telles qu'elles sont prévues. On ne change pas le règlement, on décide simplement de doubler, mais on lui donne un délai maximal de trois ans et l'on dit qu'après trois ans, il n'y aura plus de prime. Si l'on ne procède pas de cette façon, on n'arrivera pas à inciter des personnes qui doivent trouver, pour des raisons de sécurité et de salubrité, des solutions par rapport à leur logement.

Nous demandons, Madame la Ministre, qu'il puisse y avoir cette majoration, que l'on puisse évaluer cette mesure et que l'on puisse éventuellement l'étendre à la phase 2. Pour certaines personnes, cela représentera peut-être une situation qui ne sera jamais rencontrée. Il ne sera jamais suffisant de donner 20 000 euros à quelqu'un pour quitter sa maison. Dans les situations les plus précaires, de par ces contacts de terrain, de par notre expérience sur ces lieux de vie permanente, nous avons imaginé que cela pourrait être une mesure qui inciterait et qui permettrait la résolution de toute une série de problématiques.

Nous mentionnons aussi que les primes de démolition et d'acquisition octroyées aux communes ne sont pas aujourd'hui reprises dans le CoDT et dans ses arrêtés d'application. Nous devons trouver une base légale pour que cela y figure. Nous y reviendrons évidemment avec une proposition parlementaire, mais c'est important car aujourd'hui, la manière dont ces primes sont octroyées est discutable, notamment parce que dans la plupart des cas, c'est sur base d'appel à projets. Il est très difficile pour les communes de définir une politique d'acquisition de parcelles ou de démolition d'équipements dans le cadre d'un appel à projets. On ne sait pas si l'on sera éligible au projet, on ne sait pas si le montant sera suffisant. Il faudrait peut-être permettre, avec cette base légale dans le CoDT, la mobilisation des subsides dans tous les cas. Si l'on veut avancer concrètement, c'est comme cela qu'il faut procéder.

Financer une aide juridique, il y a vraiment des situations très complexes, notamment liées à la copropriété. C'est un bazar complexe. Tout qui a un bien qui se trouve en copropriété, que ce soit un appartement – un parc résidentiel, c'est finalement des appartements

mis les uns à côté des autres à plat dans un domaine. C'est toujours très complexe.

À travers mon intervention, je tiens à le remercier, un notaire s'est engagé dans cette problématique, Me Erneux, qui est une pointure dans la matière juridique liée à l'habitat permanent. Il a d'ailleurs souvent été très mobilisé par notre mission pour quelques conseils. À un moment donné, permettre aux communes d'avoir accès à cette aide juridique ponctuelle serait extrêmement bénéfique pour celles-ci.

Je suis à ma dernière diapositive. Je termine ici mon intervention, Madame la Présidente. J'ai été certainement bien trop long, comme toujours, mais vous savez que c'est une matière qui me passionne et m'intéresse beaucoup.

Je voudrais simplement terminer en plaidant une dernière fois auprès de Mme la Ministre – et auprès du Gouvernement parce qu'il n'y a pas qu'elle qui est concernée par cette matière, c'est très transversal – pour que, réellement, des moyens puissent être octroyés de façon concrète. On ne doit pas imaginer des aides récurrentes à perte de vue, on ne doit pas imaginer que pendant 15 ans, il faille encore investir chaque année pour l'habitat permanent. Il faut vraiment mobiliser quelque chose de concret pour les quelques années prochaines.

Sur base, très modestement, des propositions que nous vous avons faites à travers ce rapport, nous pensons qu'il peut y avoir une amélioration de la situation et que l'on peut arriver à concrétiser quelques belles réalisations, que ce soit dans le logement alternatif ou que ce soit aussi dans les solutions juridiques importantes pour celles et ceux qui sont concernés. N'oublions pas non plus l'argent qui sera nécessaire pour améliorer les infrastructures de vie pour bon nombre de ces personnes.

Je vous remercie toutes et tous pour votre bonne attention.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Député, pour ce rapport complet.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Pour l'organisation de nos travaux, je donne d'abord la parole à Mme la Ministre si elle souhaite intervenir et puis je donnerai la parole aux députés. Procède-t-on de la sorte ? Tout le monde est bien d'accord ?

La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vous remercie, Madame la Présidente, vous innovez.

(Réaction de Mme la Présidente)

Dans ce cadre-ci, je suis une invitée qui était très heureuse d'être là et très heureuse d'être aussi attentive. Merci en particulier à vous, Monsieur le Député, mais je sais aussi que les deux autres députés qui s'étaient impliqués dans ce dossier étaient également fortement sensibilisés.

Je vous avoue qu'à titre personnel, dans une vie antérieure, j'avais déjà attiré l'attention sur cette problématique en disant : « Si l'on ne fait pas attention, on est en train de développer, sur base d'un autre nom, quasiment des zones de non-habitation et une forme de paupérisation extrême de nos populations ».

Au travers de cette mission, qui était confiée par M. Prévot – merci de l'avoir rappelé –, qui était aussi très sensible à cette question, il était essentiel d'avoir pu mobiliser et de revenir devant l'ensemble du Parlement.

La première chose que je voudrais vous dire, c'est que le changement de ministre ne change pas la conscientisation et l'intérêt que je peux avoir, tout comme vous, sur cette problématique. J'avoue que dans cette vie antérieure, je disais même : « Attention à nous habituer à une forme de bidonville » parce qu'en termes parfois de situations de marchands de sommeil, de salubrité publique et surtout de capacité à faire grandir les enfants dans des situations pareilles, il y avait vraiment urgence à prendre cette matière à bras-le-corps.

Dans un premier temps, j'ai surtout d'abord et avant tout envie de vous dire merci.

Deuxième aspect, c'est que lorsque je vous entends – et je comprends que mon prédécesseur soit rentré avec vous par la porte sociale, c'est-à-dire par la porte de l'action sociale, par la porte du fait qu'il y avait une sensibilisation au travers de cela – quand j'entends vos conclusions et vos lignes de recommandations, il faut aussi prendre conscience que mes investissements au niveau des compétences dont j'ai la responsabilité ne seront pas suffisantes. On doit donc avoir, par rapport à cette problématique, une vraie approche transversale.

D'ailleurs, à ce propos, on renverse un peu la situation, mais puisque Mme la Présidente a innové, je vais innover aussi. On a le rapport ici. Je suis évidemment prête à porter un certain nombre de vos recommandations dans un premier temps à l'information de l'ensemble du Gouvernement et de voir après comment on agit. La question se posera tout en restant tout à fait impliquée de savoir si cela doit rester en coordination dans mes mains – si j'ose dire – ou si cela doit passer en coordination dans les mains, par

exemple, du ministre-président pour pouvoir avoir une vue transversale, sachant qu'il a, par ailleurs, la lutte contre la pauvreté dans ses responsabilités.

Je n'ai pas besoin de refaire des cours, mais dans les indicateurs de prévention-santé, comme dans les indicateurs de lutte contre la pauvreté, la qualité du logement joue un rôle principal. Ceci dit, une partie des recommandations que vous faites sont de ma responsabilité, je les ai bien entendues, y compris la pérennisation, ou en tout cas la prolongation, voire la réflexion, sur l'orientation ou la coordination des équipes d'assistants sociaux, le besoin de conseils juridiques.

En ce qui me concerne, vous avez mis en évidence le COF cube et d'autres igloos en bois, et cetera. Je suis aussi très régulièrement sensibilisée à une série d'autres possibilités novatrices en termes d'équipements et où l'on ne dépasse jamais les 50 000, 60 000 euros dans de l'habitat de réelle qualité. Voilà donc toutes des problématiques sur lesquelles je suis prête à travailler, en particulier avec ma collègue, Valérie De Bue, dans sa compétence Logement et dans sa compétence tutelle des communes, puisque tout cela se conjugue très fort autour de ses compétences et des miennes.

Je souhaiterais donc entendre le rapporteur et les parlementaires sur la manière dont ils comptent poursuivre les travaux ou s'ils comptent sur moi pour présenter au niveau du Gouvernement les conclusions et les recommandations.

Je ne pense pas que je vais être beaucoup plus longue, maintenant. Premièrement parce que je n'ai absolument pas vocation à monopoliser la parole dans le débat qui est le vôtre, mais sachez simplement que c'est une problématique que j'estime essentielle parce que, si l'on ne la prend pas à temps, il y a vraiment un risque de prolifération de ces situations et c'est à bon compte que l'on pourrait faire semblant de les ignorer. Il était donc important de les prendre en main.

Voici un des anciens potentiels corapporteurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je voudrais remercier Mme la Ministre pour son accueil à l'égard du travail qui a été accompli. Je voudrais répondre d'emblée à sa demande concernant la suite du travail et singulièrement le travail parlementaire qui doit nous conduire vers ces solutions, parce que les recommandations, c'est bien, mais être concret et apporter des textes qui seront débattus et puis, je l'espère, votés au Parlement, c'est mieux.

Mon appel aujourd'hui, et je ne le lance pas singulièrement vers Mme la Ministre, mais plutôt vers l'ensemble de mes collègues parlementaires et peut-être plus précisément les groupes de ce Parlement. La période dans laquelle nous avons pu travailler en

équipes – et je suis vraiment très heureux que Pierre-Yves Dermagne nous rejoigne – a été la plus fructueuse, vous vous en doutez bien. Pourquoi ? Il y avait, à chacune de nos réunions, un vrai débat d'idées. À chaque fois que nous abordions un volet du plan Habitat permanent, nous avons une discussion enrichissante au niveau des groupes avec les parlementaires. Les parlementaires savent aussi être utilement accompagnés par d'excellents collaborateurs. Nous avons donc pu vraiment enrichir notre réflexion grâce à ces réunions.

Je n'en veux à personne, mais le calendrier politique s'est invité au niveau de cette mission. On a perdu assez vite l'élément cdH du trio. Mme Moucheron, malheureusement, n'a pas été remplacée et je comprends parfaitement qu'elle ne pouvait pas, là où elle était, continuer à accompagner la mission. Pourtant, elle avait apporté sa contribution. Elle nous a même emmenés de l'autre côté de la frontière franco-belge pour visiter une communauté de communes avec une problématique similaire à la nôtre.

Il y a donc vraiment eu ce travail très riche lorsque nous avons été en équipe. Ensuite, je ne reviens pas sur les circonstances qui ont voulu plus tard, dans cette mission, que M. Jeholet ne puisse plus nous accompagner.

Aujourd'hui, je suis vraiment preneur auprès de l'ensemble des groupes de cette assemblée. Vous avez compris que c'était une thématique qui dépassait largement le clivage majorité-opposition. J'étais dans l'opposition il y a peu et je pense que vous m'avez toutes et tous bien accueilli sur ce sujet. Ce sera la même chose par rapport aux considérations que mes amis écologistes, cdH ou socialistes pourront apporter sur la question.

Je suis donc demandeur aujourd'hui pour que l'on puisse se réunir à quelques-uns et que l'on puisse venir concrètement avec les textes que vous sollicitez, Madame la Ministre, parce que c'est du travail parlementaire dont on a besoin aussi. Il y a évidemment le travail du Gouvernement, mais nous pensons très concrètement – nous y avons déjà évidemment beaucoup travaillé et les préparations sont déjà bien avancées – qu'il serait utile que l'on puisse se réunir à quelques-uns, que les groupes désignent une ou deux personnes – je pense qu'avec un parlementaire par groupe, cela serait bien – et que l'on puisse – Madame la Présidente, je ne sais pas si je peux vous le demander à vous – peut-être décider ici de la constitution d'un groupe de travail parlementaire – c'est prévu dans notre règlement – qui nous permettrait d'avancer sur les recommandations.

C'est le point de départ. Derrière une recommandation, il y a un texte qui se doit d'être discuté dans ce cadre-là. Voilà la suggestion que je fais pour répondre à votre question et elle serait intéressante

si elle était rencontrée par toutes les sensibilités de cette assemblée.

Mme la Présidente. - J'entends bien votre demande sur la constitution d'un groupe de travail, à savoir que si c'est un groupe de travail qui sera formel ou informel. Le secrétaire m'informe que l'on peut mettre cela à l'ordre du jour dans l'organisation des travaux lors de notre prochaine commission.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Au nom de groupe, peut-être avant d'en arriver sur les aspects pratico-pratiques de la suite du rapport de M. Dodrimont, je voulais d'abord vous remercier pour la présentation du rapport, Monsieur Dodrimont.

Pour avoir moi-même fait l'exercice il y a quelques mois, je sais combien on s'implique à titre personnel dans ce genre de travail, de rapport. Il est clair qu'il n'y a rien de plus enrichissant que d'aller sur le terrain, de rencontrer les gens pour ensuite faire remonter cette expérience au niveau des collègues.

Vous l'avez rappelé, c'est une problématique importante, particulière. Je vous avoue que, à titre personnel, vu l'arrondissement dont je suis issue, ce n'est pas une problématique qui m'interpelle directement. J'étais donc d'autant plus intéressée par votre exposé.

Au niveau du travail avec les uns et les autres, c'est vrai que Mme Moucheron, au niveau du groupe, a suivi un chemin qui est le sien. J'avais cru comprendre qu'à un moment ma collègue, Marie-Dominique Simonet, devait vous rejoindre, qu'il y a eu des difficultés d'agenda. Même chose pour le remplacement de M. Dermagne avec Mme Morreale. Quoi qu'il en soit, l'important est que les choses aient pu aboutir et que cette présentation ait pu avoir lieu.

Il est vrai qu'à vous écouter, à un moment, je me suis dit : « Pourquoi cela arrive-t-il dans cette commission ? », cela aurait aussi pu être intéressant d'avoir une présentation dans des commissions jointes. Lorsque je vous écoutais au niveau des recommandations, en prenant note, je me suis dit : il y a des recommandations en environnement pour tout ce qui est extension, en aménagement urbain, toute la dynamique du CoDT, avec votre idée de la zone d'habitat vert et des recommandations en termes de logement, les pouvoirs locaux sont aussi directement impliqués. Vous êtes également venu avec la question du tourisme et du CGT. Je me dis que c'est un peu dommage qu'il n'y ait que nous qui ayons entendu ce rapport.

On pourrait aller dans toutes les commissions avec des recommandations. Vous dites vous-même dans vos conclusions que, au départ, cette matière faisait partie de la compétence de M. le Ministre-Président tellement il y

a de la transversalité. Cela pourrait aussi faire l'objet de la réflexion au niveau des futures recommandations. C'est vraiment sur l'aspect méthodologie et pourquoi le dossier arrive ici. Franchement, une réflexion en disant : « Des recommandations, il y a moyen d'en faire et de venir en discuter dans chaque commission » pourrait voir le jour. La réflexion au niveau de cette commission-ci pourrait éventuellement être une résolution qui reprendrait une partie des recommandations qui s'adressent au Gouvernement avec des éléments plus spécifiques pour l'ensemble des collègues.

À discuter et à voir puisque en parallèle j'ai aussi pu lire dans votre rapport que vous avez déjà une série de textes. Un des textes vient déjà en commission ce jeudi. C'est un peu perturbant dans le sens où les rapports précédents sont venus sur des dossiers où, à partir du rapport, dans cette commission, on a établi des résolutions et ensuite éventuellement des textes. Or, ici, une partie du travail avait déjà été entamée puisque, vous l'avez dit vous-même – on le sait tous au niveau de ce Parlement – l'habitat permanent, c'est vraiment une matière qui vous touche et dans laquelle vous êtes particulièrement impliqué. Ici, un travail a déjà été entamé. Ce n'est absolument pas un reproche, c'est juste pour faire état de la situation vis-à-vis de parlementaires qui siègent dans la Commission de l'action sociale et en l'occurrence aujourd'hui de la fonction publique. C'est aussi pour essayer d'organiser nos idées et la manière de travailler avec une concertation la plus large possible.

Sur le rapport lui-même, j'ai été largement éclairée sur le fait que ce sont des situations qui sont extrêmement variées et les photos que vous avez annexées étaient plus que parlantes. À la limite, c'est parfois du cas par cas de situations complexes, mais parfois moins, avec des choix qui sont parfois des choix de vie. Vous l'avez dit vous-même, il y a des personnes qui ont fait le choix de vivre dans ce type d'habitat et puis d'autres situations qui sont malheureusement des non-choix, qui sont des résultantes de situations de vie qui les ont amenés, à un certain moment, à vivre dans des situations extrêmement précaires avec des sites où il y a des zones de non-droit qui se sont installées.

Dans les différentes propositions concrètes, vous avez parlé de la création d'une zone d'habitat vert. Je trouve que c'est une réflexion intéressante puisque, vous le dites vous-même, l'idée ici est de pouvoir un peu sortir des autoroutes et sortir peut-être des chemins tout tracés dans le concept de logements et de pouvoir s'ouvrir à autre chose. Cela vaut la peine de se poser la question et de voir, dans les dynamiques législatives qui sont les nôtres, de quelle manière un espace comme celui-ci peut aujourd'hui se retrouver ou pas. Je vous avoue qu'à titre personnel je ne suis pas suffisamment experte de la matière de logement que pour pouvoir me prononcer, à tout le moins entendre les idées qui sont les vôtres.

Il y a aussi la question de, demain, pouvoir lutter et comment contre l'installation de nouveaux résidents permanents. Vous avez déjà suggéré des pistes notamment en matière de sanctions. Y a-t-il aussi une réflexion sur la sensibilisation des communes ? De quelle manière ? Estimez-vous que c'est suffisant ? Vous avez aussi parlé de la lutte contre les marchands de sommeil. Dans des zones plus urbaines, on est malheureusement aussi confrontés à des marchands de sommeil et l'on sait combien, au niveau des communes, ce n'est pas toujours évident d'en venir à bout. Dans les communes plus rurales qui font l'objet d'habitants permanents, comment réfléchir avec un personnel communal qui est parfois plus réduit à des sanctions ou en tout cas à une lutte contre les marchands de sommeil concernant l'habitat permanent ?

Il y a aussi toute la question de pouvoir régulariser certaines zones, mais pas pour d'autres lieux, soit des zones qui aujourd'hui ne sont pas autorisées, sur lesquelles il y a des personnes qui vivent. Vous le dites vous-mêmes, on est confrontés parfois à des difficultés où l'on doit fermer le camping du jour au lendemain. Que fait-on avec ces personnes ? Aujourd'hui, quelles recommandations proposez-vous sur le transfert vers des logements sociaux, pas des logements sociaux ? Comment travailler avec les communes, avec les propriétaires privés, avec éventuellement des capteurs logements ? Est-ce aussi quelque chose en réflexion ou pas ? On sait par ailleurs que le relogement prend du temps. J'essaie de faire un parallélisme avec ce que l'on connaît dans les villes, à savoir quand on doit exclure des gens d'habitats insalubres, ce n'est pas toujours évident de retrouver dans l'heure ou dans la journée un habitat digne de ce nom. Quand on doit fermer un camping où il y a parfois plusieurs familles qui vivent, ce doit être d'autant plus compliqué. Comment assurer la sécurité de ces personnes pendant ce laps de temps ?

Voilà ces quelques questions qui me sont venues à l'esprit en vous écoutant avec attention.

Cela démontre aussi la complexité du travail et des réponses à y apporter.

Je suis évidemment ouverte avec mon groupe à voir de quelle manière on peut poursuivre le travail, et ce, dans les différentes commissions qui sont directement concernées.

Mme la Présidente. - Pour l'organisation de nos travaux, nous allons continuer les différentes interventions. Il y aura Mme Lecomte, MM. Dermagne et Daele et Mme Nicaise. Ensuite, M. le Député répondra aux différentes questions.

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je vais être très brève. Je remercie M. Dodrimont pour son travail fouillé, mais en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas très étonnés

puisque l'on sait que c'est l'une de ses passions depuis des années. C'est aussi une matière que je connais très peu. J'ai appris beaucoup lors de cet exposé.

On peut être résident permanent, j'allais dire par souhait, et puis être résident permanent par fatalité quelque part, par obligation.

Il ne s'agit pas – et vous avez insisté là-dessus – d'imposer un logement alternatif à ces personnes : nos habitats conventionnels ne répondent pas spécialement à leurs attentes.

Par ailleurs, je trouve cela extrêmement stigmatisant de savoir que ces personnes, à un moment donné, lorsqu'elles se posent quelque part, se voient octroyer un domicile provisoire. Je trouve cela extrêmement stigmatisant. Maintenant, si l'on crée des zones spécifiques, même si on les appelle des zones d'habitat vert, un vocable à consonance écologique, ne va-t-on pas aussi cataloguer ces personnes ? De dire à un moment donné : « Oui, c'est le quartier où sont regroupés tous ceux qui vivaient dans des habitats précaires ». C'est quand même une question à se poser ; au niveau de la mixité sociale, je ne suis pas sûre qu'elle sera rencontrée.

S'est-on intéressé au profil de tous ces gens qui habitent dans ces habitats permanents par obligation, par fatalité ? Sait-on d'où ils viennent ? Sait-on si ce sont des personnes généralement jeunes, moins jeunes ? Quel est leur parcours, et cetera ?

Madame la Ministre, cela relève de la Commission de l'action sociale de s'intéresser à toutes ces personnes contraintes de vivre dans ce type d'habitat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Madame la Ministre, Monsieur le Député, c'est un plaisir pour moi de vous avoir rejoint dans cette commission, même si je n'ai pas pu assister à l'entièreté de la présentation du rapport, mais j'étais là en première session. Par ailleurs, j'ai eu le plaisir de pouvoir partager, faire une partie du chemin avec vous dans ce travail enrichissant et, Mme Salvi l'a évoqué également, pour avoir réalisé un travail similaire, je pense que cela honore le travail des parlementaires de pouvoir s'impliquer dans des dossiers comme ceux-là.

Ce qui constitue une première pour notre Parlement et pour celles et ceux qui ont été amenés à réaliser ces missions déléguées par le Gouvernement, mais je pense que cela apporte quelque chose au travail parlementaire, en lien avec le terrain, avec une problématique, une question complexe, difficile à aborder parfois. Je me réjouis d'avoir pu faire partie de cette aventure collective avec Mme Moucheron et avec M. Dodrimont, bien entendu, qui a été la cheville ouvrière de ce rapport sur l'habitat permanent.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des recommandations et en pointer l'une ou l'autre. Je pense que c'est un travail global, mais comme on l'a dit, avec des éléments qui sont plus avancés que d'autres. La volonté qui était celle de M. Dodrimont et la nôtre, c'était de pouvoir avancer de manière diffuse en fonction des différentes thématiques.

On sait que certaines se prêtent mieux à une action parlementaire, à un travail au sein du Parlement et que d'autres relèvent plus de recommandations à formuler au Gouvernement et à traduire par le Gouvernement en dispositif réglementaire, en arrêté, et, éventuellement, en circulaire, mais je peux entendre que cela puisse surprendre, le fait que, parallèlement au travail et au rapport parlementaire, des propositions de décret aient déjà été déposées. Je pense que ce n'est pas antinomique et que la volonté qui était celle de M. Dodrimont et qui était partagée par Mme Moucheron et moi-même, c'était de pouvoir avancer le plus rapidement possible sur une question, une problématique qui fait du surplace depuis pas mal d'années. Eu égard à l'ensemble des gens qui attendent des réponses concrètes dans leur vie de tous les jours, c'était la bonne stratégie à adopter, de pouvoir avancer plus rapidement possible sur les questions qui étaient du ressort du Parlement. On l'a fait de manière à la fois la plus concrète, mais aussi la plus réfléchie possible en associant toute une série d'experts.

Je voudrais au passage remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à enrichir ce rapport. C'était à la fois un travail de pèlerin et de bénédictin. On a sillonné la Wallonie, on a pu aller à la rencontre de sa richesse à la fois patrimoniale, environnementale, mais aussi en rencontrant des personnes de qualité. Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont accueillis au fil de nos pérégrinations et de nos visites sur le territoire wallon et même français puisque, M. Dodrimont l'a évoqué, grâce à Mme Moucheron nous avons fait une incartade sur le territoire français. On a d'ailleurs été particulièrement bien accueillis, comme partout ailleurs, mais je voudrais vraiment remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont accueillis, que ce soit en premier lieu les habitants, les résidents de domaines, les mandataires communaux, les différentes personnes coordinatrices du plan Habitat permanent dans chacune des communes, ou que ce soit également des représentants des services sociaux.

Je tiens également à remercier toutes celles et tous ceux qui ont enrichi notre réflexion, que l'on a pu rencontrer ici ou à d'autres endroits de Wallonie. Elles sont remerciées dans le rapport. M. Dodrimont l'a évoqué tout à l'heure, mais je voulais m'associer à ses remerciements.

Travail de pèlerin, parce que l'on a sillonné la Wallonie, et travail de bénédictin, parce que c'est une problématique qui touche – M. Dodrimont l'a dit et Mme Salvi l'a évoqué il y a quelques instants – à toute une série de domaines multiples, qui sont complexes,

mais qui, si l'on veut avancer le plus rapidement, nécessitent peut-être d'avancer de manière différente, en fonction des thématiques et en fonction des sphères de compétences, des différents ministres et des différentes administrations. Étant entendu que nous avons souhaité – et c'était le souhait de M. le Ministre Prévot à qui nous avons présenté le rapport lors de sa présentation initiale – faire en sorte que l'ensemble des ministres et des cabinets ministériels, des administrations soient associés, raison pour laquelle une première réunion intercabinets avait eu lieu au mois de juin, qu'une deuxième était programmée, mais que l'actualité politique et les changements ont fait en sorte qu'elle ne puisse pas se tenir.

Je pense que, à la fois en ayant un travail au sein de ce Parlement ; la formule du groupe de travail est une bonne formule, on l'a vu avec le groupe de travail sur les cultes qui permet à la fois d'associer des parlementaires, bien entendu, mais également des représentants des cabinets ministériels, de l'administration et éventuellement, à certains moments, des experts extérieurs, est une bonne formule. Donc, si l'on peut faire en sorte qu'un groupe de travail se mette en place le plus rapidement possible, ce sera bien entendu soutenu par l'ensemble de mon groupe et par moi-même, pour autant, bien entendu, que l'on s'engage sur des délais qui soient raisonnables et qui tiennent compte des attentes concrètes de celles et ceux qui habitent dans ces zones d'habitat permanent et qui méritent d'obtenir des réponses assez rapidement sur toute une série de questions, étant entendu qu'en fonction des différents thèmes le délai de concrétisation pourra être et même sera différent en fonction des différentes thématiques.

Encore un tout grand merci à Mme la Ministre, à la commission, à Mme la Présidente, d'avoir accepté que M. Dodrimont puisse présenter ce rapport. Si l'on peut avancer assez rapidement sur la constitution d'un groupe de travail, parallèlement aux réunions intercabinets qui pourraient se tenir dans les prochaines, ce serait une réponse à la hauteur des attentes de celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans ces zones d'habitat permanent et comme on l'a dit, avec des situations qui sont multiples, variées et d'une profonde richesse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Monsieur le Député, pour votre présentation. J'ai quelques questions qui visent à mieux appréhender votre rapport. Vous me dites si vous avez une réponse ou pas. De toute façon, le travail ne s'arrête pas là maintenant et se poursuit. Le rapport va vivre sa vie et les recommandations et constats qui sont faits ne sont pas coulés dans le marbre. En tout cas, j'ai quelques questions de manière à mieux comprendre certains éléments.

Tout d'abord, dans vos constats, c'est la question de la domiciliation dans la zone non habitable qui n'est

quand même pas rien, c'est un élément central. Vous relevez une modification législative de 2015 qui a eu pour conséquence d'accroître le sentiment d'insécurité des résidents permanents avec certaines communes qui, autrefois, réalisaient des domiciliations complètes et entières puis qui sont passées au système provisoire. Vous l'avez indiqué, quand on a une domiciliation provisoire, c'est un gros marqueur social. Il y a la frilosité des banques aussi qui peuvent dire : « Qu'est-ce que cela ? Je marque beaucoup de méfiance ». À l'inverse, vous relevez que, dans les communes qui exerçaient un plus grand contrôle sur les entrées, les résidents permanents sont moins perturbés par la modification législative.

La modification législative a-t-elle accru les domiciliations provisoires ou observe-t-on toujours une réticence dans le chef de certaines communes ? Avez-vous observé cela ?

Si vous l'avez observé, avez-vous relevé des problèmes liés au recours contre les refus d'inscription ? Les résidents permanents doivent faire appel à la justice, ce qui est de plus en plus cher. Dans les faits, dans vos pérégrinations sur le terrain, comme vous avez dit, est-ce un constat que vous avez pu faire ?

Dans les constats, c'est plutôt relatif à l'empreinte écologique et sanitaire, c'est plutôt un élément que je ne retrouve pas, je reviens sur la réflexion en termes de centralité de l'habitat permanent. On sait que la centralité a été un élément important lors des discussions sur le CoDT. La question de la centralité de l'habitat permanent, ici, n'est pas pointée. La centralité est aussi un élément qui peut être stigmatisant en termes d'accès aux services et d'impact aussi en termes d'environnement et d'étalement urbain. Cela ne se retrouve pas. Est-ce volontaire ? Est-ce un élément qui vous paraît moins important, qui n'a pas son sens dans le rapport ? Je voulais voir si vous aviez des éléments à nous apporter par rapport à cela.

Troisièmement, c'est la zone d'habitat vert, c'est la recommandation première. Vous avez passé beaucoup de temps à nous en parler.

D'abord, vous proposez d'utiliser le décret SAR. Cette proposition permet de by-passer le plan de secteur pour pouvoir avoir d'autres zones, des autres nouvelles aussi où ne pas appliquer l'évaluation environnementale. La question que je me pose donc est de savoir comment on peut objectiver la reconversion en zones d'habitat vert. Dans d'autres propositions, il y avait des propositions de zones d'habitat alternatif. Cela a-t-il participé à votre réflexion ? C'était une proposition qu'avait faite ma collègue, Mme Meerhaeghe, à l'époque. Avez-vous repris des éléments qui vous paraissaient intéressants ou cette notion d'habitat vert s'y oppose-t-elle ?

Comment déterminer les zones qui peuvent se transformer en zones d'habitat vert ? Si j'ai bien compris, ce serait plutôt les communes qui décideraient du sort de zones d'habitat vert ou du maintien de la situation. Est-ce bien cela ? Comment fait-on pour se situer entre le cas par cas, des règles générales ? Bref, comment vous situez-vous dans votre réflexion par rapport à cela ? Qu'en est-il de la détermination des critères des objectivations ? Qu'est-ce qui guide votre réflexion ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je remercie tout d'abord M. Dodrिमont pour son rapport. J'ai une question. Comment envisagez-vous la relation entre le pouvoir public et les propriétaires de certains parcs résidentiels, parce que, au départ, ces parcs résidentiels qui avaient vocation touristique appartiennent à des privés, qui sont d'ailleurs propriétaires des voiries, des équipements parfois non adéquats.

Je ne vois pas très bien comment la solution pour ces situations existantes, dans lesquelles nous avons – j'en ai dans ma région – des maisons de type construction en dur, pourra être régularisée.

On sait tous qu'il y a le permis de location, mais si vous retirez le permis de location au propriétaire de la parcelle, finalement, vous mettez en péril des gens qui ont construit – peut-être sans autorisation, mais sur un terrain privé – une maison telle que l'on en trouve dans certains petits quartiers chics.

Autant je comprends la volonté, les possibilités, le cadre qui pourrait être mis pour l'avenir dans la création des zones d'habitat vert, mais, pour moi, cette question de la régularisation face au privé reste un grand point d'interrogation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - Tout d'abord, la question de savoir pourquoi nous discutons de ce rapport ici, cela vient du fait que c'est M. le Ministre Prévot qui a confié cette mission aux parlementaires, que la compétence de l'habitat permanent est maintenue dans les attributions du ministre de l'Action sociale. Il nous semblait donc évident de venir présenter ce rapport dans un premier temps, auprès du ministre de l'Action sociale.

C'est vrai que c'est fondamentalement transversal comme matière. Il a été dit – et je ne veux pas faire injure à Mme la Ministre de dire – que ce serait mieux si c'était M. le Ministre-Président qui pilotait... On n'est pas dans une question ad hominem, mais c'est vrai qu'à un moment donné, si l'action doit être impulsée par quelqu'un quand c'est autant transversal, c'est peut-être mieux que ce soit le chef du Gouvernement qui puisse réaliser l'impulsion.

C'est une matière suffisamment comprise par les uns et les autres pour que l'on puisse avoir une réflexion à partir du travail que Mme la Ministre Greoli pourra mener sur ce dossier.

Je n'ai pas de mal à ce que les choses restent en l'état et que l'on puisse continuer à avancer, surtout sur base des propos de réaction de Mme la Ministre à mon intervention.

C'est certain que ce texte sera accompagné de projets, que ce soient des projets de résolution – on sait ce qu'est une résolution pour ce Parlement. Je ne vais pas le dire de manière péjorative à l'égard de ceux qui rédigent très bien des résolutions, mais un texte décrets est quand même quelque chose qui est plus attendu plutôt que de pouvoir simplement coucher sur le papier de bonnes intentions.

On a avancé, c'est vrai, Madame Salvi, par rapport à certaines parties du texte, certaines parties des conséquences du texte puisque en effet deux propositions de décret sont déjà bien avancées, bien discutées. Il semblerait qu'il y ait même déjà eu, que ce soit sous la précédente législature, sous le précédent gouvernement ou sur celui-ci, des discussions concernant ces deux premiers textes.

Pourquoi ont-ils été plus vite que les autres ? Simplement parce que le CoDT, c'est un peu une boîte de Pandore. Il est certain que l'on ne va pas l'ouvrir souvent. Il y a donc une ouverture pour que cette boîte soit ouverte.

J'ai cru comprendre du côté du ministre Di Antonio qu'il veillait de façon très paternelle sur son bébé. Qui serais-je pour dire le contraire ? J'ai souvent croisé le fer avec lui et vous le savez, mais si l'on a eu des discussions vives, elles sont toujours restées constructives. Aujourd'hui, le ministre manifeste une ouverture, d'ailleurs pas uniquement pour l'habitat permanent, puisqu'il y a aussi un chapitre sur les infractions et sur la règle du comblement qui se doit d'être discuté, parce que les parlementaires en ont exprimé le besoin. Si vous vous en souvenez, lors du débat concernant le CoDT, lorsque celui-ci a été voté en juillet 2016, il a été question de rouvrir. Cela a été annoncé non pas par votre serviteur, mais par le ministre, qu'il y avait une ouverture par rapport à différents points, notamment l'habitat permanent. On a embrayé dans cette déclaration du ministre et on lui propose quelque chose qui est aujourd'hui abouti, puisqu'il a fait l'objet de plusieurs discussions, notamment d'un groupe de travail qui s'est réuni plus spécifiquement sur la problématique urbanisme et aménagement du territoire.

En effet, j'ai dû batailler pour que cette présentation vienne avant la discussion. Cela aurait été un peu indélicat, mais c'était presque possible. Le Parlement a parfois ses mystères au niveau du fonctionnement en me

le proposant, mais j'ai dit : « Non, je souhaite quand même présenter complètement le rapport avec de débattre d'un ou de deux volets de celui-ci ».

On a aujourd'hui cette présentation et jeudi les discussions, sur des textes qui ont déjà été bien débattus, on peut le dire.

Sur ce plan-là, on a suivi une certaine logique. Il y a un peu plus d'empressement à l'égard des dispositions concernant le CoDT. J'espère que l'on va pouvoir aboutir assez vite, car c'est quand même très attendu. Je ne sais pas si M. Daele revient, mais je pourrais répondre à travers ses questions, notamment la question de ces textes, de l'aspect stigmatisant, et cetera. Je vais attendre quelques minutes. S'il revient, je pourrai lui apporter ces réponses en sa présence.

La sensibilisation au niveau des communes évoquées aussi par Mme Salvi, c'est permanent comme l'habitat. Dès qu'une commune adhère au plan, elle dispose de personnel rémunéré par la Wallonie, en tout cas subventionné par la Wallonie. Une mission est confiée à ce personnel, que ce soient des assistants sociaux, que ce soient des juristes ou toute personne qualifiée pour apporter des réponses aux problématiques sociales, en termes de formation, en termes d'emploi. On sait que ce sont des lieux très touchés par ces difficultés.

Une règle de conduite est donnée à chacun et la sensibilisation existe. Parfois, ce qui manque, c'est que tous les maillons de la chaîne soient bien imbriqués les uns dans les autres. Des travailleurs de terrain font remonter très clairement vers les collègues, c'est la première autorité de ces travailleurs au niveau local, les problèmes notamment de marchands de sommeil et autres, des collègues font bien leur boulot et demandent la verbalisation des agents compétents et cela se réalise. Après, on a parfois des difficultés, là, je réponds aussi un peu à Mme Nicaise, on met aussi un peu les difficultés de réactivité des parquets. On sait que, si ce n'est pas ma pierre dite prioritaire, que l'on a parfois peu d'écoute.

On a voulu d'ailleurs, M. Jeholet a voulu remercier toute une série d'intervenants. Je l'ai dit tout à l'heure, les procureurs généraux qui sont venus et qui se sont donné la peine de se déplacer et de venir à notre invitation parler de la problématique, on a aussi un peu découvert pour certains. Ils m'ont dit : « Nous n'étions pas nécessairement au fait des problèmes que vous évoquez. » Ils ont dit qu'ils en font une priorité, le marchandage de sommeil doit être combattu de toutes les manières qu'il est possible de le faire.

Nous pensons pouvoir, par cet appel à l'attention, être mieux écoutés et avoir une lutte qui s'organise. Ce n'est pas facile. Il ne faut pas croire que ces gens ne s'organisent pas de façon très professionnelle. On a, comme Mme Nicaise nous le disait, des gens qui se sont

mis dans une situation où il est particulièrement difficile d'intervenir.

Pour ce qui est de parcs résidentiels qui ont été jusqu'au bout du processus, c'est-à-dire qu'ils sont devenus une vraie copropriété. On a des situations – ce n'est pas facile sur le plan juridique – pour autant qu'il y ait une volonté unanime dans ces lieux, que les autorités publiques puissent, par exemple, s'accaparer les équipements publics, les voiries et autres, cela peut plus ou moins bien se passer. Ce n'est pas facile quand il faut emmener 100 propriétaires, parfois leurs ayants droit, parfois devant le notaire pour passer un acte pour reprendre un bout de route dont ils sont devenus propriétaires. C'est souvent comme cela que cela se passe. La copropriété, vous êtes propriétaire de la moitié de la route qui est devant chez vous, comme je le dis toujours communément. Il faut passer un acte pour que ce bien privé devienne public. C'est un bien privé avec une servitude de passage pour les autres.

Je reprends encore l'exemple d'un immeuble à appartements. C'est la cage d'escalier ou l'ascenseur qui est un peu la propriété de tout le monde et de personne ici. On est propriétaire de ce que l'on a devant chez soi et les autres peuvent passer dessus. On arrive malgré tout plus facilement à avoir une solution.

Par contre, quand on a un propriétaire pour une zone – cela, il y en a un quelques-uns – là, il faut la plus grande des attentions, la plus grande des vigilances de la part des autorités communales. Je suis allé il y a une quinzaine de jours encore, parce que l'on m'appelle encore régulièrement – la mission pour moi ne s'est pas arrêtée le jour où j'ai rentré le rapport – à Estinnes. Il y a un parc où c'est devenu une zone de non-droit, avec un propriétaire pour l'ensemble du domaine qui a droit de vie et de mort sur tout le monde et qui ne demande à personne de se plaindre, autrement il les expulse, qui emploie toute une série de procédés pour faire en sorte que sa loi règne et qu'il puisse toucher ses locations et faire exactement ce qu'il veut de l'ensemble du domaine. C'est un lieu où il faut vraiment trouver des solutions.

Quand j'évoquais tout à l'heure l'intervention d'un notaire spécialisé en la matière, je suis allé sur place avec lui et directement il a demandé : « On va vraiment s'interroger sur le respect des bonnes règles aussi par ce propriétaire. On va vraiment l'attaquer là où l'on doit lui faire mal. On va essayer de renverser la situation », mais ce n'est pas facile du tout. Là, j'ai trouvé les autorités locales particulièrement découragées, parce qu'ils ne s'en sortent plus.

On vient déposer des crasses sur le terrain, on vient les encombrer. Cela devient, comme Mme la Ministre le disait tout à l'heure, une zone de non-droit, une espèce de ghetto où bien vite même les policiers n'auront plus envie d'y aller, auront peur d'y aller. Je ne vous dis pas les assistants sociaux qui se doivent d'aller faire leur travail, qui se disent : « Est-on en sécurité quand on va à tel ou tel endroit ? ».

Là, il y a une préoccupation très grande pour ces zones, ce n'est évidemment pas là que l'on va pouvoir mener les premières opérations concrètes.

Qu'avons-nous conseillé, dans un cas de figure comme celui-là, à la commune ? C'est d'essayer de devenir propriétaire de l'ensemble du bien, via même par des procédures d'expropriation. Il peut y avoir des procédures d'expropriation forcée qui se mettent en place, c'est juridiquement possible. Il faut y travailler.

Voilà l'aide aussi demandée par les communes. Quand je l'évoquais tout à l'heure auprès de Mme la Ministre, c'est de pouvoir leur fournir un juriste qui pourrait travailler sur plusieurs communes, voire même des experts qui pourraient apporter leurs compétences par rapport à cette difficulté de pouvoir solutionner dans un cas de figure comme celui-là.

J'ai entendu les questions concernant la zone d'habitat vert et la procédure SAR. Il ne faut pas les mélanger. Monsieur Daele, on est face à deux textes tout à fait différents, avec des objectifs différents. Le SAR, c'est précisément un mécanisme pour essayer, dans la plupart des cas, de rendre des zones qui ont été désaffectées ou qui ont été martyrisées par l'activité ici d'un camping ou d'un parc résidentiel et qui est abandonné aujourd'hui. Je veux que l'on puisse appliquer la procédure SAR de la même manière que l'on peut l'appliquer pour une procédure liée à une activité industrielle.

Aujourd'hui, on mène un SAR, pourquoi ?

M. Daele (Ecolo). - Juste pour que je comprenne bien, la procédure SAR, c'est uniquement dans les cas où il n'y a plus d'habitant à cet endroit ?

M. Dodrimont (MR). - Exactement.

Où il y a eu une activité de logement et expressément le CoDT – on avait signalé au moment où l'on en a discuté, mais on n'a pas changé le texte – prévoit que, quand il y a une situation de logement, la procédure SAR ne peut pas s'appliquer.

Je demande simplement qu'il y ait une exception. Je comprends que l'on ne puisse pas faire de procédure SAR pour n'importe quoi, mais qu'il puisse y avoir une exception en cas d'habitat permanent. C'est le sens de notre texte.

Ces zones, l'espoir pour les communes, croyez-le bien, c'est de les réhabiliter en zone de parc ou en zone naturelle. Ce sont des endroits où il ne peut pas y avoir une nouvelle activité qui soit en contradiction avec l'espace naturel. Plus clairement, ce sont des anciens campings où vous trouvez des restes de caravanes, parfois des citernes à mazout ou à gaz. Il faut de l'argent pour remettre ces zones en ordre. On en a vu beaucoup. Là, les autorités locales disent « On veut bien réhabiliter les zones, mais donnez-nous un peu de sous pour le faire ». Comme la procédure existe, si elle peut s'appliquer, pourquoi ne pas en profiter ?

L'objectif de la zone d'habitat vert, c'est peut-être par rapport à l'empreinte écologique, un peu distant de vos ambitions ou des ambitions manifestées sous le CoDT précédent, mais si l'on ne vient pas avec des solutions qui rencontrent les desseins de ces personnes quand elles s'installent dans ces zones de camping et autres, on n'a pas de solution et l'on en revient au point de départ de notre problématique.

Il faut créer de nouvelles zones, c'est cette idée d'habitat vert dans des lieux qui sont aujourd'hui des zones de loisirs ou qui sont autre chose. L'idée est de pouvoir libérer, en Wallonie, des zones qui pourraient accueillir un vrai habitat alternatif. J'en ai parlé suffisamment pour que vous puissiez vous rendre compte que j'en suis convaincu, que c'est une nécessité.

Cela doit se faire avec un mécanisme de contrôle parce que vous dites : « On va éviter les différentes procédures », et cetera. Pas du tout, c'est expressément prévu dans le CoDT. Vous savez les différentes étapes qu'il faudra franchir pour modifier le plan de secteur, on n'y revient pas. On a sûrement une procédure un peu facilitée avec la création de cette nouvelle zone par rapport à la zone d'habitat traditionnel, mais dans la zone d'habitat vert, on ne pourra pas y faire tout et n'importe quoi non plus.

Par exemple, on ne pourra pas y construire des immeubles à appartements ou faire des promotions immobilières qui ont comme seul but d'enrichir les propriétaires de ces terrains, qui auraient bénéficié d'un effet d'aubaine parce que la nature du terrain dont ils étaient propriétaires a changé et que c'est devenu une zone d'habitat alors que cela ne l'était pas.

Ce n'est pas du tout cela, il faut essayer de bien cadrer l'opération telle que l'on veut la faire. Vous le savez comme moi, un changement au plan de secteur nécessitera l'accord du Gouvernement. Ce n'est pas quelque chose que l'on va faire d'un coup de baguette magique avec un résultat immédiat. Les procédures se devront évidemment d'être bien respectées.

On n'est pas d'accord si l'on doit plaider sur cet aspect de centralité. Ce n'est pas cela le but, ce n'est pas le but de modifier les conditions de vie des gens concernés. Le but est de leur donner les mêmes

principes de vie dans d'autres endroits avec des logements qui seront étudiés pour être des logements à bas prix, des logements de petite taille, mais qui seront isolés et aussi aux normes de sécurité. N'oubliez pas que c'est quand même un problème extrêmement prégnant, ce sont ces accidents qui se passent régulièrement.

Sur ma commune, en une quinzaine d'années, où j'ai été aux responsabilités qui étaient les miennes, j'ai connu trois incendies mortels avec trois personnes qui sont décédées dans une caravane, pour chaque fois des raisons liées à la précarité de vie. C'est aussi une des motivations que l'on doit avoir par rapport à ces situations.

J'ai entendu avec satisfaction la réaction de M. Dermagne sur le groupe travail. Je pense que l'on peut avancer, et cela répond aux questions de Mme Salvi, avec une discussion de texte, un travail parlementaire, on dépose et on a toute une série de résultats qui pourraient arriver très rapidement.

J'ai essayé de brosser rapidement quelques réponses aux questions qui m'étaient posées, mais je suis à votre disposition par ailleurs pour repréciser s'il le faut.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Député, pour ces réponses excessivement complètes.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je voudrais juste ajouter un élément. Vous parlez aussi du dispositif d'autorisation de donner un bien en occasion dans vos recommandations. Il s'agit d'une déclaration donnée par les communes par exemple. Là, on pourrait répondre aux critères entre autres de fixer un nombre spécifique de mètres carrés par locataire. Je sais que c'est un large débat, mais je voudrais juste savoir si, dans le cadre de votre mission, on a déjà pensé à un chiffre spécifique parce que, dans votre recommandation, on parle de x mètres carrés par locataire. Si l'on tient compte des développements actuels, que les logements nouveaux sont toujours construits un peu plus petits que plus grands, j'aimerais savoir s'il y a déjà des chiffres en cours et des réflexions spécifiques concernant cette question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je plaide personnellement sur 25-30 mètres carrés, ce que sont ces espaces, notamment quand ils sont réalisés avec le cube ou encore d'autres. On doit avoir la possibilité d'organiser une vie décente dans une superficie aussi petite parce qu'il y a moyen de faire de beaux aménagements. C'est tout à fait possible de vivre de façon convenable dans un petit logement de cette taille.

Mme la Présidente. - Je tenais à mon tour à vous féliciter, ainsi que vos collègues, pour la présentation de ce rapport et ce travail qui, je le sais, a nécessité un

engagement important avec énormément d'heures de travail. Toutes nos félicitations à tous.

Pour l'organisation, chaque groupe va retourner avec ses réflexions, revenir lors de la prochaine séance de commission et voir si l'on penche sur l'élaboration d'un groupe de travail formel ou informel. Avec tout ce que nous avons entendu aujourd'hui, il y a matière à retourner chez soi, à réfléchir et à revenir vers nous dans l'organisation des travaux pour la prochaine commission.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES SOINS DANS LES SERVICES EN AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE (APC) POUR PERSONNES HANDICAPÉES »

QUESTION ORALE DE M. DAELE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES INSTITUTIONS D'AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE (APC) »

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES INSTITUTIONS D'AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE (APC) DU TERRITOIRE WALLON »

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES SERVICES EN AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE (APC) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de Mme Vandorpe, sur « le suivi de la qualité des soins dans les services en autorisation de prise en charge (APC) pour personnes handicapées » ;
- de M. Daele, sur « la qualité de prise en charge et des conditions de travail dans les institutions d'autorisation de prise en charge (APC) » ;
- de Mme Nicaise, sur « la qualité de la prise en charge des personnes handicapées dans les institutions d'autorisation de prise en charge (APC) du territoire wallon » ;
- de Mme Warzée-Caverenne, sur « les services en autorisation de prise en charge (APC) ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, il y a deux semaines, je vous interrogeais sur la grève du personnel de la résidence L'Élysée du Mont-Saint-Aubert à Tournai. Nous nous interrogeons en effet sur les raisons et causes de cette grève.

Depuis lors, la CNE et la SETCa nous ont interpellés sur la qualité générale de la prise en charge des personnes handicapées sur le territoire wallon en nous envoyant un courrier commun, que vous avez certainement reçu également.

Dans celui-ci, la CNE et la SETCa se disent particulièrement inquiètes quant à la qualité des conditions de travail dans les institutions d'autorisation de prise en charge qui hébergent des résidents français.

Par la même occasion, elles rappellent que la qualité des prises en charge et la qualité des conditions de travail sont liées. Si elles précisent que les quelques cas problématiques ne doivent pas cacher les bonnes pratiques de la majorité des services, elles estiment néanmoins que : « les dérives sont criantes dans certaines de ces institutions, où les gestionnaires agissent en investisseur financier avec comme objectif le profit et la rentabilité financière et non la qualité d'un projet au service des personnes handicapées ».

Quelques passages extraits du rapport du Sénat français du 14 décembre 2014 nous sont, par ailleurs, rappelés à propos de la variabilité de la qualité de l'offre wallonne et du manque de visibilité des autorités françaises sur celle-ci.

Les familles se trouveraient confrontées au manque d'informations sur le caractère adapté des structures dans lesquelles sont pris en charge leurs proches.

Le rapport français fait aussi état du fait que les règles en vigueur relatives à l'octroi d'une autorisation de prise en charge sont très peu contraignantes et que : « L'AViQ effectue un contrôle préalable sur le site, mais n'a pas vraiment de droit de regard sur le projet en tant que tel en l'absence d'outil réglementaire qui lui permettrait d'influencer le contenu du projet de l'établissement ».

On peut y lire aussi que : « L'AViQ estime que parmi 136 établissements faisant l'objet d'une APC, une vingtaine pâtit de graves problèmes de qualité qui justifieraient leur restructuration ». Pour ces deux syndicats, il semblerait urgent que des mesures soient prises en Wallonie pour éradiquer la commercialisation des services de l'aide aux personnes.

Quand je vous interrogeais la semaine dernière, vous me précisiez déjà qu'un texte était en deuxième lecture au Gouvernement. Quelles sont les avancées ? Que pouviez-vous nous dire plus précisément ? Quelles réponses ou solutions la Wallonie peut encore apporter aux problèmes ici soulevés par la CNE et le SETCa et

aussi par le Sénat français ? Quelles sont les échéances à venir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Madame la Ministre, je ne vais pas vous faire la lecture in extenso du courrier que vous avez reçu. On peut se référer à cet écrit de la CNE et du SETCa qui relève des inquiétudes quant à la qualité, ainsi que les conditions de travail dans les institutions d'autorisation de prise en charge qui hébergent des résidents français. Ils indiquent que les dérives sont criantes dans certaines de ces institutions où les gestionnaires agissent en investisseurs financiers, avec comme objectif le profit et la rentabilité financière et non la qualité d'un projet au service des personnes handicapées.

Mme Vandorpe vous a indiqué les six éléments relevés dans ce courrier qui ressortaient du rapport du Sénat français du 14 décembre 2016, donc je m'y réfère. Comme elle, je relève que la CNE et le SETCa indiquent qu'il leur semble urgent que les mesures soient prises en Wallonie pour éradiquer la commercialisation des services de l'aide aux personnes. Je me joins à ces questions en vous demandant votre réaction par rapport à ce courrier et des mesures à prendre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, ma question fait également suite à cette interpellation des syndicats francophones. Je ne vais pas rappeler les éléments de ce courrier rappelés par mes honorables collègues, Mme Vandorpe et M. Daele.

Je voudrais rappeler un chiffre : c'est l'avis de l'AViQ qui estime que parmi les 136 établissements faisant l'objet d'une APC, une vingtaine pâtirait de graves problèmes de qualité qui justifieraient leur restructuration.

Mes questions sont les suivantes : où en est ce dossier ? Pouvez-vous nous apporter des éléments d'explication à ce sujet, nous rappeler brièvement la législation en vigueur en matière d'APC sur le territoire wallon ?

Par ailleurs, les deux syndicats qui nous ont interpellés faisaient référence de dérives constatées dans le secteur des personnes handicapées, mais également dans l'accueil des personnes en maisons de repos et de soins. Ce constat est-il exact ? Une rencontre avec les syndicats est-elle prévue afin de discuter dans ce dossier ? Si oui, dans quel calendrier ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Madame la Ministre, je me joins également à mes collègues par rapport à cette thématique qui fait suite à un courrier. Comme cela a été dit historiquement, le cadre réglementaire relatif aux APC avait pour unique objectif d'établir un minimum de balises pour toute initiative qui se tournait vers la prise en charge collective de personnes handicapées. Avec le temps, la plupart des institutions ont évolué vers un accueil essentiellement axé sur des ressortissants handicapés français.

Actuellement la qualité de cet accueil est très variable d'un établissement à l'autre, car les règles en vigueur relatives à l'octroi d'une autorisation de prise en charge sont peu contraignantes et n'imposent pas suffisamment d'exigences en termes de normes qualitatives. Il existe donc une grande marge dans le chef des gestionnaires quant à la qualité du service d'aide qu'ils souhaitent mettre en place.

La réglementation actuelle est en voie d'être modifiée en vue d'accroître les exigences vis-à-vis de ces structures et d'améliorer les moyens d'action de l'AViQ. Quels sont les futurs outils réglementaires qui pourront être activés en vue de pallier les graves problèmes de qualité qui justifieraient une restructuration de certaines institutions ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames et Monsieur les députés, je tiens à vous remercier pour l'intérêt que vous avez porté à ce sujet.

La récente actualité relative à certains établissements en autorisation de prise en charge a effectivement ravivé les inquiétudes à propos des conditions de prise en charge dans ces structures financées essentiellement par les pouvoirs publics français pour accueillir leurs ressortissants en situation de handicap.

Je rappelle au passage que tout établissement qui prend en charge des personnes en situation de handicap en Wallonie et quelle que soit leur nationalité, fait l'objet d'un contrôle par l'AViQ de manière systématique, et ce, au minimum tous les trois ans. À cela s'ajoutent, le cas échéant, des visites spécifiques en cas de plainte, de signalement, de demande de conciliation ou encore de sollicitations diverses émanant d'une autorité française.

Les services de contrôle de l'AViQ tiennent une liste mise à jour tous les six mois reprenant les services dits « à risque ». Celle datant du mois de juin dernier fait état de cinq établissements sur les 140 en APC. Quant aux plaintes, 20 ont été enregistrées en 2016 pour 6 800 personnes françaises hébergées.

Comme je l'ai déjà dit, il faut éviter – vous l'avez fait vous-mêmes – de généraliser les dysfonctionnements de

quelques structures et de le généraliser à l'ensemble du secteur des établissements de ce type. Je m'empresse de préciser que si des défauts de fonctionnement sont circonscrits à une minorité d'établissements, ils n'en demeurent pas moins graves en ce qu'ils impactent des personnes particulièrement fragiles. Ces défauts de qualité de prise en charge doivent être totalement éradiqués.

Pour rappel, le cadre réglementaire initialement prévu pour ces structures visait des situations de prise en charge de personnes sans subventionnement des pouvoirs publics, avec des règles de fonctionnement moins contraignantes que pour les établissements financés par les pouvoirs publics wallons. Leur évolution historique les a progressivement amenés à accueillir des ressortissants français, financés par les autorités françaises.

Comme je l'ai rappelé ici même, une toute nouvelle réglementation est en passe d'être approuvée prochainement par le Gouvernement wallon. Elle est passée en deuxième lecture, mais elle doit terminer son parcours. Ce projet d'arrêté, après avoir reçu un avis positif de la Commission wallonne de la personne handicapée – je réponds comme cela particulièrement à votre question, Madame Vandorpe – où siègent les organisations syndicales, a été approuvé la semaine passée par le Gouvernement et a été modifié afin de tenir compte des remarques du Conseil d'État. Il devrait être approuvé définitivement avant la fin de cette année. Ce nouveau cadre impose la mise en place et la formalisation d'outils tels que : charte, projet de service requérant la participation de l'ensemble des intervenants, rapport annuel d'activités, ROI, convention d'accueil, dossiers individuels, projets personnalisés et cahier de communication.

Il imposera également de mettre en place une procédure d'accueil des nouveaux résidents, un processus de réorientation, un conseil des usagers, une auto-évaluation de la qualité et une procédure de traitement des plaintes en première ligne.

Au niveau du personnel – comme cela, je réponds à une série de vos autres questions –, les normes quantitatives qui avaient été rehaussées resteront d'application, mais une norme est cependant ajoutée concernant l'encadrement de nuit. Des normes qualitatives seront également dorénavant imposées avec pour objectif d'imposer la pluridisciplinarité au sein des équipes.

Enfin pour être complète, une attention particulière a été portée sur la formation puisque les services devront construire un plan de formation continue établi sur trois années minimum et comprenant pour chaque membre du personnel au minimum deux jours de formation par an en relation avec les besoins des usagers.

Toutes ces mesures seront d'application dans les six mois de l'entrée en vigueur du texte afin de permettre aux gestionnaires et au personnel de faire évoluer leur organisation pour la rendre conforme aux nouvelles exigences.

D'autres mesures visant l'infrastructure ne concerneront que les créations de nouveaux services parce qu'il n'est pas envisageable de les imposer dans des bâtiments déjà construits. Il s'agit de la limitation à environ 40 places de la capacité d'accueil par bâtiment, ces 40 places étant organisées en prévoyant des unités de vie par groupe d'une dizaine de personnes occupant des chambres individuelles dans la mesure du possible autour d'un lieu de vie composé d'un salon, d'une salle à manger, d'une salle de bain et d'une petite cuisine.

Cette proposition s'inscrit dans une volonté d'humaniser l'habitat en cohérence avec les recommandations du Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies.

L'ensemble de ces mesures permettra certainement d'améliorer de manière significative la qualité de la prise en charge dans les services qui, aujourd'hui, présentent des dysfonctionnements dont certains sont inacceptables lorsqu'ils touchent au bien-être des personnes qui plus est sont fragilisées du fait de leur handicap.

Les pouvoirs publics wallons n'ont pas attendu le rapport du Sénat français pour renforcer les modalités de contrôle au travers de l'élaboration et de l'application de l'accord-cadre du 21 décembre 2011. Cet accord-cadre organise la stratégie de collaboration sur l'échange d'informations, les inspections communes et le circuit de transmission des plaintes.

La Wallonie a donc bel et bien pris des mesures importantes et d'autres verront le jour incessamment grâce à cette nouvelle réglementation. Ceci dit, les autorités wallonnes ne disposent pas de tous les leviers d'intervention. C'est le cas pour les décisions d'orientation ou de réorientation, mais aussi pour les paramètres de financement et les exigences en matière d'utilisation des subventions en provenance de la France.

Quant aux pratiques managériales dénoncées par les organisations syndicales, c'est-à-dire les montages qui consistent à créer des sociétés satellites à ces établissements, par les gestionnaires eux-mêmes, afin de facturer un certain nombre de prestations à des prix parfois fortement éloignés des prix du marché, cette question est bien connue des services de contrôle de l'AViQ. En dehors des situations d'abus de bien social, où le parquet est saisi, l'AViQ n'a malheureusement pas de pouvoir d'intervention. En effet, il s'agit des paramètres de financement et d'utilisation des subventions qui doivent être définis par les pouvoirs subsidiaires français. Jusqu'à présent, ces balises sont

peu ou pas présentes. Des échanges informels ont eu lieu récemment à ce propos avec certains représentants français qui analysent pour l'instant les différentes possibilités afin de mettre fin à ces abus.

Les organisations syndicales ont annoncé une manifestation le 26 octobre. L'application de la nouvelle législation en préparation devrait permettre de les rassurer quant à l'évolution du secteur.

Enfin, pour ce qui concerne les maisons de repos et de soins que vous évoquez, aucune d'entre elles ne peut fonctionner sans disposer d'un titre de fonctionnement après avoir obtenu un accord de principe.

Il n'existe pas de système de type autorisation de prise en charge pour ces établissements régulièrement contrôlés. L'agence a été interpellée par une organisation syndicale dans le cadre d'un établissement. La plainte reçue en juillet 2017 est à ce jour clôturée. L'organisation syndicale a été informée des conclusions de l'inspection. Les manquements constatés ont amené l'agence à adresser un avertissement au gestionnaire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je pense que les nouvelles exigences apporteront un plus aux différentes autorisations de prise en charge. Vous parlez de pluridisciplinarité, de formations, d'humaniser l'habitat. Ce sont des éléments importants pour l'amélioration de la qualité des services.

J'entends aussi le pouvoir limité que vous avez et celui que la France devrait avoir. Je pense que des échanges avec la France sont importants. Lorsque l'on voit le rapport du Sénat qui accable l'AViQ et le travail réalisé au niveau de la Région wallonne, je trouve que c'est un peu fort si eux ne prennent pas leurs responsabilités.

Il faut absolument un retour de manivelle, même si c'est fait – je n'en doute pas de votre part – de manière gentille et très diplomate. Je pense qu'ils doivent prendre aussi leurs responsabilités parce qu'après, on jette l'opprobre sur toutes les institutions wallonnes alors que seules certaines sont concernées et on n'a pas le pouvoir sur celles-là.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - C'est un phénomène que je connais bien : la maison voisine à la mienne est occupée par ce genre d'institutions. Ce qui pose réellement problème, ce sont les normes d'encadrement sur lesquelles vous n'avez – vous l'avez dit – pas énormément de pouvoir puisque cela dépend de la législation française. Vous vous retrouvez à côté d'une villa occupée par un nombre limité de résidents, mais

qui se retrouvent avec des handicaps mentaux sévères, en présence d'un seul éducateur de nuit.

Il suffit qu'un des pensionnaires s'en prenne à ce résident et vous avez, à côté de chez vous, une bombe prête à éclater et des ambulances qui arrivent si quelqu'un est en mesure de les appeler.

Autre anecdote : vous n'avez pas de numéro de contact dans le voisinage propre. Lorsque au troisième étage, un des jeunes – appelons-les comme cela – frappe sur la fenêtre et que vous craignez qu'il se défenestre et que personne ne bouge, vous ne savez pas qui contacter, vous appelez la police et on vous dit : « Ils ont l'autorisation délivrée par l'AViQ – mais qui est une autorisation assez formelle –, de sorte que nous ne savons rien faire ». Vous vous dites qu'un jour, si vous n'appelez pas la police vous-même, vous serez poursuivi pour non-assistance à personne en danger.

Il est très important d'avoir un dialogue constructif qui aboutisse à une réglementation qui corresponde à la nôtre avec les autorités françaises.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour cette réponse détaillée donnant un éclairage sur différents points soulevés dans nos questions. En effet, tout comme mes collègues, il ne faut absolument pas jeter le discrédit sur l'ensemble du secteur puisqu'il fait, pour la plus grande majorité, un travail exemplaire et surtout très nécessaire.

(Mme Nicaise, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ EN RÉGION
WALLONNE »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « L'AUTOMATICITÉ DES DROITS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de Mme Salvi, sur « la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté en Région wallonne » ;
- de M. Daele, sur « l'automaticité des droits ».

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Ministre, le 17 octobre dernier était la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté et du refus de la misère. Tous les ans, depuis 1992, cette journée décrétée par l'ONU permet de rappeler à notre population et aussi à ses représentants que la pauvreté, malheureusement, est toujours bien présente sur notre territoire.

À cette occasion, toute une série d'événements a été prévue sur l'ensemble du pays : ils ont été organisés aussi bien par des associations que par les pouvoirs publics afin de porter la voix des personnes dans le besoin et les plus fragilisées.

À Namur, le RWLP s'est ainsi mobilisé sous la bannière : « Tous et toutes dans le même sac. Ensemble pour en sortir ». Une manifestation s'est tenue dans la capitale wallonne et les participants étaient invités à se munir d'un sac de couchage.

Cette Journée mondiale de lutte contre la pauvreté nous permet de revenir avec vous aujourd'hui et de faire le point sur une situation extrêmement difficile pour de trop nombreuses personnes.

J'aurais souhaité savoir, Madame la Ministre, si ce jour-là, vous avez eu l'occasion de rencontrer les manifestants. Dans l'affirmative, qu'est-il ressorti ?

Le ministre-président précédent déclarait, en mai dernier, que l'on observait pour la Belgique une stabilité des indicateurs de pauvreté. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était à l'heure actuelle.

Si la coordination de la lutte contre la pauvreté relève de la compétence du ministre-président wallon, je voulais voir avec vous ce qu'il en était de façon plus particulière de la gestion du Plan wallon de lutte contre la pauvreté dans les matières qui vous occupent, à savoir les matières de santé de politique familiale.

Enfin, à la lumière du suivi opérationnel semestriel à effectuer et de l'évaluation par l'IWEPS, j'aurais souhaité voir avec vous si vous envisagiez de revoir le Plan wallon de lutte contre la pauvreté et d'y ajouter éventuellement de nouvelles mesures en matière de Santé et d'Action sociale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Madame la Ministre, j'ai une question un peu plus ciblée sur une mesure se trouvant dans la DPR.

La DPR précise que « Les politiques les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté sont avant tout de permettre à tous d'accéder à l'emploi, d'avoir accès à un logement et des soins de santé de qualité. La dynamique de lutte contre la pauvreté sera renforcée en ce qu'elle permet d'avoir une vision transversale et de renforcer l'enregistrement mutuel entre les acteurs de terrain et les administrations wallonnes. Un dispositif pilote de facilitateur en prévention des inégalités sociales participera à ce renforcement dynamique. L'enjeu sera l'accès automatique aux droits existants. Il sera central dans l'organisation des administrations concernées ».

C'est clair que l'accès et l'automaticité aux droits sont un enjeu fondamental. Il faut d'abord connaître un droit, puis le demander, se le faire accorder et l'activer pour seulement ensuite en bénéficier. À toutes ces étapes, il y a des possibilités qu'à un moment la chaîne se casse et au final de ne pas bénéficier de ce droit.

Tout comme la coalition actuelle, j'estime que cet élément est très important. En effet, dans le contexte de la journée de lutte contre la pauvreté, je voulais vous interroger plus précisément sur cet élément de la DPR qui me paraît important.

Quels sont les délais de mise en œuvre ? Comment allez-vous concrétiser cet engagement pris dans la DPR ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame et Monsieur les députés, comme l'année dernière, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté a contribué à faire de Namur le cadre d'une mobilisation nécessaire, faut-il le rappeler, malheureusement pour exprimer le refus de la misère et entendre la voix de celles et ceux qui vivent dans la précarité.

La journée du 17 octobre a été ponctuée d'activités telles que projections de films, pièces de théâtre, scènes de théâtre action, expositions, animations ou stands, une manifestation et, en clôture, la parade des lanternes dans le quartier symbolique de Bomel.

En tant que ministre en charge de l'Action sociale, je ne peux qu'être touchée, interpellée et concernée par ce type de manifestation.

En ce qui concerne les déclarations du ministre-président au sujet de la stabilité des indicateurs de pauvreté, il m'est revenu que l'IWEPS préparait une mise à jour de ces indicateurs pour décembre de cette année. Peut-être mon collègue a-t-il eu la primeur de cette information plutôt rassurante même si elle n'invite pas non plus à l'optimisme ?

Quant au Plan wallon de lutte contre la pauvreté, dont la coordination est bien de la compétence du ministre-président, il fait l'objet d'un suivi semestriel que vous mentionnez. Il est prévu que le prochain rapport soit présenté au Gouvernement wallon en novembre 2017.

Je me permets de vous renvoyer à la lecture dudit rapport pour en savoir plus sur l'état d'avancement des mesures liées à la santé et aux politiques familiales, mais aussi en lien avec toutes les autres thématiques du plan.

Enfin, les évaluations thématiques prévues dans le programme d'évaluation de l'IWEPS sont en cours. Leur clôture est prévue en fin de législature, soit en 2019.

Concernant l'automatisation des droits, comme vous le signalez à juste titre, elle fait bien partie de la DPR 2017-2019, laquelle fait de l'accès automatique aux droits existants un enjeu majeur dans l'organisation des administrations concernées.

Cet enjeu est inscrit dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté au titre de la mesure 10.1. Celle-ci vise à automatiser certains droits dérivés wallons.

À l'occasion du rapport semestriel sur l'état d'avancement du Plan wallon de lutte contre la pauvreté de février 2017, deux actions propres à mes compétences ont été mises en exergues en matière d'automatisation des droits ; je réponds ainsi à une autre question de Mme Salvi.

En matière d'allocations familiales, il est veillé, tant dans le cadre du transfert de compétences que dans la mise en place du nouveau modèle wallon d'allocations familiales, à l'automatisation des suppléments sociaux pour invalides, familles monoparentales et/ou nombreuses. Cette automatisation est déjà opérationnelle dans le modèle actuel des allocations familiales puisque la source authentique est le flux fiscal transmis par le SPF Finances. Ce flux reprend les revenus imposables établis dans le cadre de l'impôt des personnes physiques.

Par ailleurs, l'avant-projet de décret qui vient d'être approuvé en deuxième lecture prévoit que la caisse publique sera chargée de détecter les enfants qui sont dans les conditions pour percevoir les allocations familiales en Wallonie, mais pour lesquels aucune démarche n'a été effectuée. Avec le choix de la caisse par les allocataires, la crainte existait que le *non take up* en matière d'allocations familiales augmente, a fortiori pour les familles plus précarisées.

Au-delà des nécessaires efforts de communication et d'information que nous initierons afin que chaque parent sache quels sont ses droits, la démarche active de la caisse publique pour détecter les bénéficiaires non affiliés et leur ouvrir leurs droits s'inscrit pleinement dans l'objectif gouvernemental d'automatisation des droits.

Dans le cadre des droits dérivés des personnes en médiation de dettes et en règlement collectif de dettes, il est prévu d'organiser la collecte de données à caractère authentique relative aux personnes suivies par les services de médiation de dettes agréés – CPAS et/ou ASBL – pour une double utilisation : d'une part dans une perspective d'automatisation de l'accès aux droits dérivés pour les personnes « médiées » et, d'autre part, en vue de communiquer des données exhaustives anonymisées à l'Observatoire du crédit et de l'endettement pour établir son rapport annuel.

Je peux vous confirmer la volonté du Gouvernement de poursuivre sur la voie de l'automatisation des droits dérivés, singulièrement dans les compétences qui sont les miennes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie Mme la Ministre, puisque in fine, les deux questions étaient complémentaires avec l'illustration de ce qui sera opérationnalisable demain en matière d'allocations familiales concernant l'automatisation des droits.

Pour mes questions, de façon bien plus spécifique, j'ai cru comprendre que j'étais un peu tôt avec ma question puisque la mise à jour par l'IWEPS est prévue pour le mois de décembre ; que le rapport semestriel est prévu au mois de novembre et que la clôture définitive de l'IWEPS sera en 2019. J'ai du mal à les chercher actuellement dans le rapport puisqu'il n'est toujours pas visible. Je ne manquerai pas, à la lecture de tout cela, de revenir vers vous pour aborder à nouveau la question de la pauvreté.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je note que cette mesure de la DPR concerne les suppléments sociaux des allocations familiales, de même que les informations relatives à la médiation de dettes.

Je pense aussi à d'autres éléments qui pourraient être beaucoup plus automatisés. Je repense au gros couac que l'on a vécu, notamment par rapport à la perception des taxes de mise en circulation. J'en avais fait part à M. Lacroix précédemment par le fait que beaucoup de personnes handicapées soient exemptées de la taxe de mise en circulation. Là, il y a eu un cafouillage total dans l'administration wallonne où beaucoup de personnes, exemptées depuis des dizaines d'années, se sont retrouvées avec des demandes de paiement de ce type de taxe. Je pense à un enjeu, qui est votre cotisation pour l'assurance autonomie ; cette assurance que je n'aime pas, mais que vous allez mettre en place. Il faudra bien veiller aussi à ce que toutes les personnes qui seront en droit de ne pas la payer ne la paient pas.

Il y en a également de nombreuses autres. Ici, on en a cité deux. Je pense que le défi est plus large que les deux exemples que vous me citez. Il y a encore du pain

sur la planche. Je vous remercie pour les renseignements que vous m'avez communiqués.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LES NOUVELLES FORMES DE
PROSTITUTION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les nouvelles formes de prostitution ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, le Gouvernement bruxellois a commandé voici deux ans, une étude à l'ULB sur les nouvelles formes de prostitution afin de mieux cerner cette réalité et les causes de celles-ci, le but étant également de définir par la suite une nouvelle politique de prévention, d'accompagnement des victimes et de lutte contre la traite des êtres humains dans un secteur où la précarité reste malheureusement parmi la première cause du basculement. L'étude montre également que la prostitution via la toile se développe de plus en plus vu le caractère plus discret et l'image que nous pourrions qualifier de glamour, portée par certaines plateformes de rencontres. La précarité pousse les jeunes vers la prostitution et ce n'est pas forcément pour les raisons que l'on croit. Ainsi, un témoignage troublant paru dans *Le Soir* du 29 septembre de cette année a retenu mon attention. On y découvre que sept jeunes sur 16 interrogés se félicitaient de ne pas être au CPAS en se prostituant, et je cite : « Je trouve cela indigne de mendier de l'argent au CPAS ; au moins moi, je vends quelque chose. Je rends un service. En plus, si tu vas au CPAS, on va regarder tout ton argent. On va voir sur tes comptes et tout ».

Alors que le recours au CPAS devrait être vu comme le dernier filet de sécurité pour ne pas perdre toute dignité, nous assistons à une perception inverse et sans doute cette perception négative est-elle d'autant plus renforcée lorsque l'on entend des responsables politiques comparer des allocataires sociaux à des assistés ou à des rentiers du chômage. Je ne peux que regretter cette vision négative des services sociaux chez nos jeunes par crainte d'y être stigmatisés par la suite.

On peut supposer également que la mise en place des nouvelles mesures relatives au projet individuel d'insertion sociale, imposé par le Gouvernement fédéral,

est de nature à expliquer l'impression de contrôle ou d'espionnage évoqué dans ce témoignage.

Madame la Ministre, j'aurai quelques questions. Tout d'abord, la mission donnée à l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes poursuit-elle le même but ? Les données bruxelloises peuvent-elles, le cas échéant, être reprises en Wallonie ? Des actions coordonnées avec les autres entités fédérées sont-elles programmées ?

Face au discrédit dont souffrent les CPAS et les services sociaux, comment envisagez-vous d'agir afin que ceux-ci ne soient plus perçus négativement et puissent remplir leurs rôles essentiels de filet de sécurité face à la précarité ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, pour rappel, initialement consacré à la lutte contre les violences entre partenaires, le Plan d'action national – le PAN – de lutte contre les violences basées sur le genre 2015-2019 initié par l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, a été étendu à d'autres formes de violences, les violences sexuelles et la prostitution forcée.

De même, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales considère désormais la prostitution comme une forme de violence. La lutte contre le sexisme et les stéréotypes est un autre axe fort de ces nouveaux plans qui insistent sur le continuum des violences.

La Wallonie ainsi que toutes les autres autorités fédérées et fédérales impliquées ont apporté leurs contributions à l'élaboration de ces plans.

L'étude réalisée en tant que telle à la demande du cabinet de Mme la Ministre Fremault ne constitue pas une mesure de ce PAN. Nos services sont en contact permanent et les informations circulent.

Une autre étude sur les personnes en situation de prostitution a aussi été réalisée par la Communauté française à la demande de Mme la Ministre Simonis dans le cadre du PAN.

Il va de soi que toutes les bonnes pratiques et recherches utiles sont partagées entre les différentes entités. Dans le cadre de ces plans de lutte contre les violences, la Wallonie s'est surtout employée à renforcer l'aide aux personnes prostituées par l'adoption du décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé agréant et subventionnant des services d'aide et de soins aux personnes prostituées. Ce décret a fait l'objet d'un arrêté du Gouvernement wallon adopté le 17 janvier 2017 et a déjà permis

l'agrément de cinq services et huit antennes. Grâce à ce nouveau dispositif, un de ces services s'est déjà spécialisé dans les nouvelles formes de prostitution via Internet. Un autre est en train de se déployer dans le Brabant wallon afin d'appréhender spécifiquement la problématique de la prostitution estudiantine.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ces plans, je tiens à saluer le travail de l'ASBL Surya reconnue comme un centre de référence en matière de traite des êtres humains et est notamment agréée et subventionnée en tant que maison d'accueil.

Enfin, au sujet de la campagne que je me refuse de nommer, mais dont on a beaucoup parlé sur les campus bruxellois voici quelques semaines, j'ai interpellé l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. J'ai salué les décisions prises à Bruxelles et ai invité les pouvoirs locaux et établissements d'enseignement à la plus grande vigilance. Le 13 novembre dernier, au cours d'une après-midi de sensibilisation à l'égalité des chances destinée aux communes, tenue au Moulin de Beez, j'ai eu l'occasion de rappeler à l'ensemble des pouvoirs locaux leurs compétences et responsabilités en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je ne doute pas que vous êtes particulièrement sensible à cette problématique. Ce qui m'avait choqué dans l'article, c'était la gradation assez hallucinante : pour sept jeunes sur 16, il était préférable ou en tout cas moins déshonorant de se prostituer que d'émerger au CPAS ou d'avoir recours aux services sociaux. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est l'estompement de la norme et parfois aussi les déclarations incendiaires que certains peuvent avoir, qui jettent le discrédit sur nos services, les CPAS et les services sociaux qui réalisent un travail remarquable. Toutes les personnes qui y travaillent réalisent un travail essentiel pour notre population et constituent réellement le dernier filet de protection pour permettre aux personnes de ne pas perdre leur dignité. Je l'ai dit également à dessein, des déclarations incendiaires – non pas dans votre chef, mais dans le chef de certains membres de votre Gouvernement – peuvent aussi malheureusement contribuer à ce sentiment des personnes auditionnées et qui peuvent préférer vendre leur corps plutôt que d'aller au CPAS. Au moins, ils ont « un service à rendre » pour reprendre les propos hallucinants repris dans le témoignage.

J'espère que vous aurez à cœur de veiller à garder le crédit au sein de la population pour les CPAS et l'ensemble des services sociaux.

(Mme Warzée-Caverenne, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA RELANCE DE NOUVEAUX PROJETS LIÉS À L'ACTION SOCIALE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la relance de nouveaux projets liés à l'action sociale en Wallonie ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, un appel à projets locaux en matière de prévention a provisoirement été suspendu par la ministre De Bue en charge des Pouvoirs locaux.

Le but est d'évaluer l'impact de ces projets locaux sur le terrain et de quantifier la plus-value que ceux-ci apportent. En effet, il s'agit de s'assurer qu'ils apportent de réels résultats.

Ensuite, il a été prévu de relancer de nouveaux projets liés à l'action sociale qui reprendront certainement un aspect de détection de la radicalisation visant à faire le lien entre d'une part l'insertion et le repérage, lorsque l'on détecte un glissement sur la pente du radicalisme qui pourrait devenir violent.

Serez-vous associée, en tant que ministre en charge de l'Action sociale, au lancement de ces nouveaux projets ? Pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur cela ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je comprends votre question comme étant orientée sur la prévention du radicalisme.

En date du 29 janvier 2015 et suite aux événements terroristes liés à des phénomènes de radicalisation qui se sont déroulés en France et en Belgique les semaines précédentes, le Gouvernement wallon a adopté une note sur la prévention du radicalisme en Wallonie.

La Wallonie a ainsi voulu, au départ de ses compétences, organiser un dispositif global se basant principalement sur la prévention et favorisant un climat de confiance plutôt que de méfiance et de crainte. L'objectif du Gouvernement était d'apporter des réponses durables aux causes de fond de la radicalisation tout en veillant à ne créer aucun amalgame, et ce, dans le respect des valeurs

fondamentales du vivre-ensemble. Pour moi, cette volonté de ne pas faire d'amalgame entre l'intégration des personnes étrangères et la lutte contre le radicalisme est fondamentale.

Différents axes de travail ont été envisagés depuis, s'articulant sur la coordination des actions menées, les mesures de prévention et de détection à opérationnaliser. Le Gouvernement a, pour cela, dégagé des moyens récurrents mis à la disposition : du ministère de l'Action sociale à hauteur de 2 millions d'euros ; du ministère de l'Emploi à hauteur de 2 millions d'euros ; du ministère des Pouvoirs locaux à hauteur de 5 millions d'euros pour la politique des grandes villes et de 2 millions d'euros pour les plans communaux de cohésion sociale. Les projets auxquels vous faites référence concernent le volet PCS.

Pour ce qui concerne mes compétences, le choix a été fait d'utiliser ces moyens pour compléter notre appel à projets « Initiatives locales d'intégration » par un axe « interculturelité » permettant de soutenir des initiatives travaillant la mixité sociale, luttant contre les préjugés et les stéréotypes. Ainsi dans le cadre de l'appel à projets 2017, 85 projets ont été retenus et subventionnés.

L'appel à projets auquel vous faites référence est probablement l'appel à projets « Amélioration du vivre-ensemble et prévention du radicalisme » lancé dans le cadre des plans de cohésion sociale. À ma connaissance, cet appel a permis de subventionner 24 projets portés par des PCS et ils sont en cours d'évaluation. Il est de la compétence de ma collègue, la ministre De Bue.

Pour ce qui concerne votre demande d'information sur ces projets, je vous invite à vous adresser à elle.

Par ailleurs, mon cabinet lui a fait savoir, il y a plusieurs semaines déjà, l'intérêt que nous avons à participer à ces travaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je prends acte que le budget qui figurera dans vos compétences, en ce qui concerne ce travail de dépistage et de prévention de la radicalisation, se retrouvera via l'axe de l'interculturalité dédié aux ILI et je m'en réjouis.

J'ai assisté au colloque organisé la semaine dernière ou la semaine avant sur ce problème de la radicalisation et à cette occasion, l'accent a de nouveau été mis sur l'importance de la collaboration entre les communes et les autres niveaux de pouvoir. Je pense que les ILI s'inscrivent parfaitement dans cette collaboration.

Je vous remercie pour votre réponse.

**QUESTION ORALE DE MME NICAISE À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE RENFORCEMENT DU PARCOURS
D'INTÉGRATION »**

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LA RÉDUCTION DU DÉLAI
D'INSCRIPTION AU PARCOURS
D'INTÉGRATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme la Ministre Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de Mme Nicaise, sur « le renforcement du parcours d'intégration » ;
- de Mme Tillieux, sur « la réduction du délai d'inscription au parcours d'intégration ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

Mme Nicaise (MR). - Madame la Ministre, ce week-end, dans la presse, le ministre-président a annoncé toute une série de mesures visant le renforcement du plan antiradicalisme en Wallonie.

Parmi ces mesures, est annoncé notamment le renforcement du parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants, que nous avons déjà évoqué ce matin.

Lors d'une précédente commission, nous avons déjà évoqué les premiers résultats encourageants du parcours d'intégration, résultats mis en évidence dans un premier rapport d'évaluation remis au Gouvernement wallon dans le courant du mois de juillet.

Nous n'avons toutefois pas évoqué le volet renforcement de ce dispositif dans une logique de lutte contre le radicalisme.

Deux axes dans ce renforcement, le raccourcissement du délai est l'un des axes sur lesquels une réflexion va se faire. Aujourd'hui, le primo-arrivant est tenu de suivre ce parcours dans un délai de 18 mois suivant son arrivée. Dans le but de favoriser l'intégration des primo-arrivants, il y aurait lieu de ramener ce délai à une dizaine de mois. Le deuxième axe est l'offre de cours de langues qui fera aussi l'objet d'une réflexion tant ceux-ci sont importants dans le mécanisme d'intégration de ces personnes.

Les mesures proposées iraient donc dans le sens d'un étoffement de l'offre de cours de langues.

Madame la Ministre, le parcours d'intégration relève de votre compétence. Pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur son renforcement, notamment dans le cadre de la lutte contre le radicalisme ? Outre le raccourcissement du délai et l'élaboration d'une offre supplémentaire de cours de langues, d'autres mesures spécifiques sont-elles prévues en ce sens ?

Enfin, dans le cadre du renforcement du plan antiradicalisation Wallonie, ne devrait-on pas envisager un volet informatif relatif au phénomène de la radicalisation violente destinée tout spécialement aux primo-arrivants ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Madame la Ministre, le ministre-président annonçait récemment une série de mesures visant à renforcer le Plan wallon de lutte contre le radicalisme. À cet égard, il évoquait le parcours d'intégration.

Parmi les mesures annoncées pour ce parcours d'intégration par le ministre-président, figure une réduction du délai d'inscription entre l'arrivée en Wallonie et le début du parcours.

Actuellement, un primo-arrivant dispose de 18 mois pour s'inscrire et débiter son parcours. Demain, ce délai serait réduit à une dizaine de mois.

Lors de la dernière commission, en réponse à Mme Durenne, et quelques jours plus tôt, en réponse à une question écrite de Mme Trotta, vous n'avez pas du tout évoqué cette possibilité.

Il nous revient, par ailleurs, de certains acteurs du secteur, que le délai actuel de 18 mois est considéré actuellement comme étant trop court que pour pouvoir répondre à la demande.

Pourriez-vous préciser la mission qui vous est confiée dans la question de révision de ce parcours ? Confirmez-vous la réduction du délai à un maximum de 10 mois entre l'inscription au registre de la commune et le début du parcours obligatoire ? Quel est l'impact budgétaire de cette réduction de délai, parce que, forcément, cela a un coût ?

En ce qui concerne les sanctions, pourriez-vous aussi être plus précise concernant le transfert de l'outil informatisé de la Cocof. Est-il aujourd'hui effectif ? Dans la négative, quand espérez-vous le rendre opérationnel ?

Vous évoquiez également le nécessaire recrutement d'agents supplémentaires. Où en êtes-vous ? Qu'en est-il ?

Enfin, la DPR prévoit que des moyens budgétaires seront injectés. Pourriez-vous préciser le montant envisagé ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames les députées, en préalable à mes réponses, je tiens à rappeler que l'intégration des personnes étrangères est un objectif important du Gouvernement wallon qui a la volonté de garantir les mêmes droits à chaque personne désirant s'installer en Wallonie par une approche singulière et personnalisée.

Le parcours d'intégration se développe comme un processus d'émancipation des personnes visant à leur permettre de s'intégrer au mieux dans leur nouveau cadre de vie. Il ne me semble pas pertinent de créer l'amalgame entre un dispositif d'intégration et les actions de lutte contre le radicalisme.

À ce jour, aucune étude ne démontre que le risque de radicalisation est plus présent chez les primo-arrivants. Ces dernières années, le dispositif a pu être renforcé permettant ainsi d'élargir les capacités de formation et d'accompagnement des personnes étrangères.

Chacun s'accorde toutefois à dire que le dispositif peut encore être amélioré. Quant à la réduction des délais d'inscription pour le parcours, je suis ouverte à cette question, mais je serai attentive à ce que les délais soient réalistes pour les opérateurs au-delà des moyens budgétaires complémentaires qu'ils requièrent et qui, à ce jour, ne sont pas chiffrés, Madame Tillieux.

Concernant l'outil informatisé de la Cocof, la convention a été finalisée. Les codes sources viennent tout juste – je l'ai dit ce matin, mais je le répète dans ma réponse – d'être mis à notre disposition. Reste à veiller à l'engagement d'un informaticien au sein de la DGO5 pour son adaptation au dispositif wallon. Les discussions sont en cours avec mon administration à cet égard. Il en est de même pour le recrutement d'un juriste pour le dispositif de sanction, sachant qu'un poste est disponible et pourrait être déclaré vacant dans ce profil.

Une série de recommandations pour le renforcement du parcours figure dans le premier rapport d'intégration présenté au Gouvernement wallon le 13 juillet dernier.

Le Comité de coordination du parcours d'intégration propose notamment la nécessité de développer une approche plus transversale avec les dispositifs parallèles ou les parcours socioprofessionnels des migrants et les plans d'insertion sociale.

D'autres pistes d'amélioration sont envisageables et seront discutées avec les opérateurs et au sein du

Gouvernement. Je pourrai y revenir dès lors que les décisions auront été prises.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nicaise.

Mme Nicaise (MR). - Je retiens avec satisfaction et je partage votre souci que l'objectif premier en Wallonie soit l'émancipation des personnes, notamment par ce parcours d'intégration plus rapide. Je vous entends lorsque vous dites qu'il est inopportun d'associer lutte contre le radicalisme et parcours d'intégration. Malheureusement, nous savons que certaines personnes radicalisées – cela a été la crainte à un moment donné – pouvaient ou seraient arrivées dans le flot migratoire provoqué par les conflits à l'étranger. Je pense que les personnes qui sont en première ligne via cet accueil des primo-arrivants doivent avoir la formation suffisante que pour être à même de détecter les personnes qui pourraient être à risque.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je remercie Mme la Ministre. En tout cas, pour la question d'amalgame, on est totalement d'accord ; un parcours d'accueil est une chose, une lutte contre le radicalisme est tout à fait autre chose. Pas d'amalgame, chez nous, c'est tout à fait clair.

Par contre, j'entends bien que vous n'avez pas d'impact budgétaire chiffré. Nous attendrons un peu. À cet égard, je vois déjà que vous vouliez engager un informaticien, engagé un juriste. Il y aura déjà un impact en termes de deux emplois. Pour le reste, je n'ai pas vraiment reçu de réponse à ma question du raccourcissement du délai de 18 à 10 mois. Je vois rapidement votre réponse. Je ne vois pas cela.

(Réaction de Mme la Ministre Greoli)

« Je suis ouverte à cette question », d'accord ! Je dois juste vous signaler...

La ligne suivante qui dit : « Pour que les délais soient réalistes ».

Comme je vous le disais, à partir du moment où les opérateurs trouvent déjà aujourd'hui que les 18 mois sont trop courts pour leur permettre d'agir, fondamentalement, ils vous diront tous que c'est idéal. Si l'on pouvait le faire, ce serait bien, mais, comme toujours, c'est la question des moyens. Comment fait-on pour accueillir ce flux et faire en sorte qu'il y ait une régulation ? C'est, en général, le lancement qui est compliqué. Après, le flux devrait tenir avec les moyens que l'on y met.

Passer de 18 mois à 10 mois, c'est coupé par deux ce délai, cela sera très compliqué. Je vous invite à réfléchir ou, en tout cas à le faire en concertation avec les centres régionaux d'intégration et tous ceux qui s'occupent du parcours en général.

J'insisterai aussi sur l'évaluation. Toute politique qui se respecte doit pouvoir être évaluée. Une évaluation du parcours devrait aussi permettre de voir pourquoi cela marche bien dans certains cas et pourquoi, à l'inverse, cela ne fonctionne pas toujours comme on le voudrait dans d'autres cas, d'en trouver la cause et l'origine et, dès lors, d'y remédier. Avant de lancer de grandes décisions en disant : « Nous allons réduire les délais. Nous allons faire cela plus vite. Plus vite on intègre et mieux c'est ». Tout le monde sait que la question d'intégration d'une personne dans la société, ce n'est pas une question de durée des actions que l'on y met. Cela se fait au fil du temps et cela se fait à double sens. C'est l'intégration de la personne qui arrive, mais c'est aussi la société qui doit accueillir et qui doit émettre les moyens globalement. C'est à double sens, on n'insistera jamais assez sur cet aspect.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE NOMBRE D'INTERPRÈTES EN
LANGUE DES SIGNES EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le nombre d'interprètes en langue des signes en Wallonie ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, je voulais vous parler du SISW, le Service d'interprétation des sourds de Wallonie, ASBL agréée et subventionnée en tant que service prestataire d'interprétation en langue des signes depuis juillet 2015. Son objectif est de permettre à toute personne sourde et entendante de communiquer et de se comprendre.

Le SISW gère les demandes d'interprétation et de traduction de la langue des signes vers le français et du français vers la langue des signes. Il intervient dans tous les domaines – médical, juridique, culturel, formation, professionnel – excepté le domaine lié à l'obligation scolaire.

Les utilisateurs sont soit des personnes sourdes résidant en Wallonie, soit des organismes publics ou privés, des entreprises occupant des personnes sourdes, des associations travaillant en lien avec la surdité et donc toute personne qui souhaite bénéficier des prestations des interprètes en langue des signes.

Sachant que l'interprétation permet aux personnes sourdes d'accomplir leurs activités privées et

professionnelles en toute autonomie et qu'elle constitue dès lors un réel gage d'insertion sociale et de respect des droits des personnes sourdes, combien le service assure-t-il d'interprétations par an ? Combien de demandes d'interprétation enregistre-t-il ? Comment ces chiffres ont-ils évolué ces dernières années ? Pouvez-vous me confirmer une augmentation de l'offre et de la réponse apportées aux usagers, grâce à une augmentation des moyens attribués au SISW ? Je vous donnerai une anecdote juste après.

Toutes les demandes sont-elles rencontrées ? Dans la négative, quels sont les motifs le plus souvent invoqués ? L'indisponibilité des interprètes fait-elle partie de ces motifs ? Si oui, s'agit-il d'un motif souvent invoqué ?

À la lumière du cas relaté par la presse d'une petite fille sourde à Mouscron dont les parents sont tous deux sourds également qui participait à un concours en Flandre et qui n'avait pas pu se voir attribuer les services d'un interprète. Le papa m'expliquait qu'il y avait apparemment en Wallonie six interprètes pour toute la Wallonie et qu'en Flandre, il y en avait une douzaine.

Je m'interroge sur la capacité des autorités à mettre en place une traduction en langage des signes dans de grands événements ainsi que sur la promotion de l'étude du langage des signes. Envisagez-vous de prendre des mesures à ce sujet d'ici la fin de la législature ?

Nous avons déjà, pour plusieurs événements, fait appel au SISW, mais, malheureusement, on a rarement eu de réponses positives. C'est une famille très engagée à Mouscron et eux, quand il y a des événements, font plus facilement appel à la France qui a des structures beaucoup plus importantes, mais, malheureusement, la langue des signes n'est pas universelle ; cela pose problème, notamment dans le cadre d'activités pour les enfants. Je voulais avoir votre éclairage sur le sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, le Service d'interprétation des sourds de Wallonie est agréé et subventionné en tant que service prestataire d'interprétation en langue des signes depuis le 1er juillet 2015.

Le budget alloué au service s'élève en 2017 à 313 000 euros, auxquels s'ajoutent cette année 46 000 euros pour couvrir l'ancienneté.

Les missions de ce service, vous les connaissez bien et vous avez effectivement mis en évidence le fait qu'il ne peut pas intervenir dans le milieu scolaire. Ces missions doivent être réalisées de manière à rencontrer le plus grand nombre de demandes et, en priorité, celles

relatives à des besoins administratifs, professionnels, juridiques ou de santé.

Le service est tenu d'assurer au minimum 2 000 interprétations sur une année civile.

Fin 2016, l'équipe d'interprètes se composait de cinq interprètes salariés pour 4,3 équivalents temps pleins et de 10 interprètes indépendants qui interviennent ponctuellement. Il y a du personnel engagé, mais on fait aussi appel à des indépendants.

Tous les interprètes sont soit :

- détenteurs d'une réussite de l'évaluation mise en place par le Comité de conduite des interprètes ;
- titulaires d'un diplôme d'interprète en langue des signes délivré à l'issue de la formation organisée dans le cadre de la promotion sociale ;
- titulaires de diplômes reconnus par la Communauté française de Belgique ;
- détenteurs d'un diplôme d'interprète en langue des signes délivré à l'étranger dans un pays francophone.

Pour l'année 2016, le service a enregistré 2 545 demandes d'interprétation et il a réalisé 1 705 prestations en face à face. En outre, 3 090 interprétations à distance ont été réalisées via Relais Signes, qui est une offre de service complémentaire rendue possible par un partenariat avec Info-Sourds Bruxelles.

L'absence de réponse à 840 demandes est liée à divers motifs – soit annulation du client, absence des personnes, conditions inadéquates, et cetera – l'indisponibilité des interprètes n'intervenant que dans 48 % de ces situations. Grâce à l'interprétation à distance qui existe depuis 2015, le nombre d'interprétations réalisées a augmenté de manière importante. Entre 2015 et 2016, le nombre d'interprétations en face à face a augmenté de 10 % et le nombre d'interprétations à distance a augmenté de 82 %.

Il est cependant clair que l'absence de cycle de formations dans l'enseignement supérieur pour l'apprentissage de la langue des signes durant quelques années a pour conséquence qu'il n'y a pas forcément pléthore de professionnels de la traduction en langue des signes. Pour ma part, la semaine dernière lors d'une conférence sur la culture – puisque je tente d'instaurer le fait que, lorsque je fais un exposé, conférence, et cetera, sur un des sujets, dorénavant il y ait une traduction en langue des signes et que ce soit connu – j'ai dû faire appel à un interprète en dernière minute et obtenu une réponse favorable par l'intermédiaire d'une ASBL dynamique dans la région où je donnais cette conférence. C'est possible de trouver des solutions, mais il est clair que nous avons encore des progrès à faire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour ces éléments d'information. On voit que les choses évoluent, pas mal de choses sont faites pour essayer de répondre à ces différentes demandes. Je me pose maintenant la question de savoir s'il ne faudrait pas encore plus sensibiliser aussi les associations ou les organisateurs d'événements pour faire appel aussi à ces interprètes. Je prends toujours l'exemple de cette famille qui, lors de différentes manifestations, dit : « On veut bien venir, mais on ne comprend rien à votre discours ». Ce n'est vraiment pas évident de trouver quelqu'un.

C'est plus large que simplement des désensibilisations. À Mouscron, on a, par exemple, dans une crèche – je sais que c'est un sujet qui vous parle également – quand on a accueilli ces deux enfants sourdes dont les deux parents sont sourds également, les puéricultrices ont eu une petite formation pour se débrouiller un minimum avec les enfants. C'est le genre de choses qu'il faut favoriser et créer des ponts entre les organismes, les associations et avec l'enseignement supérieur pour qu'il y ait plus de personnes formées à ce langage.

(Mme Vandorpe, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LES SUBVENTIONS « ARTICLE 18 » DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les subventions « article 18 » du Plan de cohésion sociale ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Madame la Ministre, le Parlement wallon a adopté en date du 4 mai 2017 deux nouveaux décrets relatifs au Plan de cohésion sociale. Ces décrets opèrent, d'une part, un recentrage des actions du PCS sur une dimension individuelle qui prône la réduction de la pauvreté et, d'autre part, une simplification des procédures en instaurant un droit de tirage.

Par ailleurs, une commune pourra déléguer au CPAS la réception du droit de tirage ainsi que l'organisation du

plan d'action. La Fédération des CPAS reconnaît que cette faculté est une demi-avancée, mais préconise que le PCS soit porté par le CPAS. Ces décrets entreront en vigueur au 1er janvier 2019.

L'actuelle programmation concerne 181 communes impliquées dans 170 plans.

Les PCS mobilisaient 677 équivalents temps plein en 2013. L'intervention régionale en 2013 représentait plus de 21 millions d'euros. À cela s'ajoutaient 1 405 000 euros en matière de subventionnement APE et 1 370 000 euros pour le subventionnement des « articles 18 » activé par votre prédécesseur.

Nonobstant le fait que la cohésion sociale relève de la ministre des Pouvoirs locaux, le PCS est intégré dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté adopté en date du 10 septembre 2015 par le Gouvernement wallon. Ce plan implique tous les ministres sous la coordination du ministre-président, et ce, dans le but d'envisager la problématique de la pauvreté dans sa globalité et de manière décloisonnée pour apporter des réponses concertées.

Avez-vous l'intention ou non d'activer le dispositif « article 28 » du nouveau décret dans la future programmation ?

Par ailleurs, quel regard portez-vous sur la faculté pour une commune de dédicacer son droit de tirage et l'organisation du plan d'action au CPAS ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la réforme du Plan de cohésion sociale vise en effet à recentrer lesdits plans sur les publics en situation de pauvreté et de précarité pour améliorer leur accès aux droits fondamentaux sur le plan individuel, mais aussi à continuer à favoriser la cohésion sociale et la solidarité sur le plan collectif au niveau local.

En 2016, comme il ressort du rapport d'activités réalisé par la DiCS, les plans de cohésion sociale mobilisaient 703 équivalents temps plein pour un budget total de 38,7 millions d'euros dont on peut effectivement distinguer un budget de 1 370 000 euros annuels en Action sociale. Ce budget est destiné à financer des actions « article 18 » dans le but d'encourager le partenariat avec le secteur associatif. Ce montant est également inscrit au budget 2017.

Pour ce qui concerne la possibilité pour la commune de dédicacer les moyens reçus et le plan d'action au CPAS, ce qui m'importe avant tout, c'est la qualité du projet et l'efficacité de sa mise en œuvre.

Vous m'interrogez sur ma position quant au maintien du financement des actions « article 18 » au-delà du Plan de cohésion sociale 2014-2019. Sachez que l'appel à projets pour le nouveau Plan de cohésion sociale 2020-2025 devrait être lancé fin 2018, début 2019 et que je tiens à maintenir mon soutien à ce plan. Quant à savoir quelle forme celui-ci prendra, je ne peux encore en préjuger, car ceci dépendra de différents facteurs et des concertations au sein du Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse. Nous attendons pour avoir des éléments complémentaires.

(Mme Tillieux, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**INTERPELLATION DE M. HENRY À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LES CONSÉQUENCES DU
CONTINGEMENT DE L'OFFRE MÉDICALE
SUR LES COMPÉTENCES WALLONNES EN
MATIÈRE DE SANTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Henry à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les conséquences du contingentement de l'offre médicale sur les compétences wallonnes en matière de santé ».

Mmes Vandorpe et Warzée-Caverenne se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Henry pour développer son interpellation.

M. Henry (Ecolo). - Madame la Ministre, la saga du contingentement de l'offre médicale occupe plusieurs gouvernements depuis une vingtaine d'années. Elle a connu différentes étapes et en particulier ces dernières années et ces derniers mois, en raison notamment de l'installation de filtres pour les candidats médecins en fin de première année, puis avant que les étudiants n'aient pu entrer dans leur parcours puisque maintenant, il y a un examen d'entrée qui ressemble fort à un concours qui ne dit pas son nom. Il y a donc une situation d'imbroglio pour une série d'étudiants.

Ce dossier présente des complexités qui permettraient d'en débattre des heures. Ce n'est pas forcément le lieu et l'objectif aujourd'hui, surtout que vous avez déjà une longue journée derrière vous et que

ces débats ont lieu à d'autres niveaux, que ce soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou au niveau du Parlement fédéral. Je serai particulièrement synthétique.

Par contre, je pense que ce sujet intéresse aussi notre Parlement.

Le contingentement pose tout d'abord question au départ par son principe même, par le postulat d'une limitation du nombre de praticiens pour limiter les coûts relatifs à la santé. Ce lien n'est pas démontré. Par ailleurs, l'application de ce contingentement est encore plus problématique puisqu'un problème clé de répartition entre les Communautés ne tient pas compte des besoins réels du terrain. Il y a eu des évolutions démographiques dans les besoins de santé, dans les pratiques médicales et il est très difficile de planifier à si long terme.

La Commission de planification de l'offre médicale avait plaidé, en septembre 2016, pour une révision de la clé de l'ordre de 55/45, afin de mieux tenir compte des besoins dans l'octroi de numéros INAMI, plutôt que la clé 60/40. Son avis n'a pas été suivi, pas plus que celui d'un avis récent du Conseil d'État qui remettait en cause, de manière très nette, la pertinence de la planification de l'offre médicale telle qu'envisagée par le Fédéral.

Ce dossier vit des épisodes tous les jours puisque pas plus tard que cet après-midi, nous avons appris que le Conseil d'État autorisait certains étudiants reçus collés – c'est-à-dire ayant réussi leur première année de médecine avec au moins 45 crédits, mais n'ayant pas réussi l'examen d'entrée – à néanmoins pouvoir s'inscrire en deuxième année ; avec toutes les questions que cela pose, mais on est là plutôt dans les questions qui sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces éléments sont encore provisoires, il y a d'autres situations d'étudiants. Je rappelle que nous sommes à la mi-octobre pour l'année académique déjà entamée.

Ces filtres décidés au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans cette discussion difficile avec le Fédéral, en contrepartie de l'attribution de numéros INAMI pour tous les étudiants actuellement en cours de cursus posent un certain nombre de problèmes.

Ces dispositifs mettent les étudiants dans des situations kafkaïennes, incompréhensibles, dans des stress particulièrement difficiles. Des situations d'injustice sont vécues parce que, dans des situations similaires, certains étudiants ne se retrouvent pas avec le même accès, les mêmes possibilités et les mêmes chances de poursuivre leurs études. Ils ne savent pas non plus toujours comment sera déterminée leur réussite puisqu'il y a des éléments changeants au fil du temps entre le moment où ils commencent leurs études et les années suivantes.

L'examen d'entrée, qui a eu lieu pour la première fois cette année, a consacré un nombre très peu élevé de lauréats, qui ne sont même pas forcément assurés de terminer leur formation, avec encore beaucoup d'inconnues également dans toute la suite du parcours.

Ce système vraiment déplorable a été maintes fois dénoncé au niveau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais dénoncé un peu tard parce qu'il y a tout un historique à ce dossier. Il y a eu des positions successives du Gouvernement fédéral, du Parlement fédéral, du Gouvernement de la Fédération et du Parlement de la Fédération qui ont fait que l'on est dans une discussion très difficile et où le Fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles se renvoient très régulièrement la balle, avec les étudiants qui sont au milieu du jeu et sans que l'on n'ose affronter frontalement les vraies discussions de la planification de l'offre médicale, de la réorganisation des études. On se retrouve simplement dans des comptages de tuyauterie entre nombre d'étudiants à l'entrée et à la sortie, nombre de médecins avec toutes les limites que cela peut comporter.

Cela pose également un problème grave au niveau wallon puisqu'il y a des compétences importantes de santé dont vous avez l'exercice au niveau de la Wallonie, des institutions directement concernées dans le domaine de la santé. Cela a des impacts sur la santé des Wallons en tant que telle puisque l'accès à la médecine générale ou à la médecine spécialisée est problématique dans certains cas.

Cela prend du temps, il faut attendre très longtemps pour avoir un rendez-vous, certains hôpitaux ont besoin de beaucoup de temps pour trouver les spécialistes nécessaires et également d'engager des médecins formés à l'étranger. Ce qui en soi n'est pas problématique, sauf que ces médecins ne connaissent pas toujours nécessairement très bien le système de nos soins de santé et surtout, ils ne doivent pas faire partie du système de limitation d'accès puisqu'ils ont d'office accès au numéro INAMI par le principe de libre circulation. On a vraiment une absurdité dans cette situation.

Le système est dénoncé par de nombreux acteurs. Le Groupement belge des omnipraticiens s'est notamment exprimé, à nouveau, récemment pour demander une révision du système de numerus clausus, afin de l'adapter aux besoins réels de la population.

Encore plus récemment, différents parlementaires ont déposé des motions en conflit d'intérêts. J'ai fait partie de ces dépositaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous n'avons pas eu la majorité qualifiée nécessaire. Par contre, il y a bien eu cette majorité au niveau de l'assemblée de la Cocof pour enclencher une procédure de conflit d'intérêts vis-à-vis du projet de loi de Mme la Ministre De Block organisant la répartition des quotas INAMI entre le nord et le sud, tenant compte

d'un certain nombre d'éléments soulevés notamment par le Conseil d'État et de cette situation de pénurie avérée sur le terrain.

Je pense qu'il est temps que nous abordions ce sujet qui a rarement été évoqué dans cette assemblée. On ne peut pas nier que si la santé est principalement une matière fédérale, si l'organisation des études est une matière de la Fédération, il y a des conséquences directes au niveau de la santé en Wallonie et, en particulier, sur l'exercice des compétences régionales en matière de santé gérées par le Gouvernement.

En outre, cette procédure étant désormais enclenchée par le vote de la Cocof, le Gouvernement wallon se trouve aussi entraîné dans cette procédure puisqu'il y a un passage par le Comité de concertation.

Je voudrais vous entendre sur le sujet et connaître la position du Gouvernement sur ce système des numéros INAMI et sur les différents filtres imposés aux candidats médecins.

Quel est votre diagnostic sur la situation actuelle de l'offre médicale en Wallonie et, en particulier, sur les compétences gérées par la Région, sur l'accessibilité et la qualité des soins de santé pour les citoyens wallons ?

Depuis votre entrée en fonction comme ministre de la Santé, avez-vous eu des contacts avec votre homologue fédérale sur cette question ? Le cas échéant, quelles positions avez-vous pu défendre ? Des initiatives ou des décisions ont-elles été prises à ce sujet ?

Quelle sera la position du Gouvernement wallon dans le cadre de la procédure en conflit d'intérêts et au sein du Comité de concertation ? Ces différentes étapes auront lieu dans les prochains mois. Des initiatives à court terme sont-elles envisagées par le Gouvernement ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, fin septembre, je vous avais déjà interrogée au sujet de la pénurie de médecins généralistes dans notre Région, comme je l'avais déjà fait à plusieurs reprises avec votre prédécesseur. Vous aviez, à cette occasion, refait le point sur ce dossier d'une complexité sans borne et vous nous aviez fait part aussi de la position très ferme que vous défendiez, en tant que ministre de la Santé, pour compte de la Région wallonne.

Je ne vais pas refaire ici tout l'historique du dossier, les rétroactes relatifs à la planification de l'offre médicale au niveau fédéral, que la plupart d'entre nous connaissent bien et le député Henry vient encore d'en parler. En septembre, vous me confirmiez que la pénurie de médecins généralistes était bien réelle en Wallonie, qu'elle n'était pas due à une mauvaise répartition des médecins entre nos communes, au contraire de ce que

certains aux niveaux fédéral et flamand laissent pourtant entendre. On observe en plus une aggravation du phénomène en Wallonie, notamment due au vieillissement de la population des médecins et au non-remplacement des médecins qui prennent leur pension ou optent pour une réorientation professionnelle.

Le 31 juillet, la ministre fédérale, Mme De Block, adoptait l'arrêté royal relatif à la planification de l'offre médicale, donc 838 en Communauté flamande, 607 en Communauté française. Le projet de loi portant modification de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé a, quant à lui, été adopté en première lecture en Commission de la santé de la Chambre des représentants la semaine dernière. Il prévoit que la Commission de planification ne détermine plus que le quota global et non plus les quotas pour chacune des communautés, alors qu'il s'agit tout de même de l'instance la plus à même pour déterminer la répartition entre communautés, dans la mesure où elle a une très bonne connaissance de la réalité des besoins et de l'offre médicale.

Le cdH déplore clairement cette option prise par le Gouvernement fédéral. Ma collègue, la députée Fonck, a interpellé la ministre de la Santé publique et a déposé une motion en ce sens le 17 octobre dernier. Elle vise à demander au Gouvernement fédéral de profiter de la période qui fait suite au vote de la motion en conflit d'intérêts de la Cocof pour revoir globalement le dossier des numéros INAMI. Elle a également proposé de continger les médecins et dentistes européens pour mettre fin à la discrimination envers les Belges qui est inacceptable, on en a parlé aussi. Elle a demandé de maintenir aussi le rôle de la Commission de planification comme instance compétente pour déterminer les quotas globaux et les quotas par communautés, de prévoir aussi un lissage qui ne porte pas atteinte aux besoins de santé de chacune des communautés.

Au niveau fédéral, le cdH appelle le Gouvernement à se pencher sur ce dossier de manière plus rationnelle et objective. Vu les derniers rebondissements et, notamment, le dépôt des motions en conflit d'intérêts que le cdH a cosignés contre le projet de loi de réforme fédérale des quotas INAMI, il est opportun, en tant que ministre de la Santé, de vous entendre une fois encore aujourd'hui sur ce dossier, car il a des répercussions directes et graves sur la vie des Wallons. La motion en conflit d'intérêts doit en théorie permettre d'ouvrir une concertation entre les deux assemblées. De quelle manière la Wallonie pourra-t-elle y être associée ? Ceci est un enjeu majeur de santé publique pour répondre aux besoins et assurer la qualité des soins de demain dans notre Wallonie. On doit sortir des positions dogmatiques et oser une approche de vérité sur ce dossier. Il faut mettre un terme à cette situation discriminatoire pour les Belges, alors même que les pénuries existent dans certaines régions et dans certaines spécialités.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Madame la Ministre, concernant cette matière – cela a été rappelé par mes collègues – celle-ci relève principalement du Fédéral, donc de la ministre Mme De Block et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre Marcourt. Néanmoins, depuis ces dernières années, le nombre de diplômés en médecine n'a fait que croître de façon non proportionnelle par rapport au quota des numéros INAMI, ce numéro qui, je le souligne, est nécessaire pour exercer la médecine. Le système d'examen d'entrée instauré dernièrement est la solution afin de garantir une formation de qualité et d'assurer la viabilité de nos médecins diplômés en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En Flandre, ce système est présent depuis 1997 et a fait ses preuves. En effet, une fois admis, 85 % des étudiants réussissent leurs études et, surtout, quasi tous reçoivent un numéro INAMI. En 2010 et en 2014, le MR avait déjà déposé des propositions de décret visant à l'instauration d'un examen d'entrée.

L'enjeu est de maintenir un haut niveau de soin de santé en Belgique via une formation universitaire de qualité, tout en valorisant davantage les filières en pénurie telles que la médecine générale et certaines autres spécialités. Il est également essentiel de garantir l'accès aux soins de santé de l'ensemble de la population et plus particulièrement celles des zones rurales. Le besoin d'une augmentation de médecins se fait sentir.

En 2015, via sa proposition de loi, le MR avait démontré son soutien envers les médecins et plus précisément ceux des zones rurales, tenant compte de leur vieillissement et du risque de voir ressurgir cette problématique d'ici quelques années. Le MR reste persuadé de l'avantage d'une planification médicale. Celle-ci permettra de garantir la qualité de la formation et de maîtriser les coûts, comme soulignés par les médecins des mutuelles.

Je voudrais également souligner quelques avancées significatives de ce dossier. Malgré le manque de numéros INAMI disponibles, tous les diplômés actuellement dans le cursus recevront un numéro INAMI suite à l'instauration de l'examen d'entrée.

Ensuite, pour 2023, le Gouvernement fédéral a tenu compte de l'avis de la Commission de planification, 607 francophones recevront un numéro INAMI et, à partir de 2024, le nombre de médecins autorisés à poursuivre une spécialisation sera de 505, au minimum, ce chiffre étant supérieur au quota des 492 en vigueur sous la législation précédente.

Enfin, un lissage négatif a été obtenu, ainsi que l'impossibilité de descendre en dessous des 505 numéros INAMI à partir de l'année 2024. Cette condition est

essentielle afin de garantir la pérennité de nos facultés de médecin en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames et Monsieur les députés, pour ceux qui n'étaient pas là ce matin, je les invite à lire le compte rendu de nos travaux matinaux et mon expression particulièrement forte au sujet de ce dossier.

Oui, Monsieur Prévot, franchement, il s'agit d'un dossier essentiel puisqu'il s'agit de la qualité de la santé, de l'ensemble des individus qui vivent en Belgique et, en particulier, des citoyens wallons. Je vous avoue que, quelles que soient les majorités et où que l'on se trouve, j'en ai vraiment ras-le-bol, mais ras-le-bol du côté communautaire de ce dossier.

Comment peut-on jouer avec la qualité de la santé des gens sur base de dossiers communautaires ? Comment peut-on se renvoyer la balle de la sorte : « J'ai dit, je n'ai pas dit ; j'ai fait, je n'ai pas fait ; j'ai fait ; tu n'avais qu'à faire » ? Franchement, cela me met hors de moi. Je ne vais pas ici commencer à faire un cours sur la planification ou pas la planification. Ce qui est important, ce n'est pas seulement une question de planification, c'est une question d'accessibilité. Si vous planifiez la santé, mais qu'en même temps, vous ne réglez pas les salaires et que certaines spécialisations peuvent s'organiser pour engendrer la pénurie, on aura beau avoir régulé tout ce que l'on veut d'un point de vue politique, s'il n'y a pas de l'ensemble des acteurs une responsabilité, cela ne changera rien.

C'est l'ensemble des acteurs dans ce dossier qui doit prendre ses responsabilités : les politiques là où ils se trouvent, au Fédéral, en Communauté et en Région ; les acteurs de terrain là où ils se trouvent, y compris dans les universités et dans le domaine de la déontologie médicale ou dans certaines disciplines. On ne m'enlèvera pas l'idée que certains ont organisé la pénurie.

Venons-en au dossier et à l'état actuel du dossier. À la fois, il est très clair que le Fédéral a décidé et, en particulier, un membre constituant au Fédéral, d'en faire un dossier communautaire, quant à la Communauté française, elle a pris ses responsabilités en organisant un examen, ce qui a conduit à une réduction particulièrement importante du nombre d'élèves inscrits cette année, indépendamment de la mise en cause maintenant du concours et du résultat du concours, et non pas de l'examen, puisque l'arrêt confirme que l'examen, lui, répond aux critères. En ce qui concerne la

Région wallonne, elle a aussi pris un certain nombre de dispositions. Je vais y revenir dans le contenu de ma réponse. J'articule celle-ci avec les propos que je viens de confirmer de ce matin.

Le Gouvernement wallon agit en premier lieu en fonction des compétences qui sont les siennes afin de garantir un accès à tous à des soins de qualité. Je n'ose pas imaginer que quelqu'un veuille faire autre chose. La pénurie de médecins en Wallonie est une réalité, vous venez encore de le redire, Madame Vandorpe.

Le cadastre des médecins généralistes réalisé par l'AViQ a notamment mis en évidence que la pénurie de généralistes dans certaines communes ne pourra pas être compensée par la mobilité de généralistes venant d'autres communes. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de répartition des médecins, il y a bien un sous-effectif important de médecins généralistes en Wallonie et la situation ne va pas s'améliorer, car un médecin sur 10 actif en Wallonie en 2016 a plus de 65 ans – l'âge moyen des médecins actifs en Wallonie est de 53 ans.

D'après ce cadastre, environ une trentaine de généralistes de moins de 30 ans s'installe chaque année en Wallonie. Cela ne suffira pas à combler les départs à la retraite.

Dès lors, un ensemble de mesures ont déjà été prises pour inciter de nouveaux médecins à s'installer dans les communes en pénurie, notamment l'augmentation de la prime à l'installation dans des zones de pénurie par Impulseo, un projet pilote en cours d'élaboration sur la création de binômes médecins-infirmiers, des encouragements pour la pratique de groupe en maisons médicales ou en équipes multidisciplinaires.

Pour ce qui ne relève pas de mes compétences, je ne peux que confirmer qu'il y a un travail à faire du côté de la production des médecins. Il faut revoir le système actuel de contingentement pour augmenter le nombre de médecins. Il faut aussi orienter les étudiants en médecine vers la médecine générale. Cela bouge du côté des universités, mais jusqu'à peu, faire la médecine générale était considéré comme la filière de relégation alors qu'aux yeux de la santé publique, c'est une vraie filière noble, je dirais même plus, c'est la filière la plus importante. On doit remarquer que médecine générale, gériatrie, pédiatrie et autres spécialités sont en pénurie là où, par contre, un certain nombre d'autres spécialités font elles l'objet d'une mise en évidence dans un certain nombre de facultés. Ces options devraient être plus encouragées dans les universités francophones, en général.

Je tiens également à rappeler que la ministre fédérale de la Santé a pris une position qui va à l'encontre de la recommandation de la Commission de planification et de l'avis du Conseil d'État.

En ce qui me concerne, vous pouvez être certain que je continuerai à sensibiliser le Fédéral comme je l'ai toujours fait sur la base des besoins qui sont clairement objectivés en Wallonie ; cela nécessitera, avant le passage en CODECO, un débat également en Gouvernement wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Je suis heureux d'entendre votre conviction par rapport au dossier et par rapport aux problèmes qui sont sur la table.

Ce qui me dérange, c'est que vous ne répondez pas vraiment aux questions et que je ne sais pas quelle est la position du Gouvernement. J'ai entendu notre collègue du groupe MR défendre une position assez différente. Je n'ignore pas que, pour qu'il y ait une position du Gouvernement, il faut qu'il y ait une décision du Gouvernement et pas seulement de la ministre. Il faut un mandat du Gouvernement. De ce point de vue là, je ne suis pas du tout rassuré.

J'entends bien que vous partagez les constats du point de vue des conséquences du nombre de médecins en Wallonie, du point de vue de l'impact sur la santé publique, de l'impact sur les services de la Région.

Je suis tout à fait d'accord avec vous que la médecine générale doit être fortement revalorisée. Vous dites que c'est en train de changer. Je ne suis pas si optimiste. Je pense que lorsque l'on regarde par exemple les étudiants, ceux qui commencent maintenant, ceux qui ont réussi l'examen d'entrée et que l'on interviewait – je n'ai pas de sondage exhaustif – après leur réussite de l'examen d'entrée, beaucoup disaient : « Maintenant, l'enjeu est de réussir sa spécialisation ». C'est terrible. Des jeunes de 18 ans viennent de réussir l'examen d'entrée, commencent des études de médecine et leur obsession est d'avoir accès à une spécialisation.

Je pense qu'il y a encore énormément de travail à faire de ce point de vue. C'est un enjeu très important aussi pour la Wallonie et c'est un enjeu dont le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – je sors ici de l'interpellation du jour, mais vous en êtes également sortie des compétences strictement régionales – s'est assez peu soucié, c'est-à-dire qu'il y a maintenant la compétence des sous-quotas au niveau de la Fédération. Il n'y a pas encore eu beaucoup d'initiatives en la matière. Là, il y a encore beaucoup de travail à faire. Que ce soit en termes de sensibilisation, je n'ai pas connaissance...

(Réaction de Mme la Ministre Greoli)

Oui, je n'étais pas là ce matin, excusez-moi, j'ai eu une interrogation cette après-midi. S'il y a d'autres éléments, j'irai les relire.

Je n'ai pas connaissance de politiques particulières qui aient été menées par le ministre de l'Enseignement supérieur en termes d'encouragement d'aller plutôt vers la médecine générale, ni même par la ministre de l'Éducation et pas beaucoup d'initiatives non plus du côté du ministre-président qui a la tutelle sur les sous-quotas.

Du point de vue de la question de la revalorisation de la médecine générale, il y a une responsabilité importante aussi au niveau du Gouvernement de la Fédération, mais nous aurons aussi ces débats à Bruxelles.

Pour en revenir à notre débat du jour, vous avez répondu sur le diagnostic et sur votre analyse du système. Vous n'avez pas vraiment répondu sur ce qui serait acté par le Gouvernement, ce qui serait pris comme position par le Gouvernement dans cette discussion interassemblée, parce que, moi aussi, j'en ai marre d'entendre beaucoup de discours et de constater que les étudiants et la population sont otages de cette situation.

Il y a un renvoi de balles depuis très longtemps. Je suis ce dossier depuis 20 ans, probablement que vous aussi, depuis avant l'existence du *numerus clausus* et les arguments ont été variables. Les décisions ont été très variables, y compris dans les mêmes partis, à différents niveaux de pouvoir. Il y a une responsabilité qui se passe à différents niveaux. Aujourd'hui, il faut essayer de sortir de cette situation.

J'espère bien que les actes du Gouvernement seront à la hauteur de la conviction que vous mettez dans votre réponse. Je vais, en ce qui me concerne, déposer une motion à ce sujet proposant au Gouvernement wallon de prendre position dans le cadre de la procédure en conflit d'intérêts qui a été enclenchée par le vote de la Cocof en actant dans le cadre de cette procédure les problèmes de pénurie – que vous avez confirmé aujourd'hui – annoncés tant en Wallonie qu'à Bruxelles, en informant le Gouvernement fédéral des conséquences préjudiciables sur l'exercice des compétences de la Wallonie et des conséquences qui en résultent sur la santé publique, en dénonçant le système de contingentement tel qu'il fonctionne aujourd'hui – j'imagine que cela ne posera pas de problème puisque vous l'avez également dénoncé dans votre réponse – et en appelant le Gouvernement fédéral à abroger ce système absurde, inefficace et coûteux, ce qui permettra aux uns et aux autres de se prononcer clairement, y compris dans notre assemblée régionale.

Mme la Présidente. - Une motion motivée a été déposée en conclusion de l'interpellation de M. Henry par MM. Henry et Hazé (Doc. 936 (2017-2018) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LA PSYCHIATRIE CITOYENNE COMME
ALTERNATIVE AUX HÔPITAUX
PSYCHIATRIQUES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la psychiatrie citoyenne comme alternative aux hôpitaux psychiatriques ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale sont trop souvent rejetées, stigmatisées et discriminées. Leur prise en charge conduit malheureusement trop souvent à leur placement dans de grosses structures qui se révèlent ne pas être adaptées à la spécificité de leur trouble ou de leur traitement.

Des alternatives à ces grosses structures existent néanmoins. La presse faisait ainsi échos au réseau « Les Invités au festin » qui œuvre pour que le regard de la société sur les personnes souffrant de troubles psychiques soit plus positif et plus accueillant. Celui-ci compte 13 associations, 250 bénévoles, 70 salariés, 950 membres et 12 lieux de vie, dont trois en Wallonie : le Foyer Eben-Ezer, créé en 1994 à Tertre, le Foyer Béthesda à Limerlé et la Fondation Joseph Lazzari à Boussu. Le maître mot de ce réseau, également implanté en France, est de tracer le chemin manquant entre la psychiatrie, le social et la société, en recréant un pont entre les personnes fragiles psychologiquement et la communauté des citoyens.

Comment vous positionnez-vous par rapport à ces initiatives ? De quelle manière le Gouvernement wallon soutient-il ou pas les alternatives aux hôpitaux psychiatriques telles que cette initiative citoyenne ?

Quelles limites et quelles responsabilités sont-elles établies au sein de ces structures ? Je pense notamment aux cas très sérieux de trouble de la santé mentale qui ne sont pas forcément compatibles avec ces initiatives citoyennes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, le type d'initiatives auquel vous faites référence s'inscrit pleinement dans la philosophie de la réforme des soins de santé mentale pour adultes initiée depuis plusieurs années. Cette réforme s'est notamment

concrétisée par la création des réseaux en santé mentale qui ont pour objectif de regrouper les intervenants des différents secteurs concernés. Première ligne de soins : santé mentale, handicap, réinsertion professionnelle. Je ris parce que, sur ma page, il est écrit « première liège de soins », sans oublier des représentants des usagers et des familles.

Ces réseaux cherchent notamment à trouver des solutions pour des patients en situation complexe, d'une part, en favorisant des alternatives à l'hospitalisation, dont la prise en charge par des équipes mobiles et, d'autre part, en favorisant la sortie des patients des hôpitaux psychiatriques pour les réinsérer dans leur communauté de vie, en veillant à éviter les ruptures dans l'accompagnement. Actuellement, les longues hospitalisations sont évitées, car elles peuvent avoir un effet pervers en diminuant l'autonomie de la personne. Ce problème de perte d'autonomie est d'autant plus à craindre que la personne a elle-même des fragilités.

Les hôpitaux psychiatriques ont cependant nettement évolué au fil des années et se réorientent de plus en plus vers la prise en charge de personnes avec des troubles graves en santé mentale sur des durées plus courtes et avec des traitements plus intensifs. Il reste le premier recours en cas de troubles mentaux graves qui empêchent la personne d'évoluer dans sa communauté de vie. Par ailleurs, les hôpitaux cherchent maintenant à trouver d'autres solutions d'hébergement pour les personnes avec des troubles mentaux chroniques.

Ces personnes trouvent cependant difficilement un logement sur le marché locatif et, quand ils en trouvent, ils sont parfois confrontés à un grand isolement souvent cause de rechute.

Au contraire de l'hospitalisation, la réintégration dans la communauté de vie de la personne s'accompagne d'une valorisation de ses capacités. Différentes initiatives doivent soutenir cette insertion dans le milieu de vie pour lutter contre la stigmatisation et le rejet, mais aussi contre l'autostigmatisation et l'isolement de la personne.

De nombreuses initiatives de ce type ont vu le jour en Région wallonne. Je soutiens en effet la philosophie des réseaux en santé mentale. J'appuie également les démarches comparables à la psychiatrie citoyenne, en soutenant différentes initiatives, que ce soit par l'occupation pendant la journée des personnes victimes de troubles psychiques ou d'assuétudes, par la représentation des usagers et des familles dans les institutions et les réseaux ou encore par le recours aux équipes mobiles. Pour prendre quelques exemples, la Région wallonne subventionne notamment des clubs thérapeutiques dans le cadre agréé des services de santé mentale et dans le cadre des subventions facultatives.

En matière d'hébergement, d'autres initiatives existent comme celles que vous citez. Dans la mesure

où leur objectif n'est pas le profit et un enrichissement personnel basé sur la souffrance humaine, elles sont plutôt à encourager. Cependant, elles existent en dehors de tout cadre légal et elles ne sont ni reconnues, ni subventionnées par le Gouvernement wallon. Cette situation est inconfortable pour les initiatives qui visent le bien-être des résidents et elle laisse la place à d'autres initiatives uniquement orientées vers le profit où les personnes peuvent être à la limite exploitées.

Je suis actuellement en train de réfléchir à une solution pour encadrer les initiatives visant l'hébergement des personnes en difficulté, dans la mesure où elles respectent certaines conditions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Madame la Ministre, je ne serai pas très long dans ma réplique. Ce qui m'importait, c'était de me rendre compte que le Gouvernement wallon était conscient que parfois ces grosses structures n'étaient pas adaptées pour certaines pathologies, certains troubles mentaux chroniques. Dès lors, vous l'avez rappelé.

Je me permettrai peut-être de déposer une question écrite prochainement avec des chiffres pour voir comment très concrètement ces soutiens se matérialisent au niveau du Gouvernement wallon. Ces structures – j'en évoquais une d'entre elles, mais il y en a beaucoup d'autres – doivent continuer à être aidées, notamment – je peux comprendre les balises qui sont les vôtres – celles qui ne font pas de lucre et qui font l'occupationnel en journée, ceux qui font de l'accompagnement, ceux qui travaillent dans les équipes mobiles également.

C'est un travail complémentaire au travail des structures psychiatriques que l'on connaît, qui évolue également dans leur philosophie au niveau des traitements. Il faut continuer à soutenir ces structures parallèles. Elles sont essentielles pour réinsérer ces personnes.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'E-SANTÉ »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'e-santé ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Madame la Ministre, j'ai adressé cette question en séance plénière, il y aura 15 jours demain. C'est votre collègue, M. Di Antonio, qui y a répondu. Je me permets à nouveau de vous la soumettre.

Le Fédéral et les Régions se partagent la tâche dans l'échange électronique des données médicales. La Région wallonne, via le Réseau Santé wallon, gère le flux et la sécurité des échanges dans le cadre de la stratégie fédérale d'interconnexion des systèmes de santé belges. Le Réseau Santé wallon est un outil pratique, efficace et sécurisé.

Plus d'un wallon sur quatre y est inscrit, souvent par l'intermédiaire de l'hôpital qui propose au patient de compléter le formulaire d'adhésion. Tous les hôpitaux wallons adhèrent au réseau et l'utilisent en respectant les prescriptions légales et déontologiques en matière de gestion des données de santé. Cependant, le Réseau Santé wallon ne contrôle pas ce que les hôpitaux wallons font de leurs données de santé dont ils sont seuls responsables.

Récemment, la presse a évoqué la vente de données santé anonymisées par une quinzaine d'hôpitaux à un acteur privé. La question de la destination finale des données santé devient un enjeu colossal.

L'e-santé est une révolution à laquelle doivent s'adapter les citoyens.

Comment éviter que ne s'installe chez le patient la confusion involontaire entre des objectifs de santé et des objectifs commerciaux et le risque d'une perte de confiance envers un dispositif tel que le Réseau Santé wallon ?

Un accord de coopération entre le Réseau Santé wallon et les hôpitaux partenaires est en cours de finalisation – en deuxième lecture, semble-t-il – au sein de la Fédération régionale des associations de la télématique médicale, propriétaire du Réseau Santé wallon. Ce véritable projet de convention de service peut-il encore être amendé ?

En qui va-t-il être complémentaire au règlement relatif à la protection de la vie privée instauré au sein du Réseau Santé wallon ?

Vendre des données santé des patients sans leur accord explicite, même si celles-ci sont anonymisées, est-il conforme au règlement général sur la protection des données en vigueur et d'application à partir du 25 novembre 2018 ?

À l'instar du Fédéral, qui a déposé un projet de loi portant la création de l'autorité de protection des données, la Région wallonne a la possibilité d'adopter des mesures spécifiques de protection des données tout en respectant le cadre légal. Quelles sont les pistes ou actions développées par le Gouvernement régional ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question qui concerne un domaine particulièrement sensible.

Dans un communiqué de presse commun entre le Fédéral et les entités fédérées daté du 13 octobre 2015, la Région wallonne déclarait ceci : « Il est essentiel que les évolutions en matière d'e-santé soient soutenues par le plus grand nombre. Le système doit avant tout inspirer confiance tant parmi les patients que parmi les prestataires de soins. C'est pourquoi nous sommes attentifs à toutes les préoccupations exprimées sur le terrain ».

L'annonce dans les médias, le vendredi 8 octobre dernier, que des hôpitaux revendaient leurs données à une firme commerciale privée a suscité de nombreuses réactions, dont celles des patients et de leurs représentants. J'ai été contactée par les médias et ai répondu que j'allais mettre le point à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle de la santé.

En effet, bien que la composition des dossiers médicaux relève de l'art de guérir et donc de la compétence exclusive du Fédéral, nous évoluons vers un continuum de soins intégré. Cela a comme conséquence que la compétence de principe que les entités fédérées détiennent en matière de politique de santé est également concernée. Une seconde conséquence est que la politique de l'aide aux personnes, compétence quasi exclusive des entités fédérées, est aussi concernée.

L'exercice conjoint des compétences du Fédéral et des entités fédérées en lien avec le continuum de soins avait été inscrit dans le protocole d'accord n° 3 du 13 juin 2005 concernant la politique de la santé à mener à l'égard des personnes âgées, plus particulièrement pour les formes alternatives de soins et de soutien aux soins et pour la création d'outils d'évaluation uniformes. La position de la Région wallonne au sujet de la conservation des données et de leurs échanges en lien avec ce continuum de soins a été déjà été plusieurs fois précisée à la Conférence interministérielle de la santé ainsi que dans les groupes de travail constitués en son sein. Cette position porte essentiellement sur trois principes.

Le premier principe concerne la conservation des données. Elle est réalisée par chaque professionnel de santé ou d'aide qui est en lien de soin ou en lien d'aide individuel avec le patient ou le bénéficiaire. Ces données sont couvertes par le secret professionnel inscrit tant dans la législation fédérale ainsi que dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé. Il ne peut dès lors exister, selon nous, de bases de données

centralisées où se retrouvent dans un même fichier les données de plusieurs professionnels ou de plusieurs patients et bénéficiaires. Dans son rapport d'information au sujet de la nécessaire collaboration entre l'autorité fédérale et les Communautés, en ce qui concerne les nouvelles applications en matière de soins de santé, daté du 28 avril dernier, le Sénat indique, et je cite, que « L'élément central est le fait que les données médicales sont la propriété du patient. Elles sont exclusivement gérées par le prestataire de soins qui a une relation thérapeutique avec le patient », et que « la loi relative aux droits du patient prévoit que le prestataire de soins est le gardien des droits en question et qu'il ne peut exercer un contrôle à cet égard ». Notre position est similaire en ce qui concerne les données de personnes dans le cadre des politiques de santé et d'aide aux personnes relevant de la compétence de la Région wallonne, comme les institutions pour personnes âgées, l'organisation des soins de santé de première ligne, la politique à l'égard des familles, des personnes handicapées ou des personnes âgées.

Le deuxième principe concerne l'échange de données. Son objectif doit être la continuité de soins entre professionnels en lien de soin ou d'aide avec le patient ou le bénéficiaire, qui a donné son consentement éclairé et idéalement, explicite.

Le troisième principe concerne l'usage final des données. La conservation des données par les professionnels de santé et d'aide est réglementée. Par contre, en ce qui concerne les big datas, un cadre politique et juridique est nécessaire, notamment en ce qui concerne l'usage final des données, quels que soient leurs niveaux d'anonymisation.

Dans le rapport du 16 décembre dernier relatif à la présentation du budget fédéral de la santé publique en commission parlementaire, il est question de l'élaboration d'un cadre politique concernant healthsata.be et les big datas. Le sujet a été abordé en groupe de travail de la Conférence interministérielle de la santé, mais il n'a pas encore été approfondi.

C'est à partir de ces trois principes que je souhaite que le dossier soit repris dans les différents groupes de travail concernés au sein de la Conférence interministérielle.

Par ailleurs, et toujours en lien avec ces trois principes, j'estime que nous devons éviter la dépendance vis-à-vis d'un nombre trop restreint de fournisseurs de systèmes informatiques ou d'un nombre trop restreint d'experts informatiques, surtout pour des données aussi pointues et aussi importantes.

En ce qui concerne les liens avec le monde des entreprises, notre objectif est de faire en sorte que les innovations et initiatives prises répondent de façon adéquate et efficiente à des besoins de santé ou d'aide. Je me réfère aux réponses que mon prédécesseur a

données aux nombreuses questions orales et écrites sur le sujet et plus particulièrement à la réponse à la question écrite n° 674 où sont fournis les informations sur la plateforme qui sera créée dans le cadre du volet e-santé du Plan numérique wallon et qui a pour objectif, entre autres, de contribuer à ce que les nouvelles technologies répondent à des besoins réels de santé et d'aide. La deuxième phase a été lancée. Le premier cercle, constitué du Réseau Santé wallon, de l'Agence du numérique et de mon cabinet, a été élargi à un groupe d'experts notamment universitaires, ainsi que des experts dans l'accompagnement du développement et de la mise en œuvre des projets e-santé innovants. La phase suivante, à savoir l'élargissement au monde économique et industriel, sera initiée par la suite. En effet, la mise en place doit se faire dans la confiance entre les uns et les autres. La confiance est la pierre angulaire dans la relation de soins et d'aide et, partant, dans l'utilisation des solutions e-santé par les professionnels. Elle ne se décrète pas, mais se construit, d'où la mise en place progressive de la plateforme, en procédant par phase avec un cercle de parties prenantes qui s'élargit au fur et à mesure de la mise en confiance respective des différentes parties prenantes.

Votre deuxième question porte sur une éventuelle convention entre les hôpitaux et le Réseau Santé wallon. S'agissant de données issues des dossiers médicaux, cette matière relève de la compétence du Fédéral. Ceci dit, il faut rappeler que le Réseau Santé wallon organise uniquement le circuit par lequel passent les données et n'a en aucune façon accès aux données qui y circulent.

En ce qui concerne le règlement général sur la protection des données, le secteur hospitalier travaille actuellement sur sa mise en œuvre via les fédérations. Quant à établir une base juridique wallonne, cette question dépasse les compétences strictes de la santé et de l'aide aux personnes, sachant, en outre, que le Fédéral est compétent en matière de protection de la vie privée. Il est prévu que le dossier soit mis à l'ordre du jour d'un groupe de travail e-santé de la Conférence interministérielle de la santé, à l'initiative de la ministre fédérale.

Par ailleurs, les organismes wallons représentés au groupe de travail de la sécurité de l'information – GTSI – commun entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, coopèrent actuellement au développement d'outils appropriés permettant la mise en conformité des administrations avec les exigences du règlement général de la protection des données. Les outils développés seront accessibles et pourront, le cas échéant, être adaptés au secteur hospitalier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse très complète. Personne ne remet en cause l'importance de la collecte

de données de santé et d'informations concernant le patient, et ce, en vue d'améliorer la qualité et la performance des soins. Comme vous l'avez dit, on a pu voir ou lire les avis des représentants des patients et des hôpitaux et des mutualités qui s'expriment également dans ce sens.

Le dossier électronique offre des avantages indéniables en termes de fluidité de l'information, de multidisciplinarité et de simplification, ainsi que de sécurité puisque la perte d'un dossier papier est perdue à jamais. Vous l'avez souligné à plusieurs reprises, la confiance doit être et doit rester un maître mot de cette véritable révolution que représente l'e-santé, non seulement pour les prestataires de soins, mais aussi et surtout pour les patients.

Je relirai attentivement votre réponse. Je pense que le Gouvernement de la Région wallonne a aussi une carte à jouer afin de garantir une certaine sécurité au niveau des accords fixés au sein du Réseau Santé wallon et des hôpitaux. J'envisage de déposer une proposition de résolution pour encourager le Gouvernement à veiller à ce qu'un accord de coopération qui reliera le Réseau de Santé wallon et les hôpitaux afin que ceux-ci s'engagent à ne pas vendre leurs données à des fins commerciales et éventuellement également sur un règlement d'intérieur à l'attention des prestataires de soins.

(Mme Warzée-Caverenne, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE SECTEUR DES ASSUÉTUDES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le secteur des assuétudes ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Madame la Ministre, la lutte contre les assuétudes demeure une préoccupation centrale. À ce titre, je souhaiterais faire le point sur le dispositif wallon.

Pourriez-vous m'indiquer le nombre de réseaux et de services spécialisés actifs en matière d'assuétudes agréés et financés par la Wallonie aujourd'hui, le montant annuel respectif octroyé et sur quelle base ?

Une révision du financement est-elle à l'ordre du jour ? Dans l'affirmative, à quel stade en est la réflexion ?

En janvier dernier, votre prédécesseur dévoilait, dans une réponse à une question parlementaire, que l'état des lieux du secteur n'avait pas fait l'objet d'une grande attention ces trois dernières années.

Aujourd'hui, complémentirement à ma volonté de disposer d'une information précise sur les réseaux et les services actuellement agréés et le budget réservé au secteur, je souhaiterais aussi connaître l'état d'avancement du cadastre dynamique comprenant les secteurs des assuétudes et celui de la santé mentale, ainsi que le calendrier.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir m'indiquer la méthodologie et les parties prenantes de ce projet, c'est-à-dire les acteurs consultés.

Au-delà du cadastre, comment concevez-vous l'articulation de ces secteurs avec les autres acteurs de soins de santé ?

Pourriez-vous également faire le point sur le sort réservé à la cellule politique francophone Assuétudes ? Cette cellule avait été créée par un protocole d'accord conclu entre les ministres de la Santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française en septembre 2012. Les objectifs de cette cellule visent le déploiement d'un cadre politique commun, l'intégration des politiques de santé et la formalisation de collaborations politiques fonctionnelles.

Le transfert de la promotion de la santé vers les régions dans le cadre des accords de la Sainte-Émilie a induit certains changements. Les travaux de cette cellule sont-ils toujours suspendus ? Dans l'affirmative, pourquoi ? Qu'en est-il des budgets prévus dans le protocole ? Ont-ils été liquidés pour les années 2015, 2016 et 2017 ?

Enfin, qu'envisagez-vous pour 2018 ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je vais essayer d'être aussi précise que pour la question précédente.

La Wallonie compte 10 réseaux qui couvrent 11 des 12 zones d'assuétudes définies par la réglementation. Elle compte également 28 services d'aide et de soins en assuétudes agréés ainsi qu'une fédération. En 2017, le montant total prévu était de 2 615 178,86 euros, c'est-à-dire 2 037 682,94 euros pour les services agréés,

457 500,13 euros pour les réseaux et 119 995,79 euros pour la fédération.

Dans le cadre d'une question orale, je n'ai pas la possibilité de détailler la subvention reçue pour chacun des réseaux et chacun des services d'aide et de soins, mais je veux bien compléter ma réponse, sans difficulté, de manière écrite.

Le montant est octroyé sur la base de l'agrément donné au service. Il s'agit d'un montant récurrent d'année en année. Le montant alloué par service évolue principalement en fonction de l'indexation.

En matière de financement, l'article 655 du Code wallon de l'action sociale et de la santé précise que le Gouvernement doit déterminer des indicateurs d'activité qui serviront ensuite à objectiver une éventuelle révision du financement. Cet article date de 2009 et n'a jamais été appliqué par les précédents Gouvernements, y compris lorsque certains autres que moi-même étaient à la manœuvre de cette compétence.

Sachez que mon cabinet s'y attelle toutefois et mène la réflexion avec les coordinateurs des réseaux assuétudes sur la base de la méthode préconisée par le code.

La réflexion est particulièrement délicate puisque le code demande de déterminer des indicateurs d'activité pour répartir des montants. Or, les services actuellement agréés l'ont été par les précédents Gouvernements, mais sans que jamais leur financement ne soit basé sur ces indicateurs d'activité.

Un cadastre dynamique des services actifs en matière de santé mentale et d'assuétudes a effectivement été demandé à l'AViQ à la fin de l'année 2016. Pour l'instant, je n'ai encore reçu de l'AViQ aucune information sur une évolution concrète de ce dossier.

La Cellule politique francophone de santé-assuétudes ne s'est plus réunie depuis que les compétences en matière de santé ont été transférées depuis la Communauté française vers la Région wallonne.

Les budgets de la cellule sont prévus d'année en année, mais les montants n'ont plus été liquidés depuis 2017. Du côté régional, il n'est pas prévu de relancer cette cellule en 2018.

Cependant, les cabinets francophones concernés par les assuétudes et la santé se sont rassemblés et ont discuté ensemble à l'occasion des réunions de la Cellule générale de politique en matière de drogues, qui réunit tous les cabinets concernés par les substances psychoactives en Belgique. En effet, c'est particulièrement dans le cadre des discussions avec le Fédéral qu'il est important de développer une vision francophone commune en matière d'assuétudes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions apportées.

Sur le financement, je ne reviendrai pas.

Par contre, sur la cellule politique francophone Assuétudes, il me semble que le sujet est suffisamment important que pour tenter, malgré tout, de la réactiver et d'avoir une vision commune. Vous en avez les moyens. Je vous demanderai de stimuler un peu les travaux de la cellule politique francophone Assuétudes.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE
PETITES CITÉS ADMINISTRATIVES DE
PROXIMITÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'état d'avancement du projet de petites cités administratives de proximité ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, l'an dernier, mes collègues, MM. Fourny et Arens, ont porté une proposition de résolution visant à la création de petites cités administratives de proximité ; j'en ai parlé ce matin.

L'initiative était inspirée d'un constat, hélas bien connu, à savoir que les habitants des zones peu densément peuplées, éloignées des centres administratifs, sont pénalisés en ce qui concerne l'accès aux services publics. Ce phénomène a tendance à s'accroître à maints égards, au point que l'on peut parler de désertification.

Le principe serait de permettre l'implantation de petites cités administratives, qui regrouperaient en un même lieu une série de services administratifs de différents niveaux de pouvoir et aisément accessibles. L'idée a suscité beaucoup d'intérêt puisque la résolution fut votée à l'unanimité en décembre 2016.

Votre prédécesseur, M. Lacroix, s'était montré fort bien disposé à l'égard de ce projet et avait commencé à l'instruire. Une série de bassins avaient été définis, à titre encore indicatif. Un dialogue s'était établi avec les représentants des pouvoirs locaux.

Ce projet me semble être en résonance avec les ambitions que vous affichez pour améliorer la mobilité au sein de la fonction publique. C'est un enjeu qui doit aussi être affronté, à ce niveau-là, sur le plan géographique et de l'accès de tous aux services administratifs.

Dès lors, ma question est très ouverte.

Quelles sont vos dispositions à l'égard de ce projet ?

Avez-vous déjà entrepris des démarches pour l'amener à un début de concrétisation ? Des moyens humains sont-ils mobilisés en ce sens au sein de vos services et de votre cabinet ?

Des contacts sont-ils noués ou envisagés avec les partenaires potentiels, à savoir vos homologues d'autres niveaux de pouvoir ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous le rappelez à juste titre, le Parlement wallon a ratifié, en date du 19 mai 2016, une résolution visant à la création de petites cités administratives de proximité – ou maisons du citoyen. Dans cette résolution, le Parlement wallon invitait notamment au Gouvernement à :

- mettre à l'étude la création à l'échelon local de petites antennes ou cités administratives de proximité ;
- mandater les ministres du Gouvernement de la Fonction publique, des Pouvoirs locaux, du Développement territorial et de la Ruralité pour prendre part à la réflexion sur la mise en place d'une *task force* chargée d'étudier la création de cités administratives de proximité et d'établir une collaboration interfédérale ;
- de mener, dans les meilleurs délais, une ou plusieurs expériences pilotes, en privilégiant une commune ou une zone intercommunale rurale, à faible densité de population, caractérisée par la difficulté d'accès de ses habitants aux fonctions collectives et administratives.

En tant que ministre à la fois de la Fonction publique et de la Simplification administrative, ce projet me tient, comme vous, à cœur, car il complète très justement le développement d'outils numériques de simplification administrative qui, bien qu'indispensables aujourd'hui, ne doivent pas contribuer à accentuer la fracture numérique et l'éloignement des services publics de toute une partie de la population n'ayant pas accès aux nouvelles technologies. Dans une logique d'amélioration continue des services rendus aux usagers, ces petites

cités administratives renforceront la qualité de l'accueil de proximité.

Dès lors, je poursuivrai la mise en place de ces petites cités administratives en accordant une attention toute particulière aux zones rurales faiblement couvertes en termes de services publics et en intégrant de façon prégnante l'accueil des publics fragilisés dans la démarche.

Les Espaces Wallonie – guichets physiques d'accueil du citoyen du Service public de Wallonie – se structurent aujourd'hui autour de 10 implantations situées dans les principales villes de Wallonie, pour rappel : Arlon, Charleroi, Eupen, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Nivelles, Tournai et Verviers. Dans ces 10 Espaces Wallonie, le périmètre de services rendus aux citoyens n'est pas identique d'une ville à l'autre. De plus, d'autres services publics organisent des permanences dans ces villes, en dehors des implantations des Espaces Wallonie.

La couverture territoriale actuelle ne permet pas un accès égal de tous les Wallons et les Wallonnes à un service public de proximité. La priorité sera d'intégrer les polarités rurales dans le développement du maillage wallon des guichets de proximité. L'ensemble de ces maisons de proximité devra proposer une offre de service étendue et je viellerai notamment à l'élargir aux permanences des services que l'on retrouve dans les trois branches de l'AViQ.

Un groupe de travail a été chargé par mon prédécesseur d'analyser la faisabilité de regrouper les différents services publics offerts au sien des villes proposées et d'accompagner les discussions avec les OIP. Les travaux seront très prochainement relancés par mes collaborateurs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vanderpe.

Mme Vanderpe (cdH). - Je vous remercie pour vos réponses et ne manquerai pas d'en informer MM. Fourny et Arens afin qu'ils puissent répercuter ces informations de leur côté.

**QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
SUR « LE MAINTIEN ET LES PERSPECTIVES
DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION
PUBLIQUE WALLONNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification

administrative, sur « le maintien et les perspectives du télétravail dans la fonction publique wallonne ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Madame la Ministre, on ne la termine pas en télétravail cette journée, nous l'a terminons en « présenciel ».

En début de législature, le Gouvernement wallon, et plus particulièrement votre prédécesseur, M. Lacroix, a encouragé la pratique du télétravail pour les fonctionnaires wallons.

En 2011, au sein des directions générales du Service public de Wallonie, 269 membres du personnel bénéficiaient du télétravail. Au 1er septembre 2017, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 993, sans tenir compte des demandes en cours d'instruction. C'est dire le succès de cette pratique.

La presse révélait dernièrement que le télétravail participe à la lutte contre l'absentéisme – nous l'avons évoqué tout à l'heure lors de votre exposé. S'il permet indéniablement de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, il semblerait que la pratique ait un impact positif sur la question de l'absentéisme au travail.

Comment envisagez-vous la poursuite de cette pratique et éventuellement son étendue ?

En ces temps de restrictions budgétaires, la performance des administrations publiques fait partie des préoccupations politiques. Dès lors, ne serait-il pas opportun, aujourd'hui, après un recul suffisant, de procéder à une évaluation de cette pratique ? Il s'agirait, entre autres, de mieux cerner la valeur ajoutée du télétravail pour le SPW comme pour les agents, en termes de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, de déplacements, d'économies, de lutte contre l'absentéisme, de lutte contre stress ou le burn-out, de plus d'efficacité – incontestablement –, de productivité et certainement de bien-être ?

Dans la même logique, comptez-vous entamer une réflexion visant à revoir la pratique de la pointeuse, instrument qui serait, pour certains, générateur de stress et contre-productif ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous souhaitez que soit porté à votre connaissance un bilan de la situation du télétravail pour le personnel du SPW.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'organisation du télétravail est encadrée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 avril 2011 relatif au télétravail. Ce n'est

certainement pas à vous que je vais faire l'affront de vous en rappeler les contours.

L'objectif du télétravail s'inscrit dans le cadre d'une amélioration du bien-être au travail.

Dans cette optique, la politique menée vise, dans la mesure du possible, à offrir aux membres du personnel la possibilité d'organiser au mieux leur temps de travail dans le respect de l'atteinte de leurs objectifs professionnels et de leur vie privée.

Dans le cadre de la poursuite de cette pratique, un appel à candidatures sera lancé et se clôturera au 31 janvier 2018 afin de permettre aux agents qui le souhaitent de manifester leur intérêt pour bénéficier du télétravail.

Par ailleurs, tel que vous aurez pu le lire dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon a pour ambition de faciliter la flexibilité du temps et des conditions de travail des membres du personnel.

Une révision de l'arrêté susvisé sera dès lors envisagée à la suite d'une évaluation des bénéfices de la mesure et des contraintes liées au bon fonctionnement du service.

De plus, au-delà de la Déclaration de politique générale, et dans le cadre de la convention sectorielle 2013-2016 déjà abordée aujourd'hui, le Gouvernement s'est engagé à introduire une quatrième catégorie de travailleurs prioritaires pour le télétravail, à savoir les agents de plus de 55 ans.

Cet engagement n'a pu être concrétisé sous le gouvernement précédent. Il reviendra dès lors à ce Gouvernement de mettre en œuvre cette mesure.

En ce qui concerne la valeur ajoutée du télétravail pour les agents et le SPW, il me paraît évident que cela contribue, de manière certaine, à l'amélioration du bien-être au travail au sens large du terme.

Enfin, quant au maintien du contrôle des prestations par le biais d'un système de pointage, une réflexion pourrait être engagée prochainement dès lors que cette pratique peut effectivement être perçue comme infantilisante et déresponsabilisante.

Celle-ci devra immanquablement prendre en considération les contraintes liées à l'organisation du travail, aux missions des services et des membres du personnel impactés et aux régimes horaires de travail applicables au sein de la fonction publique wallonne.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Je remercie Mme la Ministre. Nous resterons entièrement attentifs à la question de l'évaluation qui engendrerait, le cas échéant, une

révision de l'arrêté sur le télétravail, parce que « flexibilité », c'est toujours un terme dangereux. Flexibilité pour les agents, c'est bien, mais toujours de manière volontaire. Cela reste un fondement essentiel pour la question du bien-être des personnes concernées.

Nous suivrons cela et j'entends que vous êtes plutôt favorable à envisager la réflexion sur la question de la pointeuse, ce qui ne saurait que nous réjouir.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- Mme Nicaise sur « le recrutement d'experts à l'AViQ » ;
- Mme Pécriaux, sur « les actions de la Wallonie en matière de lutte et de prévention contre le tabagisme » ;
- Mme Pécriaux, sur « l'avenir des maisons de soins psychiatriques » ;
- M. Godfriaux, sur « la formation des acteurs de terrain en matière de santé mentale » ;
- Mme Nicaise, sur « les nominations au sein du FOREm et de l'IFAPME » ;
- Mme Baltus-Môres, sur « les infrastructures de la petite enfance » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont transformées en questions écrites.

- Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- Mme Galant, sur « l'accueil des personnes handicapées » ;
- Mme Morreale, sur « l'accessibilité des chiens d'assistance dans les lieux publics » ;
- Mme Durenne, sur « la maltraitance des personnes âgées » ;
- Mme Trotta, sur « l'avenir des politiques de lutte contre le surendettement » ;
- Mme Bonni, sur « les maisons médicales comme garantie de l'accès aux soins de santé pour les ménages précarisés » ;
- Mme Kapompole, sur « le développement de la télémédecine et son encadrement » ;
- Mme Kapompole, sur « le nécessaire renforcement de lutte contre le sexisme » ;
- M. Hazée, sur « la relance des cycles de formation pour l'obtention du certificat de management public » ;
- Mme Durenne, sur « le dispositif BB pack » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction

publique et de la Simplification administrative,
sont retirées.

- Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 39 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Philippe Dodrimont, MR
Mme Véronique Durenne, Présidente
Mme Alda Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Carine Lecomte, MR
M. Nicolas Martin, PS
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Patrick Prévot, PS
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Éliane Tillieux, PS
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APC	autorisation de prise en charge
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASI	Associations de Santé Intégrée
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
BAP	budget d'assistance personnelle
CGT	Commissariat général au tourisme
CIM	Conférence Interministérielle Drogues
CNE	Centrale nationale des Employés
Cocof	Commission communautaire française
CODECO	Comité de concertation
CoDT	Code du Développement Territorial
COF	Centre d'orientation et de formation
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRI	centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DiCS	Direction interdépartementale de la Cohésion sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
DTIC	Département des Technologies de l'information et de la communication
ETA	entreprises de travail adapté
eWBS	Organe en charge de la simplification administrative et de l'administration électronique en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FLE	Français Langue Étrangère
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GT	groupe de travail
GTSI	groupe de travail de la sécurité de l'information
ILI	initiatives locales d'intégration
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transgenres
MENA	mineur étranger non accompagné
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIP	organismes d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONU	Organisation des Nations Unies
PAN	Plan d'action national
PCS	Plan de cohésion sociale
ROI	règlement d'ordre intérieur
RSW	Réseau Santé Wallon
RTT	Règlement technique pour la gestion du réseau de transport local d'électricité en Région wallonne
RWLP	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
SAFA	Service d'aide aux familles et aux aînés
SAR	sites à réaménager
SETCa	FGTB Employés, Techniciens et Cadres de Belgique
SISW	Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie
SMS	Short Message System

SPW
SWDE
UAP
ULB

Service public de Wallonie
Société wallonne des Eaux
unités d'administration publique
Université libre de Bruxelles